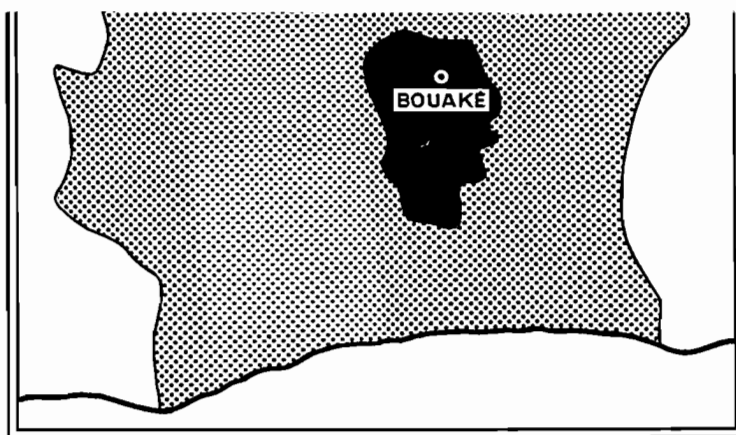


RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN



**ESSAI DE MONOGRAPHIE D'UN VILLAGE DE FORÊT :
KOUAKOUBROUKRO**



ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962-1964

BUREAU DE CONCEPTION, DE COORDINATION ET D'EXPLOITATION
DES ETUDES REGIONALES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE 1962-1965

B. FRIDE - LE CHAU - H. LHUILLIER - P. MICHAUD - C. RIPAILLES

LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE

**METHODOLOGIE GENERALE DES ETUDES REGIONALES EN REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE**

★

ETUDE REGIONALE DE BOUAKE - FEVRIER 1962 - DECEMBRE 1963

RAPPORTS PRINCIPAUX

- TOME 1 - Le Peuplement.
- TOME 2 - L'Economie.
- TOME 3 - La Synthèse Générale.
- TOME 4 - Les Propositions de Développement.

DOCUMENTS

- DOCUMENT 1 - Inventaire des villages de la zone Baoulé.
- DOCUMENT 2 - Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé.
- DOCUMENT 3 - Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
- DOCUMENT 4 - Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou.
- DOCUMENT 5 - Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro.
- DOCUMENT 6 - Expériences actuelles de vulgarisation agricole.
- DOCUMENT 7 - Données sur quelques terroirs villageois.
- DOCUMENT 8 - L'habitat rural.
- DOCUMENT 9 - Quelques aspects de la vie sociale.
- DOCUMENT 10 - Tableaux statistiques de base.
- DOCUMENT 11 - Etude des sols.

★

★ ★

SOMMAIRE

| | Page |
|--|------|
| PRESENTATION | 1 |
| I — SITUATION ET MILIEU NATUREL | 3 |
| II — HISTOIRE DE KOUAKOU-BROUKRO | 9 |
| Origine des habitants actuels | 11 |
| La vie sociale avant l'arrivée des Français | 18 |
| 1. Les unités territoriales | 18 |
| 2. La structure politique et sociale | 18 |
| 3. La vie matérielle | 25 |
| 4. Les croyances religieuses | 29 |
| La période coloniale | 32 |
| III — DONNEES DEMOGRAPHIQUES | 39 |
| IV — LE VILLAGE | 45 |
| V — L'ORGANISATION SOCIALE ACTUELLE | 49 |
| Les unités sociales et économiques | 50 |
| Répartition de la population entre elles | 50 |
| La parenté | 51 |
| Le mariage | 56 |
| Le divorce ; le veuvage ; les unions libres | 60 |
| Les rapports entre les groupes et les individus | 61 |
| Le régime foncier | 63 |
| Annexes | 65 |
| Annexe 1 - Les unités sociales - Population | 65 |
| Annexe 2 - Les unités sociales - Habitat | 66 |
| Annexe 3 - La parenté | 67 |
| Annexe 4 - Les mariages | 71 |
| Annexe 5 - Le régime foncier | 74 |
| VI — LA MAISON RURALE | 81 |
| Construction traditionnelle | 83 |
| Construction moderne | 85 |
| Problèmes de l'habitat | 86 |
| Plans de cours et constructions | 91 |

| | |
|--|------------|
| — Cours | 92 |
| — Logements traditionnels | 98 |
| — Logements-cuisines traditionnels | 102 |
| — Cuisines traditionnelles | 108 |
| — Logements modernes | 110 |
| | |
| VII — LES ACTIVITES DES HABITANTS DE KOUAKOU-BROUKRO | 119 |
| Le concept traditionnel du temps | 120 |
| L'emploi du temps de trois familles | 121 |
| A - Généralités | 121 |
| B - Analyse globale | 126 |
| C - Observations mensuelles | 126 |
| D - E - F - L'activité agricole ; la main-d'œuvre étrangère ; l'entraide | 131 |
| | |
| VIII — L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE | 133 |
| Moyens et méthodes de production | 135 |
| Structure agraire | 139 |
| Elevage | 143 |
| Production agricole | 145 |
| | |
| IX — L'ECONOMIE VILLAGEOISE | 147 |
| Budget de trois familles | 148 |
| — les dépenses | 148 |
| — les recettes | 153 |
| La production du village | 154 |
| La vie commerciale | 155 |
| Conclusion | 156 |
| | |
| X — LE VILLAGE ET LE MONDE EXTERIEUR | 157 |
| Annexe pédologique | 164 |

PRESENTATION

La monographie de Kouakou-Broukro fait suite chronologiquement à celle réalisée sur le village de Diamélassou. Le choix de ces villages a été inspiré par le souci des contrastes.

Kouakou-Broukro, situé à la limite orientale de la zone d'étude, appartient à un milieu de transition plus proche par certains de ses traits caractéristiques des régions forestières de la Côte d'Ivoire que de la savane ouverte de Bouaké, dont fait partie Diamélassou.

Ces éléments de monographie doivent être considérés comme une présentation des nombreux matériaux recueillis par les chercheurs de la mission d'études. Réalisée sur le terrain, cette étude a été conçue pour servir d'instrument de travail en vue de la rédaction des volumes de synthèse.

Le lecteur ne trouvera pas ici un texte élaboré : en particulier certains chapitres sont disproportionnés par rapport à d'autres et l'intégration des différentes parties dans un ensemble organisé et cohérent n'a pas été effectuée.

Bien qu'il ne s'agisse que de textes bruts, nous avons jugé utile de les publier. En effet, le village ou le groupe de villages constitue la cellule de base du développement rural ; à ce titre, il nous semble fondamental que les différents organismes d'intervention aient une connaissance la plus intime possible de ce milieu rural.

Nous prions donc le lecteur de ne pas nous tenir rigueur de la forme non élaborée de ces textes, d'une expression « malheureuse » ou d'une formulation incomplète.

B. FRIDE.

Ont collaboré à cette étude :

B. FRIDE, Statisticien, chef de la mission d'études ;

C. LE CHAU, Economiste. ORSTOM ;

P. PEZET, Ingénieur d'agriculture. ORSTOM ;

C. RIPAILLE, Ingénieur agronome ;

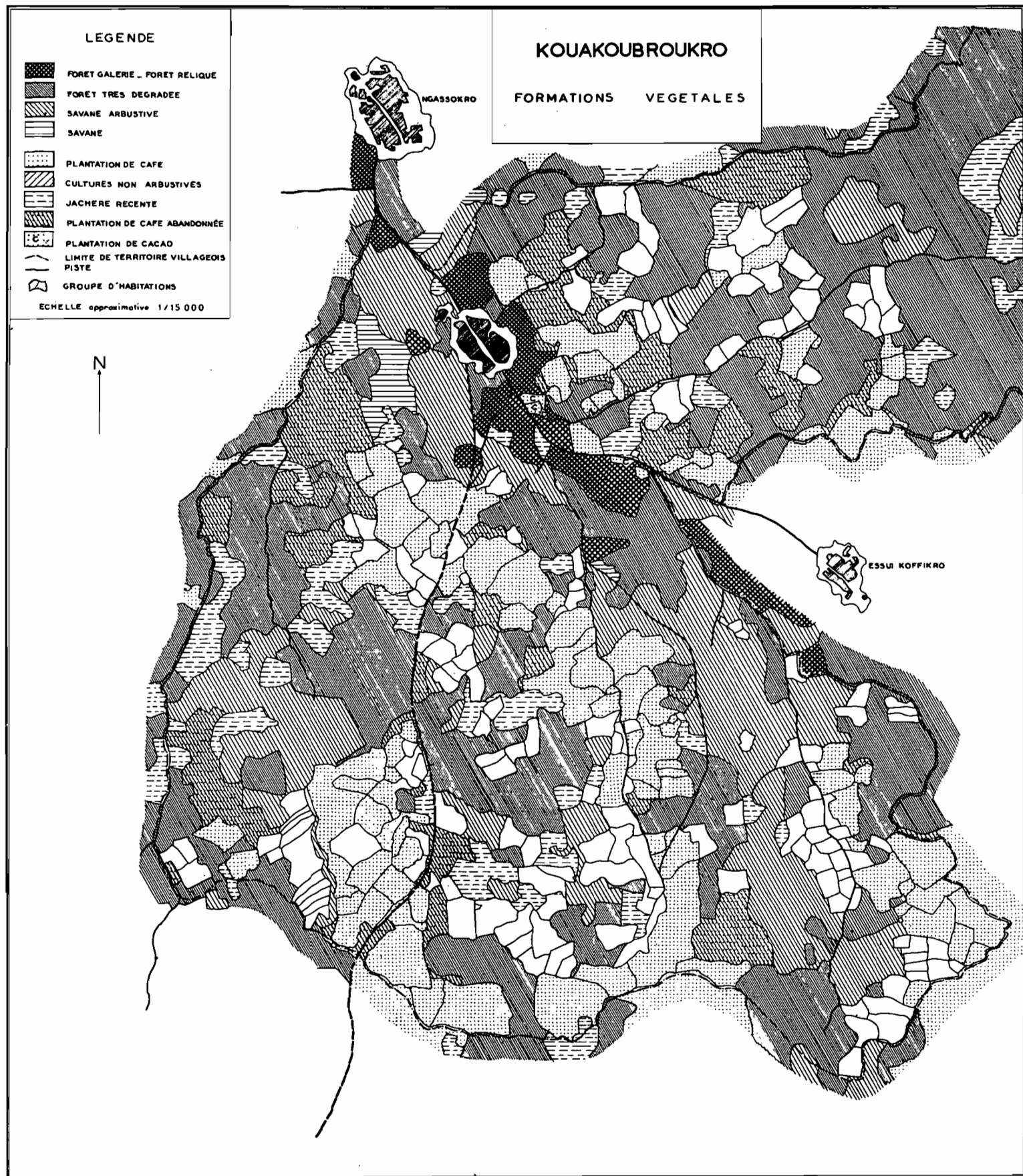
PH et MA. de SALVERTE-MARMIER, Sociologues ;

J.-P. TROUCHAUD, Géographe. ORSTOM.

L'annexe pédologique est due à G. RIOU, pédologue de l'ORSTOM, puis Maître-Assistant à l'Université d'Abidjan.

1

SITUATION ET MILIEU NATUREL



Le village de Kouakou-Broukro est édifié à quelques kilomètres à l'est du Nzi, sur la marge sud-est du pays Baoulé. Il occupe une position à peu près centrale dans la grande indentation vers l'est affectant le cours du fleuve, entre Bocanda et Dimbokro.

Le village et son terroir s'inscrivent dans un contexte régional considéré comme une zone de transition. Plusieurs limites naturelles passent à peu de distance du site.

A. — Limite végétative et climatique.

Il est convenu de tracer à quelques kilomètres au nord la branche orientale du « V » Baoulé, ligne de séparation entre le domaine forestier et le domaine des savanes. Cette limite est peu précise car savane et forêt s'interpénètrent sur une assez grande profondeur. Elle coïncide à ce niveau avec l'isohyète de 1 100 millimètres. La pluviosité décroît rapidement du sud vers le nord, passant en 50 kilomètres de 1 204 à 1 064 millimètres entre Dimbokro et Bocanda, les deux seules stations utilisables de la zone.

Les précipitations annuelles moyennes affectant Kouakou-Broukro, situé à mi-distance entre les deux villes (Dimbokro : 32 kilomètres sud-ouest. - Bocanda : 26 kilomètres nord), doivent être comprises entre 1 100 et 1 150 millimètres.

Le détail des hauteurs d'eau moyennes mensuelles révèle deux saisons des pluies inégalement réparties sur mars-avril-mai d'une part, sur septembre-octobre d'autre part.

Le mois de mai est le plus arrosé avec respectivement 188,1 millimètres à Dimbokro et 140,7 à Bocanda.

Un fléchissement important intervient en juillet et en août, mais la véritable saison sèche débute en novembre et se poursuit jusqu'à mars.

Le total des précipitations au cours de ces quatre mois ne dépasse par 147 millimètres à Dimbokro, et 105 à Bocanda.

Les courbes comparatives des hauteurs d'eau mensuelles (annexe I) font ressortir le déficit notable de Bocanda, la station la plus au nord ; déficit portant surtout sur la première saison des pluies, mais aggravant aussi les caractères de la grande saison sèche.

La brusque modification des données pluviométriques peut fournir une explication partielle au tracé de la ligne de séparation entre savane et forêt.

B. — Limite géologique.

De plus, une limite géologique coïncide localement avec cette frontière climatique et végétative. Les granites et les gneiss du nord et de l'ouest font place aux schistes argileux qui s'étendent largement vers l'est et le sud, bien au-delà du Nzi, en pays Agni.

Cette ligne de contact passe également à quelques kilomètres au nord du village, dont le terroir est entièrement compris en zone schisteuse.

C. — Le relief.

Schistes et argiles fortement décomposés sont modelés en un relief de pénéplaine mou et confus : succession de croupes de faible hauteur et de larges plateaux voisins de l'horizontale. Un réseau lâche de vallées perpendiculaires au Nzi ouvre quelques échancrures entre les étendues de plateaux, assurant un drainage difficile.

La faiblesse des pentes est générale. Les marigots intermittents, aux tracés mal marqués, occupent les fonds

de vallées plats et remblayés. Sur de longues portions de leurs cours, ils divaguent et se perdent dans des étendues herbeuses, marécages temporaires pendant la saison des pluies. Ils aboutissent à la grande vallée du Nzi, niveau de base local où la rivière actuelle s'inscrit en larges méandres. Cette vallée est elle-même fortement colmatée, encombrée d'étendues marécageuses, de lits abandonnés et de méandres découpés.

Malgré la faible résistance des roches et l'abondance relative des précipitations, l'érosion reste pratiquement nulle dans cette région fortement aplanie, sans niveau de base efficace. Seuls, quelques affleurements de cuirasses latéritiques ont pu être partiellement dégagés et surplombent en corniches de 20 à 30 mètres de commandement les versants de certaines vallées.

D. — La végétation.

L'imprécision et la monotonie du relief sont renforcées par une végétation dense qui raccourcit les perspectives. Végétation à l'origine strictement forestière, elle a été profondément modifiée par l'action de l'homme.

L'ancienne forêt mésophile a presque complètement disparu. Dans les limites du terroir de Kouakou-Broukro subsistent seulement quelques hectares de forêt intacte, conservés pour des raisons rituelles, à proximité du site du village. La quasi totalité du terroir a été défrichée à une époque plus ou moins ancienne.

Les formations végétales qui en résultent, d'aspects très hétérogènes, sont compartimentées à l'extrême et forment un damier irrégulier révélant le parcellaire actuel ou ancien. Tous les stades de dégradation ou de reprise de la végétation s'y observent. Dans les meilleurs cas, une forêt en voie de reconstitution parvient à se dégager et à atteindre une dizaine de mètres de hauteur, mais la forme la plus courante est constituée par un couvert végétal dense, amas compact de lianes, de rejets d'arbustes et de buissons s'étagant entre trois et six mètres.

Il apparaît difficile de définir par la terminologie classique ces formations végétales disparates, morcellées par des champs de culture, des jachères récentes, ou des plantations de café couvrant de vastes surfaces. On hésite entre les termes de forêt dégradée, forêt en voie de reconstitution ou savane arborée.

Il semble toutefois que le caractère forestier du paysage reste prépondérant par suite de la densité générale des formations, de la rareté des ouvertures et des étendues herbeuses. Ce caractère est renforcé par la présence d'une strate haute de très grands arbres (fromagers, Iroko) entre vingt et trente mètres, qui a subsisté malgré les défrichements successifs, formant des peuplements clairsemés mais presque continus sur l'étendue du terroir.

Par contre, les formations ouvertes de savane arbustive avec strate herbacée, ne couvrent que des surfaces réduites. Elles se localisent sur les bas de pente, principalement le long du marigot qui touche à la bordure sud du village. Là seulement s'observent les traces de feux de brousse.

Au voisinage du fond des thalwegs, sur des sols mal drainés, soumis à une hydromorphie périodique, le tapis herbacé devient presque pur. Quelques bouquets de grands arbres jalonnant de place en place le cour des marigots, constituent les seuls vestiges de l'ancienne forêt-galerie. Partiellement défrichés, ils abritent quelques ares de plantations de cacaoyers.

Ce milieu naturel présente les traits d'un milieu de transition.

La forêt originelle a disparu, rongée au cours des années par les multiples défrichements, mais la savane ouverte, herbacée, aspect habituel du paysage une vingtaine de kilomètres plus au nord, n'est pas parvenue ici à s'implanter sinon sur quelques zones exigües. L'essentiel

de la couverture végétale est constitué par des formations hybrides, ni savane, ni forêt, plutôt forêt en perpétuelle reconstitution.

Conclusion.

L'homme n'a pas trouvé dans cette écologie des conditions favorables à son établissement.

Dans les premières phases de peuplement, la forêt mésophile dense n'a dû reculer qu'avec lenteur devant les défrichements.

A l'heure actuelle, la quasi totalité du terroir a subi au moins une fois la mise en culture, mais la végétation secondaire qui en résulte, amas inextricable de broussailles, de rejets et de lianes, oppose peut-être davantage de difficultés à un nouvel essartage. L'absence de tapis herbacé limite l'emploi du feu de brousse, d'un usage courant dans les savanes du nord.

Les conditions de mise en valeur par l'homme sont, en fait, celles de la zone forestière.

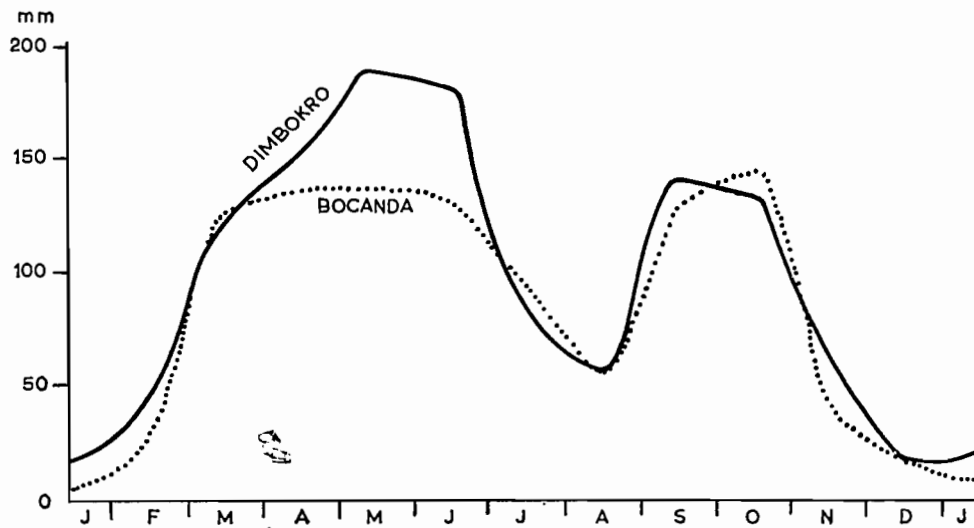
La rareté des ouvertures naturelles dans le paysage, les difficultés de pénétration sont en partie la cause d'un certain repliement sur elles-mêmes des communautés paysannes installées dans un milieu difficile, dont la maîtrise absorbe une somme d'efforts plus considérable qu'en zone de savane.

Le groupe de villages de la boucle du Nzi dans lequel est inclu Kouakou-Broukro, peut être considéré comme un isolat partiel, ceinturé par le fleuve au nord-est, à l'est et au sud, coupé des étendues ouvertes de savane par des kilomètres de forêt peu pénétrable. Cet isolement relatif subsiste malgré l'ouverture récente de pistes et d'axes routiers.

Milieu naturel et position géographique expliquent en partie certains traits spécifiques d'un milieu humain plus proche par son genre de vie des populations forestières que des groupes d'ethnie identique Baoulé établis au nord, sur les savanes.

ANNEXE

Courbe de répartition des hauteurs d'eau mensuelles moyennes — moyennes décennales.



Pluviométrie mensuelle — moyenne décennale

| MOIS | DIMBOKRO | | BOCANDA | |
|--------------------|----------------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| | Hauteur en mm | Nombre de jours de pluie | Hauteur en mm | Nombre de jours de pluie |
| Janvier | 18,3 | 1,6 | 7,0 | 0,9 |
| Février | 45,5 | 3,6 | 31,0 | 2,6 |
| Mars | 119,3 | 8,4 | 127,9 | 6,6 |
| Avril | 153,6 | 10,5 | 140,0 | 9,5 |
| Mai | 188,1 | 11,9 | 140,7 | 9,6 |
| Juin | 180,1 | 13,9 | 133,1 | 11,5 |
| Juillet | 84,3 | 8,0 | 93,1 | 8,9 |
| Août | 56,2 | 12,6 | 55,0 | 6,9 |
| Septembre ... | 141,7 | 12,5 | 131,8 | 9,5 |
| Octobre | 134,1 | 12,6 | 141,1 | 12,2 |
| Novembre ... | 66,3 | 5,8 | 43,4 | 4,4 |
| Décembre ... | 16,6 | 2,1 | 23,1 | 1,7 |
| TOTAL | 1 204,6 | 103,5 | 1 067,2 | 84,3 |

II

HISTOIRE DE KOUAKOUBROUKRO

Ce chapitre est la première tentative d'une étude comparative de villages. Le village de Kouakou-Broukro a été placé dans l'histoire générale du peuplement de la région.

HISTOIRE — PLAN DETAILLE

Page

| | |
|--|----|
| ORIGINE DES HABITANTS ACTUELS DE KOUAKOU-BROUKRO. LE PEUPEMENT PROGRESSIF DE LA REGION DE BOCANDA. CAUSE DES DIFFERENTS TYPES DE RELATIONS EXISTANT ENTRE CE VILLAGE ET CEUX DES ENVIRONS | 11 |
| 1. Origines lointaines des habitants de Kouakou-Broukro | 11 |
| 2. Première migration et première dispersion de leurs ancêtres | 11 |
| 3. Arrivée d'autres émigrants dans la région de Bouaké. Relations avec les premiers | 13 |
| 4. Expansion Agni et guerre Agni-Baoulé | 15 |
| 5. Deuxième migration des Guinan | 15 |
| 6. Dispersion des Guinan | 17 |
| | |
| PRINCIPAUX ASPECTS DE LA VIE SOCIALE AVANT L'ARRIVEE DES FRANÇAIS. EVOLUTION | 18 |
| 1. Les unités territoriales | 18 |
| 2. La structure politique : | |
| a) Le Royaume Baoulé | 18 |
| b) La chefferie de Tribu | 18 |
| c) Les rapports entre les différentes sous-tribus Agba | 19 |
| d) La chefferie des Guinan | 19 |
| e) Le chef du village | 21 |
| f) Le chef d'Aouro | 22 |
| g) Le chef de concession | 24 |
| 3. La vie matérielle : | |
| a) Agriculture | 25 |
| b) Cueillette | 26 |
| c) Elevage | 26 |
| d) La chasse. La pêche | 26 |
| e) L'artisanat | 27 |
| f) Les échanges | 28 |
| g) La richesse | 28 |
| 4. Les croyances religieuses | 29 |
| | |
| LA PERIODE COLONIALE | 32 |
| 1. La conquête. La pacification | 32 |
| 2. L'organisation administrative et judiciaire | 33 |
| 3. Les impôts, les corvées et les réquisitions | 34 |
| 4. L'aspect positif de la colonisation | 35 |
| 5. Les colporteurs et les marchés | 36 |
| 6. Effets directs de la colonisation sur Kouakou-Broukro | 36 |

ORIGINE DES HABITANTS DE KOUAKOU-BROUKRO.

Le passé de Kouakou-Broukro, dans ses grandes lignes, et surtout ce qui concerne les anciens liens de parenté qui l'unissent à un certain nombre de localités des environs, a été conservé par la tradition orale.

Le fait que ses habitants aient une meilleure connaissance de leur histoire que ceux de la majorité des villages qui ont fait l'objet d'études, est assez significatif. Il montre que nous sommes en présence d'un milieu resté comparativement plus traditionaliste qu'ailleurs.

Ceci n'a rien d'étonnant, car Kouakou-Broukro a été le siège de la chefferie des Guinan, un groupe de neuf villages, jusqu'à l'arrivée des Français. Ses habitants, vivant dans le milieu naturellement fermé de la forêt, n'ont été largement soumis aux influences extérieures que très récemment, par l'ouverture de pistes carrossables. Aussi le modernisme sous ses différentes formes, n'a atteint encore que très superficiellement la majorité des membres de la communauté villageoise.

En confrontant les témoignages des notables avec ceux que nous avons eu l'occasion de recueillir dans un grand nombre d'autres villages des environs, et avec différentes sources écrites, il nous est possible de retracer schématiquement les principales étapes de l'installation et de l'évolution sociale des populations qui occupent la partie forestière des sous-préfectures de Dimbokro et de Bocanda.

Leur degré d'adaptation à la vie moderne varie actuellement dans les différents villages suivant les circonstances. Mais en ce qui concerne Kouakou-Broukro, comme nous le verrons, le poids de certains éléments du passé pèse encore lourdement sur le comportement des individus.

1 — Les origines lointaines.

Les ancêtres des habitants actuels de Kouakou-Broukro, ont fait partie de la première vague d'émigrants Akan qui, partis du sud-ouest du Ghana, pénétrèrent dans la région de Bouaké au milieu du XVII^e siècle. Le royaume de Dankira dont ils sont issus était très prospère à cette époque, car l'or qu'on y trouvait en abondance et les récoltes de noix de cola permettaient à ses habitants de s'adonner à un commerce actif et fort lucratif, à la fois avec les riches cités de la boucle du Niger, et les Européens qui, dès le XVI^e siècle, avaient bâti de nombreux forts concurrents sur le littoral.

Les populations de cet état avaient été parmi les premières de cette partie du Ghana à se constituer en un grand ensemble politique, transcendant l'organisation de la famille.

— Dans un premier temps, plusieurs villages dont les habitants étaient issus d'un même ancêtre, obéirent à un chef de groupe.

— Puis l'autorité de ce dernier s'exerça également sur d'autres villages d'origines différentes qui, par la suite, étaient venus lui demander de leur céder du terrain.

— Dans un dernier stade, les différents chefs de groupe reconnurent l'autorité suprême du roi de Dankira.

A tous les échelons de cette pyramide, un serment solennel d'allégeance sur les objets les plus sacrés liait personnellement l'inférieur à son supérieur direct, et la crainte de sanctions surnaturelles contribuait beaucoup à maintenir le respect de la hiérarchie établie. Le chef devait une grande partie de son prestige au fait que, le jour de son avènement, il était mis en contact avec les reliques sacrées des ancêtres. Il devenait ainsi l'intermédiaire obligé entre ses sujets et les puissances invisibles, dont l'action pouvait être mauvaise ou bénéfique à la communauté.

Il était entouré, dans l'exercice de ses fonctions, d'un cérémonial très compliqué et de beaucoup de témoignages de respect. Mais cela n'impliquait nullement qu'il exerçât son autorité d'une façon arbitraire.

Le choix d'un candidat à la chefferie, parmi ceux qui pouvaient coutumièrement y prétendre (frère ou neveu utérin du précédent, ou descendants du fondateur dans la ligne maternelle) donnait lieu à une véritable élection à laquelle participaient non seulement les notables chefs de famille, mais aussi les représentants des jeunes gens.

Quelle que soit sa place dans la hiérarchie, le chef ne pouvait prendre aucune décision sans l'approbation de son conseil, et il était le premier serviteur de la coutume.

Les Dankira, dès cette époque, étaient parvenus à un concept assez élaboré du pouvoir politique.

Le gouvernement central, placé entre les mains du roi et de son conseil, disposait d'un trésor public important en or, alimenté à la fois par des mines lui appartenant directement, par des taxes sur le commerce, des impôts annuels, frais de justice, droits de succession, et par le produit de la vente des récoltes de plantations collectives de colatiers.

Il disposait également d'un corps de fonctionnaires très spécialisés, chargés d'administrer ces biens et d'exécuter les ordres et enfin, d'une importante force armée dont les membres avaient chacun un rôle très précis à jouer pendant la guerre, et qui obéissait à des officiers de métier.

Au début du XVII^e, les Européens commencèrent à exporter de nombreux esclaves vers les pays d'Amérique, et ce commerce devint bientôt plus important que celui de l'or.

Les différents chefs des Etats Akan y virent rapidement une source de nouveaux revenus et, pour obtenir des captifs, ils commencèrent à se faire la guerre entre eux. Le succès d'une expédition dépendait en grande partie du nombre de fusils dont on pouvait disposer. Les Européens les cédaient contre de l'or et des esclaves. Le roi de Dankira, grâce à sa richesse, fut l'un des premiers à s'en procurer. Aussi le royaume s'agrandit rapidement en quelques années, à la suite d'une série de campagnes victorieuses contre les voisins, qui durent se soumettre et payer un tribut annuel.

Parmi ceux qui devinrent ainsi les vassaux du roi de Dankira, se trouvaient les Agni et les Ashanti.

Cette situation ne dura pas longtemps car les Ashanti eurent la chance d'avoir un grand roi nommé Osei Tutu qui, dès son avènement, réorganisa le royaume et chercha de tous côtés à créer des alliances pour secouer le plus vite possible le joug imposé par les Dankira.

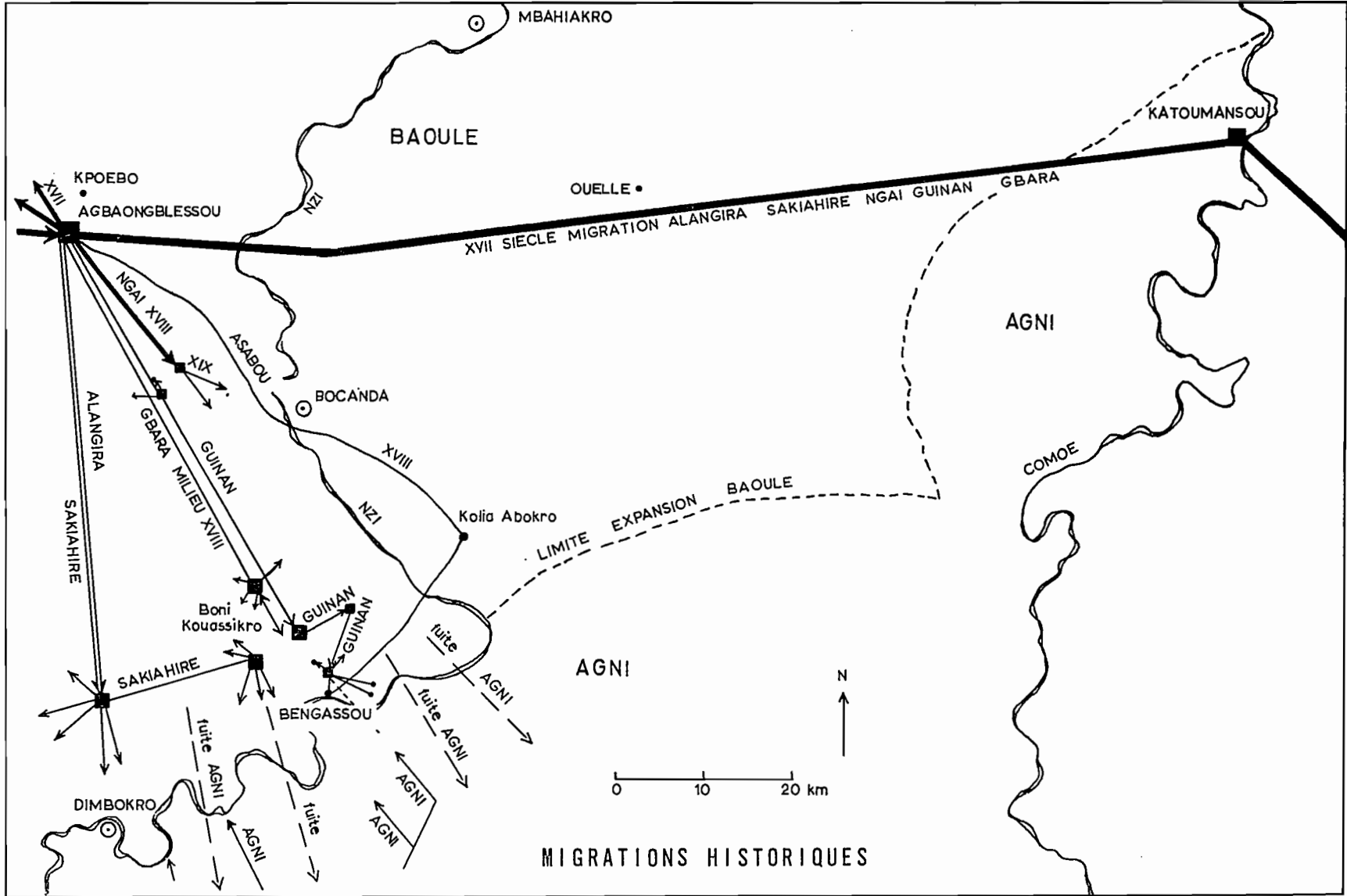
Les Ashanti réussirent très rapidement par le commerce à se procurer des armes, et se préparèrent minutieusement à la guerre.

Lorsqu'elle fut déclarée, les Dankira s'avancèrent sur le territoire ennemi, mais les Ashanti et leurs alliés leur livrèrent bataille à Fyeease. Au cours des combats, Ndoumi Gykali, roi des Dankira fut tué et ses troupes débandèrent. Les vainqueurs envahirent alors son pays, répandant la terreur sur leur passage. Pour éviter la ruine, la mort ou la captivité, beaucoup de Dankira durent s'enfuir. Une fraction de ces fugitifs, qui emportaient avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux : l'or et les reliques des ancêtres, se réfugia en Côte d'Ivoire.

Ce groupe comprenait, parmi d'autres, les ancêtres des Agba Alanguira, des Saki-Ahire, des Gbara, des Ngay et des Guinan (groupe dont fait partie Kouakou-Broukro).

2 — Première migration et première dispersion des Dankira.

Remontant vers le nord-ouest, à travers la forêt Agni qui était alors à peu près inhabitée, les émigrants du Dankira franchirent le fleuve Comoé près de Daoukro.



Une partie d'entre eux s'établit dans les environs pour fermer le passage. Les autres, marchant vers l'ouest, traversèrent le massif de l'Ouelle, puis le Nzi, et pénétrèrent dans la vaste savane à ronciers qui s'étend de l'autre côté, à l'ouest de la ville actuelle de Bocanda.

Trouvant sans doute ce pays plus hospitalier que la forêt qu'ils laissaient derrière eux, ils s'y installèrent tous quelque temps, en un lieu situé à vingt kilomètres environ à l'ouest de la gare de Raviart (voir la carte page 12).

Les différentes familles édifièrent des petits campements séparés et dispersés, dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres. Cet ensemble porta le nom d'Agba Ongblesou « le lieu de ralliement des Agba » ou d'Agba Kpri « Agba le grand ». Il a été ainsi nommé d'après la tradition, parce que, dès leur arrivée, les émigrants mourant de faim se mirent à cultiver dans cet endroit de vastes plantations de manioc, (Agba = manioc) et ce nom devint le patronyme commun à toutes les tribus de Dimbokro ou de Bocanda dont les ancêtres ont séjourné dans cet endroit.

Après son abandon, Agba Kpri est devenu le grand cimetière commun où les différents groupes Agba enterraient autrefois leurs chefs, et avant l'arrivée des Français, se rendaient périodiquement en pèlerinage pour rendre un culte aux morts.

Au bout de quelque temps, une partie importante des familles réunies à Agba Ongblesou, décida de partir à l'aventure vers le nord. Elles se dispersèrent bientôt sur de grandes distances et furent à l'origine de la fondation de nombreux villages autour de Bouaké (en particulier dans les cantons Bro, Satikran, Ouarébo, Faafoué et Nzipri). Un groupe franchit même le Bandama et s'établit dans les montagnes du Yaouré.

Les environs de Bouaké, et plus particulièrement la région située à l'ouest de la ville, étaient alors occupés par une population assez nombreuse, mais hétérogène : des campements Gouro voisinaient avec des campements de Sénoufo ou de Mandé.

Les Dankira durent, suivant les cas, contracter alliances avec les premiers occupants du sol ou le leur arracher par la force. Ils avaient sur eux l'avantage de savoir se servir d'armes à feu, et d'avoir mis au point dans leur pays d'origine, une organisation militaire assez efficace.

Ils réussirent donc à remporter quelques succès locaux.

Mais ils étaient trop peu nombreux, et devinrent bientôt trop dispersés pour pouvoir prétendre imposer leur autorité et reconstituer un grand ensemble politique, à l'image de celui qu'ils venaient de quitter.

Ils se contentèrent donc le plus souvent, après avoir vaincu les résistances ou repoussé les tentatives d'agression de leurs voisins, de coexister avec eux pacifiquement.

3 — Arrivée des Asabu et des Agni.

Ils étaient à peine implantés depuis une vingtaine d'années dans la région, lorsqu'une deuxième vague d'émigrants Akan : les Asabu, beaucoup plus importante que la première, fit son apparition.

Les nouveaux venus étaient en grande partie originaires des états de la confédération Ashanti.

Comme les Dankira, ils avaient dû quitter précipitamment leur pays natal, à la suite d'une guerre malheureuse, dont voici la cause.

A la mort d'Osai Tutu, fondateur de la confédération Ashanti, son successeur voulut continuer sa politique d'expansion vers le sud. Il n'était malheureusement pas à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise. Car, trahi par certains de ses alliés, et peu expérimenté dans l'art de la guerre, il fut surpris par ses ennemis et tué.

Sa succession fut difficile, car deux candidats se disputèrent le trône, et ne parvenant à se mettre d'accord, recrutèrent chacun de leur côté des partisans au sein de la confédération, pour régler leur différend par les armes.

Une guerre civile s'ensuivit. L'un d'eux périt au cours des combats, et ses troupes, pour échapper à l'extermination, cherchèrent leur salut dans la fuite. Ce sont les Asabu.

Sous la conduite de la célèbre reine Abra Pokou, sœur du candidat défunt, ils cherchèrent d'abord à se réfugier chez certains groupes Agni.

Mais les troupes du nouveau roi, Opokou Ware, les poursuivirent, et ils durent pour leur échapper, franchir la Comoe « miraculeusement » et s'enfoncer le plus loin possible vers l'ouest, dans les profondeurs de la forêt ivoirienne.

Ils entraînent avec eux certaines populations rencontrées sur leur passage, qui étaient prises de panique à l'annonce de l'approche des armées Ashanti.

Lorsqu'ils eurent traversé la Comoe, cet ensemble disparate se disloqua.

— Les Agni, remontant vers le nord, fondèrent le Moronou (Bongouanou).

— Les Atié restèrent aux environs du fleuve.

— Les Abé s'installèrent dans la région d'Agboville (Grand Morié).

— Quant aux Asabu proprement dits, dont les différents leaders Ashanti étaient accompagnés, en dehors de leurs proches, de nombreux clients, vassaux d'origines diverses, ils s'installèrent quelque temps à Tiassalé et dans ses environs. Puis la majeure partie de leurs forces quitta cette région pour une cause inconnue et, toujours sous la conduite d'Abra Pokou, envahirent la savane qu'ils remontrèrent dans un premier temps, jusqu'à un lieu dit, situé à vingt kilomètres de Bouaké, où ils se rassemblèrent.

A partir de là, très vite des groupes armés reconnurent les environs et ne tardèrent pas à essaimer dans toutes les directions.

Au début, les contacts entre Asabu et Dankira (ou Alanguira) furent assez pacifiques, car ils parlaient la même langue et observaient des coutumes assez similaires.

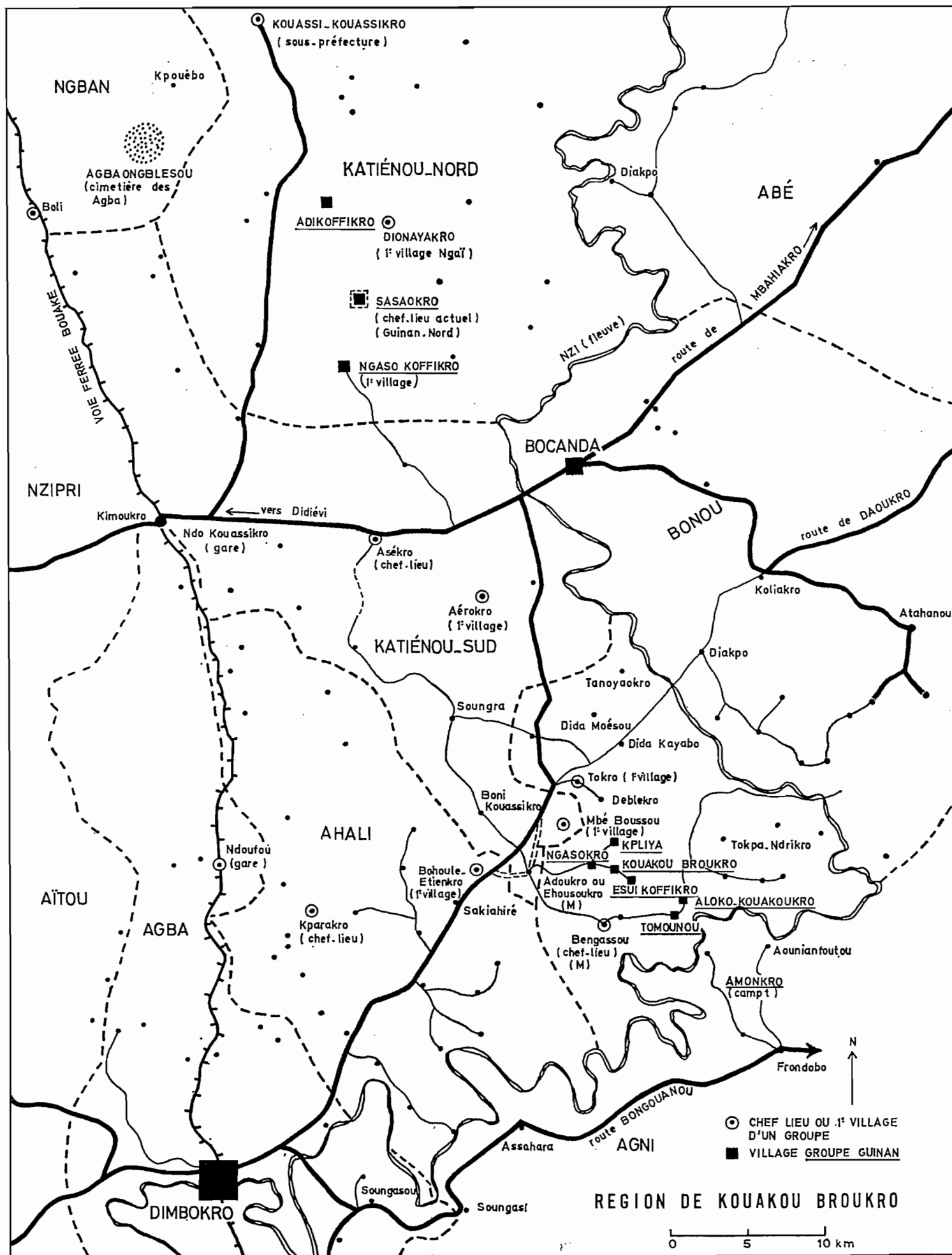
Mais dans certains endroits et surtout dans le Ouarébo, où la famille de la reine s'était installée, des conflits violents ne tardèrent pas à éclater. Car les nouveaux venus prétendirent leur imposer leur autorité ainsi qu'aux populations de la région.

Les Dankira trop faibles en nombre, trop dispersés, ne purent résister longtemps et durent se soumettre aux chefs Asabu.

Ceux qui étaient restés à Agba Kpri : les ancêtres des Ngay, des Gbara, des Saki-Ahiré, des Agba-Alanguira et des Guinan n'eurent apparemment pas de sujets de disputes avec leurs turbulents voisins, et ne cherchèrent pas à porter secours à leurs frères qui se trouvaient en difficulté dans le Ouarébo. Il est vrai que la prudence s'imposait car ils étaient séparés d'eux par la présence de groupes Asabu très nombreux, qui leur auraient barré la route.

Ils virent un jour arriver chez eux une fraction assez importante de l'arrière-garde qui avait été laissée aux environs de Tiassalé pour fermer le passage. Le chef Abli Kim, qui commandait ce groupe de guerriers, avait eu une grave querelle avec sa cousine, la reine de Tiassalé. Cette dernière avait envoyé des troupes pour le surprendre, et il fut tué dans son campement, sur les bords du Nzi. Les membres de sa famille et ses serviteurs, à la suite de cet événement, abandonnèrent la région et vinrent se réfugier chez les Agba. Ces derniers leur offrirent l'hospitalité et ils s'installèrent auprès d'eux à Agba Pri.

Ce sont les ancêtres des Agba Asabu, aujourd'hui fractionnés en de nombreux groupes, et dispersés dans toute la sous-préfecture de Bocanda.



4 — L'expansion Agni. — Guerre Agni-Baoulé.

Les Asabou firent leur apparition dans la région de Bouaké entre 1720 et 1730. Vers le nord, leur avance s'est trouvée très vite stoppée par la présence de nombreux villages Sénoufo et Mandé. Aussi les différents groupes massés d'abord au sud de Bouaké (entre cette ville et Tiébiissou), cherchèrent dans un premier temps à s'étendre à la fois vers l'ouest et l'est.

Ils mirent certainement plusieurs années avant d'occuper la région comprise entre le Bandama (du côté de Béoumi) et le Nzi, sur Mbahiakro. Pendant ce temps, ils laissaient derrière eux de vastes territoires inoccupés entre eux et Tiassalé.

C'est vers ceux-ci que se dirigèrent bientôt de nombreux groupes Agni venus de Moronou. Ces derniers, après s'être séparés des Asabou, s'étaient installés dans la région forestière entourant la ville actuelle de Bongouanou. Ils avaient d'abord fondé un vaste campement nommé Eloubo près de la mare sacrée « Moro », d'où ils tirent leur nom de Moronoufoué.

A partir de là, les différents chefs qui avaient conduit l'émigration, se dispersèrent dans toutes les directions à la recherche de terrains de culture, de chasse et de placers aurifères.

Bientôt, de petits groupes de ces Agni, appartenant principalement aux familles Assié, Ahali, et Alangoua, traversèrent le Nzi en plusieurs endroits et se mirent à parcourir les forêts, puis la savane de Dimbokro et de Bocanda, poussant leurs incursions toujours plus avant vers le nord. Ils s'emparèrent peu à peu d'un vaste territoire compris entre Toumodi, Didiévi et Bocanda et ils menaçaient de couper ainsi aux Baoulé la route de la mer.

Certains de leurs éléments avancés entrèrent en contact avec les Nziri et les Agba. Des querelles ne tardèrent pas à éclater, car les Baoulé commençaient à se sentir à l'étroit et ils voyaient d'un mauvais œil les Agni leur fermer la porte des terres du sud.

Ils apprirent bientôt que ces derniers avaient découvert de riches filons aurifères un peu partout dans la forêt. Cette nouvelle excita au plus haut point l'envie et les convoitises des Baoulé, car chez eux comme chez tous les Akan, l'or jouait un rôle de premier plan. On croyait ce métal doté d'un pouvoir surnaturel et, pour cette raison, il était directement associé à la fonction religieuse et à la personne des chefs. Thésaurisé et amassé patiemment par des générations, le trésor de famille, composé en grande partie de pépites et d'ornements en or, était le gage de l'honorabilité du groupe et le symbole de son unité. Il ne pouvait être qu'augmenté par son détenteur.

Dès leur arrivée dans la savane de Bouaké, les Dankira et les Asabou s'étaient empressés de se mettre à la recherche du métal précieux. Mais ils n'avaient pas eu beaucoup de succès jusqu'alors.

Des incidents de frontières, une affaire d'adultère mal réglée, le rapt des femmes de Tiassalé par un chef Agni du nom d'Ehpi Molo furent autant de prétextes invoqués par les Baoulé pour déclarer les hostilités. La reine des Ouarebo convoqua tous les chefs et leur demanda de fournir des contingents d'hommes pour attaquer les Agni.

Ils s'exécutèrent avec empressement car ils avaient l'espoir de ramener un précieux butin.

Les premiers intéressés étaient les Agba, qui formèrent l'avant-garde de l'armée.

A l'annonce de l'arrivée des Baoulé, les familles Agni qui se trouvaient de ce côté du Nzi s'enfuirent précipitamment et cherchèrent à se regrouper de l'autre côté du fleuve autour de Bongouanou. Mais les guerriers Baoulé le traversèrent à leur tour en plusieurs endroits, aux environs de Dimbokro.

Les Agni, qui s'étaient longtemps dispersés, avaient perdu le sens de la discipline, et ils se trouvaient nettement inférieurs en nombre. Boua Adio, le chef des Ahali, qui était le Safounirin (chef des guerriers) du roi du Moronou, tenta vainement de refouler les envahisseurs. Il trouva la mort dans les combats. La plupart des autres chefs Agni furent tués, fait prisonniers ou poursuivis jusque sur les bord de la Comoé. Les villages de la région de Bongouanou furent tous mis à sac et leurs trésors en or, qui étaient considérables, furent emportés par les vainqueurs.

Parmi ceux qui s'illustrèrent durant cette guerre, et ramenèrent chez eux un important butin ainsi que des captifs, se trouvaient : Ngay Apindrin, Ngay Kouadiani, Ngay Ane, Ngay Kondo.

Ils étaient respectivement les chefs-fondateurs des Saki-Ahiré, des Ngay, des Gbara et des Guinan.

5 — Deuxième migration des Guinan et des autres Agba.

Après la guerre, les Agba furent les premiers, parmi les autres Baoulé, à émigrer en partie vers le sud et à occuper les terrains d'où les Agni avaient été chassés.

Ils étaient très à l'étroit à Agba Ongblesou et la savane à rôniers, assez pauvre en cet endroit, avait du mal à les nourrir tous. Mais la principale cause de leur départ fut la recherche de l'or. Certains d'entre eux avaient ramené de la guerre des captifs Agni, qui connaissaient les emplacements dans la forêt, où on pouvait en trouver. Aussi les principaux chefs Agba n'eurent rien de plus pressé que de tenter leur chance. Certains prirent avec eux toute leur famille, d'autres seulement les éléments les plus dynamiques, laissant les autres garder les vieux villages qu'ils abandonnaient.

D'après la tradition, Ngay Apindrin, Ngay Ane, Ngay Kouadiani et Ngay Kondo étaient frères ou demi-frères de même père.

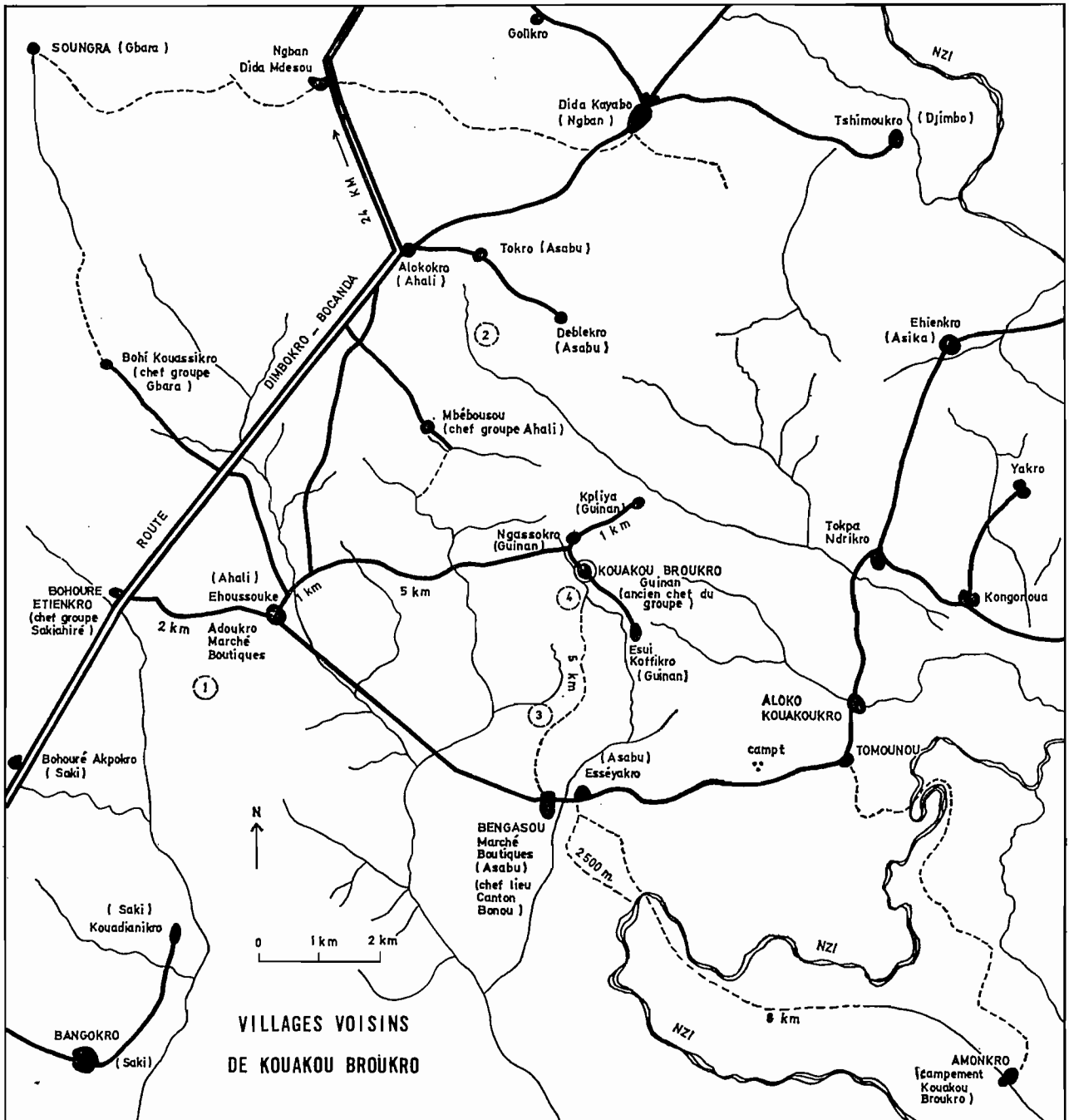
Il semble que le nom de Ngay était plutôt celui d'un clan que celui de leur père commun. Mais en insistant sur leur proche degré de parenté à l'origine, la tradition des Gbara, des Saki-Ahire, des Ngay et des Guinan a permis de maintenir entre ces groupes une certaine solidarité et des rapports étroits qui persistent encore dans la vie moderne.

Lorsqu'ils décidèrent de s'établir dans le sud, seuls Ngay Ane et Ngay Kondo résolurent de voyager ensemble. Ngay Apindrin accompagna le chef des Agba Alangoua jusqu'à Aouniassou, près de Nduoufou Gare. Puis il partit de son côté dans la forêt et découvrit de l'or en quantité, près du village actuel de Bohouré Etienkro, où il se fixa.

Ngay Kouadiani franchit le Nzi et s'établit de l'autre côté, non loin d'un chef Asabou du nom de Kolia Abo (le deuxième chef de Bengasou dont on se rappelle).

Quant à Ngay Ane et Ngay Kondo, ils se fixèrent ensemble avec leurs familles respectives, dans un lieu dit, situé tout près du village actuel de Ahousesoukro (ou Adoukro). Quelque temps après leur installation, une querelle éclata entre les deux frères : l'un des fils de Ngay Kondo, au cours d'un jeu blessa accidentellement le fils de Ngay Ane. Il en mourut. Bien qu'il lui ait présenté des excuses, Ngay Kondo décida de partir, car il craignait la vengeance de son frère. Il alla demander l'hospitalité à un chef Asabou nommé Boni Ya, fondateur du village actuel de Tokro, qui lui montra un terrain favorable à son installation. Il demeura dans cet emplacement (au nord-est de Kouakou-Broukro) jusqu'à sa mort (1). Son corps fut transporté dans le nord pour y être enterré dans le cimetière de famille (un campe-

(1) Voir carte « Région de Kouakou-Broukro ».



ment d'Agba Kpri nommé Boni Krofouin). L'endroit où il était mort était en effet considéré comme un « Niamoué » ou campement, et d'après la coutume ancienne, il était interdit d'y enterrer les morts. Les corps devaient obligatoirement être ramenés au village d'origine.

D'après la tradition, Ngay Kondo avait amené dans la forêt uniquement sa femme et ses enfants. Il avait laissé dans le nord ses neveux maternels à la garde du vieux village. Suivant la règle matrilinéaire de succession des Akan, l'un d'eux aurait dû recueillir l'héritage. En fait, ce fut son fils qui devint le nouveau chef de famille. Il s'appelait Kondo Kouamé.

Nous voyons donc que dès le début, à la faveur des migrations, des entorses importantes ont été faites à la coutume.

Il n'y avait en effet plus personne pour l'imposer à un échelon supérieur. Il est probable que dans ce cas précis, Kondo Kouamé qui avait partagé les périls et les secrets de son père, et l'avait aidé à trouver de l'or dans la forêt, a été préféré aux autres.

6 — Dispersion des Guinan.

Le nouveau chef abandonna le campement de son père, et vint s'établir à une quinzaine de kilomètres au sud, entre le Nzi et le village actuel de Bengasou.

Peu de temps après son installation, il reçut la visite du puissant chef des Asabu, nommé Kolia Abo. Ce dernier s'était d'abord fixé de l'autre côté du Nzi. Mais il n'était pas satisfait du choix de cet emplacement, car il n'avait pas réussi à trouver assez d'or dans les environs et la région manquait d'eau. Il franchit le fleuve avec une partie de sa famille, laissant le reste dans le campement qu'il abandonnait, et demanda l'hospitalité à Kondo Kouamé.

Pendant quelque temps, les deux groupes coexistèrent pacifiquement. Mais un jour, d'après la tradition, les fils de Kolia Abo s'amusèrent au cours d'une danse Dje à se moquer de Kondo Kouamé en des termes insultants. Ce dernier, qui goûtait peu ces plaisanteries de la part des jeunes, alla demander des excuses à son voisin. Il ne put obtenir satisfaction. Furieux, mais n'étant pas en mesure de s'imposer par la force, il préféra s'en aller plus loin et fonda le campement numéro trois (voir carte page 16) situé dans une savane à une extrémité du terroir actuel de Kouakou-Broukro.

Kondo Kouamé avait eu, de plusieurs femmes, de nombreux enfants des deux sexes. Ils commencèrent à s'épar-

pillier dans la forêt du vivant de leur père, à la recherche de l'or et de bons terrains de culture.

Lorsqu'il mourut, chacun resta dans son campement à la tête de sa famille. C'est ainsi que furent fondés les six villages Guinan de la forêt :

- Kouakou-Broukro, par Kouamé Pri ;
- Ngasokro par Kouamé Promo ;
- Aloko Kouakoukro par Kouamé Aloko ;
- Esui Koffikro par une femme nommée Kouamé Guiega ;
- Kpriya par sa sœur, Kouamé Atien.

Quant au fondateur de Toumounou, Ani Guiré, il était le fils d'un captif Agni et d'une femme Guinan.

Ceux du nord essaimèrent à la même époque, pour des raisons semblables, à partir du vieux village de Ngaso Koffikro. Son fondateur Koffi Angli était, paraît-il, le neveu utérin de Ngay Kondo.

Sasaokro a été créé, à la génération suivante, par Kolé Esui, un parent. (Les Guinan du nord sont beaucoup moins précis que ceux du sud au sujet de la parenté). Puis un homme originaire de dernier village fonda Ahl Koffikro à quelques kilomètres.

La dispersion des Guinan, qui a abouti à la fondation des neuf villages qui existent aujourd'hui, a dû se produire entre 1810 et 1830.

À la même époque, les Ahali (un groupe d'Agba d'origine Asabou) fondèrent Ahausoukro et Mbebusou (voir la carte n° 3).

Le village de Tokpa Ndrkro est le plus récent de ceux qui entourent Kouakou-Broukro.

Il a été créé, à l'époque coloniale, par des émigrants Asabou venus de Kouassi Kouassikro (voir cartes n° 2 et 3). Mais la plupart des villages actuels de la région de Bocanda ont été fondés dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le phénomène de fission qui s'est produit alors, semble correspondre à une forte poussée démographique qui a atteint tout le Baoulé.

Les membres des quatre groupes parents : Ngay, Gbara, Saki-Ahire et Guinan se répartissent actuellement dans les villages suivants, qui existaient presque tous avant l'arrivée des Français.

Comme nous le verrons, c'est presque uniquement dans ce cercle de 43 villages plus ou moins éloignés, ayant une origine commune, que se réalisent encore aujourd'hui les échanges de personnes par le jeu des alliances matrimoniales.

| SAKI-AHIRE | NGAY | GUINAN | GBARA |
|------------------|----------------|------------------------|-----------------|
| ALOUGBELIKRO | AMOROKI | ADI KOFFIKRO | ABO KOUASSIKRO |
| BANGOKRO | DIONAYAKRO | ALOKOKO-KOUAKOUKRO | BOHI KOUASSIKRO |
| BOHOURE AKROKRO | KONDO KOFFIKRO | ESUI KOFFIKRO | DIANGOKRO |
| BOHOURE ETIENKRO | LOUKROUKRO | KOUAKOU BROUKRO | DIVIESOU |
| BOKABO | NZI MAYERE | KPRIYA | KOGUINAN |
| DADIE KOUASSIKRO | TANO KOUAKRO | NGASO KOFFIKRO | KROE-NDOLIKRO |
| DIAHAN POKOUKRO | | NGASOKRO | MBELI |
| ESSIE KOUADIOKRO | | SASAO KRO | MIKRO |
| GBENDEKRO | | TOUMOUNOU | NBAYAKRO |
| KOUAKOULEKIKRO | | | SIKA AMELANKRO |
| LANGBA | | | SOUAMIKRO |
| NIAMASOU | | | SOUNGRA |
| TANGOUMANSOU | | | |
| TANO AKAKRO | | | |
| TOTOKRO | | | |
| YA SUIKRO | | | |

PRINCIPAUX ASPECTS DE LA VIE SOCIALE AVANT L'ARRIVEE DES FRANÇAIS.

Nous avons vu précédemment que les émigrants Akan introduisirent dans la région de Bouaké un type d'organisation supérieure à celui des populations autochtones.

Dans leur pays d'origine, le respect de la hiérarchie et des règles établies, avaient pu triompher des tendances particularistes des groupes familiaux et des individus, tout en leur laissant une grande liberté d'expression, par le jeu d'institutions très démocratiques.

Ces Akan étaient parvenus à constituer de puissants royaumes au cours du XVII^e siècle.

Ils le devaient à leur habileté en matière politique, mais aussi à un ensemble de circonstances exceptionnellement favorables :

— Concentration d'une population nombreuse et assez homogène dans un espace restreint ;

— Abondance de ressources naturelles offertes par le pays qu'ils occupaient, et susceptibles de servir de monnaie d'échange avec l'extérieur ;

— Présence sur la côte de nombreux commerçants européens, qui leur apprirent à se servir d'armes à feu et leur en fournirent contre de l'or et des esclaves ;

— Concentration de richesses entre les mains de quelques chefs qui purent se procurer de nombreux fusils, et profiter de la supériorité ainsi acquise pour imposer leur autorité par la force ;

— Etat de guerre presque permanent qui força les individus à s'unir pour faire face au danger commun et à observer une discipline militaire rigoureuse.

Les Asabou, à leur arrivée ici, tentèrent d'édifier un grand ensemble politique à l'image de celui qu'ils venaient de quitter, mais les conditions de vie qu'ils rencontrèrent dans leur nouveau pays étaient très différentes :

— La présence de nombreux autochtones qu'il fallut soumettre et assimiler ;

— La rapide dispersion des groupes sur de vastes territoires ;

— La difficulté qu'éprouvèrent les chefs à trouver dans la région de l'or en quantité suffisante pour maintenir leur supériorité économique ;

— La perte des anciens débouchés commerciaux avec les cités du Niger et les Européens,

furent autant de facteurs qui contribuèrent, dès le début, à affaiblir l'autorité et à faire perdre le respect de la hiérarchie.

L'individualisme l'emporta graduellement sur le sens de la discipline au cours du XIX^e siècle. A la suite des migrations et des processus de formation de nombreux villages par essaimage, les Baoulé se fractionnèrent en groupements de plus en plus petits, pratiquement autonomes.

De l'ancien système Ashanti ne subsista bientôt qu'une pyramide de droits et d'obligations morales liant les supérieurs à leurs inférieurs.

Sur le plan matériel, l'exercice des prérogatives des chefs varia beaucoup suivant les régions, fut fonction en grande partie de la personnalité de leurs détenteurs.

1 — Les unités territoriales.

Avant l'arrivée des Français, les unités résidentielles et territoriales étaient les suivantes dans le pays Baoulé :

— La plus petite, la concession, formée d'une ou plusieurs maisons d'habitation et de dépendances, était habitée par une famille, au sens stricte (Osou), comprenant un ménage polygamique et ses enfants ;

— Plusieurs familles unies par des liens de parenté plus ou moins éloignée, et des captifs occupaient des bâtiments

voisins entourant une cour intérieure, et séparés de l'extérieur par une palissade. L'ensemble portait le nom d'Aouro et le chef de ce groupement s'appelait Aouro Kpingbin ;

— Une ou plusieurs de ces Aouro formaient un campement. Ce dernier s'appelait Niamoué ou Kro.

— Plusieurs localités dont les fondateurs étaient partis d'un même village formaient une sous-tribu ou Akpasoua. Le chef de ce groupement était généralement celui du village fondateur.

— Les dimensions des sous-tribus étaient très variables. Elles pouvaient englober un certain nombre de villages d'autochtones, soumis au moment de la conquête, ou d'étrangers venus par la suite demander du terrain.

— La plus grande unité territoriale et politique était la tribu (Mê). Elle comprenait plusieurs sous-tribus d'origines diverses, qui reconnaissaient, au moins au début, l'autorité supérieure d'un seul chef. Ce dernier était généralement le successeur d'un des leaders de l'émigration des Asabou.

2 — La structure politique.

a) LE ROYAUME DES BAOULE.

Toutes les tribus Baoulé furent, au début, soumises à l'autorité suprême du chef des Ouarébo.

Elles formaient une sorte de confédération qui n'eut qu'une existence éphémère. En tant qu'unité politique, elle ne survécut pas à la mort de la reine Akoua Boni.

L'union de tous les chefs Asabou s'était avérée nécessaire au moment de la conquête pour vaincre les résistances des peuples autochtones, et elle leur permit de mener à bien des expéditions militaires comme celle qui fut entreprise contre les Agni Morofoué.

Mais dès que le danger fut écarté et que les troupes se dispersèrent, l'autorité des successeurs d'Akoua Boni fut de plus en plus discutée. Elle devint fonction de leur personnalité et de la distance. Les chefs Ouarébo durent avoir recours à la force pour obtenir des tribus voisines : Sa, Ndranoua, Aitou et Nanafoué le versement de l'impôt.

Ils cessèrent bientôt tout à fait de le réclamer, n'ayant pas les moyens de l'obtenir, et on fit de moins en moins fréquemment appel à eux pour régler les différends en dernier ressort.

Les Agba, qui étaient les plus éloignés de la capitale, Sakassou, furent les premiers à échapper totalement à leur contrôle.

Des querelles violentes ne tardèrent pas à éclater entre les tribus qui dégénérent en guérillas. Les belligérants ne faisaient appel à un arbitre bienveillant que lorsqu'ils avaient essuyé de part et d'autre des pertes sensibles.

b) LA CHEFFERIE DE TRIBU.

Chacune des tribus Baoulé avait un nom qui, d'après la légende Asabou, lui aurait été donné par la reine Abra Pokou. Mais certaines d'entre elles n'avaient pas d'unité de commandement. Tel était le cas des Agba qui, séparés dès le début en deux fractions d'origine différente, n'ont jamais connu de chef commun. Cette tribu ne se définissait donc que par rapport à ses voisins les Nzipri, les Ngban, les Abé, les Aitou et les Agni.

Après la guerre contre les Morofoué, les nombreux groupes Agba ne parvinrent pas à s'unir pour repousser les agressions de leurs voisins. C'est ainsi que les Nzipri

et les Aitou purent s'emparer aisément d'une partie de leur territoire par la force.

c) LES RAPPORTS ENTRE LES DIFFÉRENTES SOUS-TRIBUS AGBA.

En l'absence d'une autorité reconnue par tous les Agba, les différends qui pouvaient s'élever entre deux sous-tribus voisines donnaient souvent naissance à des conflits.

C'est ainsi que les Agba Alanguira et les Saki-Ahira, à la suite d'une querelle entre deux villages voisins, se déclarèrent la guerre. Elle dura, sous forme d'escarmouches et de coups de mains, pendant plusieurs années, et on dut avoir recours à l'arbitrage du chef des Ngban de Kpoébo pour rétablir la paix.

Cependant, certaines sous-tribus éprouvèrent très tôt le besoin de normaliser leurs rapports avec leurs voisins. De véritables pactes furent conclus. En général, les chefs et les représentants des deux groupes, après de longues négociations, se rencontraient un jour sur la frontière de leur territoire respectif. Chacun des deux partis amenait ses objets consacrés. Des brins d'herbes liés ensemble étaient déposés aux pieds des partenaires. Les différents buts de la convention étaient énoncés par les porte-paroles, et les deux partis juraient solennellement sur leurs objets sacrés et sur les brins d'herbes noués, de maintenir le pacte et de veiller à ce qu'il soit toujours respecté par leurs descendants. Cette cérémonie s'accompagnait quelquefois d'un groupage de sang.

Les alliés « Toukpé » se devaient aide et assistance en cas de danger, et fixaient le taux des amendes à infliger aux coupables des délits, tels que l'adultère et le meurtre.

Les compensations exigées étaient très légères et avaient une valeur symbolique (sel, savon, kaolin, poulet, pagne).

Ces pactes, qui ont grandement facilité les rapports autrefois entre les groupes, étaient respectés et le sont encore.

Les Guinan sont les Toukpé des Asabou de Bengassou, des Saki Ahiré et des Mounga.

Cette coutume ancienne a été invoquée récemment au tribunal de Bengassou pour arranger à l'amiable un différend entre un homme de Kouakou-Broukro et un Asabou.

Aucun pacte de ce genre n'a jamais existé entre les Guinan et les Ahali de Mbeousou et d'Ahousoukro. Ainsi, pendant longtemps, les habitants de ces villages et Kouakou-Broukro avaient peu de rapports entre eux. Car, en cas de palabre, la partie lésée pouvait réclamer ce qu'elle voulait, et un accord était très difficile à établir. Une dispute, même anodine, pouvait rapidement dégénérer en bagarre générale.

d) LA CHEFFERIE DES GUINAN.

Bien que, dès le début, les Guinan de la forêt se soient trouvés séparés de ceux du nord par une distance assez considérable (50 kilomètres environ en ligne droite) et que de nombreux villages étrangers soient venus s'intercaler entre eux, ils n'ont jamais cessé de conserver des rapports étroits. La solidarité assez forte qui les unit a été maintenue précieusement de génération en génération, grâce aux facteurs suivants :

— Le sentiment de faire partie d'une grande famille, issue d'un ancêtre commun : Ngay Kondo ;

— La coutume du transfert du corps des chefs défunts dans le cimetière du nord ;

— L'existence d'un chef commun à tous les Guinan et son mode de nomination ;

— La fréquence des unions matrimoniales réalisées au sein de ce groupe.

Bien que les villages Guinan comptent certainement, comme tous les villages Baoulé, un certain nombre d'étran-

gers parmi eux installés là depuis longtemps, et des captifs, ils se considèrent tous comme des parents « Nyama ».

Encore aujourd'hui, tout ce qui concerne le groupe est considéré comme une affaire de famille. Tout le territoire qu'il occupe est un bien commun et, pour cette raison, il n'y a jamais eu de limites établies entre les terrains des différents villages.

Le chef des Guinan symbolisait l'unité du groupe. Il était la tête du vaste corps de la parenté comprenant les vivants et les morts. Il devenait le grand-prêtre du culte des ancêtres, à partir du moment où, le jour de son investiture, il était mis en contact avec la chaise sacrée de Ngay Kondo.

C'est lui qui était chargé de leur offrir des sacrifices chaque année, au nom de la collectivité, à l'occasion de la fête des ignames (début août). Il était également le maître de la terre et le prêtre d'Assié (la terre considérée comme une divinité). En cette qualité, on devait théoriquement le consulter lorsqu'on donnait une portion de terrain à un étranger, et on avait recours obligatoirement à lui en cas de litige foncier.

Le caractère religieux de sa fonction donnait à l'Akpa-soua Kpingbin des Guinan un prestige particulier, et comme tous les chefs Akan, sa personne était entourée d'un grand cérémonial. Mais dans la pratique, son rôle à la tête du groupe était très réduit. Il ne pouvait intervenir dans les affaires internes des autres villages à moins d'y être prié. Il ne pouvait désigner arbitrairement un chef de village ou le révoquer.

Sa fonction principale consistait à servir d'arbitre suprême des conflits lorsqu'ils n'avaient pu être apaisés au niveau des chefs de village, et à représenter les Guinan dans leurs relations avec l'extérieur.

Lorsqu'il mourait, on attendait un an avant de rendre la nouvelle publique. Puis on convoquait tous les chefs de villages pour les funérailles qui duraient plus d'une semaine ; elles donnaient lieu à de nombreux sacrifices et à des dépenses somptuaires.

Tous les chefs de villages étaient tenus d'apporter leur contribution. Ils procédaient tous à l'élection du nouveau chef au cours des cérémonies. Puis le corps du défunt était transporté sur une civière dans le cimetière du nord, nommé Boni Krofoin. Le voyage durait longtemps, car on devait s'arrêter dans chaque village pour demander le passage, et avant d'être enterré, le corps devait obligatoirement faire le tour des villages Guinan. Sa suite y séjournait quelque temps et, à cette occasion, les mêmes dépenses somptuaires et réjouissances en l'honneur du mort se répétaient.

Cette coutume contribuait à maintenir solidement la solidarité du groupe, et la mort d'un chef servait plus la cause de l'unité que toute la durée de son règne.

Cinq chefs représentant cinq générations se sont succédés à la tête des Guinan entre la mort du fondateur Ngay Kondo et l'arrivée des Français.

Le dernier, appelé Esui Kondo, nommé vers 1900, est mort en 1942. Il a été remplacé par le chef actuel Kouamé Konan.

En attribuant à chaque règne une durée moyenne de 25 ans, on peut adopter la chronologie suivante :

- Ngay Kondo 1770-1800 ;
- Kondo Kouamé 1800-1825 ;
- Kouamé Kpri 1825-1850 ;
- Kpri Kouakou Brou 1850-1875 ;
- Kouamé Kouamé 1875-1900 ;
- Esui Kongo 1900-1942.

Kouamé Kpri est le fondateur de Kouakou-Broukro, et ses successeurs cumulèrent les fonctions de chefs de ce village et de l'Akpasoua des Guinan.

Le schéma ci-dessous montre la parenté qui existait entre eux. On peut constater :

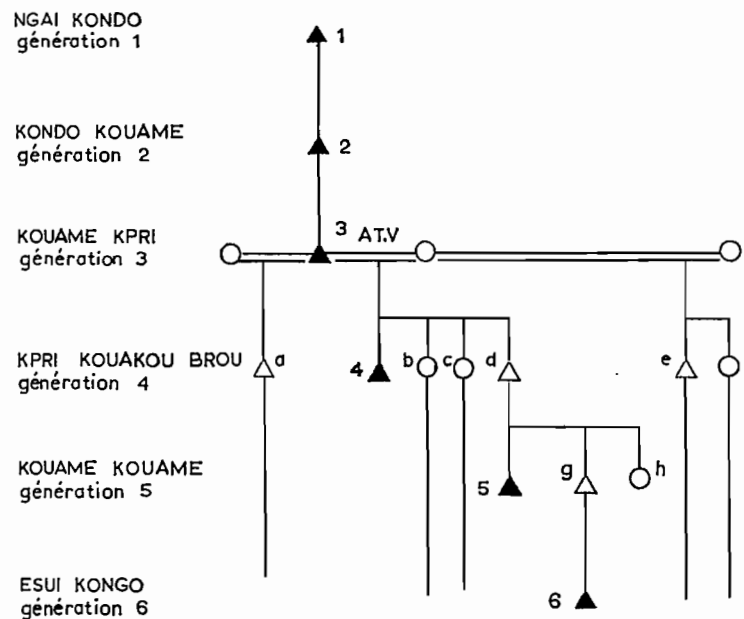
— que la chefferie s'est toujours transmise dans la ligne paternelle ;

— que les successeurs de Kouamé Kpri ont été systématiquement choisis dans la descendance d'une seule de ses épouses.

Il faut également ajouter que dans le cas de la nomination de Kouakou Brou, l'ordre de primogéniture n'a pas été respecté. Car Kondo Kouamé II (d sur le schéma) était son frère aîné.

SUCCESSION DES CHEFS GUINAN

(ATV : MARIAGE ATONVLE)



La transmission de la chefferie des Guinan s'est opérée depuis le début d'une façon très irrégulière. En effet, d'après la coutume très ancienne des Akan en matière successorale, le choix d'un héritier se faisait dans l'ordre préférentiel suivant :

- Frère du défunt par rang d'âge ;
- Fils de la sœur aînée, ou à défaut, d'une sœur cadette ;
- Parent dans la ligne maternelle ;
- En l'absence de représentant de cette ligne : le fils aîné ;
- Fils de frère ;
- Captif.

Il est certain que les Guinan observaient cette règle à leur départ du Ghana, et elle est encore très rigoureusement appliquée chez les Ashanti, les Dankira et les Agni.

Dans le contexte Baoulé cependant, la succession des chefs Guinan est loin d'être un cas unique. La chefferie

des Agba Alanguira, celle des Saki Ahiré et des Agba Asabou de Bengassou se sont également transmises dans la ligne paternelle.

On ne peut pas dire que les Agba ont réformé leurs institutions à la suite de contacts fréquents et prolongés avec des populations autochtones patrilinéaires. Car la région de Bocanda qu'ils occupent était vide d'habitants après le départ des Agni.

On doit plutôt rechercher l'origine de cette transformation dans les inconvénients que présentait la règle matrilinéaire de succession dans la pratique.

Elle entraînait en conflit avec l'usage suivant lequel la femme doit habiter chez son mari, et les enfants dans leur famille paternelle. Le fils qui vivait constamment avec son père apprenait de lui peu à peu les traditions, les usages et la manière de régler les différends qui pouvaient surgir au sein du village.

Le neveu, au contraire, surtout si sa mère avait épousé un homme résidant dans une localité éloignée, ne rendait à son oncle que des visites plus ou moins régulières. Souvent lorsqu'il venait hériter, il ne connaissait rien des affaires du défunt.

Il fallait donc qu'on se mette tardivement à faire son éducation. Ceci posait un problème particulièrement difficile en ce qui concerne la chefferie, car pendant un certain temps, le nouveau chef (dans le cas où on choisissait un neveu résidant habituellement dans un autre village) était incapable de s'acquitter correctement de ses fonctions à la tête de la communauté.

Les Baoulé ont certainement été, dès le début, conscients de cet inconvénient. Mais ils ne pouvaient violer ouvertement cette coutume ancienne, de peur de s'attirer les foudres des ancêtres. Ils cherchèrent donc différents moyens de la tourner ou de limiter son application pratique. Cela fut d'autant plus facile à ceux qui s'y décidèrent, que les différentes coutumes ne se transmettaient que par la voix orale, et que depuis le départ du Ghana, aucun gouvernement central n'en assurait la conservation, et ne pouvait les maintenir dans leur intégrité à travers tout le pays Baoulé.

L'un des principaux moyens par lesquels les chefs réussirent à tourner la règle de succession, fut l'usage très répandu du mariage « Aton Vié ».

Il se distinguait de l'union matrimoniale ordinaire par les rites solennels et les réjouissances auxquels il donnait lieu, et surtout par le montant extrêmement élevé de la dot qui était versée à la famille de la femme. Dans certaines régions, elle pouvait atteindre la somme de 10 « TA » d'or, soit 500 grammes environ. Le mari en outre, devait fournir de nombreux cadeaux en nature à sa femme le jour où elle entrait pour la première fois dans le domicile conjugal (bijoux, pagnes, sel, viande, etc.).

On comprend aisément que dans ces conditions, seuls les hommes fortunés, c'est-à-dire les chefs importants pouvaient se permettre de prendre une femme Aton Vié, et ils ne pouvaient le faire qu'avec l'aide et l'assentiment de toute leur famille.

L'importance des dépenses s'expliquait par le fait que le mariage Aton Vié opérait un transfert complet et définitif de droits, au même titre que l'achat ou la vente. (Son nom l'indique : « TO » = acheter). Lorsque la dot était versée et que les dernières formalités étaient accomplies, la famille de la femme perdait tous ses droits sur elle et sur sa descendance future, au profit du mari.

Ce dernier cumulait vis-à-vis de ses enfants, les droits et responsabilités d'un père et d'un oncle maternel, et ses fils étaient assimilés à des neveux utérins.

Dans ces conditions, ils étaient les mieux placés dans l'ordre des candidats à la succession.

Le fait que les successeurs de Kouamé Kpri avaient été tous choisis dans une seule ligne s'explique aisément : ils descendent tous d'une femme Ouarébo que Kouamé Kpri avait épousée suivant le rite Aton Vié.

Il est probable que le dernier chef et son prédécesseur ont été désignés pour la même raison (la tradition orale n'en donne pas cependant une assurance formelle).

e) LE CHEF DE VILLAGE. — (KRO KPINGBIN).

Les Baoulé distinguent traditionnellement deux types d'agglomération : Kro et Niamoué.

La traduction qui est généralement faite de « Kro » « village » et de « Niamoué » : « campement provisoire », n'est pas exacte. Car un Kro peut être plus petit qu'un Niamoué, et les deux autrefois étaient des groupements humains assez mobiles (leur durée dépassait rarement une ou deux générations sur le même site : de 30 à 50 ans).

Cette distinction n'était donc basée ni sur la taille ni sur la permanence plus ou moins grande d'une agglomération, mais sur des critères socio-religieux.

Un Niamoué ne devenait un Kro que le jour où certains rites spéciaux et certains sacrifices dédiés à Assié, la terre, avaient été accomplis par l'autorité compétente.

La création des Niamoué et leur transformation en Kro se sont faites très souvent de la façon suivante, au cours de l'essaimage successif qui a contribué en deux siècles à l'occupation du Baoulé.

Lorsqu'un Kro, reconnu comme tel, devenait vieux et que sa population s'accroissait, celle-ci devait défricher des champs de plus en plus éloignés. Pour éviter de faire chaque jour de longs trajets à pied, les familles les plus défavorisées bâtissaient des campements à proximité de leurs plantations. Elles étaient cependant tenues de revenir fréquemment pour donner de leurs nouvelles aux gens du village d'origine, et dépendaient toujours directement de son chef. Le Niamoué n'avait pas d'existence en tant qu'unité sociale, il était purement et simplement considéré au même titre que la brousse « Bro ». Or, d'après la coutume, il était formellement interdit d'avoir des relations sexuelles « en brousse » et d'y enterrer les morts. Cette règle importante qui a autrefois évité bien des adultères, était faite également pour maintenir le plus longtemps possible la cohésion des familles.

Pour que le Niamoué devienne un Kro ayant une existence indépendante, il fallait que sa population demande expressément au chef du village de venir accomplir les rites. Ce dernier se faisait prier assez longtemps, surtout si les habitants du Niamoué ne se comportaient pas bien. Lorsqu'il avait donné son accord, il se rendait un jour sur place avec ses notables et plantait cérémonieusement un arbre représentant Assié, à l'entrée du campement.

Le sacrifice d'un mouton ou d'un poulet, des libations de vin de palme étaient ensuite offerts pour cimenter l'alliance de la nouvelle communauté avec la divinité dans le nouveau Kro. Enfin, le nouveau chef Kpingbin devenait le grand prêtre par délégation.

Les six villages Guinan de la forêt étaient des Niamoué au temps du chef Kondo Kouamé. C'est Kouamé Kpri, son successeur, qui a accompli les rites nécessaires pour qu'ils deviennent des Kro (vers 1825).

Au niveau du village, le pouvoir politique était entre les mains du chef et de quelques notables. Ils étaient inséparables, car ces derniers ne pouvaient prendre aucune responsabilité en l'absence du chef, et lui-même ne pouvait rien décider d'important sans leur consentement.

Le Kro Kpingbin était élu au moment des funérailles du précédent par le conseil des anciens. Comme les Guinan étaient restés très solidaires, les différents chefs des villages assistaient à la réunion et pouvaient donner leur avis. Le jour de son investiture, il était mis en contact avec les reliques du fondateur, et devait prêter serment d'obéissance à son supérieur, le chef d'Akpasoua.

Comme ce dernier, il était traité avec des témoignages de grand respect en public, et dans l'exercice de ses fonctions, était toujours accompagné d'un certain nombre de jeunes gens porteurs des insignes de son rang : trompes, tambours, cannes ou épées de cérémonie dont le manche était en bois recouvert d'or.

En tant que chef religieux de la communauté villageoise, il était en général le grand-prêtre d'Assié et des Oumien (ancêtres). Il dirigeait aussi souvent les sociétés religieuses défendant des intérêts collectifs telles que le Do et le Djé.

En tant que symbole de l'unité du village, il devait le représenter vis-à-vis de l'extérieur : recevoir les étrangers, faire triompher l'intérêt de ses administrés en cas de différends avec les voisins, et veiller à maintenir la paix à l'intérieur (fonction judiciaire).

Mais pas plus que l'Akpasoua Kpingbin, il ne pouvait faire un usage arbitraire de son autorité.

Au milieu des notables, il n'était que le « primus Inter pares », et n'intervenait qu'en dernier ressort pour trancher les disputes soumises au tribunal du village. Il avait peu de prérogatives matérielles qui le distinguaient des autres chefs de familles :

- Prestation de vin de palme le lundi (jour des Oumien).
- Prestation de services quelquefois dans ses champs pour lui permettre de nourrir les étrangers.
- Amendes infligées et cadeaux offerts en remerciement par la partie gagnante d'un palabre.

En revanche, il avait des obligations dont certaines étaient très lourdes :

- Il ne pouvait s'absenter longtemps du village ;
- Ni s'abstenir de juger une affaire sous prétexte de ses occupations personnelles. Il devait, le cas échéant, aider pécuniairement un chef de famille en difficulté, et surtout couvrir tous les frais des funérailles de son prédécesseur (source de dépenses considérables, car dans le Baoulé, celles d'un personnage important ont toujours eu un caractère somptuaire).

Comme nous l'avons vu, les chefs de Kouakou-Broukro représentaient en même temps tous les Guinan. Ils se sont succédés dans la ligne paternelle. Mais le même ordre successoral ne s'est pas appliqué dans tous les villages du groupe.

Ceux d'Aloko Kouakoukro ont été choisis de père en fils. Mais ceux de Sasaokro et de Ngaso Koffikro se sont succédés de frère en frère, et d'oncle maternel à neveu.

Ceci montre la grande diversité qui régnait dans cette partie du Baoulé en matière de droit successoral.

Le conseil de village se composait des notables suivants :

- Le « Ponafoué » porte-canne qui avait surtout des fonctions judiciaires (il tranchait les différends avant le chef) ;
- Le Nouanidlofoué, porte-parole qui transmettait au chef les paroles de ses interlocuteurs, et leur répétait sa réponse (personne chez les Akan ne pouvait s'adresser directement à un chef dans l'exercice de ses fonctions sous peine de mort ou d'une forte amende) ;
- Le Banfrin Kpingbin, chef des jeunes qui cumulait souvent les fonctions de Safonlirin (chef des guerriers).

Tous ces notables étaient choisis pour leurs qualités personnelles :

- Le premier pour ses connaissances de la coutume ;
- Le second pour son éloquence ;
- Le troisième pour son courage et sa force physique.

On ne tenait compte, chez les Guinan, ni de leur âge ni de leur appartenance à certaines familles. Cependant, on prenait de préférence des hommes d'âge mûr, car ils avaient plus de poids et d'expérience.

Le chef et les notables n'étaient jamais seuls à administrer les affaires du village. Chaque fois qu'une décision grave devait être prise, elle était débattue au cours d'une réunion publique, à laquelle participaient activement les chefs d'Aouro (lignages) et certaines femmes âgées.

Ce recours constant à l'opinion publique présentait de nombreux inconvénients dont le principal était la difficulté de faire régner la discipline et la lenteur avec laquelle les décisions pouvaient être prises dans des circonstances critiques.

Le chef ou ses notables devaient avoir une forte personnalité pour parvenir à faire régner l'ordre. Ils ne faisaient respecter leurs décisions que par la persuasion et leur ascendant moral. Car les moyens de les imposer par la force leur manquaient le plus souvent.

f) LE CHEF D'AOURO : AOURO OU AOUROBO KPINGBIN.

Avant l'arrivée des Français, les villages Baoulé étaient divisés en un certain nombre de quartiers résidentiels « Aouro » ou « Aourobo », entourés de palissades et séparés les uns des autres par des ruelles étroites. Ces unités de tailles variables étaient occupées par des familles étendues « lignages » et leurs clients (différentes catégories de captifs). Les membres de ces lignages résidentiels comptaient parfois leur parenté jusqu'à la sixième génération. Ils pouvaient donc former dans certains cas des groupements humains importants.

L'Aouro devait son existence aux liens étroits qui unissaient généralement les frères et sœurs de même père et mère. La solidarité qui, en principe, se manifestait entre eux pendant toute la durée de leur vie, persistait souvent entre les descendants sur plusieurs générations.

Chaque Aouro avait un chef à sa tête, nommé Aouro-Kpingbin, possédait un trésor collectif, un territoire comprenant les champs cultivés, les jachères et certaines portions de forêt non défrichée ; des droits de chasse et de pêche sur certaines parties de cours d'eau. La collaboration entre ses membres était assez étroite. Elle constituait certainement l'unité sociale la plus solide qui exista dans le Baoulé, au-dessus de la famille au sens strict.

L'Aouro Kpingbin avait des pouvoirs très étendus.

— Il était l'arbitre des conflits qui pouvaient s'élever entre les familles et en deuxième ressort, de ceux qui éclataient au sein de chacune d'elles.

— Il défendait l'Aouro vis-à-vis de l'extérieur et la représentait au cours des réunions du conseil de village.

— Il était le maître de la terre et, en cette qualité, tous les palmiers existant sur les portions du territoire de l'Aouro non défrichées lui appartenaient. Il recevait également la meilleure part des gibiers tués et des poissons pêchés.

— Il pouvait exiger que tous les membres de la communauté travaillent pour lui dans ses champs, et en général, ils devaient s'acquitter d'abord de ce devoir avant de vaquer à leurs occupations personnelles.

— Il possédait le trésor de l'Aouro, et en assurait la gestion.

— Il avait un véritable droit de propriété sur les personnes, car il pouvait les vendre ou les donner en gage de dette.

(Le cas s'est produit à Kouakou-Broukro. L'un des chefs d'Aouro s'étant couvert de dettes et n'étant pas en mesure de s'en acquitter, vendit plusieurs membres de sa famille dans le village et à l'extérieur).

Les prérogatives d'un chef d'Aouro étaient donc beaucoup plus grandes que celles d'un chef de village. Il ne pouvait cependant en abuser, sous peine de voir ses administrés le quitter, et il subissait un certain contrôle de la part des chefs des familles (les plus âgés). Ceux-ci avaient surtout un droit de regard sur la manière dont il gérait le fonds commun, et il devait obligatoirement les consulter lorsqu'il avait à y puiser.

Le trésor « Dia » consistait généralement en or, poudre ou pépites, en bijoux, insignes et autres souvenirs laissés par les ancêtres. Il était le symbole de l'unité du groupe et de sa continuité. En principe, celui qui en héritait n'avait pas le droit de s'en servir sauf dans des circonstances exceptionnelles. Il ne pouvait moralement que l'accroître, sous peine de déshonneur, et de s'attirer la vengeance des ancêtres.

Le trésor était indivisible. Mais la part de chacun de ceux qui avaient contribué à son accroissement, était soigneusement empaquetée de façon à garder son souvenir.

Tout ce que l'héritier avait pu gagner par lui-même de son vivant, était intégré dans le trésor et allait à son successeur.

Le chef d'Aouro, en contrepartie de ses prérogatives, avait des charges très lourdes et de grandes responsabilités :

- Il devait payer les funérailles de son prédécesseur ;
- Aider les chefs de famille à acquitter leurs dettes, à payer la dot de leurs fils, et à couvrir leurs frais en cas du décès d'un membre ;
- Se montrer généreux et impartial dans ses jugements.

Indépendamment de la différenciation qui était faite entre les sexes, les membres d'un Aouro étaient divisés en trois catégories :

- Les Bla Ba ;
- Les Yasoua Ba ;
- Les Aouro Ba.

Les Bla Ba étaient ceux, hommes ou femmes, qui situaient leur parenté dans la ligne maternelle par rapport au chef.

Ainsi un homme dont le père résidait dans l'Aouro, mais était parent du chef par les femmes, était considéré comme Bla Ba.

Les Yasoua Ba étaient ceux qui étaient parents du chef dans la ligne paternelle.

Les Aouro Ba comprenaient les enfants de femmes mariées Aton Vlé (appartenant à la fois aux deux premières catégories comme nous l'avons vu) et les captifs.

Suivant la tradition Akan, ces catégories correspondaient à des différences importantes de statut.

A l'origine, le Bla Ba et le Yasoua Ba avaient des rôles distincts et complémentaires à jouer dans la vie sociale.

Le Bla Ba héritait du sang de sa mère, et par elle de tout le côté matériel de l'existence ; des biens, de la propriété de la terre, de la chefferie. C'est lui qui rendait un culte aux ancêtres.

Le Yasoua Ba recevait le jour de sa naissance les qualités et l'esprit de son père. Il héritait ainsi de ses cultes personnels, des Kirié (totem) de son clan, de ses aptitudes professionnelles, donc de son métier s'il était orfèvre, tisserand, forgeron ou guerrier.

Dans la société Akan, le Bla Ba était nettement favorisé. Tant que son père vivait dans l'Aouro, le fils vivait en sécurité. Mais après sa mort, sa situation devenait précaire. On pouvait théoriquement le chasser et lui dire à tout moment de rejoindre sa famille maternelle. On ne le faisait généralement pas. Car, dans la mesure où la richesse d'un chef d'Aouro ou de famille et sa puissance étaient autrefois fonction du nombre de ses enfants, il avait intérêt à garder le plus de personnes possible autour de lui. Mais un jour ou l'autre, les Bla Ba étaient destinés à rejoindre leur famille maternelle pour en recueillir l'héritage.

Chez les Baoulé, au cours du temps, les changements adoptés en matière de succession dans plusieurs régions ont contribué à atténuer les différences de statuts et de fonctions entre Bla Ba et Yasoua Ba, et à les modifier suivant les cas. Les facteurs de différenciation et la position respective de ces deux catégories de parents variaient suivant les tribus, les villages et même au sein d'une même agglomération.

Ainsi, à Kouakou-Broukro, la situation des Bla Ba et des Yasoua-Ba n'était pas la même dans toutes les Aouro. Pour le comprendre, il faut remonter à leur origine :

Le chef Kouamé Kpri avait eu de nombreux enfants de ses trois femmes. Lorsqu'il mourut, ils se séparèrent en trois groupes :

— La première famille était constituée par deux des fils qu'il avait eu d'une femme mariée Aton Vlé : Kouakou

Brou et Kondo Kouamé II. Le premier hérita de son père et devint chef du village ;

— Kpri Kouadiani et Kpri Kouassi, deux demi-frères partagèrent la même cour. Le premier qui était l'aîné était le chef de famille ;

— Deux filles, sœurs de Kouakou Brou, nommées Kpri Gbando et Kpri Sroula se marièrent mais résidèrent ensemble dans le village. La première épousa un Saki Ahiré, mais après sa mort, n'étant pas bien traitée dans le village de son mari, elle revint s'installer à Kouakou-Broukro avec ses enfants. La seconde avait épousé un captif de la cour de Kouamé Kpri.

Ces familles formèrent le noyau à partir duquel se développèrent les trois Akpasoua (quartiers) actuels du village.

(Voir structure sociale actuelle du village).

Deux de ces Aouro avaient été fondées par des hommes, la troisième par deux femmes.

Aussi, dans les deux premières, le trésor de l'Aouro, la chefferie, se transmettent dans la ligne paternelle et les Yasoua Ba bénéficièrent d'un statut privilégié.

Dans la dernière, au contraire, les Bla Ba l'emportèrent.

Personnes de statut inférieur, résidant dans l'Aouro : Kanga, Elomoué, Aowa.

Un Aourobo comptait souvent parmi ses membres, en dehors des familles issues d'un ancêtre commun, un certain nombre d'étrangers, qui y étaient attachés en qualité de serviteurs, et leurs descendants.

Quelles que soient les circonstances qui leur avaient valu cet état de subordination, ceux-ci étaient désignés par le qualificatif de « Kanga », c'est-à-dire : ceux qui restent lorsqu'on a compté toute la parenté.

Avant l'apparition de Samory, en Côte d'Ivoire, la « clientèle » d'un Aourobo pouvait comprendre les catégories suivantes de Kanga :

— Des captifs amenés du Ghana par les chefs de migration Akan. Ils étaient certainement assez nombreux, car le commerce des esclaves était très prospère dans ce pays au XVII^e siècle. Ils étaient chargés des besognes quotidiennes les plus pénibles, portaient les bagages et les armes des chefs lorsqu'ils se déplaçaient, et leur servaient souvent aussi de mercenaires au combat ;

— Des prisonniers de guerre et otages (Elomoué), capturés par les Asabou au moment de la conquête, au cours d'expéditions militaires contre les autochtones et les peuples voisins : Gouro, Tagouana, Djimini, Koro, Mandé et Agni Morofoué ;

— Des Baoulé saisis par la suite, au cours d'engagements entre tribus ou sous-tribus voisines ;

— Ceux qui, pour diverses raisons, étaient vendus par leur chef de famille : mauvaise conduite, récidive, circonstances particulières accompagnant leur naissance. (Lorsque par exemple les deux premiers-nés d'une famille étaient de même sexe, si celui qui venait après était d'un sexe différent, il était mis à mort ou vendu).

A partir de 1770, le nord de la Côte d'Ivoire devint la proie des conquérants Mori Touré et Samory.

Ce dernier surtout vendit un grand nombre d'esclaves Senoufo, Tagouana, Djimini, contre des armes et des produits alimentaires.

Ses Sofa venaient les offrir sur un grand marché appelé Akotia Koffikro, situé près des abattoirs actuels de Bouaké.

Les chefs de familles riches Baoulé accoururent de partout pour s'en procurer, et ceux qui étaient les mieux

placés (à proximité de Bouaké), en faisaient un commerce très lucratif. On ne faisait pas de différence notable entre les différentes sortes de Kanga. Mais le prix d'un esclave variait suivant ses qualités physiques, l'âge et le sexe.

Les plus estimés étaient les jeunes gens, garçons ou filles d'une quinzaine d'années, car ils s'assimilaient plus facilement.

Quelle que soit leur origine, ils devaient toute leur vie travailler pour leur maître, et ce dernier avait sur eux un droit de vie et de mort. Il pouvait les revendre, ou les céder à sa guise, et lorsqu'il mourait, certains pouvaient être sacrifiés afin de lui fournir une suite honorable dans l'au-delà. Autrement, le Kanga passait au service de sa veuve et de son héritier. Il ne pouvait rien acquérir par lui-même. Tout le produit de son travail revenait à son maître. Il lui était donc impossible de se libérer. Seule, sa famille, s'il était un Aowa (gage de dette), pouvait le faire pour lui, en versant la somme destinée au rachat.

La fuite n'aurait pas amélioré sa condition, car son maître pouvait exiger qu'on le lui livre, quel que soit l'endroit où il se trouvait. S'il ne le faisait pas, de toute manière, le captif n'aurait fait que changer de propriétaire.

Bien qu'il soit placé très bas dans l'échelle sociale, le Kanga n'était pas aussi malheureux qu'on se l'imagine. D'une part, dans une société où l'économie était aussi peu différenciée, les conditions de vie d'un captif étaient fort semblables à celles des membres de la famille de son maître. Il était en général assez bien traité. Ses besoins matériels étaient assurés. La nourriture qu'il recevait et qui lui était préparée par une femme de la cour, était la même que celle des autres. Lorsqu'il avait su gagner la confiance de son maître, celui-ci lui donnait souvent des responsabilités : faire du commerce en son nom, s'occuper de sa famille et de ses affaires en son absence.

Son état s'améliorait surtout lorsqu'il épousait une femme de la cour ou réciproquement, lorsqu'une captive épousait quelqu'un de la famille du patron, car ils pouvaient bénéficier de l'aide de ses enfants.

Les mariages avec des captifs étaient très fréquents et très recherchés, car ils permettaient à une famille d'avoir des droits exclusifs pour la descendance et, dans le cas d'un mariage entre une femme libre et un esclave, celle-ci avait un statut privilégié dans le ménage.

Le statut des enfants issus de ces unions était nettement plus élevé :

— Ils pouvaient acquérir des biens comme les autres membres libres de leur Aouro ;

— Vis-à-vis de l'extérieur, ils étaient considérés comme faisant partie intégrante de la famille. Ce n'est qu'en cas de dispute grave ou en matière successorale qu'on se permettait de leur rappeler ouvertement leur origine ;

— Dans l'ordre des héritiers, ils passaient après ceux qui, par leur degré de parenté, étaient placés sur le même rang, mais on les préférait souvent à ceux qui, nés de parents libres, se situaient après eux dans la hiérarchie des candidats.

Au cours du temps, par suite des nombreux mariages réalisés au sein d'un même village et d'un Aouro, peu de personnes purent prétendre être de sang « pur », et les différences de statut s'atténuèrent forcément.

Kouakou-Broukro compte actuellement parmi ses membres trois captifs qui ont été achetés eux-mêmes dans le nord, au temps de Samory. Ils se sont mariés dans le village et certains ont une nombreuse famille.

Plusieurs gages de dettes Aowa se trouvent actuellement répartis dans les différents quartiers.

Enfin, deux des Aouro sont entièrement composés des descendants d'une des filles de Kouamé Kpri qui avait épousé un captif.

g) LE CHEF DE CONCESSION.

Un Aourobo de grande taille comprenait plusieurs concessions (1).

Chacune d'elles avait à sa tête un chef de famille. Ce dernier résidait rarement seul avec sa ou ses femmes et ses enfants. Car il avait souvent à sa charge un certain nombre de personnes :

- Sa mère âgée, veuve ou divorcée ;
- Des frères et sœurs célibataires ;
- Des sœurs divorcées ou veuves ;
- Des cousins, fils de celui dont il avait hérité (lorsqu'il était le neveu maternel de son prédécesseur) ;
- Quelquefois également, lorsque l'espace le permettait et que l'entente régnait, certains de ses frères continuaient à vivre auprès de lui après le mariage.

Le chef de concession, en tant que tel, ne faisait pas partie du conseil chargé d'administrer les affaires du village. Son Aourobo Kpingbin le représentait et devait défendre ses intérêts. Mais ce dernier avait recours à ses avis chaque fois qu'une décision grave devait être prise à l'échelon de l'Aourobo. Par exemple, effectuer des prélèvements dans le Dia pour payer des dettes.

Avec le concours des membres actifs de sa communauté, le chef de concession devait fournir des prestations de service, à son Aourobo Kpingbin. Il pouvait ensuite demander aux différentes personnes de sa concession, de travailler pour lui dans ses champs.

Le chef de concession était en général l'homme le plus âgé de la communauté, car à ce niveau, la succession s'opérait de préférence de frère en frère, jusqu'à épuisement de la génération.

Les différents membres de la cour lui remettaient leurs économies, et en contrepartie, attendaient de lui :

- Qu'il les protège vis-à-vis de l'extérieur ;
- Qu'il arbitre les querelles au sein des ménages ;
- Qu'il les aide à rembourser les dettes et à payer les dettes des fils.

L'épargne de chacun était soigneusement mise de côté et ne rentrait pas dans la masse successorale ; elle était remise à son propriétaire par l'héritier, en cas de décès du dépositaire.

Lorsque sa mère ou une sœur, pour différentes raisons, venait se réfugier chez lui, le chef de concession ne pouvait moralement se dispenser de les prendre en charge. Il devait leur fournir un logement, défricher et planter un champ destiné à assurer leur subsistance.

Sur ses propres enfants, l'autorité exercée par le chef de concession variait suivant les cas. Lorsque la règle de succession matrilinéaire s'appliquait strictement, le frère de sa femme avait sur ses fils des droits supérieurs aux siens.

Lorsqu'il était riche, et s'intéressait à ses neveux, il exerçait sur eux un pouvoir d'attraction agissant au détriment de l'autorité paternelle. Cependant, même dans ce cas, le chef de concession, en tant que père de famille, avait à sa disposition un moyen moral de pression sur ses fils et ses filles : il était le prêtre des cultes dédiés aux divinités protectrices de la famille, et d'après la croyance, celles-ci se chargeaient, à sa demande, de punir celui qui l'avait gravement offensé.

(1) Note. — La cour ou concession s'appelle également Aouro en Baoulé. Pour distinguer l'unité précédente de celle-ci, on ajoute le suffixe BO dans certaines régions.

Le mot Akpassoua a également un double sens : il désigne, suivant le contexte :

- Un groupe de villages apparentés ;
- Le quartier résidentiel d'un village.

Il transmettait également à ses enfants les différents interdits hérités dans la ligne paternelle (totem). Ils devaient les respecter sous peine de tomber gravement malades.

Jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, les petits garçons vivaient avec leurs sœurs sous la protection de leur mère qui procédait à leur socialisation. Mais à partir de cet âge, les facteurs de différenciation s'introduisaient entre les sexes et les fils passaient dans l'orbite paternelle. Ils accompagnaient quotidiennement leur père à la plantation, et ce dernier, peu à peu, se chargeait de leur éducation.

Jusqu'à leur mariage, ils vivaient en contact étroit avec lui, partageant ses repas et lui confiant tout le fruit de leur travail. Lorsqu'ils étaient devenus suffisamment âgés pour pouvoir fonder une famille, le père devait leur céder un terrain pour qu'ils puissent y faire leurs champs personnels, et les aidait à construire leurs maisons.

C'est lui qui devait se préoccuper de leur trouver une femme dans le village ou ailleurs, accomplissait les différentes démarches auprès des beaux-parents et versait le montant de la dot.

Il remboursait les dettes qu'ils pouvaient faire et payait les amendes qui leur étaient infligées lorsqu'ils s'étaient rendus coupables de délits.

Les liens économiques et sociaux entre père et fils étaient donc très étroits au cours de l'enfance et de l'adolescence.

A Kouakou-Broukro (où comme nous l'avons vu dans deux des Aouro, la succession se faisait dans la ligne paternelle) les fils, même après avoir fondé une famille, continuaient à rendre service à leur père et à lui confier leurs économies.

Avant l'arrivée des Français, la concession ne pouvait être considérée comme une unité politique, mais elle avait une véritable autonomie sur le plan économique. Son chef (au moins théoriquement) avait à gérer un trésor indépendant de celui de l'Aourobo, qui était composé :

- De l'héritage de son prédécesseur ;
- De ses économies personnelles ;
- Des sommes confiées par les autres membres de la concession.

Il avait donc la faculté matérielle de s'émanciper.

3 — La vie matérielle.

Les émigrants Akan étaient originaires de la zone forestière du Ghana. La région d'où ils venaient correspondait approximativement à celle qui, en Côte d'Ivoire est située entre Bongouanou, Adzopé et Agboville.

Dans cette contrée, les conditions écologiques (climats, sols) étaient très favorables aux cultures des tubercules : manioc, igname, taro, patate ; à la banane plantain et aux colatiers (en particulier la variété qui produit une noix rouge, la plus appréciée par les gens du nord).

Le sous-sol était exceptionnellement riche en or. Les hauts rendements des produits agricoles permettaient à une population nombreuse de subsister sans trop d'effort, et de consacrer son temps à la cueillette de la cola, à l'extraction et au commerce de l'or.

Dans la savane où ils vinrent s'installer, les conditions de vie étaient nettement moins favorables : climat plus sec, pluies irrégulières, sols plus pauvres, gisements aurifères existant seulement dans certaines régions et moins abondants.

Pour s'adapter à leur nouveau pays, ils durent :

- Diversifier davantage leurs cultures et donner une plus grande place aux céréales dans leur alimentation ;

— Compte tenu de leurs méthodes culturales ancestrales, augmenter la durée de la jachère ;

— Trouver des produits de remplacement pour les échanges avec l'extérieur (les colatiers ne poussent bien que dans la zone forestière périphérique et le pays Baoulé était situé en dehors de la route habituelle de ce commerce), on ne trouvait pas d'or en quantité suffisante et les Européens ne faisaient que de rares escales sur la côte.

Dans l'ensemble, pendant les cinquante premières années qui suivirent leur installation, les Baoulé vécurent très repliés sur eux-mêmes dans un circuit économique assez fermé.

a) L'AGRICULTURE.

Les outils traditionnels : plusieurs sortes de machettes et de houes étaient rudimentaires, mais bien adaptées au milieu physique.

A ce propos, un problème se pose : ceux qui les fabriquaient étaient surtout des forgerons Senoufo. Or, la houe servant à faire les buttes chez les Senoufo est beaucoup plus grande que celle des Baoulé. Comment se fait-il que cette sorte d'outil n'ait pas été adoptée dans la région de Bouaké ?

Les Baoulé prétendent qu'ils n'ont jamais voulu s'en servir, bien qu'ils la connaissent, parce que les sols ne s'y prêtent pas.

Les méthodes culturales et l'organisation des travaux champêtres, n'ont guère évolué depuis des siècles, si bien que la description qui peut en être faite aujourd'hui reste valable pour un passé plus lointain (1).

On peut cependant déceler des différences qui se sont introduites au cours du temps, entre des régions voisines : les Faafoué commencent le buttage au moins un mois plus tôt que les Bro.

Ces variations peuvent aussi s'expliquer par des données physiques différentes, et par des influences extérieures (méthodes des voisins Gouro et Senoufo) (2).

Les principales plantes alimentaires cultivées par les Baoulé avant l'arrivée des Européens, étaient les suivantes : igname, manioc, maïs, arachide, riz de savane, condiments divers (3).

Les Akan ont continué à préférer l'igname à tout autre aliment, et à en faire leur nourriture principale ; ce tubercule était également très apprécié des Senoufo autochtones. On distingue actuellement plus de dix variétés d'ignames dans la région de Bouaké, qui se répartissent en deux grandes catégories : les ignames précoces et les tardives.

A Kouakou-Broukro, avant l'arrivée des Français, les cinq espèces suivantes seulement étaient connues :

Longbo : igname précoce, blanche surnommée l'igname des paresseux dans le nord parce qu'elle est très courte et s'arrache facilement ;

Lokpa : igname précoce très répandue ;

Kpassadio : (appelée ailleurs Asaoua), igname blanche ;

Nziou : sorte de Bete Bete, igname tardive ;

Nza : igname noire qui a été arrachée dans tout le Baoulé, il y a une trentaine d'années, sur les conseils d'un « féticheur » nommé Wassa, parce que soi-disant elle portait malheur.

L'interdit concernait également les animaux noirs : porcs, moutons, cabris.

(1) Voir chapitre sur l'Agriculture.

(2) Comparer les temps de travaux à Kouakou-Broukro et à Diamélassou.

(3) Voir chapitre Agriculture.

Les autres variétés ont été introduites par le commerce depuis quelques années.

Le fait que les Guinan célèbrent la fête des Ignames en août, au moment de la première récolte des Lokpa (l'une des principales fêtes traditionnelles des Akan), prouverait qu'au moins cette variété était cultivée déjà au Ghana au XVII^e siècle.

Le riz, le maïs et l'arachide semblent avoir eu un rôle important à jouer dans l'alimentation, surtout après que les Akan soient venus s'installer ici. Ces cultures étaient très à l'honneur chez les Gouro et les Sénoufo.

A Kouakou-Broukro, on faisait peu de riz avant l'arrivée des Français, mais on cultivait plus de bananes plantain que dans le nord.

La culture du tabac est très ancienne. On le broyait finement et on le mélangeait à de la potasse (cendre de fromager) pour chiquer et priser. Il était apprécié aussi bien des hommes que des femmes.

Quant au coton, les Akan aussi bien que les autochtones en connaissaient l'usage avant le XVII^e siècle.

Sa culture en association prit une extension remarquable dans la région de Bouaké au début du XIX^e siècle, car les pagnes tissés étaient l'une des principales monnaies d'échange.

b) LA CUEILLETTE.

La cueillette et surtout l'extraction du vin de palme jouaient un rôle important dans les activités des villageois. Pour une nomenclature détaillée, voir le chapitre sur l'Agriculture.

Le droit d'extraire le vin de palme était en général le privilège réservé au propriétaire d'un terrain. A Kouakou-Broukro, on n'utilisait que la sève de « l'élaïs » car les autres espèces de palmiers étaient inconnues (rafia rônier).

c) L'ELEVAGE.

Aux environs de Bouaké, les Baoulé possédaient des bœufs dans certains villages. Ils étaient considérés comme un signe du statut et réservés au chef.

Un chef de famille riche, pour montrer l'ancienneté de son opulence, suspendait des mâchoires de bœufs sous le toit de sa case (Nous avons pu en compter ainsi plus de deux cents chez un chef de canton).

Mais les conditions physiques étaient défavorables à Kouakou-Broukro, si bien qu'on n'a jamais élevé de gros bétail.

Les poulets, les cabris, les moutons et les porcs étaient assez nombreux dans les villages Baoulé. Ils faisaient l'objet d'une appropriation individuelle. Mais on ne pouvait parler réellement « d'élevage », car ces animaux domestiques ne faisaient l'objet d'aucun soin, devaient trouver leur nourriture comme ils le pouvaient, et vagabondaient dans le village et les plantations des environs. S'en servir de temps à autre pour améliorer le menu était considéré comme un luxe, que presque personne n'osait se permettre, par crainte de la jalousie. Pour consommer un mouton ou une poule, il fallait un prétexte religieux : funérailles, sacrifice expiatoire à telle ou telle divinité.

Ceux qui n'étaient pas sacrifiés à ces occasions, étaient conservés précieusement pour payer des dettes et des amendes coutumières.

d) LA CHASSE ET LA PECHE.

La chasse et la pêche étaient les occupations favorites des villageois pendant leurs loisirs, car elles leur permettaient à la fois de se distraire, de protéger leurs cultures contre les animaux nuisibles et d'améliorer l'ordinaire.

On les pratiquait durant toute l'année. Pendant la saison sèche, elles étaient organisées collectivement à l'échelon du village, et même parfois de plusieurs villages.

● La chasse.

En principe, le territoire d'un village constituait son territoire de chasse exclusif. Le chef, en tant que maître de la terre, donnait le signal de la chasse collective. Il partageait avec ses chefs d'Aourobo, le droit à la meilleure partie des gibiers tués. Le reste était distribué à parts égales entre les différentes familles.

Les villageois allumaient des feux de brousse et se postaient ensuite en ligne pour barrer le chemin aux animaux fuyant l'incendie. Dans certaines régions, ils utilisaient les immenses filets pouvant mesurer plusieurs centaines de mètres de long. L'animal arrêté en pleine course, se prenait dans les mailles du filet et était achevé à coups de machette ou de lance.

Ailleurs, on utilisait des sortes d'éperviers à usage individuel. Quelques hommes possédaient des fusils qui servaient à se débarrasser des animaux dangereux.

Ces chasses collectives étaient un facteur important de solidarité entre les membres des communautés villageoises. Mais, les feux de brousse causaient périodiquement de grands ravages dans la savane : chaque année, plusieurs villages étaient incendiés. Ils alimentaient des querelles violentes entre les villages.

A Kouakou-Broukro, cette pratique existait mais elle ne donnait que des résultats médiocres pour la chasse, car le feu avait de la peine à se propager dans la forêt.

Le reste de l'année, chacun chassait pour son propre compte avec un fusil, des pièges, des trappes ou des filets.

La protection des champs au moment des semailles et de la récolte était en général assurée par les enfants (1).

La chasse servait également de prétexte pour reconnaître le nouveau terrain de culture. C'est ainsi que de nombreux villages doivent leur création à l'initiative de chasseurs. S'ils s'aventuraient sur le terrain d'un autre village, ils devaient demander l'autorisation au chef et lui donner une partie du gibier tué.

Les plus habiles devenaient de véritables professionnels et offraient leurs services aux autres villageois. Ils les débarrassaient des bêtes nuisibles, leur procuraient de la viande, et recevaient en compensation du vin de palme, de la nourriture et le couvert.

En général, les Baoulé s'attaquaient peu aux gros animaux : éléphants et buffles. Ils demandaient l'aide de spécialistes étrangers. Les plus réputés étaient les Gouro et les Gagou. Ils passaient de village en village, louant leurs services, et parfois se fixaient. C'est ainsi que le village de Gagou, près de Bocanda, a été fondé par un chasseur appartenant à ce groupe ethnique.

● La pêche.

Chaque village avait des droits exclusifs et collectifs sur certaines parties des cours d'eau (ceux qui traversaient leur territoire).

Le droit de pêche sur les rivières qui servaient de limite entre deux villages était souvent controversé. Cela alimentait les querelles souvent violentes qui éclataient périodiquement.

Le ruisseau qui traverse le terroir de Kouakou-Broukro est à sec une partie de l'année. De ce fait, il n'était guère poissonneux et les gens du village étaient très défavorisés sous ce rapport. Ils allaient demander l'autorisation au chef de Bengassou de pêcher dans le Nzi et la rivière Genga.

(1) Pour la liste des animaux tués et utilisés dans l'alimentation, voir chapitre de l'Agriculture.

Lorsqu'ils prenaient des poissons, ils devaient en céder les deux tiers.

Pendant la saison sèche, tous les hommes et les femmes valides d'un village se réunissaient et faisaient des barages, à travers une rivière. Les femmes munies de paniers et de filets s'avançaient ensuite en ligne serrée, tendant des paniers et des filets au-devant des poissons enfouis dans la vase. Les captures étaient partagées en parts égales suivant le nombre des participants.

Sur le Nzi, on employait également une sorte de stupéfiant d'origine végétale qui empoisonnait toute une partie du cours d'eau. Les poissons asphyxiés montaient à la surface et étaient recueillis dans des filets. Ils pouvaient être consommée sans danger.

Le reste de l'année, chacun pêchait pour son propre compte avec des nasses, des filets ou des lignes.

e) L'ARTISANAT.

En Europe, on fait une distinction entre l'art ou artisanat d'art, et l'artisanat de service. Elle n'est pas valable en ce qui concerne l'artisanat Baoulé traditionnel, car ses produits décorés ou non, jouaient un rôle essentiel dans la vie sociale (fonctions politiques, religieuses et éducatrices), et dans la vie économique (autoconsommation et échanges commerciaux).

Les objets les plus utilitaires étaient artistiquement décorés car le facteur temps n'avait pas une grande importance.

Dans le domaine artisanal, la région de Bouaké tenait certainement la première place en Côte d'Ivoire, par :

- Le degré de perfectionnement technique auquel certains artisans étaient parvenus ;
- Leur nombre ;
- La variété des produits transformés, leur qualité et leur quantité ;
- La place que tenait la production dans les échanges.

L'artisanat était considéré comme une activité complémentaire de l'agriculture.

Tous les artisans, les forgerons excepté, n'exerçaient leurs activités qu'une partie de l'année pendant le temps disponible, après les travaux champêtres.

Cependant, une certaine spécialisation existait au niveau des sexes d'abord, puis à l'intérieur d'un même métier, à l'échelon régional enfin.

La poterie, la teinturerie (teinture des fils de coton et des étoffes en indigo), la préparation de certaines couleurs (kaolin blanc, ocre rouge, noir), utilisées pour la décoration des habitations, de cosmétiques, du savon, la filature du coton, le crépissage des maisons, la purification de l'or (par lavages fractionnés) étaient des activités féminines.

Le tissage, l'orfèvrerie, la sculpture sur bois, la menuiserie, la taille de l'ivoire, la vannerie, la fabrication des filets, l'extraction, la fonte et le travail des métaux étaient réservés aux hommes.

A l'intérieur d'un même métier, il y avait des spécialités :

- Les forgerons se divisaient en deux catégories : ceux qui savaient fondre le fer, ceux qui ne faisaient que le travailler ;
- Chez les orfèvres, on pouvait distinguer les bijoutiers qui travaillaient l'or et qui faisaient les poids à peser en bronze ou en laiton ;
- Ceux qui sculptaient des objets en bois et les recouvraient ensuite d'une mince feuille d'or martelée.
- Et ceux qui fabriquaient des bracelets de poignets ou de cheville en bronze.

A l'échelon des villages, des groupes de villages et des tribus existaient des spécialités. Il y avait des villages entiers composés de forgerons, d'orfèvres ou de potiers. Presque tous les villages Aitou et Nzipri possédaient des orfèvres.

Les meilleurs tisserands se trouvaient chez les Ouarébo, les Nzipri, les Aitou, les Goll, les Ayaou et les Nanafoué.

Les meilleurs vanniers se trouvaient chez les Ngban et les meilleurs sculpteurs chez les Agba.

En général, l'artisanat était plus développé aux environs de Bouaké que partout ailleurs. Car cette région était très pauvre en matériaux bruts susceptibles de servir de monnaie d'échange avec l'extérieur.

Dans la région de Bocanda, les activités artisanales étaient plus réduites ; elles servaient surtout à l'autoconsommation et aux échanges rapprochés. Les Agba avaient un autre moyen de s'enrichir : l'extraction de l'or.

La filature et le tissage étaient les activités les plus répandues : en principe, toute femme devait savoir filer le coton, et elle était tenue de le faire pour son mari. De même, ce dernier devait obligatoirement lui tisser un pagne par an.

Autrefois, tout homme savait tisser des pagnes ordinaires. Il l'apprenait dès l'âge de sept ans.

Une partie des pagnes était autoconsommée ; l'autre servait aux échanges. Principalement avec les populations du sud-est et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, qui ne savaient pas tisser le coton.

Elles fournissaient aux Baoulé un marché pratiquement illimité.

On trouvait également des potiers capables de faire des récipients ordinaires et des hommes capables d'effectuer des travaux de vannerie (paniers, nattes), dans presque tous les villages.

Les sculpteurs étaient moins nombreux, mais leur profession très lucrative. On leur demandait principalement de faire des manches d'outils, des meubles (sièges), des portes et volets sculptés, des instruments ménagers, des statues et des masques pour la vie religieuse.

Les orfèvres les plus réputés et les plus nombreux se trouvaient chez les Aitou et les Nzipri. Ce métier était bien organisé : l'apprentissage durait longtemps ; il était l'objet d'un véritable contrat entre le père de l'apprenti et le patron. Il était également très prospère car les orfèvres avaient, comme les tisserands, un marché pratiquement illimité, du fait que l'or travaillé était directement associé à la chefferie traditionnelle et au statut social (insignes en bois plaqué or, bijoux massifs), et qu'ils servaient de monnaie (chaque famille avait donc besoin d'une série de poids à peser l'or, dont elle se servait quotidiennement dans ses tractations commerciales).

Dans la région de Bocanda, les hommes et les femmes consacraient beaucoup de temps à la prospection et à l'extraction de l'or. Ils savaient reconnaître par certains signes naturels l'endroit où on pouvait en trouver.

Pendant la saison sèche, pour atteindre les gisements, ils creusaient des puits qui pouvaient atteindre jusqu'à 15 mètres de profondeur et étaient reliés entre eux par des galeries.

Pendant les pluies, les hommes et les femmes fouillaient le lit des rivières en crue, avec des paniers, et l'or ainsi recueilli, était séparé des alluvions par une série de lavages.

Les forgerons étaient certainement les moins nombreux, et tenaient une place à part dans la société.

Les secrets du métier étaient transmis de père en fils et les forgerons, endogames, vivaient en cercle fermé. Ils

Inspiraient une crainte religieuse. La plupart d'entre eux étaient d'origine Sénoufo ou Mandé.

En général, un artisan habile était très respecté et tirait honneur de sa profession. C'est ainsi qu'autrefois, parmi les chefs importants, se trouvaient de nombreux orfèvres, sculpteurs, ou tisserands réputés.

A Kouakou-Broukro, tous les chefs qui ont succédé à Kouamé Kpri (y compris le chef actuel), exerçaient la profession d'orfèvre.

f) LES ECHANGES.

A l'intérieur du pays Baoulé.

Les produits agricoles et artisanaux d'usage courant faisaient l'objet de trocs quotidiens au sein d'un même village, et entre villages voisins.

Mais on se déplaçait beaucoup moins loin qu'actuellement dans la savane de Bouaké, pour vendre ou acheter des produits alimentaires. Les grands marchés qui existent aujourd'hui datent presque tous de l'époque coloniale ; quelques-uns seulement de l'apparition de Mory Touré et de Samory ; trois existaient certainement avant :

- Mebo dans le nord Ouarébo ;
- Kouadiokro dans le Satikran ;
- Mianbo dans le Goli.

Les Agba de la région de Bocanda se déplaçaient en général beaucoup moins que ceux de la savane pour faire du commerce. Ceux qui, comme les Guinan, habitaient la forêt, vivaient très repliés sur eux-mêmes. La presque totalité des échanges de biens et de personnes se situait dans le cercle constitué par les 43 villages cités plus haut.

A l'intérieur du pays Baoulé, les tractations commerciales à longues distances avaient surtout pour but d'acquiescer ou de vendre des pagnes, de l'or, brut ou travaillé, et des articles d'importation.

Kokumbo (près de Toumodi), le Yaouré de l'autre côté du Bandama constituaient deux pôles attractifs pour le reste du Baoulé à cause de leur richesse en or.

Le commerce extérieur.

Le volume, la catégorie des produits échangés et la direction du trafic varièrent pendant l'époque précoloniale.

Avant 1870. Les principaux échanges se faisaient du nord vers le sud.

Ahua et Tiassalé constituaient, sur le bas Bandama le principal pôle d'attraction, pour le commerce extérieur.

Les Baoulé de toutes les tribus y venaient acheter des produits européens, surtout du sel, des armes à feu, des perles de verroterie, de la pacotille, du cuivre.

Ces différents articles étaient échangés au large de Grand Lahou, par les Européens, aux Aladian et aux Kroumen, contre de l'or, de l'ivoire et des denrées alimentaires. Ils étaient ensuite l'objet d'un trafic intense sur les lagunes de la part des Brignan, des Adjoukrou et des Aladian.

Les habitants de Tiassalé, d'Ahua, les Dida, les Abé, les Mamini, les Bété et les Agni se les procuraient ensuite et se chargeaient de les diffuser à l'intérieur du pays.

Ils les échangeaient aux Baoulé contre de l'or, des pagnes et des captifs.

Ces articles d'importation passaient par les mains de nombreux intermédiaires, avant d'atteindre les villages de la savane, et leur prix augmentait fortement.

Pour remédier à cet inconvénient, de nombreux aventuriers originaires de la plupart des tribus du nord, vinrent fonder des comptoirs entre Toumodi et Tiassalé.

Ils en tiraient un profit considérable. Bientôt, les habitants de ces nouveaux villages ne se contentèrent pas des relations commerciales régulières avec ceux de leur famille restés dans le nord. Ils profitèrent de leur situation stratégique pour arrêter et rançonner les autres voyageurs. Ils tiraient ainsi double profit.

La nécessité obligeait les villageois de la région de Bouaké, à envoyer chaque année des caravanes de jeunes gens vers Tiassalé. Mais en raison de l'insécurité des routes, le voyage était très long, plus de quatre mois aller et retour, et périlleux.

Les Guinan situés en dehors des pistes commerciales les plus fréquentées : Tiassalé, Toumodi, Grand Lahou, Kong, la Comoé, Assini, allaient assez rarement jusqu'à Tiassalé pour obtenir du sel. Ils s'en procuraient généralement auprès de leurs voisins Agni ou des Abé.

Vers l'ouest, les Baoulé, échangeaient principalement des armes et des denrées alimentaires contre le fer travaillé et l'ivoire des Gouro. Vers l'est, certains orfèvres Aitou et Nzipri s'aventuraient jusqu'à la frontière du Ghana pour vendre leurs bijoux, leurs poids, leurs insignes de chef contre de l'or.

A partir de 1870. Lorsque Mory Touré et Samory firent leur apparition dans le pays Sénoufo, une partie importante du trafic commercial se dirigea vers le nord. Ils offraient en effet des quantités d'esclaves à vil prix. Aussi, les Baoulé et les Agni accouraient de partout pour s'en procurer. Ils offraient en échange des produits alimentaires et des armes à feu. Des marchés s'ouvrirent à cette occasion autour de Bouaké : Marabadiassa, Bamoro et surtout Kotia Koffikro.

Avant l'arrivée des Français, il n'existait pas de monnaie unique interchangeable en toute circonstance. L'or, les pagnes, le sel, les armes, les cauris, le fer, les perles de verroterie, en assuraient concurrence la fonction. Tout au plus pouvait-on dire que certains de ces produits, comme l'or et les pagnes, en tant que monnaie d'échange, avaient un beaucoup plus grand rayon d'action que les autres.

La valeur d'un objet, quel qu'il soit, était essentiellement variable, et lorsqu'un homme faisait du commerce, il cherchait au moins autant à créer des alliances qu'à en retirer un profit matériel.

g) LA RICHESSE DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE.

Dans la société traditionnelle, il n'y avait pas de critère unique de la richesse. Celle-ci se définissait cependant habituellement par rapport à l'or, qui était la principale monnaie d'échange et le principal objet de thésaurisation.

Dans ce type d'économie, au niveau technique relativement assez bas, les notions de biens et de personnes étaient confondues, car l'accumulation de surplus au sein d'une communauté était en grande partie fonction des capacités de travail et du nombre de ses membres.

Suivant le concept Baoulé, un homme riche était surtout un homme qui avait beaucoup de femmes, de captifs et d'enfants, travaillant pour lui.

Dans le contexte traditionnel, la répartition et l'accumulation des richesses suivaient rigoureusement la hiérarchie établie :

● Les captifs.

Les différentes sortes de captifs n'avaient aucun espoir de s'enrichir, car tous les surplus qu'ils produisaient par leur travail, et tout ce qu'ils ne consommaient pas pour leur entretien, appartenait à leur patron.

● Les femmes.

La possibilité pour les femmes de posséder des richesses à titre personnel ou collectif, variait beaucoup suivant les régions et leur statut. La femme mariée en

général était très défavorisée par rapport à l'homme, sur le plan économique.

Elle avait un emploi du temps très chargé, des besoins multiples et souvent pénibles à accomplir quotidiennement : corvée d'eau, de bois, préparation des repas, soins à donner aux enfants, travaux agricoles et artisanaux.

En général, le mari récoltait le bénéfice de la vente des principaux produits de son travail. Il ne lui donnait que ce qu'il voulait bien pour l'en récompenser. Elle était donc maintenue vis-à-vis de lui, dans un état de dépendance étroite.

Sa position dans sa propre famille était très différente, surtout lorsqu'elle était âgée, car elle pouvait hériter de son frère, et s'il était chef d'Aouro, elle avait à gérer des fonds importants.

● Les hommes libres.

Tant qu'un homme n'avait pas atteint l'âge adulte, il dépendait étroitement de son chef de concession (père, oncle, frère aîné, etc.).

Il était propriétaire de ses vêtements, de ses outils, du produit de ses champs servant à sa consommation personnelle.

Il devait livrer le reste à son père. Mais dès qu'il fondait une famille, il avait la possibilité de s'enrichir personnellement, grâce à son travail, à l'aide de sa femme et de ses enfants.

Très souvent, il est vrai, il confiait ses gains à une personne plus âgée, mais cette dernière ne pouvait les employer à des fins personnelles, sans son autorisation. Lorsqu'elle mourait, les sommes qui lui avaient été confiées revenaient automatiquement à leur propriétaire.

● Les chefs d'Aouro.

Ils étaient à la tête d'un trésor qui pouvait être très important, en particulier chez les Agba, qui trouvaient de l'or dans leur sous-sol.

Ils l'accroissaient à chaque génération grâce à leur travail personnel et aux prestations de service fournies par les membres de la collectivité.

L'organisation sociale traditionnelle favorisait donc d'abord, sur le plan économique, dans une certaine mesure, les hommes par rapport aux femmes, et permettait à la richesse de se concentrer entre les mains des personnes âgées, des chefs d'Aouro, des villages ou des sous-tribus.

Au fur et à mesure que l'on montait dans la hiérarchie sociale, la richesse s'accumulait, mais les charges et les responsabilités de son détenteur s'accroissaient en même temps que sa liberté d'en user à sa guise diminuait.

Lorsqu'un individu ou une communauté, représentée par son chef, parvenait à amasser des surplus, il les utilisait généralement de trois manières :

Le trésor.

La plus grande partie servait à acheter de l'or en poudre, en pépites ou sous forme de bijoux qui servaient à accroître le trésor sacré des ancêtres.

Deux mobiles principaux poussaient les individus à cette sorte « d'épargne » :

— D'abord le souci du futur : l'idée qu'il fallait accumuler des réserves pour faire face à des situations de crise (funérailles, amendes coutumières, sacrifices aux divinités) ;

— Ensuite, un sentiment de l'honneur très vif chez tout Baoulé : il fallait absolument laisser une trace de son passage afin d'inspirer le respect dans la postérité.

L'acquisition de personnes.

Les surplus étaient également amassés dans le but d'acquérir des personnes : captifs, femmes et enfants par

mariage Aton Vié, et récupération des membres de la famille résidant en dehors. Et lorsqu'un chef utilisait les produits du travail collectif pour prendre d'autres femmes ou contracter un mariage Aton Vié, on considérait qu'il agissait plus pour le bien de la communauté que pour ses fins personnelles.

Dépenses somptuaires.

Un homme digne de ce nom, dans la société traditionnelle, épargnait pendant toute sa vie dans le but d'avoir de belles funérailles. Lorsqu'il s'agissait d'un chef important, on attendait quelquefois plusieurs années avant de célébrer les fêtes en l'honneur du mort, car ce temps était nécessaire à l'héritier et à la communauté pour rassembler les quantités énormes de biens qui étaient consommés à cette occasion.

Ce troisième mode d'utilisation de la richesse, tout en opérant une redistribution périodique des surplus à tous les membres de la communauté, et en contribuant à sa solidarité, constituait l'aspect le plus caractéristique de l'économie traditionnelle.

4 — Les croyances religieuses : Principaux agents de contrôle social.

Tous les Akan croient en un être suprême : Nyamien Kpri, auquel l'ensemble du monde visible et invisible doit son existence. Lorsque son œuvre fut achevée, il se retira dans le ciel et délégua une partie de ses pouvoirs à de nombreux agents : les esprits des morts, la terre et les forces invisibles, qu'il chargea de faire régner l'ordre et de maintenir l'équilibre au sein de la création.

Dans la mesure où ces divinités secondaires et ces intermédiaires sont censés intervenir directement dans les affaires humaines, c'est surtout à eux que s'adressent les prières. Les sacrifices qui leur sont offerts par les hommes ont pour but de se les rendre favorables ou d'apaiser leur colère, car celle-ci peut entraîner les plus grands malheurs.

Pour les Akan, les puissances invisibles qui gouvernent le monde sont une infinité et peuvent décider de résider temporairement n'importe où et dans n'importe quoi : un caillou, un arbre, une rivière, un animal ou même un être humain. Seules certaines catégories de personnes ont le don de les voir (Bae : don de clairvoyance) ; la grande majorité ne prend conscience de leur existence que par leur manifestation extérieure. Celle-ci peut se présenter sous deux formes : positive, ces puissances protègent les individus et leur donnent la prospérité ; négative : elles leur infligent des sanctions dont les plus redoutées sont la maladie et la mort.

Pour que l'une de ces divinités devienne l'objet d'un culte, il faut qu'elle se soit manifestée directement et matériellement aux hommes, à un moment donné.

Par exemple, un homme après avoir défriché son champ, pouvait décider un jour de confier le sort de sa récolte future à un génie de la forêt. Pour cela, il sacrifiait un œuf ou un poulet au pied d'un arbre, susceptible de servir de support à ce dernier, et formulait à haute voix sa prière.

Si la récolte était bonne, il acquérait la conviction de l'existence de ce génie. Un véritable pacte unissait désormais les deux parties. Il comportait des droits et des obligations réciproques : l'homme devait respecter certains interdits, ne pas travailler tel ou tel jour et offrir périodiquement des sacrifices.

En contrepartie, le génie veillait sur le bonheur de son protégé. A partir du moment où l'alliance s'établissait entre eux, l'homme ne pouvait plus reculer. Il était obligé de consacrer un culte à la divinité toute sa vie durant, et ses obligations se transmettaient à son héritier. Si ce dernier manquait à ses devoirs, il risquait un jour ou l'autre de s'attirer des malheurs.

Voici un autre exemple :

Lorsqu'un homme tombait gravement malade, on faisait immédiatement venir à son chevet le guérisseur clairvoyant pour diagnostiquer la ou les causes de sa maladie, et indiquer les remèdes.

Après avoir consulté les oracles, il pouvait dire que cet homme était dans cet état, parce qu'il avait offensé telle ou telle divinité, qu'il nommait et qui, éventuellement, était inconnue du patient. En même temps, il prescrivait des remèdes, il demandait au malade de faire un sacrifice en l'honneur de cette divinité.

Si la guérison était obtenue par ce moyen, l'homme devait alors lui rendre dorénavant un culte.

C'est ainsi que s'explique l'origine et la propagation chez les Baoulé de la plupart des cultes dédiés aux divinités inférieures.

Suivant les croyances religieuses des Akan, les puissances surnaturelles se divisent théoriquement en deux catégories : celles qui sont utiles, et celles qui sont nuisibles à l'homme.

Mais dans la pratique, la ligne de démarcation entre elles n'est pas très nette. Car la même divinité qui protège un individu, lorsqu'il a su se la rendre favorable, peut lui faire du mal s'il la met en colère, et réciproquement.

Dans la première catégorie rentrent la terre Assié, les esprits des morts : Oumien, et les différents génies protecteurs. Ils ont aussi pour mission principale de protéger les individus et de maintenir l'ordre social établi. A l'image de la société humaine, ces différents esprits sont hiérarchisés et certains, spécialisés, exercent leur influence seulement dans certains domaines.

Quant aux esprit mauvais, ils peuvent s'incarner dans certains individus, les Sorciers, et leur donner des pouvoirs surnaturels. Ils s'en servent généralement pour nuire à leur semblables. Organisés en confréries, ils se convient mutuellement à des festins au cours desquels ils se partagent les âmes de leurs victimes.

Ils sont très redoutés, car ils mettent perpétuellement en danger la vie des individus. Aussi, la société pour se défendre, fait appel à des spécialistes, les prêtres anti-sorciers, qui sont chargés à la fois de leur donner la chasse et de protéger ses membres par des filtres et des charmes immunisants.

Lorsque les ancêtres des Baoulé étaient encore au Ghana, leurs principaux cultes publics étaient dédiés aux esprits des morts, à la terre et aux dieux d'eau, considérés comme les plus puissants (Tano qui était censé habiter dans la source de la rivière du même nom, était le dieu national des Ashanti).

On les invoquait lorsqu'une crise grave menaçait la communauté. Ils contribuaient puissamment à renforcer l'autorité des chefs considérés comme leurs porte-paroles, et d'après les croyances, infligeaient des sanctions matérielles à ceux qui troublaient l'ordre social.

Deux grandes fêtes étaient célébrées chaque année en leur honneur, au moment de la plantation et de la récolte de la nouvelle igname, et tout le monde était tenu d'y participer.

Par ailleurs, la croyance des Akan en des forces innombrables susceptibles un jour ou l'autre de se manifester aux hommes, rendait leur religion très perméable aux influences extérieures.

Aussi, dès leur arrivée dans la région de Bouaké, les Baoulé adoptèrent un grand nombre de divinités et de pratiques religieuses des autochtones.

Ces nouveaux cultes se juxtaposèrent aux anciens sans les exclure.

Certains n'eurent qu'une existence éphémère ou ne furent pratiqués que par un petit nombre d'adeptes ; d'autres, comme les Djé et les Do (d'origine Sénoufo) se répandirent dans tout le Baoulé.

Au cours de la période qui suivit l'installation des Baoulé dans la région de Bouaké, et précéda l'arrivée des Français, la découverte d'une quantité de divinités nouvelles sous l'influence des autochtones et la décadence progressive de l'autorité politique, eurent pour effet de dégrader considérablement les cultes et la pensée religieuse. Au cours de l'évolution, les croyances devinrent de plus en plus confuses et contradictoires ; leur origine, la pureté et les raisons profondes des rites se perdirent en partie ou en totalité.

Les ancêtres et Assié continuèrent à faire l'objet de cultes publics, mais les occasions de le leur rendre se raréfièrent et surtout les cérémonies célébrées en leur honneur firent intervenir un nombre de moins en moins important de participants.

Les Agba furent à peu près les seuls à maintenir la tradition Akan de la fête des Ignames, et à cette occasion, à offrir publiquement des sacrifices aux ancêtres, à la terre et aux génies de la brousse.

Mais cette fête n'eut plus lieu qu'une seule fois dans l'année, à la fin du mois d'août, et seulement à l'échelon du village.

Partout ailleurs (à part quelques rares exceptions) les Baoulé ne célébraient la récolte de la nouvelle igname que par des rites privés au niveau des chefs de familles. Les funérailles furent bientôt à peu près les seules occasions au cours desquelles les habitants d'un ou de plusieurs villages organisaient collectivement des fêtes religieuses, et encore fallait-il que le défunt soit un chef ou un notable important.

On offrait alors des sacrifices aux ancêtres, et on faisait sortir en son honneur les grands masques sacrés Do et Djé, qui avaient à la fois la mission de protéger le village contre les voisins, et d'assurer la suprématie des hommes sur les femmes.

La déficience du pouvoir politique avait pour conséquence de créer un sentiment permanent d'insécurité, et de rendre de plus en plus difficile la solution des conflits. Pour pallier cet inconvénient, on fit de plus en plus souvent appel aux différentes puissances surnaturelles.

C'est ainsi qu'on leur demanda de défendre la propriété privée et collective contre les usurpateurs et les voleurs. Lorsqu'un palabre grave, comme une dispute au sujet d'un terrain surgissait, le Juge demandait aux parties de prêter serment soit sur « leurs fétiches » personnels, soit sur un objet consacré réputé très puissant. Le premier qui tombait malade ou qui mourait à la suite de cette affaire, était reconnu comme coupable, et la famille devait offrir de grands sacrifices à titre de réparation.

Lorsque les habitants d'un village avaient à se plaindre d'un autre village, ils pouvaient décider de faire sortir le masque Djé et de le faire passer à travers leurs champs. Les propriétaires devaient alors arracher aussitôt toutes les récoltes et les brûler, car elles devenaient contaminées, et si une femme les touchait, elle pouvait tomber très gravement malade.

Les conflits cachés, les haines et la jalousie trouvaient un mode d'expression dans la sorcellerie, et les accusations en cette matière étaient fréquentes. La personne désignée n'avait que deux solutions : se soumettre volontairement à l'oracle du poison, ou se faire tuer sur place. La crainte des maléfices des sorciers profitait directement aux différentes catégories de devins et de prêtres inspirés qui vendaient à prix d'or leurs recettes et leurs talismans.

Au cours de cette évolution, l'influence de la religion et de la magie devint prépondérante sur la vie sociale.

Les croyances avaient un aspect positif : elles permettaient à la société Baoulé de se maintenir en état d'équilibre, en dépit des tendances centrifuges de plus en plus puissantes, qui se manifestaient en son sein, et de la carence des institutions politiques.

La crainte des sanctions surnaturelles était très efficace, car rien ne pouvait la contredire et elle suffisait souvent pour forcer les individus à respecter les règles coutumières.

Dans la mesure où les Baoulé attribuaient rarement à la maladie et à la mort des causes naturelles, et les considéraient le plus souvent comme une punition infligée par une divinité offensée, une personne qui avait commis une faute, était tôt ou tard obligée de la confesser publiquement. Dès qu'elle tombait malade, on faisait venir un devin qui ne se contentait pas de consulter les oracles, mais s'arrangeait habilement pour la questionner. Cette dernière, surtout si le mal empirait, était prête à avouer n'importe quoi.

Mais les inconvénients d'une telle situation l'emportaient de beaucoup sur les avantages :

— La crainte perpétuelle dans laquelle vivaient les individus avait sur eux un effet paralysant, et les faisait se replier sur eux-mêmes ;

— Obligés de respecter dans la vie de tous les jours un grand nombre d'interdits et de prescriptions, sous peine d'offenser quelque divinité, ils étaient également forcés de consacrer une grande partie de leur temps à des pratiques religieuses.

Les jours où il était défendu de travailler étaient nombreux, et variaient suivant les régions.

Chez les Guinan, un homme ne devait pas travailler aux champs le jour interdit par son génie protecteur personnel, ni le mercredi (jour de la terre), ni lorsqu'il y avait un mort dans le village, tant qu'il n'avait pas été enterré. Toutes les trois semaines, il devait respecter quatre jours fériés : dimanche, lundi, mercredi et vendredi. Enfin, deux des lieux-dits du terroir du village étaient également habités par des génies de la brousse, qui interdisaient aux gens d'y travailler un jour par semaine ;

— Lorsqu'une personne tombait malade ou mourait, les sacrifices entraînaient des dépenses qui devenaient énormes. Sa famille était quelquefois obligée de s'endetter pour plusieurs années.

LA PERIODE COLONIALE

Jusqu'au XIX^e siècle, la Côte d'Ivoire, d'un accès difficile et réputée très inhospitalière, attira peu les commerçants européens.

Assinie fut le premier et pendant longtemps le seul établissement fondé par les Français. Il date du règne de Louis XIV.

Les commerçants de diverses nationalités qui voulaient faire des échanges ailleurs, le long de la côte, devaient se contenter de rester au large, car un peu partout, la barre et les récifs rendaient les débarquements très périlleux.

Assinie était très bien situé au sud de la lagune Aby. Mais pendant longtemps, il fut très négligé. Il faillit plusieurs fois être pris par les Anglais, et pendant de nombreuses années, le gouvernement et la responsabilité des affaires de la « colonie » furent confiés au directeur d'une compagnie commerciale privée, la Maison Verdier, qui exerça les fonctions de résident général.

La Côte d'Ivoire ne suscita un intérêt en France qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il correspondait à un besoin précis d'expansion économique, et il aboutit en quelques années, à la conquête du pays.

Un Gouverneur et des renforts furent envoyés en Côte d'Ivoire, grâce auxquels l'influence française se fit sentir peu à peu, entre 1860 et 1880, sur la bande côtière comprise entre Assinie et Grand Lahou.

Mais tout l'intérieur du pays était encore inconnu en 1885. Vers cette date, Binger et Treich-Laplène eurent pour mission d'en reconnaître une partie. Ils remontèrent la vallée de la Comoé jusqu'à Kong et firent même des incursions au nord du Ghana. En cours de route, ils purent établir des alliances avec certains chefs Baoulé de la région de Mbahlakro, qu'ils traversèrent à deux reprises. Il fallut attendre encore quelques années avant que le premier « explorateur » français pénètre en profondeur dans le pays Baoulé : ce fut le Capitaine Marchand.

1. LA CONQUETE ET LA PACIFICATION DU BAOULE.

En 1894, le Capitaine Marchand fut chargé d'organiser une expédition punitive contre la ville de Tiassalé, qui venait de massacrer deux commerçants de la Maison Verdier. Il réussit à l'investir avec l'aide de la ville rivale d'Ahua.

En 1896, il fut chargé d'établir une liaison entre la côte et le Soudan, et de reconnaître l'intérieur du pays.

Il pénétra chez les Baoulé par le sud et suivit la route traditionnelle du commerce. Il n'était accompagné que d'une petite escorte de tirailleurs, mais il était si diplomate qu'il remonta jusqu'à la hauteur de Bouaké sans échanger un coup de fusil avec la population. Il traversa ensuite le Diamala (région de Dabakala) et le Djimini. Arrivé aux environs de Kong, il apprit que Samory venait de piller Korhogo et s'apprêtait à envahir la région.

Il rebroussa aussitôt chemin et gagna Grand Bassam à marche forcée, pour annoncer la nouvelle.

Le Gouverneur envoya immédiatement la colonne Monteil au secours des Dioula de Kong.

Bien que l'expédition fut plus importante et mieux équipée que celle de Marchand, sa traversée du Baoulé fut moins heureuse. Elle dut vaincre un peu partout les résistances armées des villages rencontrés sur sa route, et fut tenue en échec pendant quelque temps par les guerriers Nghan d'Ouosou.

Lorsqu'elle arriva à Kong, il était trop tard. La ville avait été prise, et Samory razziait le Djimini.

Le Commandant Monteil essaya de lui barrer la route du Diamala, mais ses troupes étaient trop faibles en nombre et il fut repoussé. En attendant des renforts, il se retira en pays Baoulé au campement de Koffikro.

En 1898, Samory fut pris à la frontière de la Guinée et du Libéria. Un corps expéditionnaire venu du nord, fonda Bouaké. Il avait à sa tête le Commandant Benoit.

Dès son installation, son premier acte fut de libérer les esclaves, de les recueillir et de les protéger en faisant édifier un vaste camp retranché (le camp militaire actuel). Pour élever les palissades, et donner à manger aux esclaves et à ses tirailleurs, Benoit soumit la population des environs à des corvées et des réquisitions.

Le chef des Gossan qui avait été l'allié de Samory, et avait largement profité du commerce des esclaves, vit d'un très mauvais œil l'installation de ces intrus sur son territoire. Son ressentiment éclata lorsque le Commandant exigea qu'il lui livre quotidiennement des hommes pour faire les corvées, et un tribut en nature.

Une querelle violente éclata un jour à Gbékékro, entre le chef Kouassi Ele et le Commandant Benoit. Elle servit de prétexte à un soulèvement général des Faafoué. Il fallut environ deux ans pour vaincre définitivement leur résistance.

Bientôt, les contributions en nature, les corvées, imposées par les Français, devinrent de plus en plus lourdes, et des révoltes sporadiques éclatèrent un peu partout. La principale, en 1902, fut celle des Ouarébo. Elle fut matée et le chef Kouamé Guie fut tué.

Situées un peu à l'écart des principaux axes de la pénétration Française, les régions de Dimbokro et de Bocanda ne furent conquises qu'en 1905. Les Français venaient de la région de Toumodi. Ils durent livrer plusieurs combats autour de Dimbokro avant de venir à bout de la résistance des Agba.

En 1907, le poste de Dimbokro devenait officiellement le chef-lieu du Cercle appelé Nzi-Comoé, qui comprenait théoriquement le Mango (pays Ando de la région de Mbahlakro), l'Ouellé, la région de Bocanda et de Dimbokro proprement dite (pays Agba), et le Moronou.

A cette date, l'Ouellé et le Moronou étaient encore inexplorés.

En 1908, les Français qui pénétrèrent chez les Agni, durent vaincre un début de soulèvement général. L'instigateur de la révolte, le chef des Alangoua fut pris, et les Agni-Morofoué durent se soumettre. C'est au cours de cette expédition que fut créé le poste de Bongouanou.

Un peu plus tard, au cours de l'année 1909-1910, les lourds tributs en nature et en or, les corvées indisposèrent un peu partout la population contre les Français. Les Baoulé décidèrent de résister ouvertement, lorsqu'on réquisitionna leurs armes. La révolte éclata dans toutes les régions du Baoulé. Ceux qui se distinguèrent particulièrement dans la lutte contre les troupes françaises, furent : les Nghan, les Ouarébo, les Kodé, les Ayaou, les Nanafoué, les Akoué et les Agba.

Si les différents groupes avaient concerté leur action, et fait preuve de discipline, ils auraient pu avoir aisément raison des étrangers, qui étaient en très petit nombre. Mais ils étaient déchirés par des querelles intestines. Les Français en profitèrent pour les battre les uns après les autres.

Au cours de l'année 1910, un homme inspiré, originaire du village de Dila Moésou, parcourut tout le pays Agba, prêchant la révolte et distribuant un charme protecteur appelé Kpani-Ngo. Suivant ses déclarations, ceux qui

l'avaient en leur possession devenaient invulnérables. Lorsqu'on leur tirait dessus, il suffisait qu'ils crient Abo Nzue pour que les balles des adversaires se transforment en eau.

Les Agba se procurèrent en grand nombre ce nouveau talisman, et vinrent sans peur attaquer les troupes cantonnées à Bocanda.

Dès le premier engagement, ils furent décimés et s'enfuirent terrifiés dans toutes les directions.

Les Guinan avaient envoyé un certain nombre de guerriers contre les Français. Plusieurs furent tués, les autres se sauvèrent et vinrent prévenir les villageois de ce caché en brousse, pour éviter les représailles. Il s'y cachèrent pendant plusieurs mois et ne retournèrent dans leurs villages que sur les conseils du chef d'Aloko Kouakoukro, qui servit de médiateur entre eux et les Français.

A la fin de l'année 1910, la pacification entière du pays Baoulé s'acheva. C'est à cette même date que Bocanda devint un poste administratif.

2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE IMPOSEE PAR LES FRANÇAIS.

En 1911, le Cercle Nzi-Comoé comprenait cinq circonscriptions :

— Dimbokro, Bougouanou, Bocanda, Ouellé et Akakomoékro.

Par la suite, il changea de nom et subit plusieurs remaniements. Au moment de la déclaration de l'Indépendance, il ne comprenait plus que les subdivisions de Dimbokro, Toumodi, Bocanda.

Aussitôt après la pacification, l'administration coloniale se préoccupa de réorganiser le pays sur de nouvelles bases administratives et de lui trouver des cadres.

Le premier problème qui se posa fut de découper les Cercles et les subdivisions en unités plus petites. Dans ce domaine, il était difficile de trouver des solutions entièrement satisfaisantes, car les données géographiques étaient souvent en conflit avec les données humaines.

Un compromis fut adopté : les Administrateurs tirèrent compte, dans la mesure du possible, de l'ancienne organisation territoriale, mais n'hésitèrent pas, le cas échéant, à séparer des villages de même origine, lorsque la nécessité s'en faisait sentir.

La région de Bocanda était particulièrement difficile à organiser administrativement, car les Agba étaient divisés, comme nous l'avons vu, en un grand nombre de petits groupes de villages imbriqués les uns dans les autres. Les cantons furent forcément constitués d'une façon arbitraire, ainsi que les tribus. C'est ainsi que les Guinan furent séparés en deux : ceux du sud furent rattachés au canton Bonou, dont le chef-lieu était Bengassou ; ceux du nord dépendirent du canton Katiénou, chef-lieu Kouassi-Kouassikro. La subdivision de Bocanda comprenait en outre les cantons Katiénou-Sud, chef-lieu Sakiré'Sekro, Ndamé, chef-lieu Ouelle, Salé, chef-lieu Daoukro. Le canton Bonou comprenait les « tribus » ou groupes de villages suivants : Abé, Diba, Asabou, Djé, Guinan, Djimbo et Asika.

— Le deuxième problème, plus difficile à résoudre, fut de trouver des cadres à mettre à la tête de ces circonscriptions et capables de leur servir fidèlement d'intermédiaires.

A la fin de la période de la conquête du Baoulé, l'ancienne organisation politique qui s'était révélée inefficace lorsqu'il s'agit de repousser l'envahisseur, fut supprimée et remplacée par le système de l'Administration directe.

Après avoir cherché dans un premier temps à faire disparaître l'ancienne structure hiérarchique considérée comme un facteur de résistance, les Administrateurs s'aperçurent très vite que la situation nouvelle présentait des inconvénients, lorsqu'il s'agissait de faire exécuter leurs

ordres. Il apparut de première nécessité de trouver des chefs sur lesquels on pourrait s'appuyer, et qui pourraient contribuer à étendre l'influence française en profondeur.

Mais qui choisir, et quel statut donner à ces nouveaux chefs ?

Des théories contradictoires s'affrontèrent, qui furent appliquées simultanément ou successivement sur le terrain. Au début, on désira marquer que le nouveau système n'avait rien de commun avec l'ancien, et les Commandants de Cercles désignèrent arbitrairement comme chefs tous ceux qui gravitaient autour d'eux : gardes de cercle, interprètes. Ces derniers étaient souvent d'anciens captifs que les communautés villageoises avaient désignés de préférence pour accompagner les Européens.

Quant aux vrais chefs, craignant les représailles des Français, ils se cachaient soigneusement ou se réfugiaient dans un état de passivité plein d'hostilité.

On s'aperçut très vite que les chefs des cantons ou des tribus, qui avaient été nommés arbitrairement par l'Administration, n'arrivaient pas à se faire respecter, à moins d'être accompagnés d'une force de police. Ils ne pouvaient donc rendre tous les services qu'on attendait d'eux.

Les Administrateurs se tournèrent alors vers les familles des Chefs traditionnels qui furent, dans certains cas, officiellement reconnus et bénéficièrent de l'appui de l'Administration.

Mais dans le nouveau système, le statut des chefs différait entièrement de celui de leurs devanciers.

Ils n'exerçaient plus leur commandement en vertu d'un droit d'héritage ou d'une élection, mais par la grâce de l'Administration, qui pouvait les déposer à sa guise. C'était le Commandant qui faisait lui-même son choix parmi les candidats éventuels, après avoir mené une enquête « officieuse ».

Mal renseigné et souvent abusé, il favorisait l'accession à la chefferie d'usurpateurs, en croyant, souvent de bonne foi, qu'il avait à faire aux chefs légitimes.

Leur rôle consistait essentiellement à servir d'intermédiaire entre l'Administrateur et ses administrés. En cette qualité, on leur demandait généralement :

- De mettre au service du Commandant leurs connaissances du pays, des coutumes, leur influence et leur prestige ;
- De servir de liaison et d'assurer le contrôle de l'exécution des ordres et d'en rendre compte ;
- D'établir les registres de l'Etat-Civil et de tenir les cahiers de recensement ;
- De rassembler les jeunes gens pour le recrutement militaire ;
- De veiller au bon ordre au sein de leur circonscription ;
- De surveiller le recouvrement des impôts et d'assurer leur répartition.

Le statut des chefs mis au point vers 1935, fut plusieurs fois remanié.

Pour s'assurer de leur loyauté, les Administrateurs leur accordaient un pourcentage élevé sur les différentes contributions. Par la suite, s'apercevant de nombreux abus, ils préférèrent leur allouer une solde régulière, qui augmentait comme celle des autres fonctionnaires, suivant le degré d'ancienneté.

Très compromis vis-à-vis de leurs administrés, les chefs de canton et de tribu se trouvaient souvent placés dans une position extrêmement délicate. Ils avaient beaucoup de peine à se faire respecter dans toute leur circonscription, car même lorsqu'ils étaient les vrais détenteurs de la chefferie traditionnelle, on voyait surtout en eux les agents serviles de la puissance colonisatrice.

Cette situation entraînait des conflits aigus, qui n'avaient pas leur correspondance dans la société traditionnelle.

Kouakou-Broukro, aussitôt après l'arrivée des Français, se vit retirer la chefferie des Guinan, qui fut donnée par le Commandant de Bocanda de l'époque, au chef d'Aloko Kouakoukro nommé Kouakou Abo, pour services rendus au moment de la pacification.

La chefferie du canton Bonou fut confiée au chef des Asabou, Koko Yéboué de Bengassou. A sa mort, Kolia Abo II lui succéda, puis Abo Kouakou.

Au-dessus des représentants, des interprètes, des gardes de cercle, des chefs de tribus et de cantons, la justice était rendue par un tribunal de première instance existant dans chaque subdivision. Il était présidé par le Chef de Poste et composé de plusieurs assesseurs, choisis parmi les notabilités ayant une bonne connaissance des coutumes.

Enfin, le tribunal du Cercle composé de deux magistrats autochtones et présidé par l'Administrateur, jugeait les cas d'appel et était le seul habilité pour punir les crimes et certains délits spéciaux.

3. LES IMPOTS, LES CORVEES ET LES REQUISITIONS.

Dans les villages de la région de Bouaké, la génération des hommes âgés de plus de 40 ans est profondément marquée par le souvenir des taxes, des corvées et des multiples réquisitions imposées par l'Administration pendant la période coloniale. Celles-ci peuvent être considérées comme un des principaux facteurs des changements sociaux subis par la société traditionnelle depuis le début du siècle.

La nature de ces charges et l'ampleur des sacrifices qu'elles demandaient aux populations rurales varièrent beaucoup suivant les circonstances de temps et de lieu, la personnalité des Administrateurs et de leurs agents d'exécution.

En général, elles furent particulièrement lourdes pendant les années 1898-1920 et 1939-1945. Elles se présentèrent au début sous la forme d'un tribut en or et en produits alimentaires que les chefs Baoulé durent offrir périodiquement aux premiers Administrateurs en gage de leur soumission.

Puis ces derniers exigèrent des contingents de plus en plus importants d'hommes valides pour leur servir de porteurs de bagages, de messagers et de manœuvres. Le nombre des personnes réquisitionnées pour les corvées devint considérable, lorsque l'Administration décida de créer des pistes et le chemin de fer Abidjan-Niger (1905-1913). Les villages les plus défavorisés étaient situés à proximité des postes administratifs, du tracé des principales pistes et de la voie ferrée.

C'est ainsi que tous les hommes de Kokro-Kouassikro (village d'étude) furent réquisitionnés pour travailler sur la voie de chemin de fer. Certains y furent employés sur toute la longueur du trajet Agboville-Bouaké, de 1908 à 1913. Quant aux habitants de Kouakou-Broukro, ils furent chargés ainsi que ceux des localités environnantes, de faire une partie de la piste Dimbokro-Bocanda vers 1909 et d'assurer l'entretien d'une partie de celle-ci chaque année.

Comme nous l'avons vu précédemment, un soulèvement presque général éclata dans le Baoulé en 1908-1909 ; il fut réprimé rapidement l'année suivante. Les principaux instigateurs de la rébellion, dans les différentes régions furent tués, emprisonnés ou déportés, et le reste de la population dut payer de fortes amendes pour obtenir le pardon.

D'après un rapport qui se trouve aux Archives d'Abidjan (1), la collecte des amendes et des taxes

diverses, pour le seul cercle de Nzi-Comoé (Dimbokro) produisit en or (poudre et pépites), une somme évaluée à un million de francs en trois ans environ. La population de cette circonscription était officiellement évaluée à 72 576 adultes. Ces chiffres donnent une idée de l'importance des contributions exigées par personne et par an. La plus impopulaire de toutes était l'impôt de capitation, dont le taux en 1912 était fixé à 4 francs par adulte. Les cahiers de recensement étaient très imprécis et mal tenus, si bien que sa collecte donnait lieu à de nombreux abus.

A partir de 1911, les Administrateurs se préoccupèrent de développer les cultures d'exportation et prirent à cet effet des mesures autoritaires.

Au début et jusqu'en 1925 environ, les produits les plus recherchés étaient le caoutchouc et la noix de cola. En Côte d'Ivoire, le latex était extrait principalement à partir de la sève de deux espèces de lianes : la Foutoumie ou Stika, et l'Odaïfia ou Amoué Niama ou Aoufé. Celles-ci poussaient en peuplements naturels assez dispersés dans la partie forestière de la région de Bouaké. A Dimbokro, Bouaflé et Béoumi principalement, les Administrateurs exigèrent que la population leur livre un certain tonnage de caoutchouc en « lumbs » chaque année. Ils ne se préoccupèrent pas de savoir si réellement ces lianes poussaient suffisamment nombreuses dans la région. Ainsi les Goli de Tionan Kansi (autre village étudié), les Kodé, les Ayaou, durent fournir du latex en quantité. N'en trouvant pas chez eux, ils durent s'en procurer en parcourant des distances considérables (jusqu'à Issia, Zuénoula et Mankono).

En 1912, l'Administration ordonna la plantation de 400 000 plants de Foutoumié et de colatiers dans la région de Dimbokro.

Puis, il y eut une baisse sur le caoutchouc, et elle se tourna vers la culture du coton. Chaque village Baoulé dut obligatoirement faire un champ collectif, dont la superficie était proportionnelle à sa population, et fournir une grande partie de la récolte à l'Administration au prix de 2 francs la charge. Le seul village de Kouakou-Broukro devait apporter chaque année à partir de 1912, environ 100 charges au poste de Bocanda.

Le travail dans les champs collectifs et le portage du coton étaient considérés comme particulièrement pénibles. Ils sont parmi les plus mauvais souvenirs que les villageois gardent de l'époque coloniale.

A partir de 1925, les nouveaux produits à la mode furent le cacao et le café. Là où leur culture parut possible, les Administrateurs s'efforcèrent d'inciter la population à en planter ; des pépinières furent créées à cet effet auprès de certains postes, tels que Dimbokro et Bocanda. Au début, les villageois furent, dans certains endroits, extrêmement réticents, car ils y voyaient une source de corvée supplémentaire. Quelques-uns arrosèrent d'eau brûlante les plants qui leur étaient confiés. Dans plusieurs régions, comme à Bocanda, les Administrateurs, pour favoriser cette culture, exemptèrent de la corvée de coton tous ceux qui décidèrent de planter du café. Comme le travail que demandait le café était beaucoup moins pénible que celui du coton, avant même de savoir s'il rapporterait de l'argent, les villageois se mirent à en planter de grandes surfaces. Cela se passait vers 1930 dans la région de Bocanda, et c'est à cette date que le territoire de Kouakou-Broukro commença à se couvrir de plantations.

Vers 1935, de nombreux colons européens, des Sociétés Commerciales vinrent s'installer en Côte d'Ivoire et y créèrent de vastes plantations de café, de cacao et de bananes. En même temps, les premiers forestiers commencèrent à exploiter activement les richesses des forêts de l'est du pays (Aboisso, Bété, Indénié).

Ces différentes entreprises privées, qui avaient un grand besoin de manœuvres, s'entendirent avec l'Administration pour qu'elle leur en fournisse à bon marché. Celle-ci y parvint par la voie habituelle des réquisitions.

Les charges imposées à la population rurale furent particulièrement lourdes pendant la guerre 1939-1945, et

(1) Monographie du Nzi-Comoé (1912).

de nombreux jeunes gens furent également enrôlés dans l'armée. Pratiquement, toute la population valide fut mobilisée. Elle dut livrer aux Administrateurs des quantités sans cesse croissantes de produits agricoles, coton, riz, arachide, palmiste, ainsi que du bétail.

4. L'ASPECT POSITIF DE LA COLONISATION.

Les nombreuses contraintes et les lourdes charges imposées par l'Administration pendant l'époque coloniale, et en particulier pendant la dernière période, ont eu des conséquences psychologiques et sociales considérables qui dépassent de loin leur importance matérielle réelle.

Pour le réaliser, il suffit de se reporter à ce qu'était la société traditionnelle au début du siècle. Elle était caractérisée par son individualisme qui trouvait un moyen de s'exprimer à tous les niveaux. Les Baoulé avaient également un sens très profond du libre arbitre, qui se manifestait dans l'éducation extrêmement libérale donnée aux enfants.

Les charges que fit pleuvoir sur eux l'Administration, créèrent un choc psychologique énorme.

Aucune comparaison n'était possible entre les corvées de routes ou le travail dans le champ collectif de coton, et les prestations de service périodiques exigées par les chefs d'Aouro. Dans ce dernier cas, les fruits du travail commun contribuaient à accroître le trésor sacré, et l'utilisation de ces richesses était rigoureusement contrôlée à la fois par la collectivité et par les puissances surnaturelles.

Les villageois souffrirent moralement et matériellement des différentes contraintes et impositions administratives. Ils y voyaient la marque honteuse de leur subordination. Leur amour-propre en fut cruellement blessé, et cela se traduisit généralement chez eux par une série de complexes difficiles à déraciner, surtout chez les hommes de plus de 40 ans.

Sur le plan matériel, les impositions et les réquisitions auraient été beaucoup moins lourdes si elles avaient été réparties plus équitablement, et si les Administrateurs avaient eu une connaissance plus exacte de la situation de leurs circonscriptions. Souvent abusés par de mauvais interprètes, ils contrôlèrent très mal les agissements de leurs agents qui en profitèrent pour exploiter la population à leur profit. Lorsque, par exemple, un commandant de cercle réclamait une tonne de coton ou de palmiste, les gardes-cercle, les représentants et les chefs en demandaient souvent deux tonnes aux villageois. Ils se partageaient la différence.

A partir de 1910, les Baoulé réalisèrent qu'ils ne pouvaient résister ouvertement à l'Administration. Ceux qui faisaient partie des villages les plus défavorisés se replièrent souvent complètement sur eux-mêmes, opposant aux initiatives des Européens toute la force d'inertie qu'ils pouvaient se permettre de manifester sans s'attirer de trop fortes sanctions.

Ces expériences douloureuses empêchèrent les populations de la région de Bouaké de discerner pendant longtemps ce que la civilisation occidentale pouvait leur apporter.

Certaines corvées demandées (création et entretien des routes et des ponts), servaient l'intérêt général. Les cultures nouvelles d'exportation préconisées et souvent imposées par l'Administration, contribuaient par la suite à l'essor des villages, et une partie des impôts furent investis dans le pays. Ils servirent à financer les services techniques, la construction d'écoles, de ponts, de voies de communication, des travaux d'adduction d'eau, des dispensaires et l'aménagement des villes. D'autre part, quel que soit l'effet néfaste des diverses contributions sur la mentalité des individus, du point de vue strictement économique, elles eurent certainement un côté positif : elles forcèrent la population à sortir en partie du cercle étroit des échanges traditionnels, et à intégrer de plus en plus leurs activités dans le circuit monétaire.

Très tôt, les Administrateurs éprouvèrent la nécessité de développer la scolarisation, afin de trouver des interlocuteurs valables, de permettre rapidement aux cadres traditionnels de s'adapter et de jouer un rôle actif dans l'évolution moderne. En 1911, soit à peine six ans après la création du poste, trois écoles furent fondées, une à Dimbokro, une à Bongouanou et une à Ouellé. Il fut question également à partir de 1925, d'ouvrir des établissements spéciaux pour les fils de chefs.

Mais pratiquement jusqu'à l'après-guerre, seules les villes ou les bourgades de quelque importance furent dotées d'école. La lenteur des progrès réalisés en matière de scolarisation était due en partie au manque de crédits et de personnel enseignant, mais aussi en grande partie aux résistances de la population. Le milieu traditionnel garda en effet jusqu'à une date extrêmement récente une attitude de défiance envers tout ce qui concernait la civilisation occidentale. Les premiers élèves furent, dans certaines localités, recrutés de force. Les chefs traditionnels s'opposaient généralement au départ de leurs fils et envoyaient souvent à leur place des esclaves. Ils considéraient qu'ils étaient à jamais perdus pour la collectivité villageoise.

Cette attitude se rencontre encore dans de nombreux villages.

On doit également mettre à l'actif de la colonisation l'état général de sécurité dans lequel a évolué le pays, du fait de la présence des troupes françaises. Il permit aux échanges commerciaux de se développer dans des proportions jusqu'alors inconnues.

Un certain progrès économique fut très lent à se manifester dans la région de Bouaké, et à atteindre la masse de la population. Il fut perceptible à partir des premières récoltes importantes de café qui, dans les régions forestières les plus favorisées, se situe vers 1938. La guerre vint l'interrompre et il fallut attendre la fin de la période coloniale pour qu'une certaine prospérité se diffuse dans la population. Elle fut surtout sensible au cours des campagnes 1953-1954, date à laquelle le prix du café atteignit son point culminant. La plupart des maisons en dur que l'on peut voir dans les villages ont été alors bâties. L'engouement général pour les plantations de café dans tous les villages de la savane de Bouaké date surtout d'une vingtaine d'années. Il s'est maintenu en dépit de circonstances de plus en plus défavorables. Les villages situés dans la savane furent nettement défavorisés car beaucoup manquaient de terrains propices. Ils ne s'y intéressèrent d'ailleurs que très tard, lorsque les tarifs commencent à devenir moins avantageux.

Pour remédier au déséquilibre qui résulta de cette situation, les jeunes les plus dynamiques commencèrent à émigrer vers la zone forestière et vers les villes. Ceux qui choisirent la première alternative partirent travailler pendant six mois par an chez un planteur, et revinrent avec le fruit de leurs économies dans leur village. Ce mouvement saisonnier qui débuta vers 1946-1947 prit bientôt une grande amplitude et la majorité des jeunes appartenant aux villages défavorisés des environs de Bouaké y participèrent. De nombreux départs devinrent définitifs, et les Baoulé fondèrent des campements extrêmement peuplés un peu partout dans le sud, sud-est, et sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

De par sa situation géographique, Kouakou-Broukro fut plutôt partie des lieux d'immigration que d'émigration. Cependant une fraction importante de sa population a fondé un grand campement nommé Amonkro de l'autre côté du Nzi, en territoire Agni. Les premiers émigrants nommés Tiémélé Kouassi, originaire de Kouakou-Broukro, et Angaman Ehouso d'Aloko Kouakoukro, trouvèrent, vers 1902 un terrain riche en gisement aurifère dans une forêt située sur le territoire du village Agni de Boua Adikro. Ils demandèrent au chef la permission de l'exploiter; elle leur fut accordée contre l'obligation de livrer au propriétaire les 4/5^e de ce qu'ils pouvaient trouver.

Ils revenaient périodiquement dans leur village d'origine. Mais pour échapper aux réquisitions, ils s'installèrent définitivement, vers 1920, à Amonkro.

Trois familles de Kouakou-Broukro vinrent les y rejoindre, ce campement étant très isolé et difficilement accessible aux gardes-cerclé. Les Agni ne s'y opposèrent pas, car ce fut un moyen de se pourvoir en vivres lorsqu'ils allaient pêcher dans le Nzi. Le chef des Ngatianou de Nguessankro venait chaque année leur réclamer des ignames.

En 1938, les habitants du campement qui avaient appris à faire des plantations de café chez les Agni, se procurèrent des plants et commencèrent à défricher de vastes portions de forêt. Lorsque les plantations commencèrent à produire en quantité, les chefs Agni vinrent réclamer aux Guinan 50 000 francs par adulte ; la somme totale versée s'éleva à 1 200 000 francs, en 1946. Neuf ans plus tard, le chef de Boua Adikro, prétextant que la population du campement avait grandi, est venu réclamer une nouvelle somme, correspondant cette fois à 150 kg de café par personne. Mais les Guinan refusèrent et la contestation fut portée devant les tribunaux et en appel jusqu'à Abidjan, qui statua en 1960, en donnant tort aux Agni.

5. LES COLPORTEURS ET LES MARCHÉS.

Les villages les plus isolés reçoivent les visites fréquentes de nombreux colporteurs, et la région de Bouaké compte actuellement 37 marchés principaux dont 15 importants. La création de la plupart des marchés et l'apparition des marchands ambulants dans les villages datent de la période coloniale. Auparavant, comme nous l'avons vu, les seuls marchés connus étaient Tiassalé, Kotia Koffikro, Botro, Mébo et Mlanbo. Très rares étaient les étrangers assez audacieux pour pénétrer en profondeur dans la région de Bouaké, et les Baoulé eux-mêmes qui allaient faire le commerce du sel à Tiassalé couraient de gros risques, car l'insécurité des pistes était générale.

Les colporteurs.

Les premiers marchands ambulants signalés dans la région de Dimbokro vers 1908 étaient des Ashanti, des Fanti du Ghana et des Musulmans originaires du nord de la Côte d'Ivoire (Kong), et du Mali ou de la Haute-Volta.

Ils étaient surtout à la recherche du caoutchouc qui était très demandé à cette époque. Ils se rendaient de village en village pour demander aux habitants s'ils n'avaient pas vu dans leur forêt des lianes productrices de latex. Lorsqu'ils en trouvaient ils les exploitaient, offrant en échange de la pacotille, et s'en allaient ensuite plus loin. Quant aux différents marchands Musulmans, ils devinrent bientôt les nombreux canaux par lesquels les produits agricoles étaient acheminés vers les villes, et les objets manufacturés en Europe distribués dans les villages les plus éloignés. Au début, ils s'installèrent surtout autour des postes administratifs et des gares, créant des boutiques et rayonnant aux environs immédiats. Puis, profitant de la paix garantie par la France, ils s'infiltrèrent partout. Comme ils furent, avec les tirailleurs Sénégalais, les premiers citoyens de Bouaké, l'Administration prit envers eux des mesures de faveur. Les marchands Dioula devinrent rapidement les intermédiaires officiels entre les Européens et les habitants des villages. Ils achetaient aux Maisons de commerce principalement des machettes, du sel, des étoffes et de l'alcool de traite, et leur revendaient les produits agricoles d'exportation. Ils réalisaient un bénéfice d'autant plus important que pendant longtemps ils n'eurent aucune concurrence. Certains, au cours de leurs pérégrinations, profitant de la tendance générale des populations forestières de la région de Dimbokro à ne pas se déplacer, s'installèrent à demeure dans certains villages importants, où ils fondèrent des boutiques.

C'est ainsi que l'un d'eux, qui était un marabout du nom de Fadé Gakou, et sa famille, résida à titre permanent au village d'Ahoussoukro (17 km au sud de Kouakou-Broukro) et convertit en 1908 la presque totalité de la population à l'Islam. Cette localité est actuellement l'un des principaux relais de colportage de la région.

Par la suite, ces marchands venus du nord, diversifièrent leurs activités, et certains devinrent des « traitants » et des transporteurs.

Durant la période coloniale, les colporteurs ont joué un rôle important dans la vie économique ; ils diffusèrent peu à peu les marchandises occidentales dans les villages, et les paysans acquirent assez rapidement des besoins et des habitudes nouvelles.

Les marchés.

Les premiers marchés qui furent fondés sur l'initiative de l'Administration, à proximité des postes, date de 1898. Les Administrateurs y virent un moyen commode de lever des taxes (impôt sur les tractations commerciales) et de contrôler étroitement à la fois les échanges et l'arrivée des produits réquisitionnés.

Par la suite, sur l'initiative à la fois des marchands Dioula et de la population des villages, d'autres marchés furent fondés. Ils s'implantèrent surtout aux environs de Bouaké, car la proximité d'une population citadine sans cesse croissante, créait des conditions favorables aux échanges.

Le marché de Dimbokro fut inauguré en 1908. Le nombre des vendeurs à l'époque peut être évalué à 500. Le marché de Bocanda fut créé beaucoup plus tard ; en 1937.

Ils furent très lents à se développer et aucun autre marché régulier ne fut installé par la suite dans la région.

Actuellement, les villages les plus riches (comme Bengassou) ont leurs boutiques ; les moins favorisés attendent que les colporteurs ou les transporteurs leur livrent les marchandises à domicile, ou leur achètent les produits agricoles.

6. EFFETS DIRECTS DE LA COLONISATION SUR KOUAKOU-BROUKRO.

Les principaux facteurs des changements sociaux subis par Kouakou-Brouko au cours de la dernière période de son histoire, ont été les suivants :

- Le transfert de la chefferie administrative des Guinan à Aloko Kouakoukro ;
- Les impôts, corvées et réquisitions ;
- La culture du café.

Leurs effets à la fois positifs et négatifs ont été considérables sur la structure sociale.

Effets sur la chefferie traditionnelle, le respect de la hiérarchie et la solidarité au sein du village.

Esui Kongo, le chef de Kouakou-Broukro, qui est mort en 1942, avait participé à la tentative malheureuse de soulèvement de 1910. Craignant les représailles, il abandonna le village et se cacha dans la forêt pendant quelque temps avec toute la population.

Le chef d'Aloko-Kouakoukro, estimant qu'il était inutile de résister aux Français, vint de lui-même se soumettre au Commandant de Bocanda, et lui donna son propre fils en gage de sa bonne foi. Il fut alors chargé officiellement de mener les négociations pour que les autres Guinan se soumettent et réintègrent les villages.

L'Administrateur le récompensa en le nommant chef de tribu. A la même époque, les Guinan du nord firent partie d'une autre circonscription administrative. Ils choisirent comme chef celui de Sasaokro. Cette partition mit fin à l'unité politique des Guinan.

Ailleurs, dans le Baoulé, l'usurpation de la fonction de commandement a provoqué des réactions violentes de la part des partisans de la légitimité. Tel n'a pas été le cas ici, car la vieille solidarité et les rapports de familles étroits entre les villages Guinan l'ont emporté sur toute autre considération.

● Au début, le chef de Kouakou-Broukro se résigna d'autant plus facilement à passer au second plan, qu'il gardait chez lui les reliques des ancêtres, et pensait reprendre sa place normale, lorsque les circonstances seraient meilleures. Il faut ajouter que la position des chefs des tribus n'avait rien d'enviable. L'Administration avait constamment l'œil sur eux et les punissait sévèrement lorsqu'ils s'acquittaient mal de leur fonction de collecteurs d'impôts et de pourvoyeurs en hommes de corvées.

Par la suite cependant, les habitants de Kouakou-Broukro s'aperçurent à leurs dépens que ces désagréments pouvaient avoir une contrepartie avantageuse : Aloko-Kouakoukro devint le nouveau pôle d'attraction des Guinan. C'est là que les palabres importants étaient réglés et que les chefs des villages étaient convoqués pour recevoir les instructions de l'Administration.

Son chef s'enrichit considérablement grâce aux amendes infligées au cours des jugements, et à la part qu'il prélevait pour lui, des impositions et des réquisitions. Ce village fut le premier à être relié à Dimbokro par une piste carrossable. Ses habitants eurent alors plus de facilités pour écouler les produits de leurs plantations. Il fut le premier à compter parmi ses membres de nombreux « lettrés » dont le premier fut le fils du chef confié aux Européens. Il succéda à son père et sut bien mieux défendre les intérêts de sa communauté que le chef illettré de Kouakou-Broukro. Aloko-Kouakoukro est actuellement le seul village Guinan à posséder une école et à être représenté dans les réunions politiques locales par un conseiller.

● Pour n'avoir pas su garder son rôle traditionnel de leader dans les circonstances critiques, Kouakou-Broukro perdit l'occasion de recueillir les avantages du contact direct avec la civilisation occidentale. Il se replia sur lui-même, sur son passé.

Son isolement géographique relatif, par rapport aux pistes principales jusqu'en 1946, et son anonymat ne l'empêchèrent pas d'avoir à subir les corvées et les réquisitions.

Elles furent peut-être moins fréquentes que dans les villages situés près des postes, mais eurent néanmoins des conséquences fâcheuses sur l'autorité traditionnelle.

En effet, dès le début, le chef de Kouakou-Broukro et ses subordonnés : chefs d'Aouro et de familles, furent incapables d'assumer la gestion des biens communs d'une manière satisfaisante, et la protection de leurs administrés.

Ils eurent des difficultés pour acquitter le montant des différentes contributions au nom du groupe qu'ils représentaient. Ils eurent recours au trésor sacré, et comme cela

ne suffisait pas, certains durent donner en gage une partie de leur famille pour payer les dettes. Maltraités publiquement par les gardes-cercle, ils se déconsidérèrent vis-à-vis des jeunes.

● C'est ainsi qu'ils perdirent peu à peu une partie de leur ascendant sur leurs administrés. Livrés à eux-mêmes, quelques jeunes, pour se soustraire aux corvées, prirent le parti de s'expatrier. Huit partirent au Ghana. Un seul est revenu en 1963 après 25 ans d'absence. Deux restèrent définitivement dans l'Indéné.

Tous les hommes actuellement âgés de plus de 40 ans durent travailler chaque année pendant 6 mois dans la plantation des Agni. Quatre familles se réfugièrent définitivement à Amonkro.

Ces départs créèrent une saignée dans la population de Kouakou-Broukro et affaiblirent le sens de la coopération qui existait parmi ses membres. Lorsque les circonstances changèrent, les vieux ne purent réinstaurer leur autorité sur les jeunes. Pour pouvoir les garder auprès d'eux, ils durent faire des sacrifices financiers, car, avec le développement des villes et les conditions agréables qu'elles offraient, les facilités de communication, les occasions pour les jeunes de s'affranchir de la tutelle de leur chef de famille ne manquaient pas.

Les chefs d'Aouro cessèrent, depuis quelques années, d'obliger les chefs des familles à travailler pour eux dans les plantations, et ces derniers de demander aux jeunes de leur livrer toutes leurs économies. Ils avaient moins à craindre le départ de ceux-ci que dans la savane de Bouaké, car le territoire du village était assez favorable à la culture du café.

Dès 1953, les différents chefs des familles commencèrent à leur distribuer toutes les terres disponibles, pour qu'ils puissent créer des plantations personnelles.

Effets sur l'artisanat.

Les corvées imposées (champ collectif de coton surtout), le travail dans les champs et les plantations de café ont absorbé peu à peu une grande partie des activités de la population de Kouakou-Broukro.

Celle-ci eut donc de moins en moins de temps à consacrer à l'artisanat, et ils le firent d'autant moins volontiers qu'un homme qui passait trop de temps dans le village risquait de se faire ramasser par les gardes-cercle. Enfin, avec les colporteurs, les objets européens se diffusèrent un peu partout, et vinrent concurrencer de plus en plus les produits locaux. Si bien qu'actuellement, l'artisanat à Kouakou-Broukro ne joue plus aucun rôle dans les échanges avec l'extérieur.

III

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

**LA POPULATION DE KOUAKOU-BROUKRO
ET CELLE DE SON CAMPEMENT AMONKRO.**

Du point de vue administratif, Kouakou-Broukro et son campement Amonkro ne forment qu'un seul village, bien qu'ils soient séparés par le Nzi et distants d'une quinzaine de kilomètres par la piste la plus directe.

Par ailleurs, ce campement est hétérogène. Une partie seulement de sa population est originaire de Kouakou-Broukro ; l'autre est composée de familles venues d'autres villages Agba et de manœuvres Mossi qui s'y sont fixés à titre permanent.

L'enquête démographique a été menée en février 1962 ; les enquêteurs ont reçu pour consigne de ne recenser à Amonkro que les familles originaires de Kouakou-Broukro (1).

Du point de vue historique, sociologique et économique, la nécessité de recenser les habitants de ce campement et de faire une discrimination au sein de sa population, est discutable.

En effet, comme nous l'avons vu, Amonkro a été fondé il y a plus de 30 ans. Ceux qui sont venus s'y installer d'une façon permanente y ont fait souche en même temps que s'affaiblissaient au cours des années les liens sociaux et économiques avec leur village d'origine.

Actuellement, la presque totalité des personnes résidant à Amonkro n'ont plus ni maison ni terrain à Kouakou-Broukro et réciproquement, aucun chef de famille du village n'a de plantations sur le territoire du campement.

Les habitants de ces deux agglomérations se font des visites nombreuses et entretiennent des liens de famille assez forts (alliances matrimoniales). Mais, en raison de la distance, les contacts sont certainement moins étroits et les visites moins fréquentes qu'entre Kouakou-Broukro et les trois villages Guinan voisins : Esui-Koffikro, Ngasokro et Kpliya.

A l'origine, les familles issues de villages différents, venues s'installer dans le campement, ont fondé des cours séparées. Mais, depuis 30 ans, elles se sont toutes alliées entre elles et une partie des enfants issus de ces unions matrimoniales sont aujourd'hui des adultes.

Pour toutes ces raisons, il nous a paru nécessaire, en mai 1963, de faire une nouvelle estimation du nombre des habitants de ces deux localités.

Les renseignements recueillis ont été recoupés avec les résultats de l'enquête démographique précédente, de la structure de parenté et de la résidence, si bien que les chiffres suivants peuvent être considérés comme très proches de la réalité.

Population totale et répartition par sexe.

| | Sexe | | Total |
|---|----------|---------|-------|
| | Masculin | Féminin | |
| Résidents à Kouakou-Broukro et Amonkro (*) d'après le recensement de 1962 | 242 | 288 | 530 |
| (*) Originaires de Kouakou-Broukro. | | | |

(1) La base de sondage établie à partir des recensements administratifs et le plan de sondage utilisé, définissent cette méthodologie.

| | Sexe | | Total |
|---|----------|---------|-------|
| | Masculin | Féminin | |
| Résidents à Kouakou-Broukro (enquête 1963) | 191 | 222 | 413 |
| Résidents à Amonkro (*) (enquête 1963) | 120 | 132 | 252 |
| TOTAL Amonkro (*) + Kouakou-Broukro (*) Toutes origines. | 311 | 354 | 665 |

La différence entre les deux estimations correspond approximativement au nombre de personnes qui n'ont pas été recensées à Amonkro en février 1961 (2) en qualité d'étrangers.

On constate un excédent de personnes du sexe féminin de l'ordre de 11,8 % dans le premier recensement, et de 11,3 % dans le deuxième. La proportion est donc sensiblement la même. Elle s'explique en partie par le nombre relativement élevé de mariages polygamiques :

| Chefs d'U.B. | Taux de Polygamie |
|-----------------------|-------------------|
| Ayant 1 épouse | 58 % |
| Ayant 2 épouses | 32 % |
| Ayant 3 épouses | 8 % |
| Ayant 4 épouses | 2 % |

— Taux de polygamie : 1,5.

Répartition de la population par classe d'âge. (Enquête démographique de 1962).

| Classe d'âges | Sexe | | Ensemble des sexes |
|-------------------|----------|---------|--------------------|
| | Masculin | Féminin | |
| — 1 an | 20 | 17 | 37 |
| 1 an | 12 | 8 | 20 |
| 2 ans | 15 | 15 | 30 |
| 3 ans | 10 | 18 | 28 |
| 4 ans | 15 | 15 | 30 |
| 5 à 9 ans | 42 | 46 | 88 |
| 10 à 14 ans | 21 | 19 | 40 |
| 15 à 19 ans | 9 | 21 | 30 |
| 20 à 24 ans | 16 | 25 | 41 |
| 25 à 29 ans | 13 | 26 | 39 |
| 30 à 34 ans | 10 | 17 | 27 |
| 35 à 39 ans | 15 | 19 | 34 |
| 40 à 44 ans | 8 | 9 | 17 |
| 45 à 49 ans | 9 | 12 | 21 |
| 50 à 54 ans | 4 | 3 | 7 |
| 55 à 59 ans | 3 | 3 | 6 |
| 60 à 69 ans | 7 | 10 | 17 |
| 70 ans et + | 13 | 5 | 18 |

(2) Au cours de cette enquête, une partie seulement des manœuvres Mossi a été recensée, et les chefs de famille qui avaient déclaré être originaires d'autres villages Agba ne l'avaient pas été.

soit :

| 0 à 14 ans | 15 à 49 ans | 50 à 80 ans |
|------------|-------------|-------------|
| 51,5 % | 39 % | 9,5 % |

Le tableau montre le caractère extrêmement dynamique de la population de Kouakou-Broukro.

On constate :

- Le nombre très élevé des jeunes et des enfants en bas-âge ;
- Le nombre très réduit des hommes de plus de 50 ans et des vieillards ;

— Le déficit apparent en garçons et filles entre l'âge de 5 à 19 ans.

Le deuxième point peut s'expliquer par des raisons historiques : au moment des travaux forcés et des réquisitions dont nous avons parlé précédemment, une grande partie de la population masculine de Kouakou-Broukro s'est dispersée.

Le nombre assez peu élevé des garçons entre 9 et 19 ans s'explique en partie par la scolarisation et les migrations et celui des filles de 10 à 14 ans, et de 15 à 19 ans par le fait que celles appartenant à la première classe d'âges sont souvent prêtées à des parents se trouvant sur des plantations extérieures ou en ville et celles de la deuxième classe d'âges ont quitté le village pour se livrer à la « prostitution » occasionnelle à Abidjan et Bouaké.

Natalité — Mortalité.

a) DESCENDANCE.

| Groupe d'âges des mères | Nombre | Nés vivants | | | Survivants | | | Descendance | |
|-------------------------|--------|-------------|-----|-------|------------|----|-------|-------------|--------|
| | | G | F | Total | G | F | Total | Total | En vie |
| 15-24 ans | 46 | 33 | 30 | 63 | 29 | 22 | 51 | 1,36 | 1,10 |
| 25-39 ans | 62 | 110 | 136 | 246 | 82 | 97 | 179 | 3,96 | 2,88 |
| 40-59 ans | 27 | 62 | 83 | 145 | 27 | 57 | 84 | 4,40 | 3,11 |

b) LA « FECONDITE ».

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | Total |
|------------------|----|----|----|----|----|----|----|---|---|---|----|----|----|----|----|----|-------|
| Naissances | | | | | | | | | | | | | | | | | 542 |
| Nombre de femmes | 23 | 24 | 18 | 17 | 11 | 20 | 14 | 6 | 7 | 5 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 150 |

Soit en moyenne 3,6 enfants nés par femme adulte.

c) LA « SURVIVANCE ».

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | Total |
|------------------|----|----|----|----|----|----|---|---|---|---|----|-------|
| Enfants | | | | | | | | | | | | 356 |
| Nombre de femmes | 25 | 32 | 28 | 30 | 14 | 10 | 7 | 3 | 0 | 1 | 0 | 150 |

Soit en moyenne 2,35 enfants survivants par femme adulte.

d) LES NAISSANCES.

(Année 1962).

| | 0 | 1 garçon | 1 fille |
|------------------|-----|----------|---------|
| Enfants | | | |
| Nombre de femmes | 124 | 12 | 14 |

Taux de natalité : 49 ‰.

e) **LES DECES.**

(Année 1962).

| Hommes | Femmes | Total |
|--------|--------|-------|
| 10 | 7 | 17 |

| Décès d'enfants de moins d'un an | | Total |
|----------------------------------|--------|-------|
| Garçon | Filles | |
| 1 | 3 | 4 |

Taux de mortalité : 32 ‰.

Taux d'accroissement : 17 ‰.

Conclusion.

Ces chiffres montrent le caractère dynamique de la population de Kouakou-Broukro.

Si l'on considère que l'âge des personnes à charge s'étend de 0 à 14 ans et de 50 ans et plus, 100 personnes actives nourrissent 253 personnes. Si l'on considère que l'âge des personnes à charge s'étend de 0 à 14 ans et de 60 ans et plus, 100 personnes actives nourrissent 238 personnes.

Malheureusement, l'état de santé de la population est assez déplorable. Un certain nombre de personnes qui sont comptées, de par leur âge, dans la partie active,

sont en fait sérieusement handicapées par les maladies : ver de Guinée, variole, rougeole, jaunisse, paludisme, méningite, lèpre. La principale est le ver de Guinée, qui sévit chaque année, et frappe d'incapacité physique provisoire ou permanente un grand nombre de personnes. Nous avons compté plus de 30 personnes adultes des deux sexes, qui en sont atteintes. L'importance de cette maladie est en grande partie due à la pénurie d'eau qui force la population à puiser dans des réserves stagnantes, pendant plusieurs mois de l'année, et au manque de précautions les plus élémentaires.

Le Service de Santé ne vient que depuis trois ans visiter le village, et son action se borne à traiter les cinq malades de la lèpre qui s'y trouvent.

IV

LE VILLAGE

1 — Village et Microrégion

Kouakou-Broukro fait partie d'un petit noyau serré de quatre agglomérations, situé entre le Nzi et l'axe routier Dimbokro-Bocanda (voir carte n° 3, Chapitre II).

Ce groupe de villages, de même origine, est relativement coupé du contexte régional.

Le réseau sommaire des pistes qui le desservent reflète une tendance à l'isolement. Des contacts limités avec l'extérieur sont presque exclusivement orientés vers le secteur sud de la région.

Kouakou-Broukro entretient surtout des relations de caractère traditionnel avec l'ensemble des villages de la sous-tribu Guinan : rapports constants avec les trois agglomérations immédiatement voisines, toutes situées dans un rayon de moins de deux kilomètres ; relations serrées avec un deuxième groupe de villages Guinan et Asabou, établis au sud et au sud-est en bordure de la vallée du Nzi (entre 5 et 8 kilomètres).

Le plus important d'entre eux, Bengassou, l'actuel chef-lieu de canton et petit marché local, est directement relié à Kouakou-Broukro par 4,5 kilomètres de piste non-carrossable, en cours d'aménagement. Les déplacements à motifs sociaux ou économiques effectués vers ce village sont renforcés par les va-et-vient continus provoqués en saison sèche par le transport de l'eau depuis le Nzi.

Dans la même direction sud-est, mais sur l'autre rive du Nzi, est situé un village créé par les habitants de Kouakou-Broukro : le « campement » d'Amonkro. Plus de 200 personnes y vivent en permanence, entretenant des rapports étroits avec leur village d'origine.

Les contacts sont beaucoup moins fréquents avec les villages de la boucle du Nzi distants seulement de quelques kilomètres au nord-ouest, au nord et au nord-est. De rares pistes et sentiers forestiers permettent d'y accéder.

L'ouverture sur l'extérieur et les centres urbains s'effectue vers l'ouest, par une piste unique, mais carrossable, bretelle de 6 kilomètres, débouchant au niveau d'Aoussoukro sur l'axe Dimbokro-Bocanda.

Malgré les véhicules de commerçants et traitants qui empruntent périodiquement cette voie, Kouakou-Broukro et le groupe des villages voisins restent à l'écart des courants de circulation.

Plus d'une heure de trajet à pied est nécessaire pour atteindre la grand-route, où transporteurs et taxis-brousse, sans horaire fixe, assurent des liaisons avec Dimbokro, au sud-ouest, centre économique de la région (30 km), et Bocanda au nord (32 km), chef-lieu administratif dont dépend Kouakou-Broukro.

L'aménagement récent de la route du cacao, reportant de 500 mètres vers l'ouest le tracé de la chaussée en évitant la traversée d'Aoussoukro, point d'aboutissement de la bretelle, renforce l'isolement relatif.

2 — Village et terroir - Site.

Kouakou-Broukro est construit au centre d'un terroir en forme d'anneau brisé, ou de croissant à pointes arrondies. Le territoire voisin d'Essuikoffikro s'inscrit profondément dans une partie médiane, provoquant un étranglement où se situe le village.

Un réseau de sentiers et de pistes secondaires ordonné en arête de poisson par rapport à la piste principale, relie le village à son terroir. Un marigot nord-ouest-sud-est en traverse les parties centrale et méridionale, frôlant la lisière de l'agglomération.

L'ancien village, devenu un cimetière où il est normalement interdit de pénétrer, est localisé à quelques centaines de mètres au sud-est de l'agglomération actuelle.

Cette dernière est établie sur un site de bas de pente entre le marigot et un rebord de plateau à pente faible, qui domine l'agglomération à l'est d'une dizaine de mètres.

Un rideau de grands arbres ceinture le site ; dense à l'est et au sud-est sur le rebord du plateau, et sur la lisière d'un bois sacré, relique de forêt mésophile, il se fragmente en massifs séparés aux abords du marigot. La clairière ainsi délimitée présente une légère déclivité vers l'ouest. La pente s'accroît au pied du talus, sur la frontière est du village ; là, apparaissent des affleurements caillouteux et gravillonnaires, striés par quelques légers ravineaux. Ailleurs, le sol est nivelé, durci, sans trace apparente d'érosion, recouvert d'une fine couche de sable gris. Sur les limites ouest, quelques fondrières boueuses occupent en saison des pluies des secteurs mal drainés.

L'érosion a pourtant enlevé une partie de la couche superficielle (20 cm environ) sur la moitié est du village. Les hauteurs anormales de certains soubassements de cases anciennes, la surélévation des aires cimentées des séchoirs à café en témoignent. Cette action érosive a dû être très lente à cause de la faiblesse des pentes, et à cause de l'entretien constant effectué par les villageois.

Les intervalles entre les constructions sont fréquemment rehaussés par des apports de gravier latéritique. Partout la surface est nette, damée et régularisée après les pluies, souvent balayée.

Les arbres sont rares à la surface du village ; quelques bananiers profitent de l'humidité à proximité des douchières et seul un très gros « kaya » sert d'abri et de lieu de réunion dans la partie centrale. A la périphérie sur les marges sud et ouest, ont subsisté quelques arbres de forêt qui abritent les métiers à tisser.

3 — Structure : quartiers et cours.

Le périmètre du village proprement dit délimite une surface ovale de 1 hectare 70 ares, environ.

Une auréole d'une vingtaine de mètres de largeur sépare les constructions périphériques des lisières nettes et débroussaillées de la forêt environnante.

A l'écart du noyau principal est installé au nord-ouest un groupe de cinq maisons abritant un fragment de lignage.

La piste de Ngassokro-Essui Koffikro, se prolongeant dans l'agglomération, en constitue l'axe rectiligne nord-ouest-sud-est, matérialisant le grand diamètre de l'ovale.

Malgré l'alignement imparfait des maisons placées en bordure, cette « rue » centrale ouvre une perspective complètement dégagée d'un bout du village à l'autre. Elle le divise en deux moitiés à peu près égales.

La répartition des constructions sur le terrain n'est pas tout à fait homogène. Une densité moyenne de 101 habitants à l'hectare est valable pour l'ensemble du village. Sur la partie est, resserrée entre le pied du plateau et la « rue » centrale, cette densité atteint 144.

Au sud-ouest de l'axe, au voisinage du marigot, l'espace n'est plus limité, la structure devient plus lâche. Le village bloqué vers l'est par le talus, tend à se développer dans ce secteur, ainsi que le révèle la proportion élevée de constructions récentes (voir plan de répartition par âge des constructions).

L'installation à l'écart du groupe de maisons au nord-ouest s'explique en partie par le manque d'espace libre : un chef de famille appartenant au lignage, résidant sur la partie la plus resserrée de l'est, n'a pu trouver d'emplacement convenable et s'est établi sur la lisière opposée.

KOUAKOUBROUKRO
Juillet 1963







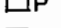
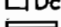





0 50 m

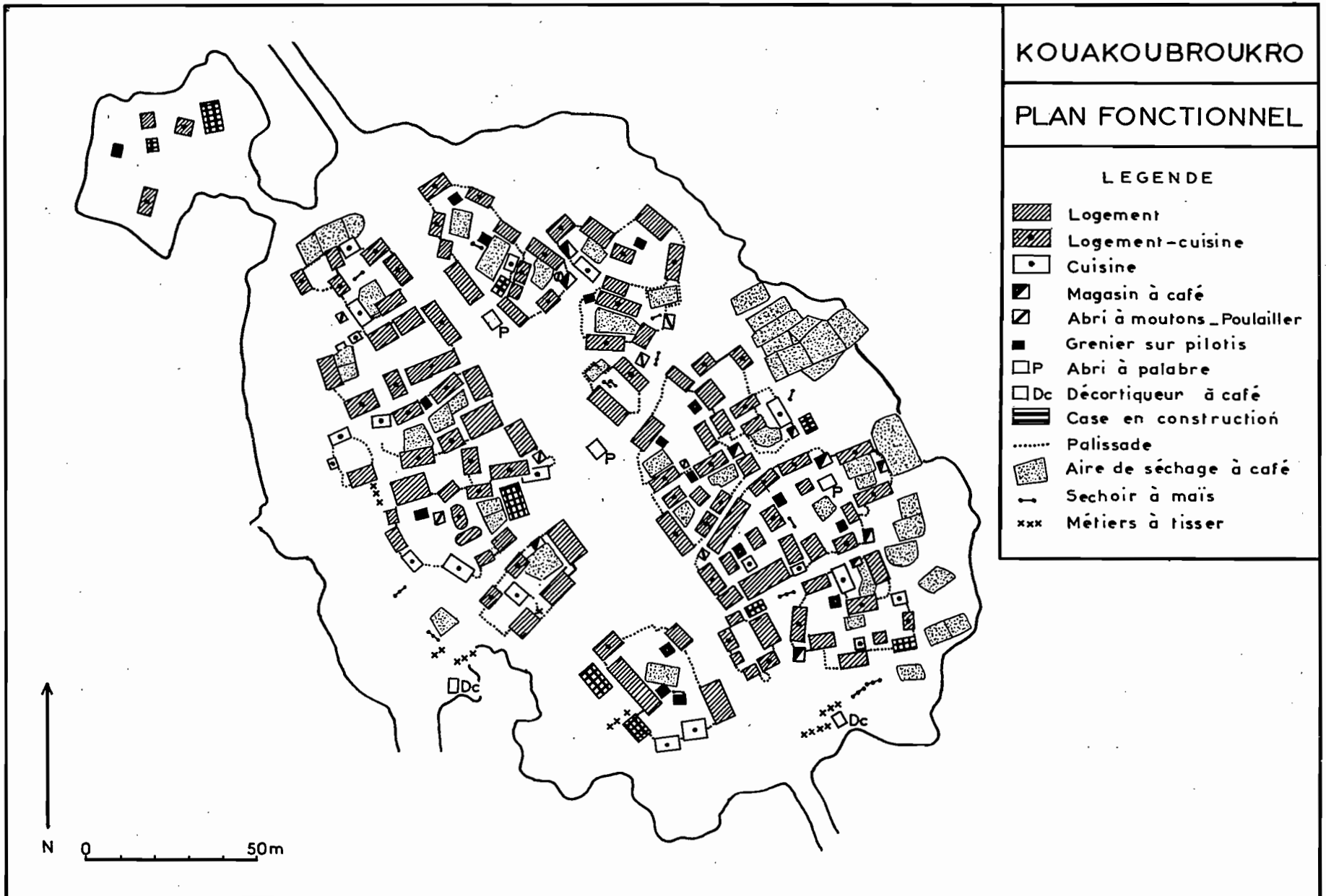


KOUAKOUBROUKRO

PLAN FONCTIONNEL

LEGENDE

-  Logement
-  Logement-cuisine
-  Cuisine
-  Magasin à café
-  Abri à moutons_Poulailler
-  Grenier sur pilotis
-  P Abri à palabre
-  Dc Décortiqueur à café
-  Case en construction
-  Palissade
-  Aire de séchage à café
-  Sechoir à maïs
-  Métiers à tisser



A Kouakou-Broukro plus qu'ailleurs, la résidence correspond d'assez près à la structure de la parenté.

Coutumièrement, les habitants distinguent deux sortes d'unités résidentielles :

- L'Akpasoua ou Aourobo-quartier ;
- L'Aouro, terme ambigu qui désigne une cour ou un groupement de cours habité par une ou plusieurs familles élémentaires ou un fragment de lignage.

a) LES QUARTIERS — AKPASOUA.

Le village est fragmenté en trois quartiers. La division s'effectue perpendiculairement à l'axe médian, chaque quartier s'étendant de part et d'autre de celui-ci.

Le quartier renfermant le lignage du chef occupe une position centrale, flanqué des deux autres à l'entrée et à la sortie de l'agglomération.

Les limites entre les différents quartiers sont plus ou moins bien marquées par des ouvertures entre les constructions ou des passages étroits transversaux à la voie principale. Chaque quartier possède un apatam (case à palabre), auvent sur piliers, garni de bancs ou de sièges tripodes, lieu de réunion des hommes de ce groupe. L'un d'eux est situé dans la cour de l'un des chefs de lignages. Les deux autres sont édifiés sur la rue centrale, au centre de leur quartier respectif.

Différent de ces lieux de réunion spécifiquement familiaux, apparaît le grand arbre central sous l'ombrage duquel sont débattues les questions intéressant l'ensemble de la communauté villageoise.

b) LES COURS (1).

Le groupement des maisons par cours ressort nettement sur le plan.

Les cours sont de grandes dimensions ; on en dénombre 24, rassemblant en moyenne 7,3 constructions ; la plus grande comporte 26 bâtiments. Elles sont disposées de part et d'autre de l'axe central et semblent s'être développées à partir de celui-ci, ce qui expliquerait la forme élargie de beaucoup d'entre elles.

Les plans annulaires plus ou moins serrés (voir annexe cour C²) sont fréquents. Dans les cours importantes, des constructions centrales sont dispersées à l'intérieur du périmètre (voir annexe cour A³). Certaines cours très allongées comportent deux alignements de maisons qui se font face (voir annexe cour B³).

La plupart ne sont pas jointives, d'étroits passages les séparent. Le phénomène d'encastrement des différentes cours les unes dans les autres, courant dans beaucoup de villages, est assez rare à Kouakou-Broukro.

Toutes les cours sont fermées. Des palissades de pieux rejoignent les constructions entre elles, et forment des enceintes continues. On y accède par une ou plusieurs entrées obturées par de légères claies pivotantes, ou par des panneaux de bois plein montés sur glissières. Une fermeture permanente est nécessaire pour éviter l'intrusion de très nombreux moutons qui divaguent dans le village.

La cour rassemble une grande partie des bâtiments et installations utilitaires nécessaires à la vie du groupe familial. La concentration de ces installations dans l'enceinte est particulièrement marquée à Kouakou-Broukro (voir plan de répartition des constructions utilitaires) (2).

A côté des logements, des cuisines ou des types mixtes logements-cuisine formant l'essentiel des constructions (73,8 %) — qui seront étudiés plus loin — figurent plusieurs sortes de bâtiments et aménagements divers.

Des cases de faibles dimensions, ne comportant qu'une seule pièce, parfois d'anciennes cuisines désaffectées, sont utilisées comme magasin après les récoltes, principalement celle de café. Dans quelques cas, des constructions analogues servent d'abri à moutons ou de poulailler.

Les greniers proprement dits (au nombre de 17) n'ont qu'une capacité réduite de stockage. Coiffés d'un toit de chaume à deux pans, construits sur pilotis, leur plancher très haut, situé entre 1,50 m et 2 m au-dessus du sol, sert d'abri à des foyers utilisés épisodiquement. Aucun grenier n'est édifié dans la périphérie du village.

De grandes dalles de ciment à rebords surélevés sont utilisées comme aires de séchage pour le café et le cacao. Presque toutes les cours en possèdent, sauf cinq trop exigües pour ce genre d'installation.

Dans des renforcements de la clôture ou entre les maisons, se logent des douchières ceinturées de palissades. Un billot de bois sert de siège. Le sol est recouvert d'une couche de gravier grossier, dans lequel l'eau s'infiltre et se perd. Aucun système de fosse n'est employé. Les douchières sont rudimentaires et peu nombreuses, révélant les difficultés d'approvisionnement en eau.

A l'est du village, sur les pentes déjà fortes au pied du talus sont installées des séries de séchoirs à café, bien exposés, face au sud-ouest, c'est-à-dire au soleil de l'après-midi, moment de la journée où le degré hygrométrique est le plus faible.

Des métiers à tisser, au nombre de 19, s'abritent sous les ombrages de la bordure sud-ouest.

Les lisières du village, très encombrées de constructions diverses dans beaucoup de localités Baoulé, ne groupent ici que ces quelques aménagements.

(1) Voir annexe du chapitre VI.

(2) Voir chapitre VI.

V

**L'ORGANISATION SOCIALE ACTUELLE
DE KOUAKOUBROUKRO**

LES UNITES RESIDENTIELLES SOCIALES ET ECONOMIQUES.

La répartition de la population entre ces unités.

Dans le concept traditionnel, un homme ne devenait un membre à part entière de la société que le jour où il était effectivement marié (avait fourni la dot et les prestations coutumières).

Jusqu'à ce moment-là, on considérait qu'il était dépendant et à la charge de quelqu'un de sa famille. Du point de vue juridique et sur le plan théorique, cette conception est restée la même à Kouakou-Broukro que par le passé : la plus petite unité sociale est le couple. On en compte 64 parmi les résidents au village.

Cependant, dans la pratique, l'évolution de ces dix dernières années a été favorable à l'émancipation économique des jeunes. Pour pouvoir les garder auprès d'eux, les personnes âgées ont dû faire de nombreuses concessions, et surtout permettre qu'ils gardent au moins une grande partie des fruits de leur travail pour eux. Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin en détail, l'inflation subie par le montant de la dot a eu pour résultat de repousser de plus en plus tard la date de la conclusion du mariage. Un homme peut rester « Soman », fiancé, pendant plusieurs années. Tant que les formalités ne sont pas accomplies, il n'a chez lui ni femme ni enfant. Cela ne l'empêche pas de faire des champs pour les nourrir. Neuf adultes du village se trouvent actuellement dans ce cas.

Il devient donc de plus en plus difficile de considérer le mariage comme un critère d'émancipation. Etant donné que la situation de fait qui existe n'est pas partout la même, il n'a pas été aisé de définir l'unité la plus petite qui puisse servir de base à l'enquête budget.

En l'absence de critères sociaux entièrement satisfaisants, il a fallu adopter un critère économique : toute personne possédant des biens personnels susceptibles de lui procurer des revenus monétaires, et libre d'en disposer à sa guise, a été considérée comme un chef d'unité budgétaire élémentaire.

Ainsi définies, on compte 76 unités budgétaires élémentaires à Kouakou-Broukro. En moyenne, elles se composent

de 5,43 personnes des deux sexes. Suivant les cas, ces unités sont plus ou moins grandes que des ménages. Certaines se réduisent à une personne, homme ou femme célibataire, mais la grande majorité : 64 sur 76, sont des ménages mono ou polygamiques.

Sur le terrain, ces différentes familles sont réparties en 24 cours, c'est-à-dire ensemble de bâtiments, entourées de palissades qui les séparent les unes des autres, et préservent l'intimité de leurs occupants.

Bien qu'elle soit, sous bien des rapports très significative, cette division du village n'est pas reconnue « légalement ». Officiellement, Kouakou-Broukro n'est divisé qu'en 8 Aouro ayant chacun un chef à sa tête. Un Aouro peut donc comprendre plusieurs cours séparées. L'existence de l'un de ces Aouro est fortement discutée ; il a été distingué des autres pour les besoins de l'Administration. Son chef est un captif qui n'a jamais exercé réellement les fonctions d'Aouro Kpingbin (il s'agit de l'Aouro H, voir tableau). Les membres de ce vaste groupement obéissent directement au chef de l'Aouro F (voir tableau).

En moyenne, si on admet le nombre de 8, les Aouro comprennent chacun 51,6 personnes. Comme l'indique le tableau ci-joint, il y a des différences importantes entre eux : le plus petit se confond avec une cour : 15 personnes. Le plus grand en comprend 91.

Au niveau supérieur, le village est traditionnellement divisé en trois quartiers, ou Akpasoua, qui sont des unités à la fois :

Territoriales (ils sont nettement délimités sur le terrain) ;

Economique : trésor commun, portion réservée du territoire du village ;

Politique : chacune a un chef à sa tête ;

Familiale : tous les membres, à quelques exceptions près, peuvent tracer entre eux leur parenté jusqu'à la 6^e génération.

L'Akpasoua 3 est numériquement le plus important, mais l'Akpasoua 1 détient la chefferie du village.

La parenté.

La population de Kouakou-Broukro est encore actuellement très homogène.

Sur 76 chefs d'Unité Budgétaire Elémentaire, résidant dans le village :

- un seul est un étranger Kodé, de la région de Béoumi,
- 8 sont des anciens captifs,
- 2 sont dans une situation irrégulière au sein des Aouro : alliés.

Tous les autres sont des parents plus ou moins éloignés dans les lignes paternelles et maternelles.

Les captifs et l'étranger se sont mariés dans le village.

On peut considérer que Kouakou-Broukro ne forme qu'un seul vaste lignage dont le fondateur, Kouamé Kpri vivait au milieu du XIX^e siècle.

Le schéma 1 montre la parenté actuelle entre les chefs d'Aouro et d'Akpasoua. Seul le chef d'Aouro H n'y figure

pas, car il s'agit d'un ex-captif. Les autres sont des parents, les plus éloignés, à la quatrième génération.

Les enfants des deux sexes que Kouamé Kpri a eu de différentes épouses, ont fondé dans le village six fractions de lignage. Leurs descendants sont actuellement dispersés dans les différents Akpasoua. Ainsi le quartier 3 contient des membres des fractions 1, 2, 6 et 7. Mais par le jeu des alliances matrimoniales, certains peuvent se rattacher à la fois à plusieurs fractions. Par exemple : le chef d'Akpasoua 2 fait à la fois partie des fractions 1 et 2.

Les schémas 2, 3 et 4 montrent, quartier par quartier, la parenté existant entre les chefs des Unités Budgétaires résidant dans le village : en dehors des quelques captifs et des alliés, la parenté la plus lointaine existant entre eux se situe à la septième génération.

Le tableau ci-dessous montre les différentes catégories auxquelles peuvent se rattacher tous les chefs des Unités Budgétaires du village. Celles de Blaba et de Yasouaba se définissent par rapport au chef d'Aouro et au chef d'Akpasoua.

| Catégories Résidents | AKPASOUA I | | AKPASOUA II | | | AKPASOUA III | | | VILLAGE | | | |
|------------------------------|------------|----|-------------|---|----|--------------|---|---|---------|---|---|---|
| | Aouro | | Aouro | | | Aouro | | | A | B | C | D |
| | A | B | C | D | E | F | G | H | E | F | G | H |
| | | | | | | | | | | | | |
| Père/Aouro | 3 | 13 | 5 | 1 | 9 | 8 | 4 | 7 | 50 | | | |
| Mère/Aouro | 4 | 0 | 2 | 1 | 6 | 2 | 1 | 2 | 18 | | | |
| Blaba/Chef Aouro | 1 | 0 | 5 | 1 | 9 | 2 | 1 | 0 | 19 | | | |
| Yasouaba/Chef Aouro | 0 | 13 | 2 | 1 | 3 | 4 | 4 | 0 | 27 | | | |
| Blaba/Chef Akpasoua | 1 | 13 | 5 | 2 | 12 | 2 | 5 | 6 | 46 | | | |
| Yasouaba/Chef Akpasoua | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 | 10 | | | |
| Sia/Aouro | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 | 0 | 1 | 11 | | | |
| Sia/Akpasoua | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 | 0 | 1 | 11 | | | |
| Parenté indéterminée | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 | | | |
| Captifs | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 4 | | | |
| Descendants captifs | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 6 | | | |
| Etrangers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | | | |

On peut constater que la très grande majorité des chefs des unités budgétaires ont la même résidence que leur père 73,5 %, contre 26,5 % qui ont pris celle de leur mère.

A l'échelon de l'Aouro existe également une plus large proportion de Yasouaba : 58,6 %, que de Blaba : 41,4 %.

La tendance à la patrilocalité de la résidence est beaucoup plus forte semble-t-il à Kouakou-Broukro que dans la région de Bouaké. Cette particularité s'explique en grande partie par le statut privilégié dont jouissent traditionnellement les Yasouaba dans ce village. Les conditions de la vie moderne sont venues encore renforcer leur position.

En principe à Kouakou-Broukro, un homme a plus d'espoir d'hériter un jour de son père ou du côté paternel que du côté de sa mère. Presque tous les Blaba qui ont été interrogés à ce sujet désirent donner ce qu'ils ont à leurs fils. Dans ces conditions, un homme a avantage à vivre dans la cour de son père. Ceux qui vivent chez leur mère peuvent être considérés comme des cas particuliers :

— Le père est mort avant d'avoir accompli toutes les formalités du mariage. Ses enfants resteront dans la famille maternelle ;

— La mère a divorcé et est retournée vivre chez ses parents, emmenant avec elle certains de ses enfants ;

— Le père est mort, la mère s'est remariée ailleurs. Les enfants ne sont pas bien traités par l'héritier. Quelqu'un de la famille maternelle vient alors les réclamer (plusieurs Blaba du village ont été récupérés de cette façon) ;

— L'oncle maternel n'a pas de postérité. Il peut demander à une sœur ou une parente de lui confier l'un de ses enfants. Ce dernier est considéré comme son propre fils.

Tel est le cas des chefs d'Akpasoua 1 et 2.

● AKPASOUA 1.

Esui Kongo, le précédent chef du village, n'avait pas d'enfant. Il demanda à une parente de lui céder son fils. Ce dernier vécut constamment avec lui et lorsque le chef mourut, il fut préféré aux Yasouaba d'une autre branche. Il recueillit ainsi l'héritage du village.

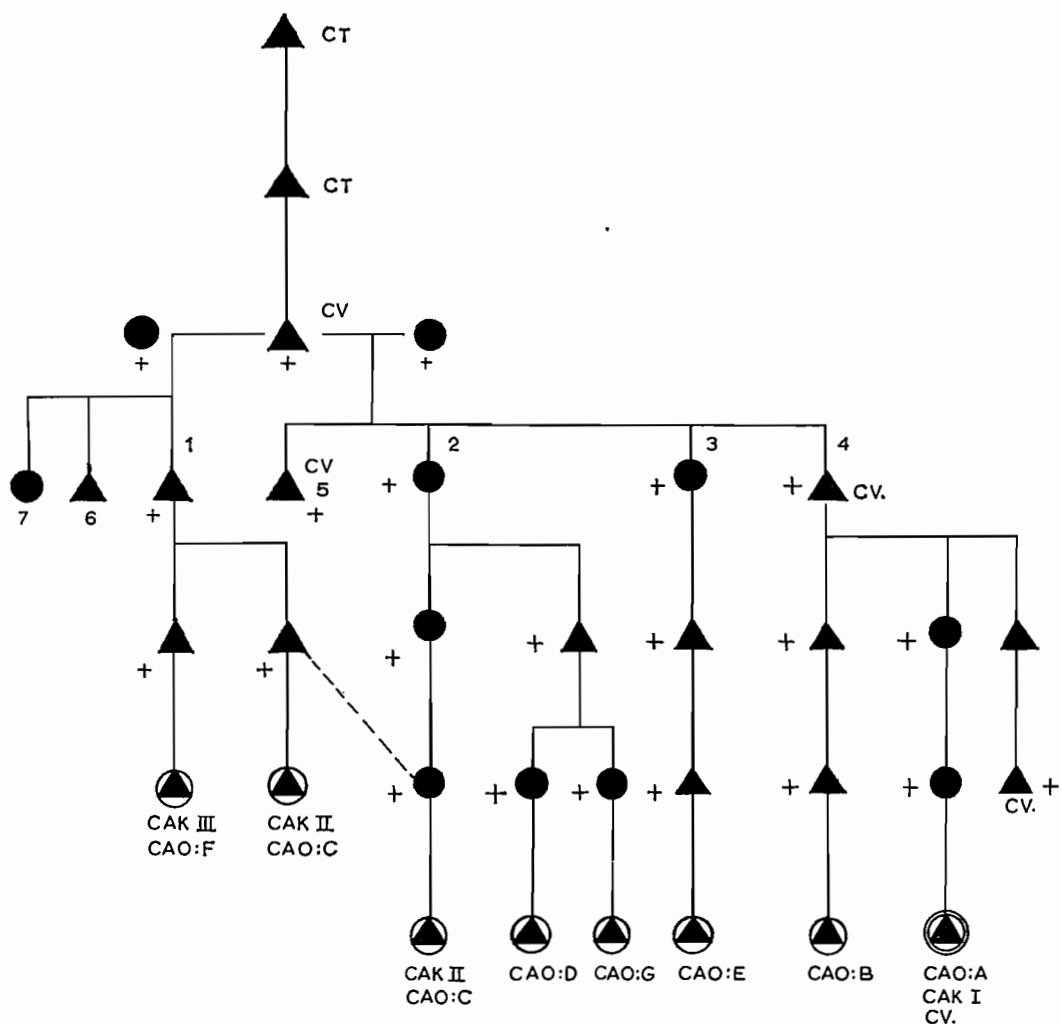
● AKPASOUA 2.

Le chef actuel n'avait aucun espoir d'hériter du côté paternel, car son père, cadet de la famille, était mort avant son aîné. Lui et son frère furent donc recueillis par leur oncle maternel qui, à ce moment là, n'avait pas d'enfant. Lorsqu'il mourut, l'aîné des neveux lui succéda.

La présence de deux Blaba à la tête de ces Akpasoua, explique la faible proportion des Yasouaba à ce niveau.

PARENTE - SCHEMA I

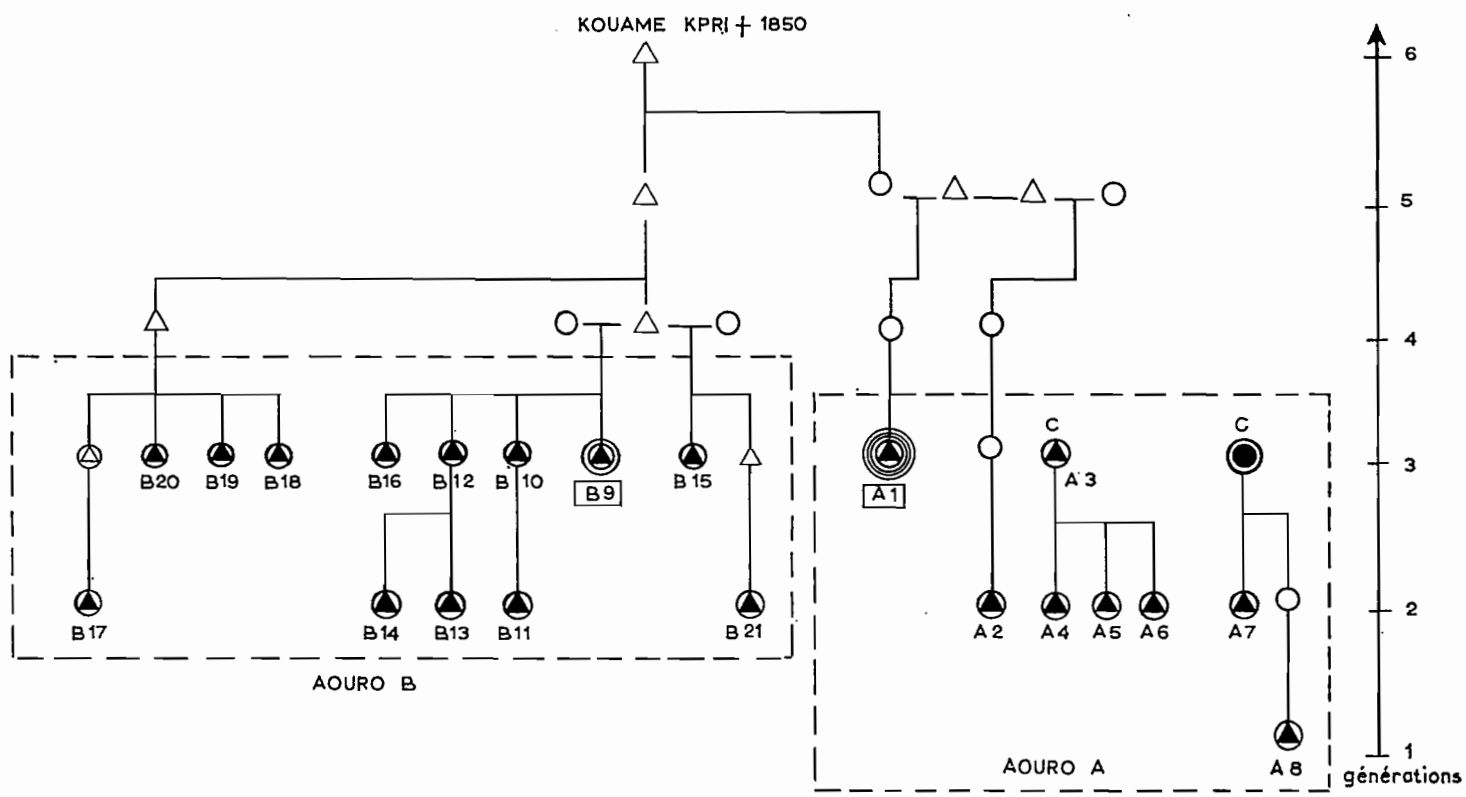
CHEFS D'AOURO ET D'AKPASOUA



CAO : Chefs d'Aouro
 CAK : Chefs d'Akpasoua
 CV : Chefs de village
 C.T. : Chefs de tribu

PARENTE - SCHEMA II

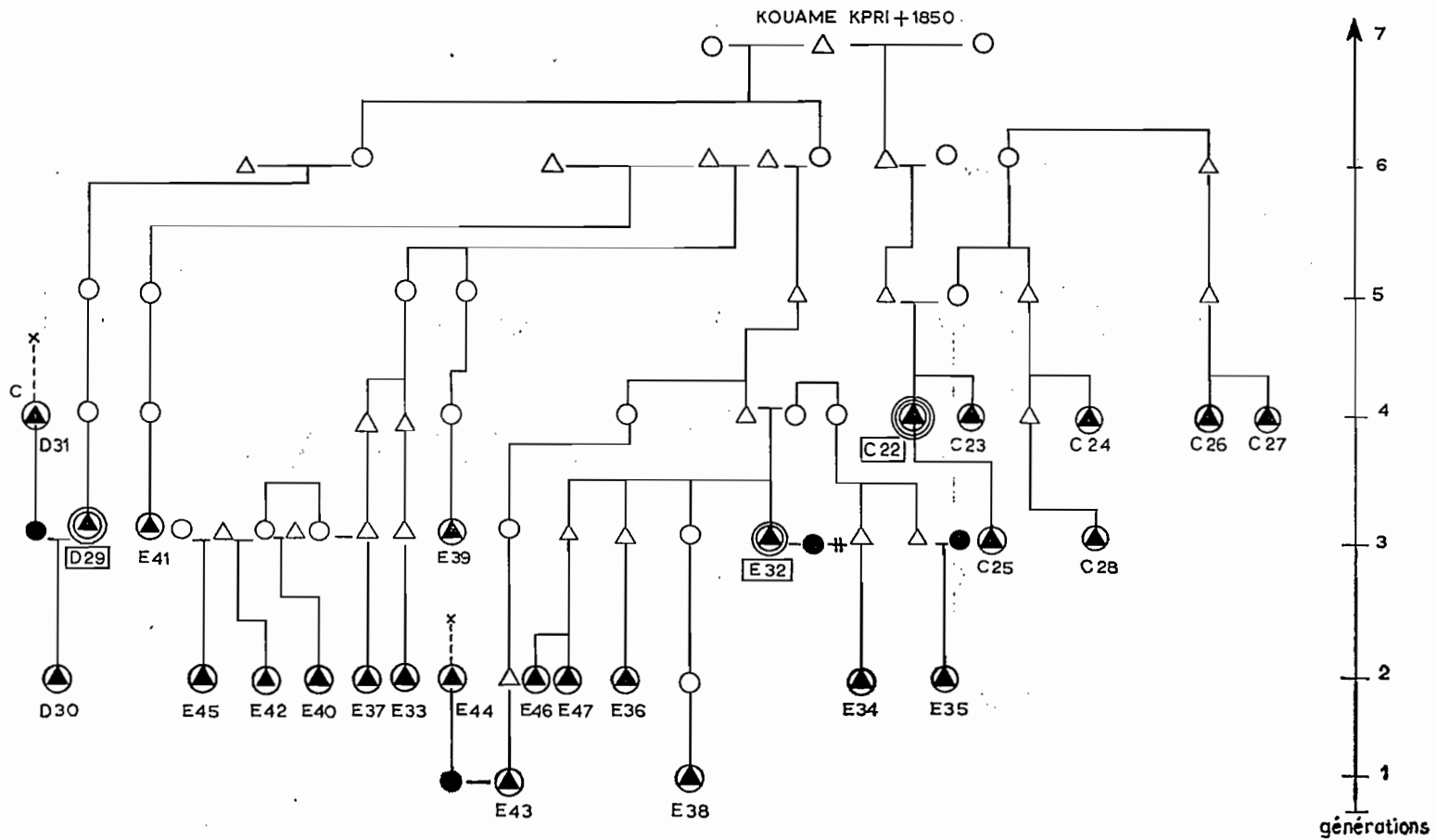
AKPASOUA I (AOURO A-B)



- | | | |
|---|----------|-----------------------------------|
| △ | Homme | } Morts ou Résidents en dehors |
| ○ | Femme | |
| ▲ | CUB. M. | } Résidents |
| ● | CUB. F. | |
| ⊗ | CAO | |
| ⊙ | CAK C.V. | |

PARENTE - SCHEMA III

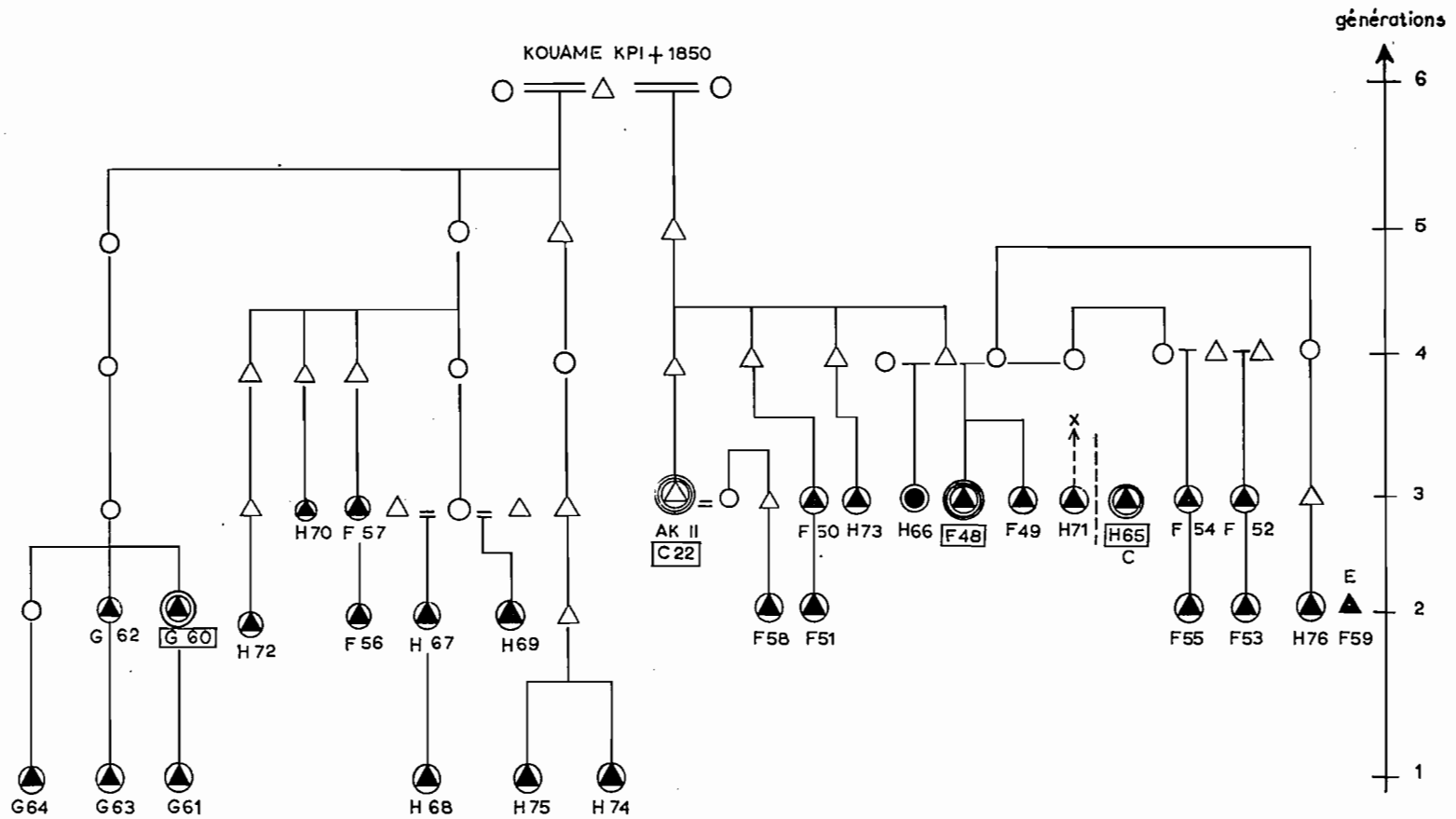
AKPASOU II (AOURO C-D-E)



- | | | |
|-----|--------|-----------------------------------|
| △ | Homme | } Morts ou Résidents au dehors |
| ○ | Femme | |
| ◐ | CUB.M. | } Résidents |
| ◑ | CUB.F. | |
| ◒ | CAO | |
| ◓ | CAK | |
| △-○ | Mariés | |

PARENTE - SCHEMA IV

AKPASOUA III (AOURO F-G-H)



- △ Homme } Morts ou Résidents au dehors
- Femme } Morts ou Résidents au dehors
- ⊙ CUB. M. } Résidents
- CUB. F. } Résidents
- ⊕ CAO
- ⊗ CAK
- △-○ Mariés

Le cas de résidence qui, dans le contexte Baoulé, semble le plus aberrant, est celui des alliés « Sia », nombreux à Kouakou-Broukro. Certains d'entre eux sont en fait des descendants de Sia. Ils doivent leur résidence actuelle à une coutume assez répandue chez les Guinan, d'après laquelle, lorsqu'une femme riche venait rejoindre son mari, elle se faisait souvent accompagner par une jeune sœur ou un jeune frère, qui lui servait de serviteur. Ces derniers pouvaient se marier et laisser des enfants dans le village.

CONCLUSION

La grande homogénéité de Kouakou-Broukro peut être considérée d'un certain point de vue, comme un facteur favorable au développement. En effet, il risque moins d'y avoir de conflits aigus au sujet de la chefferie ou de l'appropriation des terres que dans les villages de type hétérogène. De plus, dans ce contexte particulier, les individus étant tous unis les uns aux autres par des liens plus ou moins proches de parenté ou d'alliance, le moindre événement qui se produit dans ce village les concerne tous. Ils chercheront donc à s'interposer dans le cas où une querelle éclaterait, et celle-ci pourra être très rapidement apaisée.

Mais par ailleurs, le vaste corps de parenté formé par la population de Kouakou-Broukro, constitue un milieu social qui se suffit à lui-même, assez peu perméable aux « innovations » et aux actions extérieures.

Normalement, au sein de ce type de communauté, le sens de la solidarité, s'il existe, et le besoin de coopération, doivent être d'autant plus forts que le degré de parenté est plus proche.

Dans la mesure où une résidence commune indique relativement l'existence de bons rapports et d'un certain nombre d'intérêts et de goûts communs entre les personnes, l'analyse de la répartition de la population sur le terrain par maison et par cour, montre que tel est apparemment le cas à Kouakou-Broukro (annexe 2, page 66).

On peut constater en effet que la grande majorité des occupants d'une même maison ou de maisons voisines formant cour, rentre dans les catégories suivantes de parenté :

- mari femme
- père - fils fille
- frère sœur
- oncle tante
- fils de frère fils de sœur.

D'autre part, les captifs et les parents originaires d'autres villages, qui ont été « récupérés », vivent en général dans la même cour que leur patron ou que celui qui les a pris en charge.

On peut donc, à titre d'hypothèse, classer les Aouro du village dans l'ordre suivant, d'après leur plus ou moins haut degré de cohésion apparente.

AOURO G, de petite faille, composé de : mari, femme, père, enfants, frères, sœurs, oncle, fils de frère et de sœur, vivant tous ensemble dans la même cour.

AOURO B, de vaste dimension, formant un grand ensemble de bâtiments sur le terrain, composé uniquement de Yasouaba.

AOURO D, se réduit à une cour. Composé de : père, fils, plus captif.

AOURO A, composé surtout du chef de village et de ses captifs.

AOURO C, petite dimension, mais partagé entre Blaba et Yasouaba.

AOURO F, formant, sur le terrain, un ensemble de bâtiments entièrement entourés de palissades, composé d'un

chef d'Akpasoua, de sa famille proche, de parents plus éloignés récupérés dans d'autres villages et de captifs.

AOURO E, de grande dimension, composé de parents souvent assez éloignés.

AOURO H, divisé sur le terrain en quatre groupes de maisons nettement séparés. Se compose : d'un chef captif et de familles parentes à un degré très éloigné.

Du point de vue de la structure de parenté l'Akpasoua A est certainement le plus solide, car ceux qui le composent, à l'exception des captifs, font partie de la même fraction de lignage.

Le mariage.

Actuellement, dès qu'une fille a ses premières règles, et que la nouvelle a été rendue publique, elle peut avoir un amant et en changer sans que cela lui attire la réprobation de sa famille. Mais cette licence sexuelle est très récente : elle date à peine d'une quinzaine d'années. Auparavant, les jeunes filles étaient « retenues » à un âge très tendre par leur futur beau-père et, dès l'apparition des règles, elles devaient avoir des relations exclusives avec leur fiancé.

Théoriquement, on leur reconnaissait la possibilité, lorsqu'elles atteignaient l'âge de la puberté, de refuser le mari qui leur avait été choisi. Mais pratiquement, il leur était très difficile de ne pas se soumettre, car elles dépendaient complètement de leur milieu familial qui exerçait sur elles de fortes pressions. Aussi, la plupart des femmes âgées de 35 ans, ont été mariées de cette manière. Mais depuis quelque temps, elles savent qu'elles ont toujours la possibilité de s'enfuir en ville, au cas où on leur imposerait quelqu'un qui ne leur conviendrait pas.

En cas de rupture, le remboursement des prestations en espèces et en nature au fiancé, a donné lieu à des contestations très difficiles à arranger. Les notables ont donc décidé d'un commun accord de supprimer cette pratique.

Le mariage Aton Vié n'existe plus depuis près de 40 ans. Il était à tort considéré par les Français comme une sorte d'achat de captives. Ils ont donc exercé une forte pression en faveur de sa disparition, et celle-ci a été d'autant plus rapide que la plupart des familles se sont appauvries au cours de la période coloniale.

Actuellement, les jeunes gens sont donc laissés entièrement libres du choix initial du partenaire. Mais dès que deux amants manifestent le désir de se marier, le consentement et l'aide de leurs parents est indispensable. La conception même du mariage à Kouakou-Broukro est restée celle d'autrefois : il est fait pour créer le plus de liens possible entre deux familles, et pour réaliser au moment de sa conclusion, un transfert de droits sur la femme et les enfants, au bénéfice du mari et du groupe paternel.

Le mariage est devenu presque le seul moyen par lequel la coopération et la solidarité réussissent à se maintenir à un niveau assez élevé dans le village. Aussi, les formalités nécessaires pour qu'il soit considéré comme accompli, sont-elles plus lourdes qu'autrefois.

Avant que l'épouse vienne définitivement rejoindre le foyer conjugal, et que les enfants, si elle en a, appartiennent à son mari, il faut :

— Que son amant ait exprimé ouvertement le désir de l'épouser en lui glissant un matin un cadeau (500 ou 1 000 francs) sous sa natte et qu'elle l'ait accepté ;

— Que le père du prétendant envoie une délégation de deux personnes pour demander officiellement sa main à ses parents ; que ceux-ci, sa mère surtout, acceptent. Dans le cas où ils verraient des objections, il faudra leur offrir des cadeaux en nature pour vaincre leur résistance ;

— Que le fiancé fasse un champ d'igname à sa future femme ; qu'il lui donne de temps à autre des cadeaux, surtout au moment de la traite : pagnes, sel, bijoux ;

— Qu'il travaille régulièrement chaque année pour ses beaux-parents en les aidant à défricher et à faire les buttes. Qu'il ne manque pas également d'offrir quelquefois des ignames à sa belle-mère, et du vin de palme à son beau-père ;

— Qu'il verse à ce dernier le montant de la dot (Adia Sika) ;

— Qu'il construise une maison ou prévoit des locaux suffisants pour assurer à sa femme une certaine indépendance ;

— Que lui et les membres de sa cour la couvrent de cadeaux lorsqu'elle viendra passer les douze premiers jours à son domicile (Abonouan). Elle repartira ensuite dans la cour de ses parents pour leur faire ses adieux (trois jours).

Contracter mariage à Kouakou-Broukro est donc une affaire solennelle qui comporte de la part du mari de multiples obligations et de lourds sacrifices. Il se passe plusieurs années généralement entre le moment où il a eu pour la première fois des relations avec sa femme et celui où elle rejoint son foyer (en moyenne, de trois à quatre ans).

Pendant cette période, si jamais il y a rupture, le « fiancé » peut exiger le remboursement des prestations qu'il a fournies et l'amende de l'adultère, s'il a été trompé. Il peut également demander à la fiancée de travailler dans son champ de garçon (Yasoua Fié), et si elle réside au village, de lui préparer ses repas.

Mais, il ne peut exiger qu'elle vienne habiter chez lui ; elle et les enfants, restent comme des gages entre les mains de sa belle-famille. S'il vient à mourir avant d'avoir accompli tous les rites, les enfants appartiendront à la famille maternelle. Vingt-six femmes et huit hommes sont actuellement dans cette situation irrégulière de « fiancés » (Soman).

Malgré les lourdes charges imposées par l'usage, et qui semblent augmenter chaque année, les hommes de Kouakou-Broukro aspirent tous à se marier un jour et même à contracter plusieurs unions définitives. La proportion des polygames est très élevée : 42 %.

Un célibataire ou un homme qui n'a pas encore réussi à payer la dot, est l'objet de railleries de la part de sa famille et de ses voisins. Son statut social est très bas.

Le fait que la fiancée soit retenue jusqu'à la fin chez ses parents est un moyen très efficace, surtout si elle réside dans un village éloigné, pour que l'homme remplisse toutes ses obligations vis-à-vis de ses beaux-parents.

LA DOT.

Avant l'arrivée des Français, le taux de la dot n'était l'objet d'aucune réglementation particulière à Kouakou-Broukro. Chacun donnait suivant ses moyens.

En général, le montant de la dot de la première femme était versé à ses parents par le père du fiancé. Un homme ordinaire donnait quelques sacs de sel, des ignames, du savon, un pagne et du gibier. Un homme riche ajoutait à ces cadeaux en nature quelques grammes d'or. Son prestige était en jeu.

Dans la mesure où on voyait dans le mariage un moyen de créer des liens durables, entre deux familles, on se montrait peu exigeant en ce qui concerne la dot elle-même.

Par contre, on demandait au mari de remplir toute sa vie un certain nombre d'obligations : prestations de service, visites, vis-à-vis de ses beaux-parents.

Les circonstances, depuis une vingtaine d'années, ont contribué à transformer complètement cette coutume. A la

suite des différentes contraintes exercées par l'Administration, et de l'introduction du café, les chefs des familles avaient dû se dessaisir en grande partie de leurs prérogatives en faveur des jeunes. Ces derniers ont eu la possibilité de gagner désormais de l'argent par eux-mêmes, de s'émanciper. Les services qu'ils rendaient autrefois obligatoirement à leurs parents, sont devenus facultatifs. Les hommes âgés ont vu dans la dot un moyen direct de les maintenir malgré tout dans un certain état de dépendance. Pour cela, ils ont d'abord convenu que la dot serait payable en espèces, et l'ont fixée à un taux de plus en plus élevé au fur et à mesure que les jeunes avaient plus d'occasions de gagner de l'argent par eux-mêmes, avec la culture du café.

Une enquête menée auprès de vingt chefs appartenant à différentes classes d'âges, a donné les résultats suivants, qui montrent, à titre indicatif, la hausse régulière du taux de la dot.

Mariages antérieurs à 30 ans.

La dot était versée en nature : en moyenne 5 sacs de sel, 1 pagne tissé, un pagne d'écorce (Ofien), vingt ignames, 1 gigot de biche, du savon.

Mariages antérieurs à 20 ans.

Début de paiement en espèces : 50 francs, plus cadeaux en nature comme précédemment.

Mariages antérieurs à 15 ans.

300 francs, plus cadeaux.

Mariages antérieurs à 10 ans.

3 000 francs, plus cadeaux.

Mariages contractés surtout depuis 5 ans.

6 000 francs, plus des ignames. 8 000 francs si le gendre n'en a pas donné à ses beaux-parents.

Actuellement, le taux fixé par les notables est de 6 à 8 000 francs au minimum. Il ne s'applique qu'au sein du groupe des villages Guinan.

Le montant de la dot est sensiblement le même chez les Saki-Ahiré et les Gbara. Mais il s'élève à 15 000 francs au moins pour les mariages contractés avec Bengassou. Il atteint enfin un plafond de 20 à 25 000 francs dans la région de Daoukro (1).

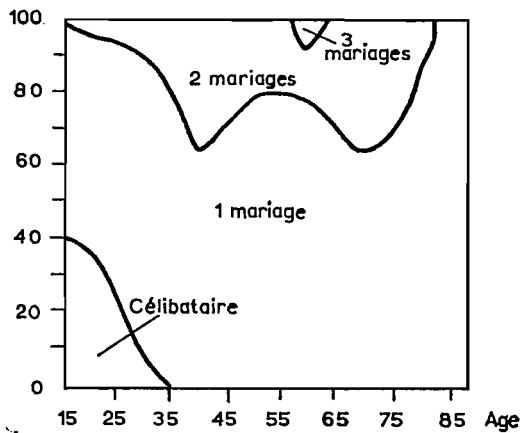
Le paiement de la dot est assuré actuellement, principalement par le fiancé lui-même. Il peut se faire aider par son père, par ses frères et sœurs et par les frères de son père. Cette assistance se pratique fréquemment mais n'est plus obligatoire. La somme est versée au père de la jeune fille, qui en garde une partie pour elle, une partie pour lui, une partie pour sa femme et, éventuellement, distribue des parts aux membres de sa cour qui l'ont aidé à payer des dots.

En cas de divorce, les sommes versées doivent être remboursées si le mari l'exige, mais alors, il perdra généralement ses droits sur les enfants.

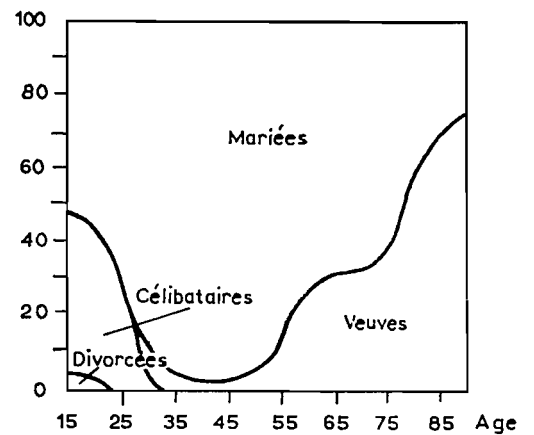
L'exemple suivant montre l'importance sociale considérable que les habitants de Kouakou-Broukro attachent à la dot : le chef d'un des Aouro a plusieurs épouses. Sa première femme avait eu un fils naturel avant de l'épouser. Il l'a adopté. De sa deuxième femme, il a eu une fille. Les deux jeunes gens se sont mariés récemment. On ne pouvait être plus proches (dans le nord, cette union aurait été considérée comme incestueuse). Le jeune marié a dû verser 6 000 francs à son beau-père, qui ont été partagés en deux parties égales : une pour le chef d'Aouro lui-même, l'autre pour sa deuxième femme.

(1) A Bengassou, le taux aurait été fixé récemment par un homme politique.

REPARTITION PAR AGE DE 100 FEMMES
DE 15 ANS ET PLUS
SELON LEUR NOMBRE DE MARIAGES



REPARTITION PAR AGE DE 100 FEMMES
DE 15 ANS ET PLUS
SELON LEUR SITUATION MATRIMONIALE



Age moyen des célibataires : 18,3 ans

Age moyen des divorcées : 21 ans

Age moyen des veuves : 60,1 ans

L'ABONOUAN OU BOUKENOUAN.

Lorsque la dot est versée, la jeune femme vient un jour rendre solennellement visite à la demeure de son mari. Elle se pare de ses plus beaux habits, et, pour la circonstance, toute sa famille lui prête des pagnes et des bijoux, de façon à montrer qu'elle est d'une origine honorable. Elle se fait accompagner par plusieurs petites filles (Soulé), qui lui servent de cortège, et portent ses effets sur la tête. La jeune mariée doit se présenter à tous les membres des familles paternelle et maternelle de son mari. Elle demeurera chez lui pendant 12 ou 15 jours. Au cours de cette période, elle change de pagne deux fois par jour. Son mari doit lui faire préparer de la nourriture ainsi qu'à sa suite, et offrir des boissons en son honneur.

Le jour de son départ, il fait le tour de tous ses proches pour leur demander de l'aider en se cotisant, à réunir une somme dont il fera cadeau à sa femme. C'est le Boukenouan ou Abonouan.

Il n'y a pas de taux fixé, mais une famille qui se respecte doit faire son possible pour que la somme réunie soit assez importante : son honneur est en jeu.

Lorsque la femme ira pendant trois jours faire ses adieux à ses parents, et rendre ce qu'on lui a prêté, elle ne manquera pas de montrer ostensiblement ce qu'elle a reçu.

Plus l'Abonouan est important, plus la famille de la femme aura de l'estime pour son gendre. Par la suite, des alliances se réaliseront facilement entre les deux familles.

Quant au mari, il devra tôt ou tard, rembourser les sommes que ses parents lui ont prêtées pour l'Abonouan, lorsque l'occasion s'en présentera (lorsque quelqu'un de la cour se mariera à son tour).

Voici un exemple des dépenses et des richesses étalées à l'occasion d'un mariage récent, dont nous avons été le témoin : lorsque la fiancée, originaire de Ngasokro, est arrivée dans la cour de son futur mari pour recevoir l'Abonouan, tout le monde était rassemblé pour la recevoir. Elle portait une quinzaine de plaques en or autour du cou. Six petites filles l'accompagnaient. Chacune avait sur la tête une large cuvette remplie de pagnes (plus d'une trentaine). Deux d'entre elles sont restées auprès de la mariée pendant toute la durée de son séjour (12 jours). Le mari a dû les entretenir ; chaque jour, il a dû offrir en l'honneur de sa femme 4 litres de vin. La collecte a produit 6 000 francs. Le total des dépenses s'est élevé à un minimum de 10 000 francs.

Nous avons longuement insisté sur les différentes prestations dues avant le mariage, surtout sur la dot et le Boukenouan, parce qu'ils jouent plusieurs rôles essentiels dans la structure sociale actuelle de Kouakou-Brouko. S'ils venaient à être supprimés, un profond déséquilibre s'en suivrait dans ce village.

ROLES ET EFFETS DE LA DOT ET DU BOUKENOUAN.

— Ils servent de test de la valeur morale d'un homme, et offrent des garanties sérieuses que la femme aura une situation stable dans son futur ménage. En effet, si l'homme n'a pas vraiment l'intention de l'épouser, il sera peu tenté d'engager de semblables dépenses. S'il n'a pas d'argent pour payer la dot, c'est souvent qu'il s'agit d'un paresseux, car tout homme du village a la possibilité de gagner de l'argent par son travail dans les plantations de café. S'il lui faut beaucoup de temps pour réunir les différentes sommes, et si le Boukenouan est maigre, c'est que l'homme n'est pas serviable, ou qu'il y a des conflits importants au sein de la famille.

— Ils servent à maintenir les jeunes dans l'obéissance et la dépendance de leurs parents. Celui qui s'est montré mauvais fils, éprouvera beaucoup de difficultés à se marier.

— Ils contribuent à maintenir la solidarité et l'esprit de coopération au sein d'un groupe familial.

— Ils permettent à un père de famille âgé et à sa femme de pouvoir compter sur la main-d'œuvre de leur gendre.

— Ils valorisent le statut de la femme mariée.

— Ils renforcent la stabilité des mariages, car un homme qui a fait beaucoup de dépenses pour se marier, hésitera à prendre la responsabilité d'un divorce. Ses proches qui sont également matériellement intéressés dans l'affaire, le lui déconseilleront. D'un autre côté, dès qu'une querelle risque de mal tourner entre mari et femme, la famille de cette dernière fera son possible pour l'arranger à l'amiable : si elle a tort, tous seront solidairement tenus de rembourser les prestations faites par le mari pendant les fiançailles (celles qui sont faites en nature sous forme de services rendus, sont, à ce moment-là, évaluées en espèces).

En fait, comme le montrent les courbes relatives à l'histoire et à la situation matrimoniale des femmes, les mariages sont assez stables. Le pourcentage des divorces est seulement de 4,8 %.

— Ils forcent les jeunes à travailler et à essayer de gagner de l'argent. Etant donné que les enfants appartiennent à la famille maternelle tant qu'elles ne sont pas versées, le montant élevé des prestations en espèces a pour effet de favoriser les familles riches sur le plan du partage de la descendance.

— Ils rendent plus difficile la polygamie, mais en même temps, ils la valorisent et en font un symbole du statut social.

— Ils contribuent à rendre très longs les délais de conclusion des unions matrimoniales. On peut donc les considérer comme l'une des causes principales des mariages tardifs des hommes et des femmes à Kouakou-Brouko (voir les courbes de la situation matrimoniale).

— Enfin, ils obligent de plus en plus les habitants de Kouakou-Brouko à se marier entre eux.

En effet, tant que les mariages se réalisent au sein du village, les différentes prestations, quel que soit leur montant, n'opèrent qu'une continuelle circulation de biens, d'argent et de services entre les différents chefs des familles.

Mais dès qu'il s'agit de contracter une union avec l'extérieur, le montant de la dot jouera un grand rôle dans le choix des localités et, suivant qu'il s'agira d'un homme ou d'une femme, l'intérêt du village sera très différent.

L'importation de femmes de l'extérieur constituera pour Kouakou-Brouko, une perte d'argent. En principe, les hommes éviteront de se marier dans les villages où le montant de la dot est très élevé.

La proportion des mariages réalisés au sein du village et à l'extérieur, donne une idée de l'état d'esprit actuel de Kouakou-Brouko, en ce qui concerne la politique des alliances matrimoniales.

Comme nous le verrons ci-dessous, les hommes ont de plus en plus tendance à se marier dans le village, ou au sein du groupe Guinan.

Ce phénomène, étroitement lié à l'inflation du montant de la dot, est fâcheux car il contribue à renforcer l'isolement et le repliement sur lui-même du village de Kouakou-Brouko.

Les chiffres fournis dans les tableaux p. 71 à 73 annexe 4 — A. B. C. D., proviennent du dépouillement de la structure de parenté. Ils concernent les unions contractées par cinq générations.

Les renseignements fournis sont assez exacts lorsqu'il s'agit des mariages modernes (les deux époux vivants), et de ceux qui se sont réalisés au sein du village.

Les chiffres qui concernent les autres unions ne sont fournis qu'à titre indicatif, car ils sont certainement inférieurs à la réalité.

Le nombre total des unions matrimoniales recensé dans la structure de parenté est de 270.

Mariages au sein d'un même Akpasoua (annexe 4-tableau A).

Ils représentent 15,6 % des unions. Si on estime à un minimum de 10 000 francs le total des sommes versées pour la dot et le Boukenouan, la masse d'argent qui a circulé au sein des différents Akpasoua est la suivante :

- AKPASOUA I : 70 000 francs ;
- AKPASOUA II : 190 000 francs ;
- AKPASOUA III : 160 000 francs.

Mariages entre Akpasoua (annexe 4 - tableau B).

Total : 100, soit 37 %. La circulation d'argent liée aux mariages s'exprime sous forme d'une balance.

- AKPASOUA I : a reçu 260 000 francs,
a donné 160 000 francs.
Sa balance est excédentaire de 100 000 francs.
- AKPASOUA II : a reçu 70 000 francs,
a donné 90 000 francs.
Sa balance est déficitaire de 20 000 francs.
- AKPASOUA III : a donné 140 000 francs,
a reçu 70 000 francs.
Balance déficitaire de 70 000 francs (1).

Mariages avec l'extérieur (annexe 4 - tableau C).

Nombre total : 128, soit 47,4 %.

- AKPASOUA I : a reçu 170 000 francs,
a donné 60 000 francs.
Balance excédentaire de 110 000 francs.
- AKPASOUA II : a donné 120 000 francs,
a reçu 230 000 francs.
Balance excédentaire de 110 000 francs.
- AKPASOUA III : a donné 170 000 francs,
a reçu 160 000 francs.
Balance déficitaire de 10 000 francs.

Le tableau D nous montre la répartition et la localisation des mariages contractés à l'extérieur. On constate que 45 % d'entre eux se sont conclus chez les Guinan, soit 21 % du chiffre total des mariages.

CONCLUSION.

Les mariages contractés au sein des Guinan représentent 74 % du total des unions recensées. On doit ajouter que les mariages à l'intérieur du village (52 %), sont surtout des mariages modernes.

Sur le plan monétaire, le village de Kouakou-Broukro a une balance excédentaire par rapport au monde extérieur de 210 000 francs.

L'Akpasoua III est de toutes la plus désavantagée : sa balance est déficitaire de la somme de 30 000 francs.

Le divorce.

Treize femmes divorcées, seulement, ont été recensées dans le village. La proportion est sensiblement la même pour les trois Akpasoua.

Les divorces se réalisent généralement très peu de temps après la conclusion du mariage. Huit femmes ont été interrogées sur les causes de la dissolution de leur mariage. Une avait été accusée de sorcellerie par son mari, car ses rivales mouraient les unes après les autres ; elle est partie d'elle-même si bien que le divorce a été prononcé contre elle. Le mari a gardé les enfants.

Deux autres avaient subi des mauvais traitements de la part de leur mari. Le divorce a été prononcé en leur faveur et leur famille n'a pas eu à rembourser la dot.

Trois autres ont été répudiées parce qu'elles étaient malades et qu'elles ne pouvaient s'occuper des plantations. Le divorce a été prononcé en leur faveur.

Une seulement est partie d'elle-même, un jour, rejoindre un amant.

Les causes de divorce sont entendues par le tribunal du village. Le chef et quatre notables en font partie.

Le veuvage.

Si la femme est jeune, elle se remariera deux ou trois ans après la mort de son mari. Elle sera souvent épousée par son beau-frère ou par l'héritier qui la prend en charge. Si elle s'est faite estimer des membres de la cour de son mari, on lui permettra de rester en possession de son logement, et l'héritier, ou l'un de ses fils, se chargera de lui défricher son champ d'Igname.

Les unions libres.

Bien qu'une grande licence sexuelle existe à Kouakou-Broukro, les unions libres qui durent sont très mal vues. Lorsque la famille d'une fille voit qu'elle a des relations suivies depuis un certain temps avec un garçon, et que ce dernier ne s'est pas déclaré publiquement, elle exercera une très forte pression sur la jeune fille et celle-ci comprenant que c'est son intérêt, finira généralement par abandonner cette liaison.

On compte 7 filles qui sont parties à Abidjan et à Dombokro, pour se livrer à la prostitution occasionnelle.

(1) Note. — Pour l'appréciation des dépenses effectuées, on n'a pas tenu compte des hommes et des femmes portés décédés, car ils correspondent à des unions anciennes, à une époque où les prestations étaient versées en nature.

LES RAPPORTS ENTRE LES GROUPES ET LES INDIVIDUS au sein du village (coopération et conflits)

1. LES RAPPORTS ENTRE LES SEXES.

Dans la société traditionnelle, les relations entre les sexes sont assez étroitement réglementées. Les facteurs de différenciation se manifestent dès l'enfance et sont sans cesse renforcés par l'éducation et par l'exemple. Ils font bientôt partie des catégories mentales.

Prisonniers des modèles de conduite imposés par la coutume, les individus des deux sexes font peu d'efforts de compréhension et de rapprochements mutuels. Leurs rapports se définissent en termes de droits et d'obligations. Sur ce plan, les femmes sont très défavorisées, et la vie moderne, loin d'avoir amélioré leur condition, leur impose de nouvelles tâches et les rend encore plus dépendantes économiquement des hommes.

a) La division du travail par sexe.

Les besognes journalières qui incombent à la femme mariée, sont nettement différentes de celles de son mari.

— En dehors des soins à donner aux enfants, la femme doit accomplir les différentes corvées de ménage : l'eau, le bois, l'entretien des lieux en état de propreté, la préparation des repas.

— Quand le mari a fini de défricher, elle brûle derrière lui les herbes et les branchages. Puis il fait les buttes et elle l'aide à la plantation. Par la suite, elle plantera les autres cultures associées : maïs, arachide, riz et les condiments dans le même champ, celui où les ignames ont été récoltées l'année d'avant, et veillera à éliminer les mauvaises herbes qui y poussent.

— Son mari lui impose également de l'aider à débroussailler, entretenir la plantation de café, à récolter, à transplanter et à piler les produits.

— Dans le domaine de l'artisanat, la femme doit filer le coton (au moins un sagon par an), elle fabrique certains produits colorants, le savon, le manioc séché.

— Elle peut être potière. C'est elle qui va chercher la terre, la prépare et procède au crépissage de la nouvelle maison.

— Elle prépare éventuellement certains médicaments.

L'horaire quotidien des femmes est beaucoup plus chargé que celui des hommes. Elles ont peu de loisirs et moins de temps à consacrer aux différentes activités sociales.

b) La répartition des revenus.

Les produits de la vente du café, du cacao, de la cola, du tabac et du vin de palme reviennent entièrement au mari.

La femme peut avoir un peu d'argent en vendant des arachides, du maïs, du riz et des condiments.

La disparité entre ses revenus et ceux de l'homme est considérable, et elle en a de plus en plus conscience.

En contrepartie du travail qu'elle fournit dans sa plantation de café, la femme reçoit généralement un cadeau en argent et en nature au moment de la traite. Le mari contribue également pour une certaine part aux dépenses alimentaires et d'habillement qu'elle doit faire à l'extérieur.

Une enquête menée à ce sujet auprès de 20 chefs d'U.B. et de 20 femmes mariées, montre que les cadeaux faits aux femmes, et la contribution qu'ils versent pour les frais du ménage sont assez variables.

En moyenne, ils donnent 2 000 francs sur la somme reçue pour la vente du café, un pagne et 1 sac de sel.

Cette somme est forfaitaire entre mari et femme. En général, les hommes donnent de l'argent aux femmes pour

les dépenses du ménage, mais ils le font au compte-gouttes et uniquement si elles le réclament.

Ils sont seulement tenus de fournir obligatoirement du sel, quelquefois du poisson.

On peut conclure que l'organisation actuelle des rapports économiques entre mari et femme à Kouakou-Broukro est très défavorable quant à la stabilité et à la solidarité des ménages.

Jusqu'à présent, la femme a des intérêts contraires à ceux de son mari (cette situation est assez générale dans le Baoulé).

Plus ce dernier a de café, moins sa femme a de temps disponible à consacrer aux cultures qui lui profitent directement. Plusieurs s'en sont plaintes au cours de l'enquête, et les questions d'argent alimentent actuellement beaucoup de querelles dans les ménages sans aller toutefois jusqu'au divorce qui est peu fréquent.

La femme mariée dont les revenus monétaires ne correspondent guère plus qu'à 1/10^e de ceux de son mari, est assez peu intéressée en définitive à la réussite de la plantation familiale. Son ardeur au travail s'en ressent.

Les femmes appartiennent sentimentalement beaucoup plus à leur famille qu'à leur ménage, car elles peuvent en attendre assistance et protection.

Les rapports les plus harmonieux entre les sexes sont ceux qui unissent le père à la fille, la mère âgée à son fils et le frère à sa sœur. Il peut alors y avoir un réel esprit de solidarité. La femme, pendant la durée de ses fiançailles, est placée dans une position privilégiée mais, ses relations avec son fiancé sont souvent empreintes de défiance réciproque.

2. LES FEMMES ENTRE ELLES.

Si les femmes s'entraidaient plus, elles contribueraient à améliorer considérablement leur sort. Car d'une part, elles gagneraient du temps, s'épargneraient des efforts inutiles et, d'autre part, elles constitueraient une force avec laquelle les hommes devraient composer.

Mais elles ne sont pas parvenues à ce stade à Kouakou-Broukro. Elles n'ont formé aucune association religieuse, comme c'est le cas dans certains villages du nord.

La collaboration entre elles s'exerce à un niveau assez bas : mère-fille, tante-nièce-sœur. Elle n'existe que très rarement entre coépouses qui consacrent une partie de leur temps à s'épier mutuellement pour veiller à obtenir les mêmes avantages de leur mari.

3. RAPPORTS FAMILIAUX ENTRE HOMMES.

Les liens les plus étroits sont ceux qui unissent généralement les frères entre eux et le père à ses fils, quand ils sont jeunes. Ils partagent les mêmes repas, souvent le même toit et travaillent ensemble dans la même plantation.

Mais le mariage vient produire une certaine scission entre eux : chacun a alors sa maison, son champ personnel, et actuellement sa plantation. La coopération entre frères devient surtout une affaire d'affinité personnelle. On peut la trouver matérialisée dans la résidence (voir tableau annexe 2, page 66).

Il n'y a actuellement plus d'obligations de services entre les fils mariés et leur père. Ce dernier n'a comme moyen de pression que la dot si elle n'est pas encore versée. Eventuellement, le rôle du père dans la famille peut être rempli par l'oncle maternel, si ce dernier, plus riche,

tient à attirer ses neveux auprès de lui en leur donnant de l'argent de poche et des terrains. L'oncle maternel remplacera également le père lorsque ce dernier vient à mourir et que le fils, pour une raison ou une autre, n'a pas pu hériter (il a de nombreux frères aînés).

Actuellement, les habitants de Kouakou-Broukro, même ceux appartenant à des Aouro de Blaba, adoptent de plus en plus le système patrilinéaire de succession. L'héritier de la maison, de la plantation et des économies sera généralement le fils aîné.

4. RAPPORTS ENTRE ALLIES.

Nous en avons déjà parlé longuement au cours du chapitre sur le mariage. Il est certain qu'un homme peut beaucoup plus compter sur la main-d'œuvre de ses gendres, que sur celle de ses fils, surtout s'ils sont âgés.

5. RAPPORTS ENTRE LES GENERATIONS.

Traditionnellement, ils impliquaient obligatoirement le respect du cadet pour l'aîné et des prestations de service de sa part.

Les hommes âgés tenaient le pouvoir et les cordons de la bourse. Actuellement, les prestations que les jeunes doivent fournir aux hommes âgés, n'ont plus aucun caractère obligatoire.

Les rapports entre les générations, sont en général, meilleurs que dans beaucoup d'autres villages du nord.

En contrepartie, les jeunes n'ont formé aucune association (sinon de danse) à but revendicatif ou économique.

Parmi les hommes âgés, on peut ranger les chefs d'Aouro, d'Akpasoua et du village. Ils reçoivent encore de temps en temps des prestations de vin de palme le lundi, en tant que maîtres de la terre.

Ils peuvent demander aux jeunes de les aider dans les plantations au moment du défrichage, mais ils ne reçoivent plus aucune prestation en espèces.

De plus, l'aide qu'on leur fournit est facultative : elle dépend beaucoup de leur personnalité.

Le chef de l'Akpasoua n° 3 est certainement celui qui exerce le plus d'autorité réelle, et son groupe a

réalisé des travaux en commun sous son impulsion. Ils ont par exemple, creusé une mare qui leur permet d'avoir de l'eau presque toute l'année.

6. LES RELATIONS AU SEIN DE L'AKPASOUA ET ENTRE AKPASOUA.

La solidarité au sein de l'Akpasoua s'est beaucoup dégradée. Elle tend de plus en plus à devenir une affaire d'affinités personnelles entre certains individus. C'est ainsi que le chef de l'Unité Budgétaire C 23 rend et reçoit des services de E 34 et de D 30, qui appartiennent à d'autres Aouro. De même, H69 collabore étroitement avec B 21.

7. LA COLLABORATION A L'ECHELON DU VILLAGE.

Les personnalités marquantes.

La collaboration n'a guère d'occasion de manifester ; pourtant, elle s'est réalisée en partie pour la construction d'une école, et tous les notables sont décidés à cotiser pour résoudre le problème de l'eau.

Les individus dans ce village, ayant une forte personnalité, sont peu nombreux : ce sont surtout des personnes âgées.

Les plus écoutés sont certainement : le « secrétaire » qui est le chef d'Aouro D 29, le chef d'Akpasoua F 48 et son frère F 49, H 67 qui s'est installé à l'écart, et se constitue son petit Aouro personnel.

Il n'y a pas de grave conflit à craindre, mais on ne peut attendre de coopération effective dans la vie quotidienne qu'à un niveau assez bas.

8. SOLIDARITE AVEC LES VILLAGES GUINAN VOISINS.

Elle s'exprime par des visites fréquentes, des apports mutuels de main-d'œuvre et le manque de limites strictes entre les territoires respectifs.

Cela peut être considéré comme un facteur assez favorable à une tentative de développement, car il semble assez aisé, dans ces conditions, d'avoir une action concertée à l'échelon d'un groupe de 4 villages représentant une population supérieure à 2 000 personnes.

LE REGIME FONCIER.

Les étapes de la constitution du terroir.

La forme que présente aujourd'hui le territoire de Kouakou-Broukro, son étendue, ses limites, se sont fixées par étapes successives.

Elles sont dues aux défrichements itinérants de 4 générations successives d'exploitants.

Bien que ces derniers aient, pour la plupart, éparpillé leurs efforts dans toutes les directions, on peut, d'une façon à peu près certaine, affirmer que le moment d'expansion s'est réalisé, dans un premier temps, du sud vers le nord.

En effet, le fondateur de Kouakou-Broukro qui vivait entre 1825 et 1850, avait établi son campement entre Bengassou et le village actuel sur le territoire d'Esui Koffikro, au sud-est du lieudit Abadjuasou. Ses frères et sœurs se sont en même temps éparpillés plus loin vers le nord et vers le sud pour fonder les différents villages Guinan. Chaque famille, à son tour, a rayonné en étoile de plus en plus loin, au cours des générations suivantes. L'ensemble du territoire des Guinan a actuellement une forme allongée et ininterrompue, s'étendant du Nzi à la piste actuelle de Dimbokro.

Au début, rien ne venait menacer leurs possibilités d'expansion. Les Guinan étaient les premiers arrivés dans la région. Ils avaient devant eux de vastes portions de forêt inexploitées, et ils étaient très peu nombreux. Aussi ont-ils laissé les autres villages Asabou s'implanter autour d'eux et s'étendre progressivement.

Pendant longtemps, le problème de délimiter les territoires respectifs ne s'est pas posé, sauf dans le cas de Kouakou-Broukro, d'Esui Koffikro, de Toumounou et d'Aloko Kouakoukro par rapport à Bengassou et à Essé Yakro.

Les limites sud du territoire de Kouakou-Broukro sont donc les plus anciennes.

Quant aux différents villages Guinan, ils se considéraient comme faisant partie d'une même famille, et encore aujourd'hui, ils n'ont pas éprouvé le besoin de délimiter leurs terrains respectifs. Chacun pouvait donc impunément défricher un terrain vierge sur le territoire du voisin, sans être obligé de lui demander la permission.

Les nombreux enfants de Kouamé Kpri, fondateur des différents Aouro actuels, ont commencé après sa mort à éparpiller leurs champs un peu partout, mais en progressant généralement vers le nord.

Au cours de cette génération, ils étaient parvenus à peu près à la hauteur de la piste qui conduit à Ahoussoukro. Leurs enfants, manquant de terres, se sont infiltrés entre Ngasokro, Kpliya et Esui Koffikro, et ont contribué à augmenter considérablement le territoire de Kouakou-Broukro. Ceux surtout qui ont exploité des champs de ce côté étaient les prédécesseurs des chefs d'Akpasoua I et II, tandis que celui de l'Akpasoua III se cantonnait plutôt dans les terres du sud. Ceci explique qu'aujourd'hui, la majeure partie des champs exploités par les membres de cet Akpasoua, sont situés dans cette zone : lieux-dits Ndakondo, Aboadjuasou, Kokoranianzésou.

A cette même époque, au début de la colonisation, le terroir s'agrandit de deux portions importantes de terrain, qui ont été acquises en gage de dettes (celle qui est située au sud : lieudit Atiata, a été acquise par le prédécesseur du chef du village actuel ; l'autre, à la limite nord-est au lieudit Kongodia, par un parent du chef d'U.B. H 67).

En même temps, l'installation à Kouakou-Broukro du père du chef de l'Aouro G, originaire de Ngasokro, fournissait un nouvel apport de terrain au village.

Le problème des limites s'est posé très récemment sur-tout dans le nord.

Vers 1901, des Asabou du nord sont venus demander du terrain au grand-père maternel du chef d'Aouro D 29. Ce dernier leur a cédé le droit d'exploitation. Ils ont formé le village de Tokpa Ndrikro. Par la suite, le village grandit et les habitants ont bloqué définitivement l'avance de ceux de Kouakou-Broukro vers le nord.

Dès qu'à la suite de l'introduction du café le besoin de terre vierge s'est fait sentir, la plupart des familles du village se sont précipitées pour exploiter des champs dans cette direction.

De leur côté, les habitants de Tokpa Ndrikro se sont aventurés sur certains terrains dont le chef de l'Aouro D revendiquait la propriété. Des palabres devaient fatalement éclater. Ils ont été portés devant le tribunal, il y a 8 ans, et, à la suite de cet incident, une ligne de démarcation a été tracée entre les deux villages par l'Administration.

Le droit de propriété.

A Kouakou-Broukro, le droit de propriété est directement lié à la chefferie et à l'exploitation des terres vierges. Le chef de village a un droit vague sur tous les terrains vierges qui ont été délimités comme faisant partie du village, mais il a un droit très précis sur telle ou telle portion de terrain actuellement défrichée, parce qu'elle a été exploitée pour la première fois par un ancêtre dont il est héritier.

Seul peut être propriétaire celui qui défriche pour la première fois un terrain vierge qui n'a été revendiqué par personne.

Il n'existe plus de telle terre à Kouakou-Broukro, sauf l'actuel cimetière et un lieu, siège d'un génie, situés tous deux à proximité du village. Le chef en est le gardien.

Le nombre des propriétaires est donc actuellement limité et fixé une fois pour toutes (à moins que le concept lui-même ne change). Tous le sont par héritage.

Le droit de propriété à Kouakou-Broukro comporte traditionnellement pour son détenteur, un rôle religieux à jouer et l'exercice de certaines prérogatives. Il se transmet au même titre et de la même façon que le Dia, trésor sacré, c'est-à-dire qu'il est indivisible. Même si par la suite, le terrain primitif est découpé en parcelles distribuées à un certain nombre d'exploitants, un seul sera considéré comme le légitime propriétaire.

Ce dernier est chargé de maintenir l'alliance originelle contractée entre le premier exploitant et l'esprit de la terre inculte, en lui offrant de temps à autre des sacrifices. Sans eux, le résultat des récoltes futures risquerait d'être compromis.

Il exerce traditionnellement les prérogatives suivantes sur les différents exploitants : on doit lui offrir tous les lundis du vin de palme, car les palmiers lui appartiennent ainsi que les ressources du sous-sol. On doit également lui donner la meilleure partie du gibier tué. Enfin, lui seul a autorité pour diviser et distribuer les terres qu'il possède.

Actuellement, comme le montrent les tableaux de l'annexe 5, les chefs d'unités : A 1 - D 29 - H 67 - C 22 - E 33 - E 32 - F 48 - G 60 - A 1 - C 22 - D 29 - E 32 - F 48 - et G 60 sont souvent des chefs d'Aouro ou d'Akpasoua. Le régime foncier correspond donc d'assez près à la hiérarchie sociale. Deux chefs d'Aouro manquent. Il s'agit d'un captif et du chef de l'Aoulo B. Ce dernier dépend de la même lignée que le chef du village. S'il n'a pas de droit de propriété particulier, son Aouro sur le plan foncier n'a pas d'existence ; il fait partie de celui du chef de village.

Les chefs d'U.B. H 67 et C 33 exercent un droit de propriété sur des terrains défrichés plus récemment que les autres, parce qu'ils sont les seuls héritiers de ceux qui les ont exploités pour la première fois.

La possession.

A Kouakou-Broukro, la tenure d'un terrain est assez précaire, elle est liée directement à l'exploitation. Si le propriétaire meurt, le champ va à son héritier. S'il n'en a pas, le bien retourne au propriétaire originel, donc souvent à un chef d'Aouro. C'est ainsi (voir tableau D, Annexe 5) que le chef de l'Akpasoua III a hérité de son neveu décédé. Il en a gardé une partie, et a donné une autre à un jeune de la famille.

S'il s'en va définitivement, il perd son droit d'usage et ses champs sont redistribués. Par exemple, le chef d'U.B. 12 est parti à Amonkro. Ses plantations seront désormais exploitées par son frère. Suivant cette conception, un étranger résidant ailleurs ne peut posséder un terrain dans le village, à moins qu'il ne s'y installe définitivement. C'est le cas de F 59, ancien manoeuvre Kodé du chef d'Akpasoua III.

En principe, on ne peut vendre la terre qu'on exploite, car elle n'appartient qu'aux ancêtres qui l'ont défrichée pour la première fois, et à leurs héritiers. Mais on peut vendre la récolte sur pied de son champ et on peut le louer par contrat du type Abonsan.

La distribution des terres du village entre les Akpasoua.

Le terroir de Kouakou-Broukro comporte un certain nombre de lieux-dits d'importance inégale. Leur appellation désigne soit le nom d'une personne (le premier exploitant) par exemple Aboadjuasou, nom d'une femme, soit une particularité de la terre. Par exemple Atiata : terrain détrempe. Akpouésou : là où il y a des cailloux de silex. Soit d'autres particularités : telles que l'éloignement : Kongodia, la plantation lointaine. On trouvera sur la carte cadastrale la localisation de la plupart de ces lieux-dits (1).

L'annexe 5 montre la répartition des terres par lieudit, Akpasoua et exploitants actuels, ainsi que la nature du droit exercé.

On remarque :

— Que les terres de certains Akpasoua sont relativement bien groupées, par exemple l'Akpasoua III a surtout des terrains au sud du village, l'Akpasoua I surtout au nord.

— Que de nombreux champs ont été cédés à l'exploitant actuel par son père, son chef d'Aouro ; que ceux qui ont fait l'objet d'un héritage, l'on été soit dans la ligne paternelle, soit maternelle. Il n'y a pas de règle stricte ;

— Que de nombreux échanges se sont opérés entre Aouro. Ainsi, le chef de l'Aouro D 29 a cédé tous les terrains dont il était propriétaire ou presque, et exploite ceux d'un autre.

Les chefs d'U.B. appartenant à un Aouro ont reçu des terrains appartenant à des membres d'un autre Aouro.

CONCLUSION.

Actuellement, les terres sont très équitablement réparties. Ceux qui ont de nombreux terrains ont également des charges importantes de famille. Il semble difficile de morceler davantage le terroir du village.

Dès maintenant, à cause de la forte pression démographique et de l'immobilisation des terres par le café, des problèmes fonciers se posent d'une façon aiguë. Les villageois prétendent qu'ils n'ont même plus assez de terre pour se nourrir convenablement.

- La facilité avec laquelle les échanges se réalisent entre les possesseurs de parcelles,
- L'attitude très souple et très équitable des gens âgés maîtres de la terre,
- Le relatif groupement sur le terrain de certains Aouro ou Akpasoua,
- Le problème de blocage du territoire qui se pose, et auquel il faudra trouver rapidement une solution,

sont autant de facteurs qui peuvent être considérés comme favorables au développement.

(1) Se reporter au chapitre VIII.

REPARTITION ENTRE LES UNITES ET STATUT DE LA POPULATION.

ANNEXE 1

| Akpasoua | Aouro | N° unité budgétaire | Homme | | | Femme | | TOTAL |
|------------------|-------|------------------------|-------|--------|--------|--------|---------|-------|
| | | | marié | fiancé | célib. | mariée | fiancée | |
| I | A 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | A 2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 4 | 6 | 13 |
| | A 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | A 4 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 5 |
| | A 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | A 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | A 7 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 9 |
| | A 8 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Total | 8 | 7 | 1 | 4 | 8 | 6 | 10 | 36 |
| I | B 9 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 4 | 8 |
| | B 10 | 1 | 0 | 8 | 1 | 2 | 2 | 14 |
| | B 11 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | B 12 | 1 | 0 | 4 | 1 | 2 | 3 | 11 |
| | B 13 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| | B 14 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | B 15 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 6 | 11 |
| | B 16 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 4 | 10 |
| | B 17 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | B 18 | 1 | 0 | 2 | 2 | 0 | 6 | 11 |
| | B 19 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| | B 20 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 4 |
| | B 21 | 1 | 0 | 5 | 2 | 2 | 3 | 13 |
| Total | 13 | 10 | 3 | 26 | 13 | 8 | 31 | 91 |
| Total Akpasoua I | 21 | 17 | 4 | 30 | 21 | 14 | 41 | 127 |

| Akpasoua | Aouro | N° unité budgétaire | Homme | | | Femme | | TOTAL |
|-------------------|-------|------------------------|-------|--------|--------|--------|---------|-------|
| | | | marié | fiancé | célib. | mariée | fiancée | |
| II | C 22 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | C 23 | 1 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 5 |
| | C 24 | 1 | 0 | 6 | 2 | 1 | 4 | 14 |
| | C 25 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | C 26 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | C 27 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| | C 28 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | Total | 7 | 6 | 1 | 9 | 8 | 1 | 5 |
| II | D 29 | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 2 | 8 |
| | D 30 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 4 |
| | D 31 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| Total | 3 | 3 | 0 | 3 | 5 | 2 | 2 | 15 |
| II | E 32 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 |
| | E 33 | 1 | 0 | 2 | 2 | 1 | 4 | 10 |
| | E 34 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 7 |
| | E 35 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 3 | 8 |
| | E 36 | 1 | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 6 |
| | E 37 | 1 | 1 | 0 | 3 | 1 | 2 | 8 |
| | E 38 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| | E 39 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | E* 40 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | E 41 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 3 | 7 |
| | E 42 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 2 | 6 |
| | E 43 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| | E 44 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| E 45 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| E 46 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| E 47 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| Total | 16 | 13 | 2 | 13 | 18 | 7 | 21 | 74 |
| Total Akpasoua II | 26 | 22 | 3 | 25 | 31 | 10 | 28 | 119 |

| Akpasoua | Aouro | N° unité budgétaire | Homme | | | Femme | | TOTAL |
|--------------------|-------|------------------------|-------|--------|--------|--------|---------|-------|
| | | | marié | fiancé | célib. | mariée | fiancée | |
| III | F 48 | 1 | 0 | 3 | 6 | 1 | 7 | 18 |
| | F 49 | 1 | 0 | 5 | 2 | 0 | 3 | 11 |
| | F 50 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 4 |
| | F 51 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 3 | 9 |
| | F 52 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | F 53 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 |
| | F 54 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 6 |
| | F 55 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| | F 56 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | F 57 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 5 |
| | F 58 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 6 | 8 |
| | F 59 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| | Total | 12 | 12 | 0 | 17 | 20 | 1 | 25 |
| III | G 60 | 1 | 0 | 2 | 4 | 0 | 0 | 7 |
| | G 61 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| | G 62 | 1 | 0 | 6 | 2 | 1 | 2 | 12 |
| | G 63 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | G 64 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| | Total | 5 | 4 | 1 | 9 | 8 | 1 | 3 |
| III | H 65 | 1 | 0 | 5 | 2 | 1 | 3 | 12 |
| | H 66 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 3 |
| | H 67 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| | H 68 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | H 69 | 1 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 7 |
| | H 70 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | H 71 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 |
| | H 72 | 1 | 0 | 6 | 2 | 0 | 3 | 12 |
| | H 73 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 3 | 7 |
| | H 74 | 1 | 0 | 3 | 1 | 0 | 3 | 8 |
| | H 75 | 1 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| | H 76 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| | Total | 8 | 12 | 9 | 1 | 26 | 14 | 15 |
| Total Akpasoua III | 29 | 25 | 2 | 52 | 42 | 3 | 43 | 167 |
| Total village | 76 | 64 | 9 | 107 | 94 | 27 | 112 | 413 |

* Note. — Le n° 40 compté dans le premier recensement, est parti définitivement avec toute sa famille à Yamoussoukro, où il a des plantations. Il a encore sa maison et une plantation dans le village.

REPARTITION DES UNITES BUDGETAIRES DANS LES BATIMENTS.

ANNEXE 2

Annexe 2 — Tableau A.

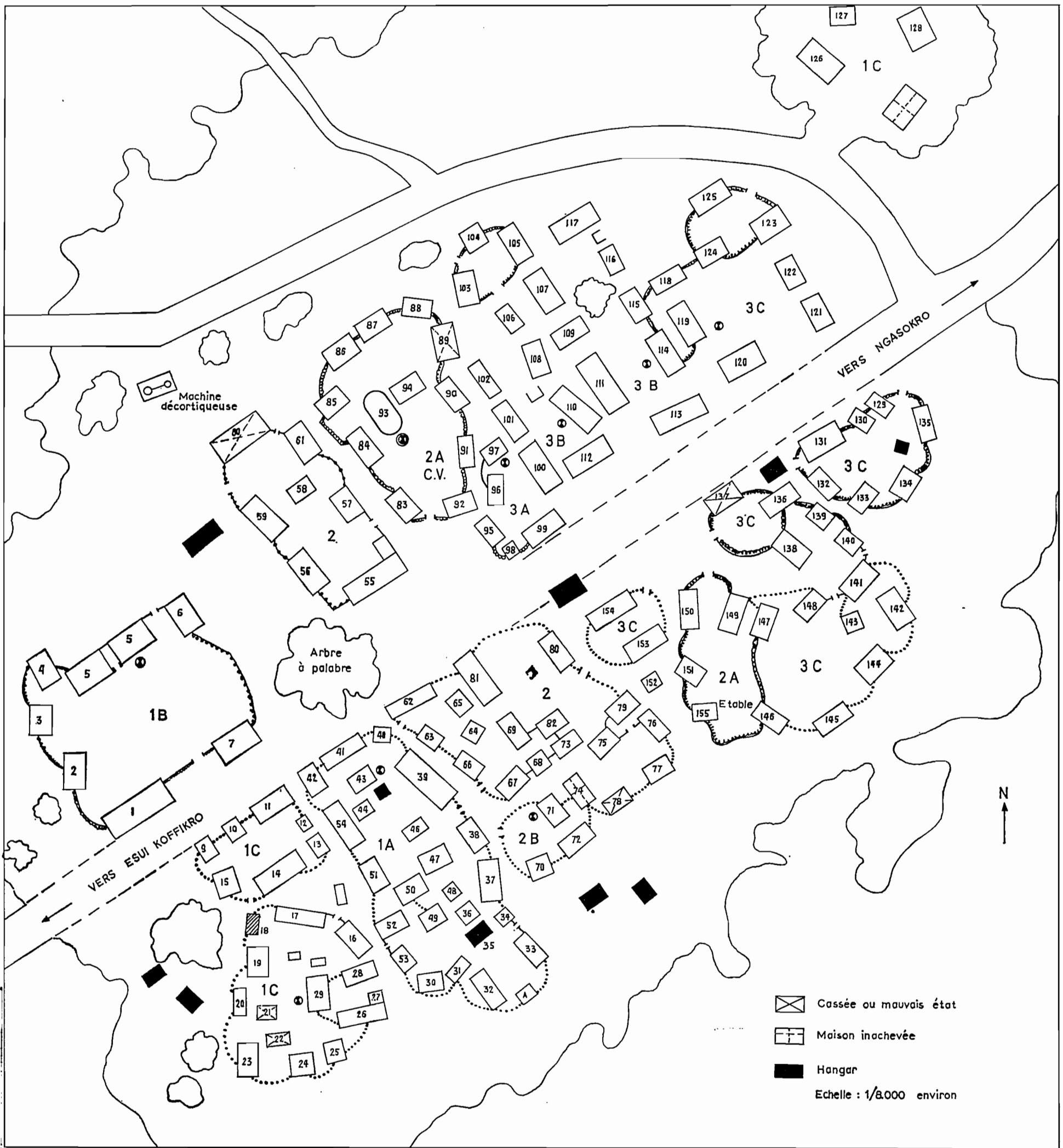
| AKPASOUA | AOURO | Unité budgétaire | Section du Plan | Bâtiments |
|----------|-------|---------------------|--------------------|--------------------|
| I | A | 1 | 2 A | 93-94 |
| | A | 2 | 2 A | 149-150-151 155 |
| | A | 3-6 | 2 A | 90-91 |
| | A | 4 | 2 A | 89-92 |
| | A | 5 | 2 A | 87-88 |
| | A | 7 | 2 A | 83-85 |
| | A | 8 | 2 A | 84-86 |
| | I | B | 9 | 2 |
| B | | 10-11 | 2 | 66-67-68-69 |
| B | | 12-13-14 | 2 | 63-64-73-74 |
| B | | 15 | 2 | 75-76-77-78 |
| B | | 16 | 2 | 62-65 |
| B | | 17 | 2 | 82 |
| B | | 18 | 2 | 80 |
| B | | 19 | 2 | 81 |
| B | | 20 | 2 | 58-59-60-61 |
| B | | 21 | 2 | 55-56-57 |

Annexe 2 — Tableau B.

| AKPASOUA | AOURO | Unité budgétaire | Section du Plan | Bâtiments |
|----------|-------|---------------------|--------------------|------------------------|
| II | C | 22 | 3 A | 95-96-97 |
| | C | 23 | 3 A | 98-99 |
| | C | 24-28 | 3 B | 100-106 |
| | C | 25 | 3 B | 116-117 |
| | C | 26 | 3 B | 101-112 |
| | C | 27 | 3 B | 103-104-105 |
| II | D | 29 | 3 B | 111-113-114 115 |
| | D | 30 | 3 B | 102 |
| | D | 31 | 3 B | 108-110 |
| II | E | 32 | 3 C | 119-120-121 122 |
| | E | 33 | 3 C | 147 |
| | E | 34 | 3 C | 134 |
| | E | 35 | 3 C | 135 |
| | E | 36 | 3 C | 129-130-131 132-133 |
| | E | 37 | 3 C | 144 |
| | E | 38-39 | 3 C | 123-125 |
| | E | 40 | 3 C | 145-146 |
| | E | 41 | 3 C | 142-143-148 |
| | E | 42 | 3 C | 153-154 |
| | E | 43-44 | 3 C | 136-139-140 |
| | E | 45 | 3 C | 141-138 |
| | E | 46 | 3 B | 107 |
| | E | 47 | 3 B - 3 C | 108-109-124 |

Annexe 2 — Tableau C.

| AKPASOUA | AOURO | Unité budgétaire | Section du Plan | Bâtiments |
|----------|-------|---------------------|--------------------|----------------------|
| III | F | 48-59 | 1 A | 34-37-39-43 46-47 |
| | F | 49-55 | 1 A | 41-42 |
| | F | 50 | 1 A | 31-49-52-53 |
| | F | 51 | 1 A | 33-36 |
| | F | 52-53 | 1 A | 51 |
| | F | 54 | 1 A | 45-54 |
| | F | 56-57 | 1 A | 50 |
| | F | 58 | 1 A | 38 |
| III | G | 60-61 | 1 B | 5-6 |
| | G | 62-63 | 1 B | 1-2-3-4 |
| | G | 64 | 1 B | 7 |
| III | H | 65 | 1 C | 17-29 |
| | H | 66 | 1 C | 16 |
| | H | 67-68-69 | 1 C | 126-127-128 |
| | H | 70 | | |
| | H | 71 | 1 C | 26-27-28 |
| | H | 72 | 1 C | 9-10-11-12 14-15 |
| | H | 73 | 1 C | 19-20-21 |
| | H | 74 | 1 C | 22-23-24-25 |
| | H | 75 | 1 A | 32 |
| | H | 76 | 1 C | 13 |



KOUAKOUBROUKRO - LOCALISATION DES QUARTIERS -

AOURO - UNITES BUDGETAIRES

PARENTE A L'EXTERIEUR — AKPASOUA I

| Localités | Nombre de | | | | | | Motifs Absence | | | Autres motifs |
|--------------------|-----------|-----------|--------|--------|--------------|---------|----------------|---------|------------|---|
| | Familles | Personnes | Hommes | Femmes | Célibataires | | Mariage | Famille | Plantation | |
| | | | | | Garçons | Fillles | | | | |
| ABIDJAN | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | Chauffeur Prostitution Prostitution Commis |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | — | 2 | — | 2 | — | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| AMONKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 1 | 1 | — | 2 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 2 | — | 2 | — | — | 2 | — | — | |
| | — | 3 | — | — | 3 | — | — | 3 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 4 | — | — | 3 | 1 | — | 4 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 3 | — | — | 2 | 1 | — | 3 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 1 | 1 | — | 2 | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| BASSAM | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 | — | |
| BOCANDA | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | Boutiquier |
| | — | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 | — | |
| DIMBOKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | Tailleur Prostitution |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | 1 | |
| KPLIYA | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 | — | |
| NDOUFOU GARE | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | Commis |
| | — | 2 | — | — | 1 | 1 | — | 2 | — | |
| NGASOKRO | — | 2 | — | — | 1 | 1 | — | 2 | — | |
| PORT BOUET | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | |
| | — | 3 | — | — | 2 | 1 | — | 3 | — | Commis |
| TIASSALE | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| 10 localités | 18 | 61 | 18 | 15 | 17 | 11 | 12 | 28 | 12 | 9 |

| Localités | Nombre de | | | | | | Motifs Absence | | | Autres motifs |
|------------------------|-----------|-----------|--------|--------|--------------|--------|----------------|---------|------------|------------------------------|
| | Familles | Personnes | Hommes | Femmes | Célibataires | | Mariage | Famille | Plantation | |
| | | | | | Garçons | Filles | | | | |
| ABIDJAN | 3 | 3 | 3 | — | — | — | — | — | — | 3 Commis Prostitution |
| | — | 5 | — | 5 | — | — | 5 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| | — | 11 | — | — | — | 11 | — | 11 | — | |
| | — | 1 | — | — | — | 1 | — | — | — | |
| ADIEKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| ADOUKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| | — | 3 | — | — | — | 3 | — | 3 | — | |
| ALANGBAKRO | 2 | 2 | 2 | — | — | — | — | — | 2 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| | — | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 | — | |
| ALOKO-KOUAKOUKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 5 | — | — | 5 | — | — | 5 | — | |
| | — | 4 | — | — | — | 4 | — | 4 | — | |
| AMONKRO | 10 | 10 | 10 | — | — | — | — | — | 10 | |
| | — | 13 | — | 13 | — | — | 12 | 1 | — | |
| | — | 14 | — | — | — | 14 | — | 14 | — | |
| | — | 8 | — | — | 8 | — | — | 8 | — | |
| AMORIKI | 2 | 2 | 2 | — | — | — | — | — | 2 | |
| | — | 2 | — | 2 | — | — | 2 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | — | 2 | — | 2 | — | |
| ANGBANAN-YAKRO | — | 1 | — | — | 1 | — | — | 1 | — | |
| ATAHANOU | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 1 | — | — | 1 | — | — | 1 | — | |
| BOUAKE | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | Commis |
| | — | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | — | 2 | — | — | — | 2 | — | 2 | — | |
| DIMBOKRO | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| | — | 2 | — | — | — | 2 | — | 2 | — | |
| MBAYAKRO | — | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | Ecole |
| NGASOKRO | 1 | 1 | — | 1 | — | — | — | 1 | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| SASAOKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 2 | — | 2 | — | — | 1 | 1 | — | |
| | — | 2 | — | — | 2 | — | — | 2 | — | |
| TIASSALE | 4 | 4 | 4 | — | — | — | — | — | 4 | |
| | — | 6 | — | 6 | — | — | 6 | — | — | |
| | — | 5 | — | — | 5 | — | — | 5 | — | |
| | — | 3 | — | — | — | 3 | — | 3 | — | |
| YAMOOUSSOUKRO | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | |
| | — | 2 | — | 2 | — | — | 2 | — | — | |
| | — | 4 | — | — | 4 | — | — | 4 | — | |
| | — | 3 | — | — | — | 3 | — | 3 | — | |
| 16 localités | 29 | 148 | 28 | 37 | 37 | 46 | 34 | 84 | 24 | 6 |

PARENTE A L'EXTERIEUR — AKPASOUA III

| Localités | Nombre de | | | | | | Motifs Absence | | | Autres motifs |
|------------------------|-----------|-----------|--------|--------|--------------|--------|----------------|---------|------------|---------------|
| | Familles | Personnes | Hommes | Femmes | Célibataires | | Mariage | Famille | Plantation | |
| | | | | | Garçons | Filles | | | | |
| ABIDJAN | 1 | 2 | — | — | 1 | 1 | — | 2 | — | |
| | — | 1 | — | — | 1 | — | — | 1 | — | |
| ALOKO-KOUAKOUKRO | 1 | 7 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 | 5 | 1 | |
| | 1 | 5 | 1 | 1 | — | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | 1 | 2 | 1 | 1 | — | — | 1 | — | 1 | |
| AMONKRO | 1 | 8 | 1 | 2 | 5 | — | 2 | 5 | 1 | |
| DALOA | 2 | 2 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | Chauffeur |
| NDO-KOUASSIKRO | — | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | Elève |
| DILA MOESOU | 1 | 6 | 1 | 1 | 4 | — | 1 | 4 | 1 | |
| DIMBOKRO | — | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | Elève |
| ESUI-KOFFIKRO | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | — | 1 | 1 | 1 | |
| KPLIYA | 1 | 7 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 5 | 1 | |
| MBEBOUSOU | 1 | 1 | 1 | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| NGASOKRO | 1 | 6 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 4 | 1 | |
| | 1 | 2 | 1 | 1 | — | — | 1 | — | 1 | |
| | 1 | 2 | 1 | 1 | — | — | 1 | — | 1 | |
| | 1 | 2 | 1 | 1 | — | — | 1 | — | 1 | |
| | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 3 | 2 | 6 | 1 | |
| SASAOKRO | 1 | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | — | 1 | 1 | 1 | |
| SOUNGANSOU | 1 | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| TIASSALE | 1 | 1 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | |
| TOUMOUNOU | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | |
| X... | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | Prostitution |
| 16 localités | 22 | 80 | 17 | 22 | 28 | 13 | 21 | 39 | 16 | 4 |

PARENTE A L'EXTERIEUR.

NOMBRE DE FAMILLES PAR LOCALITE

| LOCALITES | AKPASOUA | | | TOTAL |
|---------------------|----------|----|-----|-------|
| | I | II | III | |
| ABIDJAN | 2 | 3 | 1 | 6 |
| ADIEKRO | — | 1 | — | 1 |
| ADOUKRO | — | 1 | — | 1 |
| ALANGBAKRO | — | 2 | — | 2 |
| ALOKO-KOUAKOUKRO . | — | 1 | 3 | 4 |
| AMONKRO | 9 | 10 | 1 | 20 |
| AMORIKI | — | 2 | — | 2 |
| ANGBANAN-YAKRO | — | — | — | — |
| ATAHANOU | — | 1 | — | 1 |
| BASSAM | 1 | — | — | 1 |
| BOCANDA | 1 | — | — | 1 |
| BOUAKE | — | 1 | — | 1 |
| DALOA | — | — | 2 | 2 |
| DILA-MOESOU | — | — | 1 | 1 |
| DIMBOKRO | 1 | — | — | 1 |
| ESUI-KOFFIKRO | — | — | 1 | 1 |
| KPLIYA | 1 | — | 1 | 2 |
| MBAYAKRO | — | — | — | — |
| MBESOUSOU | — | — | 1 | 1 |
| NDO-KOUASSIKRO | — | — | — | — |
| NDOUFOU-GARE | 1 | — | — | 1 |
| NGASOKRO | — | 1 | 5 | 6 |
| PORT BOUET | — | — | — | — |
| SASAOKRO | — | 1 | 2 | 3 |
| SOUNGANSOU | — | — | 1 | 1 |
| TIASSALE | 1 | 4 | 1 | 6 |
| TOUMOUNOU | — | — | 2 | 2 |
| YAMO USSOUKRO | — | 1 | — | 1 |
| X... | — | — | — | — |

Tableau A. — MARIAGES AU SEIN D'UN MEME AKPAS OUA

| AKPASOUA | Aouro | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|-------------|--------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| I | A et B | 7 | 7 | 0 | 7 | 7 | 0 | 7 |
| Total | 2 | 7 | 7 | 0 | 7 | 7 | 0 | 7 |

| AKPASOUA | Aouro | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|-------------|-------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| II | C | 5 | 5 | 0 | 9 | 9 | 0 | 5 |
| | D | 5 | 5 | 0 | 1 | 1 | 0 | 5 |
| | E | 9 | 9 | 0 | 9 | 8 | 1 | 9 |
| Total | 3 | 19 | 19 | 0 | 19 | 18 | 1 | 19 |

| AKPASOUA | Aouro | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|-------------|-------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| III | G | 4 | 4 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 |
| | F + H | 12 | 12 | 0 | 14 | 14 | 0 | 14 |
| Total | 3 | 16 | 16 | 0 | 16 | 16 | 0 | 16 |

| AKPASOUA | Aouro | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|--------------|-------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| I - II - III | 8 | 42 | 42 | 0 | 42 | 41 | 1 | 42 |

Tableau B. — MARIAGES ENTRE AKPASOUA DU VILLAGE

| Akpasoua I | Aouro | Nombre divorces | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|-------------|-------|-----------------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| I | B | 5 | 16 | 16 | 0 | 30 | 26 | 4 | 16 |
| II | — | — | 12 | 9 | 3 | 7 | 7 | 0 | 12 |
| III | — | — | 18 | 14 | 4 | 9 | 7 | 2 | 18 |
| Total | — | 5 | 46 | 39 | 7 | 46 | 40 | 6 | 46 |

| Akpasoua II | Aouro | Nombre divorces | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|-------------|--------------|-----------------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| I | B | — | 7 | 7 | 0 | 12 | 6 | 6 | 7 |
| II | C + D + E | — | 13 | 9 | 4 | 14 | 14 | 0 | 13 |
| III | F | — | 7 | 6 | 1 | 1 | 1 | 0 | 7 |
| Total | 5 | — | 27 | 22 | 5 | 27 | 21 | 6 | 27 |

| Akpasoua III | Aouro | Nombre divorces | Hommes | | | Femmes | | | Nombre total mariages |
|--------------|-------|-----------------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|-----------------------|
| | | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes | |
| I | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| II | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| III | — | 1 | 18 | 14 | 4 | 9 | 7 | 2 | 27 |
| Total | — | 1 | 18 | 14 | 4 | 9 | 7 | 2 | 27 |

Tableau C. — MARIAGES A L'EXTERIEUR

| AKPASOUA | Aouro | Localités | Nombre mariages | Nombre divorces | Hommes | | | Femmes | | |
|-------------|--------|-----------|-----------------|-----------------|--------|---------|-------|--------|----------|--------|
| | | | | | Total | Vivants | Morts | Total | Vivantes | Mortes |
| I | B | 14 | 30 | — | 11 | 6 | 5 | 19 | 17 | 2 |
| II | C D | 28 | 51 | — | 22 | 12 | 10 | 29 | 23 | 6 |
| III | | | | | | | | | | |
| Total | 5 | 60 | 128 | 1 | 56 | 35 | 21 | 72 | 56 | 16 |

Tableau D. — MARIAGES A L'EXTERIEUR

| VILLAGES | Nombre de mariages | Nombre | |
|----------------------|--------------------------|--------|--------|
| | | Hommes | Femmes |
| ADIEKRO | 1 | 1 | — |
| ADOUKRO | 4 | 2 | 2 |
| AGNI NGAN | 2 | 2 | 0 |
| AHOUSOUKRO | 1 | 0 | 1 |
| AKA SUIKRO | 1 | 1 | 0 |
| ALOKO-KOUAKOUKRO . | 15 | 8 | 7 |
| ALOKOKRO | 2 | 1 | 1 |
| AMONKRO | 2 | 1 | 1 |
| AMORIKI | 4 | 3 | 1 |
| ANGBANAN YAKRO | 2 | 1 | 1 |
| ATAHANOU | 1 | 1 | 0 |
| BENGANSOU | 1 | 1 | 0 |
| BOHOURS AKPOKRO ... | 1 | 0 | 1 |
| BONI KOUASSIKRO | 4 | 0 | 4 |
| DALOA | 1 | 0 | 1 |
| DEOULEKRO | 1 | 1 | 0 |
| DIAKPO | 2 | 0 | 2 |
| DILA KAYABO | 3 | 1 | 2 |
| DILA MOESOU | 2 | 1 | 1 |
| EHUA | 1 | 0 | 1 |
| ESUI KOFFIKRO | 11 | 6 | 5 |
| GBARA | 2 | 1 | 1 |
| KINOUKRO | 1 | 1 | 0 |
| KOLIBO | 1 | 0 | 1 |
| KONGONOUA | 1 | 1 | 0 |
| KPERESOU | 1 | 0 | 1 |
| KPLIYA | 6 | 3 | 3 |
| MBEBOUSOU | 3 | 1 | 2 |
| MEKRO | 1 | 1 | 0 |
| NDAYAKRO | 3 | 0 | 3 |
| NGBAN | 1 | 0 | 1 |
| NGASOKRO | 27 | 11 | 16 |
| SAKI AHIRE | 1 | 0 | 1 |
| SASAOKRO | 3 | 1 | 2 |
| SEMELEKRO | 1 | 0 | 1 |
| SOUNGANSOU | 1 | 1 | 0 |
| SOUNGRA | 7 | 3 | 4 |
| TANO AKAKRO | 1 | 0 | 1 |
| TANO YAKRO | 1 | 0 | 1 |
| TOKPA | 1 | 0 | 1 |
| TOUMOUNOU | 2 | 1 | 1 |
| X... | 1 | 1 | 0 |
| 42 villages | 128 | 57 | 71 |

Tableau A. — Akpasoua I — Aouro A.

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|--|---|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|--|
| I | A | 1 | 295-352-525 526-527 | NDAKONDO | A 1 | Parent mater. Chef village | Père x précéd. | Héritage |
| I | A | 2 | 161-163 | ADIAKONFETE | A 1 | A 1 | Précéd. Chef village | Cession |
| | | | 258-270-276 277-278-279 280-281-282 190 | AKATIGUIE AKWABLESOU | A 1 A 1 | A 1 A 1 | p.c.v. p.c.v. | Cession Cession |
| I | A | 3 | 260-296 269-295 290 538 | AKWABLESOU AKATIGUIE ADIAKONFETE NDOLEBLENOU | A 1 A 1 A 1 A 1 | A 1 A 1 A 1 A 1 | p.c.v. p.c.v. p.c.v. p.c.v. | Cession Cession Cession Cession |
| I | A | 4 | 259-261-289 | AKWABLESOU | A 1 | A 1 | p.c.v. | Cession |
| I | A | 5 | 248-249-250 301-348-349 | ATIATA | A 1 | A 1 | Préc. acheté terrain | Cession |
| I | A | 6 | 273-274-294 | AKATIGUIE | A 1 | A 1 | p.c.v. | Cession |
| I | A | 7 | 271-272-347 | ADIAKONFETE | A 1 | A 1 | p.c.v. | Cession |
| I | A | 8 | 162-254-255 256-257 | ADIAKONFETE | A 1 | Mère | A 7 | Cession |

(1) Voir cadastre dans le document 7.

Tableau B. — Akpasoua I — Aouro B.

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|--|----------------------------------|--------------|----------------------|---|------------------------|
| I | B | 9 | 215 118-262-265 293 | KOUGODIA AKWABLESOU | A 1 D 29 | Père Père | Frère x Père Par. mater. Akp. II | Héritage Héritage |
| I | B | 10 11 | 159 202-203-217 231 | ADIAKONFETE KONGODIA | A 1 A 1 | p.c.v. A 1 | — p.c.v. | Héritage Cession |
| I | B | 12 13 | 176-222 145-146-175 236-263-264 286-291 | KONGODIA AKWABLESOU | D 29 D 29 | B 9 B 9 | Par. mater. Akp. II | Cession Cession |
| I | B | 14 | 468 547-549 | KOKORA- NIANZESOU NDAKONDO | H 67 A 1 | H 67 A 1 | Par. éloig. Akp. II p.c.v. | Cession Cession |
| I | B | 15 | 134-135-136 140-141-142 209-214-216 232 | OKATIGUIE | A 1 | Père | Père x Père | Héritage |
| I | B | 16 | 126-237-238 297-298-299 300 | OKATIGUIE | A 1 | Père | Père x Père | Héritage |
| I | B | 17 | 495-496-497 509-516-519 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | B 18 | Par. éloig. Akp. III | Cession |
| I | B | 18 | 493-499-502 520 521-532-533 537 | KOKORA- NIANZESOU KONGODIA | H 67 A 1 | Père Frère décédé | Par. éloig. Akp. III Père x Père | Héritage Héritage |
| I | B | 20 | 207-358-354 494-498-500 503-508-518 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | Père | Par. éloig. Akp. III | Héritage |
| I | B | 21 | 235-210-144 143-139-137 131-130 | OKATIGUIE | A 1 | Frère x Père | Père x Père | Héritage |
| Total | 2 | 21 | 117 | 8 | 3 | | | Héritage Cession |

Tableau C. — Akpasoua II — Aouro C et D.

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|--|-------------------------------------|--------------|--------------------------------------|---|--------------------------------|
| II | C | 22 | 180-182-192 251 | ALANGORAN | C 22 | Père Mère | Précéd. Mère | Héritage |
| II | C | 23 | 123-181-188 189-193 | ALANGORAN | C 22 | Frère x Mère | Précéd. Mère | Héritage |
| | | | 194-195 | ADIAKONFETE | C 22 | Frère x Mère | Précéd. Mère | Héritage |
| | | | 223-351 | KPENZE ASSA | C 22 | Frère x Mère | Précéd. Mère | Héritage |
| II | C | 24 | 108-109-110 211-212-213 | OKATIGUIE | C 22 | Père | Mère x Père | Héritage |
| | | | 180 | AKPOUESOU | C 22 | Père | Mère x Père | Héritage |
| II | C | 25 | 128-157 | ALANGORAN | C 22 | Père | Frère x Mère x Père | Cession |
| | | | 208-239 | ADIAKONFETE | C 22 | Père | | |
| II | C | 26 | 107 183-185 268 | KONGODIA KPOLESOU ADIAKONFETE | C 22 | Père Parent loint. Par. éloig. | Par. éloig. Par. éloig. Par. éloig. | Héritage Cession Cession |
| II | C | 27 | 252 267 | ADIAKONFETE AKPOUESOU | C 22 | Père | Père x Père | Héritage |
| II | C | 28 | 205 | ALANGORAN | C 22 | C 24 | Père x C 24 | |
| II | D | 29 | 114-122-132 151-171-173 218-219-220 221 | OKATIGUIE | E 33 | Frère de 33 | Père de précédent | Héritage |
| | D | 30 | 104-198-200 105 197 | AKPOUESOU OKATIGUIE KONGODIA | E 33 | D 29 | Frère 33 | Cession |
| | D | 31 | 152-106 199 | ALANGORAN KONGODIA | E 32 | E 32 | Père 32 | Cession |

Tableau D. — Akpasoua II — Aouro E.

ANNEXE 5 (Suite)

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|--|--|--------------|----------------------|-------------------|------------------------|
| II | E | 32 | 100-115-150 153-155-201 206 | KONGODIA | E 32 | Père | Matern. | Héritage |
| II | E | 33 | 121-283-284 285-287-288 296 | OKATIGUIE | E 33 | Père | Père x Père | Héritage |
| II | E | 34 | 125-166-179 225-226-227 228-229-230 253 | KONGODIA | E 32 | Frère | Oncle matern. | Héritage |
| II | E | 35 | 473-474-482 483-489-504 505 | KONGODIA | E 32 | Oncle matern. | Père précéd. | Héritage |
| II | E | 36 | 113-120-154 169-170-172 178-182-224 | KONGODIA | E 32 | Père | Père x Père | Héritage |
| II | E | 37 | 517-522-531 534-535-550 551 | ATIATA | A 1 | Père | A 1 | Cession |
| II | E | 38 | 165-303 302-318 309 | NDAKONDO ABOAJUASOU KOUADIANI- BRESOU | E 32 | Père | Oncle matern. | Héritage |
| II | E | 39 | 369 | ABOAJUASOU | F 48 | F 48 | Père précéd. | Cession |
| | | | 512 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | H 67 | Père précéd. | Cession |
| II | E | abs. 40 | 501 | KOKORA- NIANZESOU | E 32 | Père | Côté matern. | Héritage |
| II | E | 41 | 116-147-148 149-158 | KONGODIA | E 32 | Père | Père x Mère | Héritage |
| II | E | 42 | 490-491-492 523 | NDAKONDO | E 32 | Père | Parent matern. | Héritage |
| II | E | 43 | 160-164-167 168-177 | ADIAKONFETE | E 32 | Père | Mère x Père | Héritage |
| | | | 320-321-536 | NVOLEBLESOU | E 32 | Père | Mère x Père | Héritage |
| II | E | 44 | 233 323 | KONGODIA NDAKONDO | F 48 | F 48 | Père | Cession |
| II | E | 45 | 524 | KOKORA- NIANZESOU | A 1 | Père | Parent matern. | Héritage |
| II | E | 46 | 124-129-138 242-243 | KONGODIA | E 32 | Père | Père x Mère | Héritage |
| II | E | 47 | 102-103-111 112-127 117-119 174 | KONGODIA OKATIGUIE Derrière le village | E 32 | Père | Père x Père | Héritage |
| Total | 3 | 26 | 137 | 17 | | | | |

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|---|------------------------------------|--------------|------------------------------|-------------------|------------------------|
| III | F | 48 | 319-322-332 | NDAKONDO | F 48 | Mère | Père x Mère | Héritage |
| | | | 336-399-400 392-343-481 486-483-458 464-475-476 477 | MISONOU | A 1 | Fils x Sœur | Mère | |
| III | F | 49 | 329-330-343 | NDAKONDO | F 48 | Mère | Père x Mère | Héritage |
| | | | 454-455-479 480 196 | KPOLESOU | F 48 | Père | Père x Père | Héritage |
| | | | 484 | ASASI | F 48 | Frèr ex Mère | Père précéd. | Héritage |
| | | | 156 | Sans nom | D 29 | Parent mat. | Mère | Cession |
| III | F | 50 | 370-379-380 381-389 | ABOAJUASOU ABOAJUASOU | F 48 | Frère x Père x 48 | Père | Héritage |
| | | | 507 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | H 67 | Matern. | Cession |
| III | F | 51 | 514 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | Père | H 67 | Cession |
| | | | 133 | KONGODIA | F 48 | Père | F 48 | Cession |
| | | | 365-374-377 378-544-545 546 | ABOAJUASOU | F 48 | Frère Père | Frère x Père x 48 | Cession |
| | | | 386-387 | ABOAJUASOU | F 48 | F 54 | Père | Cession |
| III | F | 53 | 464 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | H 67 | Matern. | Cession |
| | | | 399-400 | ABOAJUASOU | F 48 | F 48 | Père | Cession |
| III | F | 54 | 388-392-451 452-541 511 | ABOAJUASOU KOKORA- NIANZESOU | F 48 H 67 | Frère x Père x 48 H 67 | Père Matern. | Héritage Cession |
| | | | 391 | MISONOU | A 1 | Par. éloig. | Père | Héritage |
| III | F | 55 | 156-359-366 390-528-529 542-543 | ABOAJUASOU | F 48 | Père | Père x 48 | Cession |
| | | | 487-488-506 | KOKORA- NIANZESOU | H 67 | H 67 | Matern. | Cession |
| III | F | 58 | 360-361-362 369-382-456 460 | ABOAJUASOU KOKORA'' | F 48 H 67 | Frère x Père F 48 H 67 | Frère Père | Héritage Cession |
| | | | 108-109-110 180-204-211 212-213 328-331-458 461 | KONGODIA ABOAJUASOU | F 48 F 48 | F 48 F 48 | Père Père | Cession Cession |

Tableau F. — Akpasoua III — Aouro G et H.

| Akpasoua | Aouro | Unité budgétaire | Numéro des parcelles | Lieudit | Propriétaire | Précédent exploitant | Tenure antérieure | Origine droit exploit. |
|----------|-------|------------------|--|---------------------|--------------|----------------------|-----------------------|------------------------|
| III | G | 60 | 310-311-312 313-314-326 334-335-337 342-350 | ATIATA | G 60 | Père | Père | Héritage |
| III | G | 61 | 325-333-341 453 | ATIATA | G 60 | G 60 Père | Père | Cession |
| III | G | 62 | 308-315-316 | ATIATA | G 60 | Père | Père x Père | Héritage |
| III | G | 63 | 304-305-306 307-324 | ATIATA | G 60 | Père | Père x Père | Cession |
| III | G | 64 | 317-344-345 346-347 | ATIATA | G 60 | Frère x Mère | Père | Cession |
| III | H | 65 | | | | | | |
| III | H | 66 | 322 | ATIATA | G 60 | Parent mat. | Père | Cession |
| III | H | 67 | 462-469 | KOKORA-NIANZE | H 67 | | Frère x Mère | Héritage |
| | H | 68 | 472 | | | Mère | | |
| III | H | 69 | 463-468 467-476 | KOKORA-NIANZE | H 67 | H 67 | Mère | |
| III | H | 70 | 540 | Route BENGASOU | A 1 | A 1 | Matern. | Cession |
| III | H | 71 | 338-339-340 530 485 + ? | MISONOU NDAKONDO | A 1 F 48 | A 1 F 48 | Matern. Matern. | Cession Cession |
| III | H | 72 | 504-505-461 473-474-489 482-483 | KOKORA NDAKONDO | H 67 F 48 | H 67 Matern. | Matern. Matern. | Cession Cession |
| III | H | 73 | 368-396-383 | ABOADIJASOU | F 48 | Frère x Père 48 | Père | Héritage |
| III | H | 74 | 357-363-367 371-373-384 396-466-385 | ABOADIJASOU | F 48 | H 63 | Père H 48 | Cession |
| III | H | 75 | 372-375-393 394-395-457 | ABOADIJASOU | F 48 | F 50 | Frère x Père 48 | Cession |
| | | | 513 | KOKORA | | | | |
| III | H | 76 | 539-544 | ABOADIJASOU | F 48 | F 48 | Père | Cession |
| Total | 3 | 29 | 155 | 18 | | | | |

VI

LA MAISON RURALE

Au cours des dernières décades, l'habitat rural du pays Baoulé a subi des transformations profondes.

Le développement d'une économie monétaire, lié aux plantations de café et de cacao, a permis l'introduction de matériaux modernes et l'emploi de techniques différentes.

Des types nouveaux de bâtiments sont apparus, copies plus ou moins heureuses des constructions urbaines, adaptées tant bien que mal aux exigences du milieu rural et aux revenus médiocres des populations paysannes.

Les formes d'habitat traditionnel subsistent et continuent d'occuper une place prépondérante dans les villages. Elles sont normalement utilisées par les couches les plus démunies de la population, et redeviennent essentielles lorsque les fluctuations des cours entraînent des diminutions importantes des surplus utilisables.

A Kouakou-Broukro, comme ailleurs, coexistent à l'heure actuelle des types de constructions divers relevant soit de l'habitat traditionnel, soit de l'habitat moderne.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Les matériaux employés sont exclusivement fournis par le milieu naturel. Ils sont ramassés, transportés et assemblés par les villageois eux-mêmes. Des formes d'aide collective, généralement familiale, sont utilisées à diverses phases de la construction. Les techniques, connues de tous, ne font appel à aucun spécialiste rémunéré.

La maison traditionnelle (Ouaka Soua : maison en bois), repose sur un socle de 10 à 40 cm d'élévation, constitué d'une argile latéritique gravillonnaire (Yeboué Nisa), que l'on extrait en profondeur des sols de bas de pente. Fortement tassée à coups de dame, elle prend l'aspect d'un béton rougeâtre.

Les murs sont maintenus par une armature végétale, clayonnage serré horizontal, fixé par des ligatures sur des piliers verticaux. Les bois employés pour l'armature sont variés, sans grande spécialisation des essences (1).

Les interstices sont bourrés de banco (Bobo Douma), terre argileuse humidifiée, durcissant au séchage. A Kouakou-Broukro, deux sortes de banco sont employées : l'un rougeâtre, fortement argileux, est recueilli sur les plateaux forestiers, parfois sur les cônes des termitières ; le deuxième de couleur jaune, se ramasse au voisinage des marigots.

La paroi craquelée après séchage est recouverte d'un crépi obtenu à partir d'une terre jaunâtre (Nдалиé Sré), trouvée sur des sols hydromorphes dans les fonds de vallées ; contenant du limon et du sable en forte proportion, moins argileuse, elle ne se fendille pas au séchage.

Un dernier enduit protecteur est appliqué sur le précédent. Il est composé d'un mélange de terre alluvionnaire et de cendre qui lui confère une teinte grise.

L'épaisseur des parois ainsi obtenues varie entre 10 et 15 centimètres.

Les cloisons intérieures sont construites selon les mêmes techniques, elles englobent dans leur épaisseur des piliers qui soutiennent la poutre faîtière et la charpente.

Leur hauteur est limitée : légèrement supérieure à celle des murs externes. Entre leur sommet et le toit est ménagé un large espace qui favorise l'aération.

L'aménagement de certaines pièces fait appel à une terre différente, une argile rouge sombre (Mgba), employée pour le revêtement des marches d'escalier, des encadrements de portes ou des banquettes surélevées, servant de lit ou de support à jarres. Modelée et lissée par les femmes, cette argile est parfois décorée de motifs rectilignes ou de cannelures.

Le toit à quatre pans repose sur un ou deux piliers de bois fourchus, qui portent la poutre faîtière. Un réseau serré de chevrons, constitué par de longues perches de bois, ou, le plus souvent, par des nervures de palmes, joint la faîtière au sommet des murs. Une armature de baguettes horizontales supporte les faisceaux d'herbes de savane (Anyin, Afoutré) qui constituent la couverture. L'ensemble est fixé par des ligatures végétales.

Le plan rectangulaire est de règle, se rapprochant parfois du carré, mais seulement pour des cases de dimensions réduites. La forme rectangulaire est imposée, la largeur étant limitée par la forte pente qu'exige le toit à couverture végétale. Une extension dans le sens de la largeur implique soit des murs très bas, soit une faite très

haut, qui rendrait plus fragile la construction et compliquerait les problèmes de charpente. Le rapport hauteur-largeur est constant, ses termes varient très peu :

- Hauteur : comprise entre 2,80 m et 3,50 m ;
- Largeur : entre 3,50 m et 4 m.

L'ampleur du bâtiment dépend uniquement de sa longueur : on observe ainsi des cases à plan très étiré dépassant 13 mètres de long.

En fait, le plan original de la case Baoulé est un rectangle arrondi à ses deux extrémités. Deux cases de ce type subsistent à Kouakou-Broukro, toutes deux vieilles d'une vingtaine d'années, et appartenant en propre au chef du village (Lalafoué Soua) (voir annexe Lg 1 et Lg C1).

Le manque d'information valable ne permet pas de dater l'introduction du plan quadrangulaire, mais elle ne doit pas être très ancienne.

L'inadaptation de la charpente aux angles droits des murs est manifeste. La ferme est inconnue. Les chevrons sont disposés en un rayonnement régulier autour des extrémités de la poutre faîtière, comme si le mur qui les supportait était resté sphérique. C'est une charpente de case ronde posée sur un plan carré.

Le plan intérieur de la case traditionnelle comporte presque toujours une division longitudinale de la surface rectangulaire. Cette division n'est pas médiane, la coupe transversale est toujours dissymétrique.

La portion la plus vaste s'étend sur l'arrière du bâtiment : elle peut être cloisonnée transversalement pour constituer des pièces séparées.

La portion la plus restreinte, allongée derrière la façade, constitue un couloir en cas de façade pleine, une véranda en cas de façade ouverte.

Sur ce schéma général interviennent des variantes dues soit aux dimensions plus ou moins grandes, soit à la destination particulière du bâtiment.

En fonction de ce dernier critère, plusieurs types de cases sont distingués par la terminologie locale.

● **YASOUA SOUA** « maison d'homme » désigne une construction réservée exclusivement au logement.

De dimensions modestes, la case comporte une ou deux pièces séparées de la façade par un couloir longitudinal. Le mur de façade est généralement plein, percé d'une seule porte, mais dans quelques cas, une ouverture plus large dessine l'ébauche d'une véranda.

Théoriquement, cette construction constitue le logement des jeunes hommes célibataires ou des hommes seuls (voir annexes Lg 2 et 3).

● **BLA SOUA** « maison de femme » est une construction plus grande, parfois très longue, plus complexe surtout. Ses fonctions sont diversifiées : elle sert à la fois de logement pour les femmes et les enfants, de cuisine et de magasin. Ce type très répandu à Kouakou-Broukro semble être lié à la polygamie.

La séparation longitudinale délimite une véranda sur l'avant du bâtiment, plusieurs pièces sur l'arrière, généralement surélevées. Les pièces situées aux deux extrémités de l'édifice sont fermées par des cloisons et constituent les logements respectifs de chacune des femmes.

Une grande pièce au centre, largement ouverte sur la véranda est utilisée comme cuisine les jours de mauvais temps, comme salle commune, ou resserre pour les provisions, les jarres d'eau.

Il peut y avoir plusieurs de ces pièces réservées à chacune des épouses ; obturées par une grande natte au

(1) Parmi les plus utilisés :

- POPO : *Nitragyna stipulosa* ;
- TOMI : *Tamarindus indica* ;
- SEA : *Bridelia ferruginea* ;
- KOMA : *Terminalia glaucescens* ;
- ME : *Elaeis guineensis* (palmier à huile).

niveau de la séparation longitudinale, elles servent occasionnellement de chambre à coucher.

Sous la véranda qui occupe toute la partie centrale de la façade, se trouvent les emplacements normaux des foyers (Mbo) (voir annexes Lg C, 2, 3 et 4).

● **SOUA BA** « petite maison », cuisine, est une construction simple de faibles dimensions. Le plan, qui tend à se rapprocher du carré, délimite une ou deux pièces au maximum, s'ouvrant directement sur la façade. Un seul pilier central soutient la toiture. La faîtière très courte, est maintenue plus ou moins horizontale par l'assemblage des chevrons. Les foyers n'ont pas d'emplacements fixes (voir annexes C 1 et 2).

Tous ces types de construction communiquent avec l'extérieur par les ouvertures des portes et des vérandas ;

la fenêtre n'existe pas. Quelques panneaux de portes en bois plein sont employés sur les cloisons intérieures pour obturer certaines chambres à coucher. Des nattes, des rideaux, ou des claies légères sont les moyens habituels de fermeture des orifices donnant sur l'extérieur.

L'aération s'effectue au niveau supérieur du bâtiment par les intervalles laissés entre la charpente et le sommet des murs ou des cloisons. L'ampleur des ouvertures de façade : vérandas ou portes, les formes ajourées des procédés de fermeture (claies, nattes ou rideaux) assurent une circulation d'air satisfaisante, rendue nécessaire par la présence des foyers.

Ces avantages ne se retrouvent pas dans les constructions modernes, qui présentent à ce point de vue une nette régression.

CONSTRUCTION MODERNE

En règle générale, les bâtiments de type moderne utilisent des matériaux de fabrication industrielle, achetés dans les centres urbains et transportés jusqu'au village.

Les techniques sont différentes, inconnues de la plupart des villageois. La construction est exécutée par une série de spécialistes itinérants, venus de la ville et rémunérés.

Matériaux nouveaux et techniques différentes se traduisent par des modifications importantes dans les plans et les dimensions des constructions.

Un type de transition se situe à mi-chemin entre l'habitat traditionnel et l'habitat moderne.

Les matériaux utilisés sont locaux et une partie de la construction reste à la charge des villageois : assemblage de la charpente et pose de la couverture végétale. Seuls les murs et les cloisons diffèrent. Le banco sur armature est remplacé par un banco particulier que nous avons appelé banco dahoméen.

Il s'agit, en effet, d'une technique récente introduite dans les années 1950 par des maçons originaires du Dahomey, qui se déplacent de village en village, louant leurs services aux habitants.

Le banco, constitué à partir des mêmes terres argileuses utilisées en construction traditionnelle, est édifié par couches superposées de 50 à 60 centimètres. La construction s'étale sur un laps de temps assez long, car chaque couche doit partiellement sécher avant de pouvoir supporter le poids de la couche supérieure. L'épaisseur des murs est nettement augmentée, atteignant 25 centimètres à la base et 20 centimètres au sommet. Le bâtiment prend un aspect massif, souligné par les lignes horizontales des lits successifs de banco. Sa solidité dépend en grande partie de l'habileté de l'exécutant ; elle n'en reste pas moins précaire à cause de l'absence complète d'armature.

Les parois, trop lourdes, fléchissent et se déforment sous leur propre poids. L'absence de fondations et les fissures qui suivent le séchage peuvent provoquer des effondrements massifs de pans de murs complets.

Le plan subit des modifications. La poutre faîtière repose sur deux cloisons transversales qui remplacent les anciens piliers de soutènement. Le faite peut ainsi se situer beaucoup plus haut, permettant d'augmenter la largeur de la construction, même avec une toiture végétale.

Les deux cloisons transversales, disposées de part et d'autre d'une porte d'entrée centrale, délimitent un hall qui s'étend sur toute la profondeur du bâtiment. Deux, trois ou quatre pièces latérales s'ouvrent sur le hall.

Les maçons dahoméens ont introduit des fenêtres, petites ouvertures carrées de 50 à 60 centimètres de côté, qui, disposées en façade ou sur le mur du fond, éclairent les pièces latérales.

Ce type transitoire de construction est généralement mal équipé. Les orifices des portes et fenêtres restent béants, les murs externes ou internes ne reçoivent aucun enduit protecteur. Dans l'esprit du propriétaire, il constitue une étape dans la modernisation, une solution provisoire en attendant d'avoir les ressources nécessaires pour établir une toiture de tôle et faire crépir au ciment les murailles.

Le plan et la conception du type moderne diffèrent peu du précédent, sinon pour la finition et l'introduction des matériaux industriels.

Le plan est organisé en fonction des deux cloisons transversales qui supportent une poutre faîtière en bois équarri. La hauteur de ces cloisons est nettement réduite à cause de la pente moins accentuée de la toiture. Des chevrons de bois achetés aux scieries de Dimbokro rejoignent les murs extérieurs formant une charpente lâche sur laquelle sont clouées les tôles. Le toit reste à quatre pans (voir annexes M. Lg 1, 2 et 3).

Le plan n'étant plus assujéti aux impératifs de la toiture, la construction peut gagner en profondeur et le plan tend à se rapprocher du carré.

Les murs sont de banco dahoméen, ou bien — mais plus rarement — de briques crues jointées au ciment ; ils sont recouverts d'un crépi de ciment intérieur et extérieur, parfois peint ou blanchi à la chaux.

Le sol est surélevé, rehaussé par un soubassement de blocs latéritiques ou de terre gravillonnaire tassée. Une dalle de ciment en égalise la surface, dans quelques cas, prolongée à l'extérieur par un perron.

Des panneaux de bois plein ou des persiennes ferment les ouvertures des portes et des fenêtres.

Le principal inconvénient de ces bâtiments semble être l'absence d'aération provoquée par l'exiguïté des ouvertures, la suppression des vérandas et l'absence d'espace vide entre les cloisons et la toiture. Ce fait ne semble pas gêner les utilisateurs. Au contraire, dans la dernière phase de la construction sont obstrués méticuleusement tous les orifices pouvant servir au passage de l'air, notamment les intervalles entre la toiture et le sommet des murs. Les raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier ce calfeutrage sont : la crainte des voleurs ou la préservation contre la fraîcheur des nuits, pourtant loin d'être excessive.

Ces cubes de tôle et de banco deviennent étouffants pendant les heures chaudes de la journée.

En fait, pendant le jour, le groupe familial lorsqu'il n'est pas aux champs, vit en plein air, dans l'enceinte de la cour, ou s'abrite dans les constructions traditionnelles utilitaires : cuisine ou type mixte logement-cuisine. La maison de tôle reste fermée. Maison d'apparat, reflet de la richesse, maison forte renfermant dans ses murailles solides et à l'abri des pluies, les biens les plus précieux du groupe, maison-dortoir enfin, occupée seulement pendant la nuit, sont les fonctions primordiales aux yeux des utilisateurs. Elles masquent en partie les déficiences du confort.

La maison moderne, avec son plan quadrangulaire convergeant sur un hall central, convient mal aux familles polygamiques. Certains villageois de Kouakou-Broukro ont essayé tant bien que mal de trouver une solution correcte au logement de leurs multiples épouses. L'un d'eux a construit deux maisons de largeur identique qu'il a réunies sous un même toit de tôle. Lui et ses femmes se répartissent dans les différentes pièces (voir annexe M. Lg 5). Deux autres, transposant le plan des « maisons des femmes » ont édifié un très long bâtiment de six pièces donnant directement sur l'extérieur. Chacune des femmes doit occuper une pièce. La réussite est contestable : l'édifice ressemble davantage à une suite de boxes ou de stalles qu'à un logement d'épouses (voir annexe M. Lg 4).

La maison moderne présente des avantages certains : étanchéité de la toiture, solidité des murs (1), propreté du dallage cimenté. Les pièces sont plus spacieuses par suite de l'extension en largeur du bâtiment ; enfin, la durée de l'édifice est considérablement accrue.

L'inconvénient majeur réside dans le coût de la construction, disproportionné avec les revenus moyens des populations rurales. Ce problème sera étudié plus loin.

(1) Le banco dahoméen, une fois revêtu d'un enduit de ciment, devient très stable et résistant. Par contre, la brique crue, formant des parois beaucoup plus minces, ne semble pas donner des résultats satisfaisants. Une maison de ce type, récemment construite à Kouakou-Broukro, vient de s'effondrer avec une partie de sa toiture.

PROBLEMES DE L'HABITAT

Alimentation en eau

Comme beaucoup de villages Baoulé établis sur la zone schisteuse, Kouakou-Broukro manque d'eau pendant plusieurs mois de l'année.

La masse homogène des schistes ne renferme aucune couche imperméable, aucune roche magasin, susceptibles de retenir l'eau ou de la restituer à certains points du terroir. Les forages ne rencontrent pas de nappes phréatiques, les marigots, simples drains évacuant les eaux pluviales, n'ont pas de source permanente. Les précipitations, pourtant abondantes, se perdent par ruissellement ou s'infiltrent à grande profondeur dans les couches schisteuses fortement redressées.

Dans ces conditions l'alimentation en eau est étroitement dépendante des pluies. En saison humide, l'eau est puisée dans des bas-fonds, des trous d'eau sommairement aménagés dans les lits des marigots. En saison sèche, l'eau ne se trouve qu'au Nzi et son transport exige d'importants déplacements journaliers.

Nous avons essayé d'établir, en relation avec les précipitations, un calendrier des déplacements motivés par l'eau pendant une période d'une année allant de juin 1962 à juin 1963.

En 1962, de juin à la fin juillet (fin de la grande saison des pluies) l'eau a été puisée au lieu-dit: Ati-Ata, à 200 m au sud-ouest du village dans un point d'eau aménagé dans le lit du marigot Abo Adjua.

Pendant la période suivante, d'août à la fin de novembre (petite saison sèche et petite saison des pluies) le premier point d'eau étant tari, les femmes vont chercher l'eau au lieu-dit: Abo Djuasou, dans deux mares situées en aval

du même marigot à 2 km et 2,100 km du village, Le mois de novembre a été, cette année-là, exceptionnellement pluvieux, et, pendant une période de vingt jours, échelonnée sur août et septembre, le premier point d'eau Ati-Ata a pu être utilisé.

Du début décembre 1962 jusqu'à la fin février 1963, les femmes ont effectué un trajet journalier de 15 km, aller-retour du village au Nzi par la piste de Bengassou.

Les femmes partent vers deux heures ou trois heures du matin et sont de retour vers neuf-dix heures, portant sur la tête 25 à 35 litres d'eau dans des grandes bassines de tôle émaillée. Quelques jeunes gens utilisent des bicyclettes pour transporter un ou deux bidons genre « Jerrycan » d'environ 20 litres.

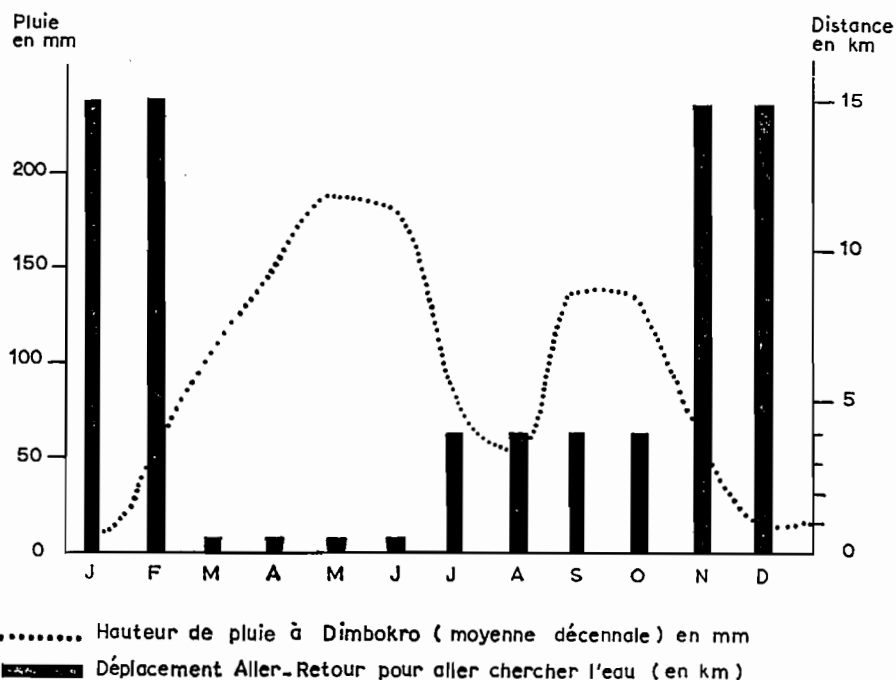
Pendant cette même période, un troisième point d'eau a été utilisé dans le quartier d'Abo Djuasou aux confins sud du terroir (distance : 3,450 km).

L'eau est réservée exclusivement aux membres d'un fragment de lignage qui ont aménagé la mare et possèdent les terres environnantes. Les femmes de ce groupe ne sont allées chercher l'eau au Nzi que pendant quatre jours à la fin du mois de février 1963.

Les premières pluies de l'année survenues pendant les derniers jours de février ont permis la remise en service du point d'eau d'Ati-Ata aux lisières du village qui a pu être utilisé sans interruption jusqu'en juin 1963 date de l'enquête.

En fait, cette période 1962-1963 peut être considérée comme favorable à cause d'une pluviosité anormale en novembre qui a retardé d'un mois les départs pour le Nzi

Le schéma courant des déplacements dus à l'eau est le suivant :



L'eau pluviale est en partie recueillie dans tous les récipients disponibles sous des gouttières aménagées autour des toits de tôle. Ce palliatif n'est que d'une portée restreinte.

Les solutions possibles sont limitées. Les forages sont à exclure par suite de l'absence de nappe phréatique. Un

barrage sur le marigot principal risque de s'assécher très rapidement par infiltration dans les schistes. Un aménagement possible expérimenté de façon satisfaisante en zone schisteuse à l'est de Bouaké, consisterait à creuser une mare de grandes dimensions, profonde de deux à trois mètres dans le lit du marigot; ceci n'excluant pas un barrage qui pourrait relever le plan d'eau.

La quantité d'eau emmagasinée permettrait sinon de garantir un approvisionnement permanent tout au moins de raccourcir la période des déplacements au Nzi.

La somme d'efforts et la perte de temps représentées par ces déplacements journaliers sont considérables.

La relative proximité du Nzi évite toutefois la commercialisation de l'eau telle qu'elle est pratiquée par des transporteurs dans certains villages de la zone schisteuse.

Le problème de l'eau à Kouakou-Broukro doit être mis en rapport avec la situation sanitaire déplorable du village. Le fait de puiser dans des fonds de marigot, pendant plusieurs mois, une eau stagnante et boueuse explique le nombre anormalement élevé des cas de maladies dues aux vers de Guinée.

Age et renouvellement des bâtiments.

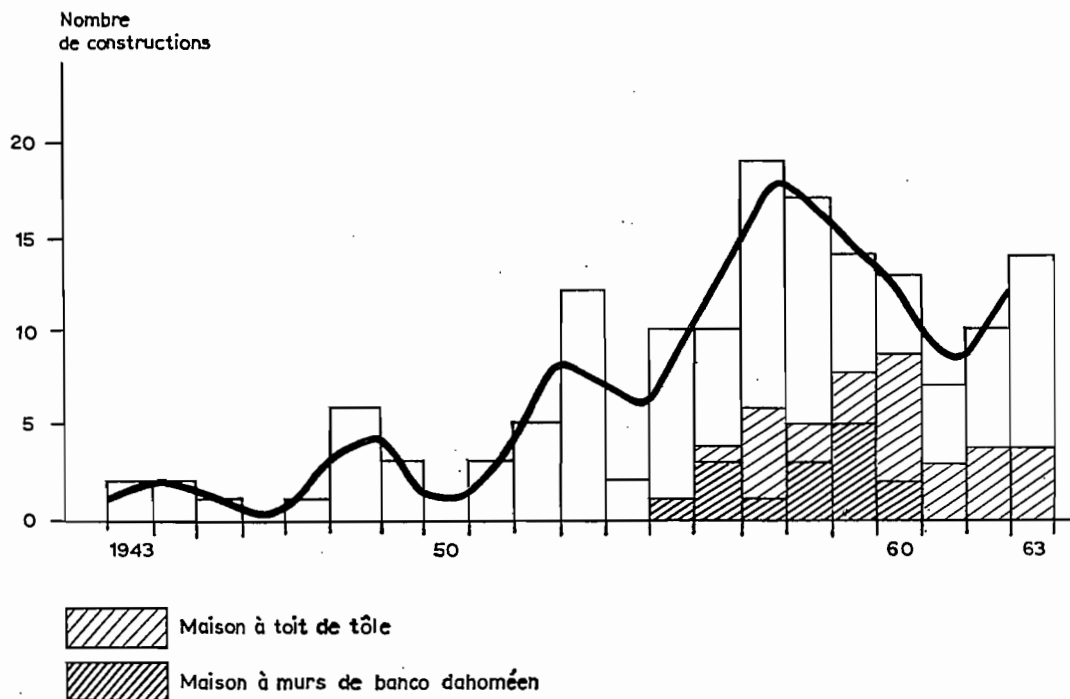
La case traditionnelle faite de matériaux périssables n'a qu'une existence brève.

Malgré un entretien plus ou moins efficace qui peut prolonger l'existence de certains bâtiments, un renouvellement périodique s'effectue et confère à l'habitat un caractère instable et mouvant. Le village change d'aspect, devient méconnaissable après quelques années. Le développement des constructions modernes à toit de tôle introduira à longue échéance une fixité plus grande, mais leur nombre est encore trop restreint (1/10^e seulement).

A partir d'une enquête portant sur 157 bâtiments (grèniers sur pilotis et poulaillers exclus) il a pu être établi une sorte de « pyramide d'âge » des constructions du village.

La répartition s'organise de façon irrégulière sur une période de vingt années maximum.

REPARTITION DE 157 BATIMENTS D'APRES LEURS DATES DE CONSTRUCTION



A partir de quinze ans et plus, la valeur des réponses devient incertaine, les tranches intéressées ne représentant qu'un nombre réduit de constructions. L'une des tranches d'âge, celle de 1953, est probablement surévaluée au détriment de celle de 1954 : distorsion provoquée par la fréquence de la réponse dix années.

Nous avons tracé une courbe d'ajustement pour régulariser la physionomie de la distribution ; elle présente un profil général ascendant, fragmenté par une série d'encoches régulièrement espacées de cinq en cinq années, la dernière étant plus importante. Le maximum se situe sur l'année 1947. L'âge moyen des 157 constructions calculé en 1963 est de sept années.

L'interprétation de la courbe est rendue difficile par le fait que nous ne connaissons pas le nombre des cases disparues dans chaque tranche d'âge. Pour une période très récente ne dépassant pas six à sept années on peut

admettre que les disparitions de cases ont été minimales. Dans ce cas, la courbe représente approximativement le rythme de la construction. Elle est caractérisée par un fléchissement à partir de 1957, très fortement accentué dans les années 1961-1962.

Ceci doit être mis en rapport avec la conjoncture économique. Le maximum de 1947 correspond aux dernières années de prix élevés du café (prix de traite 1947 : 125 à 135 F le kilo ; 1958 : 105 à 125 F le kilo). Le ralentissement de la construction en 1959-1960 et surtout 1961 suit de très près la chute des cours survenue pendant les années 1959-1960 (prix de traite 1960-1961-1962 : environ 80 F le kilo), une reprise semble se dessiner depuis 1962.

La construction des maisons à toit de tôle est étroitement liée aux entrées de numéraire. Le maximum se situe en 1959, mais depuis 1961 aucun bâtiment n'a été édifié.

Certaines maisons ne sont même pas complètement terminées en 1963. L'arrêt des constructions ou des aménagements est uniquement provoqué, au dire des propriétaires, par la diminution des revenus liés au café.

L'introduction des techniques de construction dahoméenne remonte aux années 1955-1956. Le nombre de bâtiments édifiés selon ce procédé nouveau a rapidement augmenté jusqu'en 1960, année où il représente les deux tiers du nombre total des constructions. Malgré la chute brusque de 1961, les maçons dahoméens continuent d'être sollicités.

Il a été possible grâce au levé de photos aériennes effectué au début de février 1962, de dénombrer les cases détruites entre cette date et celle de l'enquête : juillet 1963. Au cours de cette période d'un an et six mois, 24 bâtiments ont disparu (greniers sur pilotis exclus), soit une destruction moyenne de 16 bâtiments par an. Avec toutes les réserves qu'implique la brièveté de la période, on peut admettre, pour un total de 157 constructions existantes, un renouvellement d'environ 10 % par an. La durée moyenne d'une case, établie aux alentours d'une dizaine d'années, apparaît comme une valeur normale pour ces types de construction ; elle implique deux ou trois réfections de toiture. La dispersion autour de cette moyenne serait toutefois importante les plus vieilles cases atteignant dix-huit ou vingt ans, d'autres, d'après informations, ne durant pas plus de trois ou quatre années.

Le plan de répartition par âge des constructions permet de dégager les périmètres successifs du village à des époques différentes. Malgré le caractère approximatif de ces délimitations (1) on peut admettre que le village s'est régulièrement développé autour d'un noyau central. Les constructions récentes périphériques sont surtout localisées sur ses marges sud et ouest.

Le développement s'est effectué soit par la création de nouvelles cours, soit par l'adjonction de bâtiments à des cours existantes. Cet accroissement paraît conforme à l'évolution démographique de la population.

Rapport surface couverte-population.

Des relevés de plans effectués sur quatre cours représentant 31 constructions, ainsi que sur 11 autres maisons dispersées dans le village, ont permis de rassembler quelques données chiffrées concernant les dimensions des édifices et la densité de leurs occupations.

Sur la base de 31 bâtiments de tous les genres, on obtient :

- Surface moyenne par maison 31,40 m²
- Nombre de pièces total (sept vérandas ouvertes comprises) 93
- Nombre de pièces par maison 3
- Surface moyenne par pièce 9,37 m²

La surface couverte totale des 31 maisons s'élève à 992 m². Les habitants qui y vivent sont au nombre de 78.

- Surface moyenne couverte par habitant : 13 m².

En fait, toutes les constructions ne sont pas occupées : il faut exclure les cuisines et autres bâtiments utilitaires, les cases désaffectées ou en cours d'aménagement. Vingt cases sur trente et une sont effectivement occupées, elles représentent une surface de 577,50 m² (soit 61,5 % de l'ensemble).

- Surface couverte moyenne par habitant sur les cases effectivement occupées : 7,40 m².

(1) Les périmètres réels des villages aux différentes époques étaient certainement plus étendus par suite de la dispersion des cases dont nous ne connaissons pas les emplacements.

De plus à l'intérieur des maisons occupées existent des pièces non consacrées au logement : couloirs, vérandas, magasins...

La surface strictement consacrée au logement s'élève à 383 m².

— Surface moyenne par habitant dans les pièces effectivement consacrées au logement : 4,90 m².

La densité de l'occupation est forte dans les maisons et pièces réservées au logement.

Dans une des cours étudiées la surface moyenne effective par habitant descend à 4,15 m².

En moyenne chaque logement abrite 3,8 personnes ; chaque pièce habitée : 2,3 personnes.

Dans certains bâtiments, des pièces de 10 à 12 m² sont occupées par quatre, cinq ou six personnes.

La construction traditionnelle ancienne est responsable de l'entassement relatif. La limitation des largeurs imposées par les toitures de chaume implique des chambres exigües.

L'introduction récente du banco dahoméen, et surtout de la toiture de tôle, libérant le plan des contraintes précédentes, a amené un accroissement important de la surface des pièces intérieures.

La surface moyenne des pièces calculée sur 19 logements de type traditionnel construits en banco sur armature est de 8,65 m², la même surface moyenne calculée sur 14 logements en banco dahoméen (dont 9 à toit de tôle) atteint 13 m².

Coût de l'habitat.

La construction traditionnelle en banco sur armature et toit de chaume est effectuée par le propriétaire lui-même et ses parents proches. Pour l'édification des murs mais surtout pour la pose de la charpente et de la toiture, il fait appel à une aide collective qui rassemble pendant deux ou trois journées de travail, une dizaine de parents, camarades ou voisins.

La contrepartie du coup de main entraîne la seule dépense en numéraire représentée par des achats de vin rouge, de vin de palme, et de paquets de cigarettes. A ceci s'ajoute un ou plusieurs repas où figure généralement du poulet, parfois un mouton. L'ensemble représente une dépense moyenne d'environ 3 000 F. Dans certains cas le propriétaire fait couper et transporter l'herbe de la toiture par un autre homme du village ; un salaire de 2 000 à 4 000 F est alors versé.

On peut essayer de chiffrer le coût de la construction en journées de travail (tarif journalier du manoeuvre zone de Dimbokro : 150 F C.F.A.) :

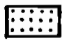






| | Jours | Francs |
|--|-----------|---------------|
| Coupe de bois d'œuvre (armature, murs, charpente) | 10 | 1 500 |
| Coupe des baguettes de charpente, et de clayonnage | 5 | 750 |
| Coupe de l'herbe de la toiture, préparation des liens végétaux | 10 | 1 500 |
| Transport des matériaux | 5 | 750 |
| Assemblage de l'armature (murs, cloisons, piliers et poutre faîtière, aide collective) | 10 | 1 500 |
| Remplissage des murs | 5 | 750 |
| Pose de la toiture (aide collective) | 20 | 3 000 |
| Aménagements divers (sol, cloisons, crépi interne et externe) | 15 | 2 250 |
| TOTAL | 80 | 12 000 |




Ces données de temps de travaux ont été recueillies auprès d'informateurs et n'ont pas de valeur statistique ; elles varient considérablement selon les individus et l'importance de la construction.

KOUAKOUBROUKRO

AGE des CONSTRUCTIONS

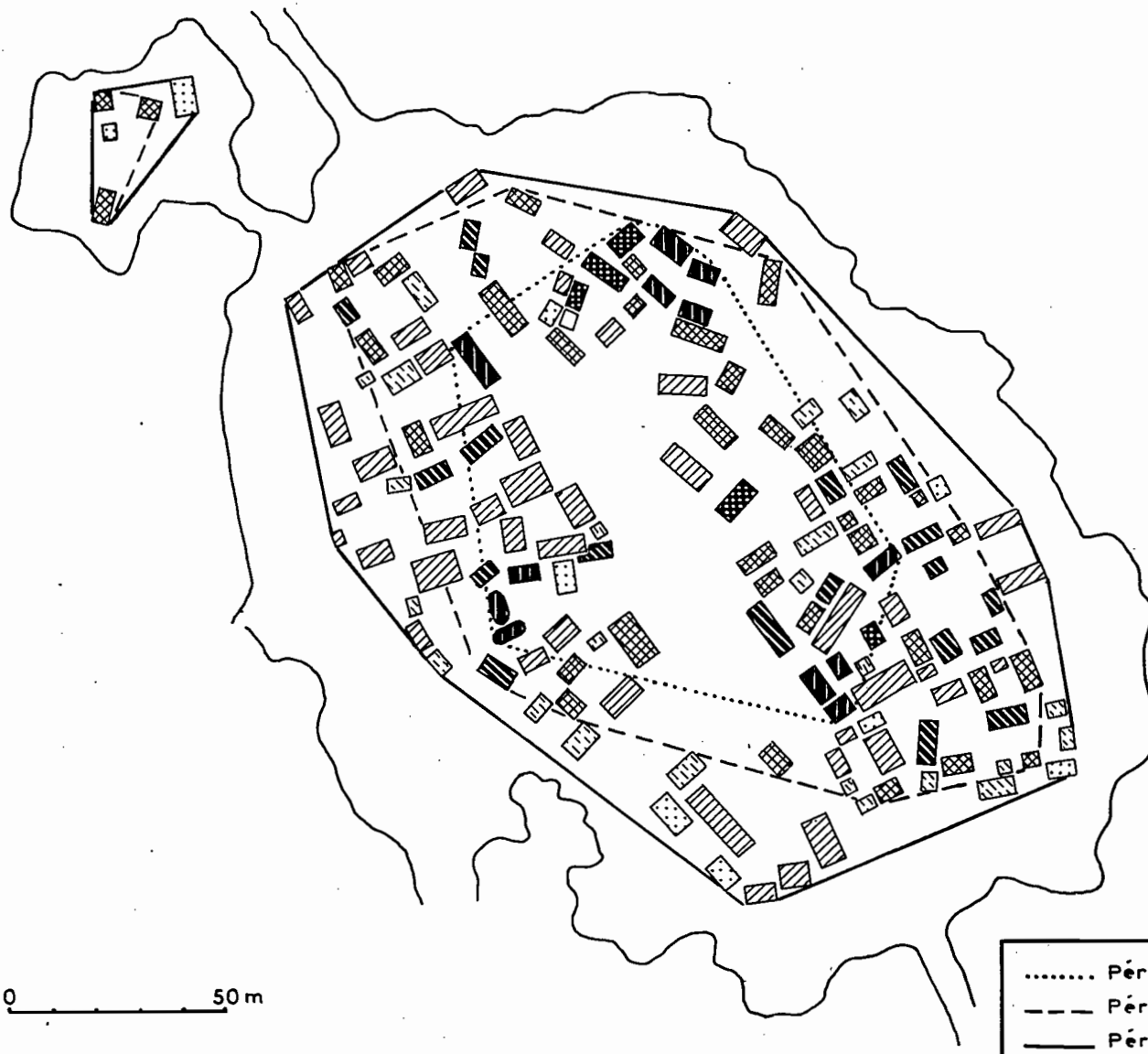
LEGENDE

| | |
|---|------------------|
|  | Maison inachevée |
|  | De 0 à 3 ans |
|  | De 4 à 6 ans |
|  | De 7 à 9 ans |
|  | De 10 à 12 ans |
|  | De 13 à 15 ans |
|  | Plus de 15 ans |

| | |
|---|---------------------------------------|
|  | Périmètre des cases de plus de 12 ans |
|  | Périmètre des cases de 7 à 12 ans |
|  | Périmètre actuel |



0 50 m



Le type intermédiaire de maison construit en banco dahoméen, mais recouvert d'une toiture végétale est affecté d'un prix de revient déjà plus élevé.

Le maçon dahoméen itinérant reçoit un salaire forfaitaire variant entre 10 000 et 20 000 F C.F.A. Le prix, débattu par avance entre les deux partenaires, peut s'établir de deux façons : soit par multiplication d'une somme fixe, en général 4 000 F, par le nombre des pièces (une maison de trois pièces vaut 12 000 F), soit au tarif de 10 000 F du mètre, appliqué à la somme longueur plus largeur du bâtiment : une maison de 8 mètres sur 5 mètres vaut 13 000 F.

Le temps de travail est difficile à établir, le maçon construit plusieurs maisons à la fois dans le village, parfois dans plusieurs villages voisins, passant d'une case à l'autre pour laisser au banco le temps de sécher.

Il prend alternativement ses repas chez les différents propriétaires qui l'emploient et reçoit des dons en nature (vin, volailles, cigarettes) en cours ou à la fin des travaux. L'ensemble représente un millier de francs (voir détails en annexe : maison de type mixte).

La pose de la toiture et les aménagements divers sont à la charge du propriétaire et s'effectuent selon les techniques traditionnelles.

Le coût de la maison de type moderne est infiniment plus élevé. La moyenne des prix de revient de six maisons à toit de tôle étudiées dans le village s'élève à 119 966 F C.F.A. (voir annexe).

Ce total ne représente en fait qu'une approximation sous-évaluée : quatre des six maisons ne sont pas totalement équipées, il leur manque soit un crépi interne ou externe, soit une dalle de ciment, soit un nombre varié de portes et de fenêtres.

De l'analyse des différents postes des dépenses, il ressort que 72,2 % de celles-ci sont consacrées à l'achat et au transport des matériaux (transport 6,5 %).

Les dépenses en main-d'œuvre (cadeaux compris) ne constituent que 27,8 % de l'ensemble.

Certains postes paraissent très élevés. Les achats de tôles (24 %) et surtout de chevrons (26,8 %) représentent plus de la moitié du total. Par contre le ciment avec 3,2 % apparaît comme une dépense secondaire à cause du défaut d'emploi sur deux des maisons, mais surtout à cause de son prix très abordable.

En fait, les sommes dépensées aboutissent à quatre spécialistes entre qui elles se répartissent de façon très inégale : deux maçons, un charpentier et un menuisier.

Les travaux s'effectuent par adjudication forfaitaire.

Dans l'ordre chronologique de la construction se succèdent :

— Un premier maçon qui construit les murs et fournit les matériaux dans le cas d'une construction en briques crues (briques et ciment des joints) ; pour le banco dahoméen la terre argileuse est prise sur place. Sa participation ne dépasse pas 20 % de l'ensemble, dont 14 % en main-d'œuvre.

— Un charpentier vient ensuite qui prend à sa charge l'achat des tôles et des chevrons à Dimbokro, leur transport sur 35 km jusqu'au village, la pose et l'assemblage de la toiture.

A cette étape sont effectuées les dépenses essentielles :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Achat de tôles | 24,4 % |
| Achat de bois de charpente | 26,8 % |
| Transport (tôles et bois) | 5,4 % |
| Main-d'œuvre | 8,0 % |
| TOTAL | 64,6 % |

A ceci s'ajoutent quelques menus frais de clous et de cadeaux divers.

— Un deuxième maçon effectue le crépissage des murs et des cloisons, ainsi que la pose de la dalle de ciment qui constitue le sol. Il se charge de l'achat des sacs de ciment à Dimbokro, de leur transport et de l'œuvre proprement dite. Sa part dans l'évaluation ne dépasse pas 10 % des dépenses, mais les postes qui le concernent sont défavorisés du fait de l'absence de crépi sur quatre des six maisons.

— Un menuisier intervient en dernier lieu et assure pour une somme forfaitaire, l'ajustement des panneaux des portes et fenêtres qu'il a acheté en ville et fait transporter. Comme le précédent, par suite du sous-équipement des maisons de l'échantillon, sa part est inférieure à 10 %.

Deux tiers des dépenses effectuées passent entre les mains d'un seul artisan : le charpentier.

Le système d'adjudication des travaux est défavorable au propriétaire qui ne conçoit pas à l'heure actuelle d'aller lui-même acheter les matériaux au centre urbain et de les faire transporter. Il est probable que dans beaucoup de cas le charpentier, en plus de son salaire, perçoit un bénéfice plus ou moins important sur l'achat ou le transport.

Malgré le prix très élevé du bois de charpente (fourniture que l'on s'attendrait à payer moins cher dans un pays forestier, exportateur de bois), des contradictions apparaissent pour certaines maisons entre le métrage utilisé, le prix du mètre de bois scié et le prix total. Il en est de même pour la tôle, où les prix ne correspondent pas aux qualités livrées. Ce fait est certain pour au moins l'une des maisons étudiées.

L'absence d'organisation collective d'achat existant dans d'autres villages où tôles, chevrons et sacs de ciment sont achetés aux prix de gros par des groupes de paysans, le repliement sur eux-même des habitants de Kouakou-Broukro font qu'ils sont économiquement dépendants des artisans et transporteurs qui veulent bien venir jusqu'à eux.

**

Les problèmes que pose l'habitat à Kouakou-Broukro ne semblent pas être en voie de résolution rapide.

Il est certain que la chute des cours du café, ressource principale de l'agglomération, a donné un coup d'arrêt brutal aux tentatives timides de modernisation qui s'étaient manifestées entre 1955 et 1960. Le retour aux techniques traditionnelles, l'absence de mise en chantier de maison moderne depuis trois ans, l'arrêt des aménagements des maisons déjà construites sont, à cet égard, significatifs. Toutefois les fluctuations économiques n'expliquent pas tout. On peut discerner à Kouakou-Broukro une relative incapacité de la population à résoudre les problèmes concernant l'amélioration de son cadre d'existence. Le dynamisme que reflète l'habitat dans beaucoup d'autres villages Baoulé et qui se traduit par une recherche continue dans le domaine des aménagements, du confort, voire de l'esthétique n'existe pas dans ce village. Les problèmes sont ressentis et parfois de façon aiguë (alimentation en eau) mais le manque de contacts avec l'extérieur, le manque d'exemples et d'informations freinent l'apparition des initiatives individuelles et ne permettent pas aux solutions de se dégager.

La population de ce village d'isolat partiel ne s'engage qu'avec prudence et hésitation dans la voie des transformations.

REPARTITION DES DEPENSES DE CONSTRUCTION
(en Francs C.F.A.)

Maisons de type moderne à toit de tôle

| Numéro de plan | 89 | 39 | 119 | 5 | 1 | 114 | TOTAL | % | |
|----------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|-------------|------|
| Matériaux | Brique | 14 000 | — | — | — | — | 5 000 | 19 000 | 2,6 |
| | Sable | — | — | — | — | — | 5 000 | 5 000 | 0,8 |
| | Ciment | 3 500 | — | 12 500 | 1 000 | — | 5 500 | 22 500 | 3,2 |
| | Tôle | 24 500 | 32 000 | 24 000 | 37 100 | 28 000 | 30 000 | 175 600 | 24,4 |
| | Chevrons | 13 000 | 58 000 | 12 010 | 40 000 | 34 000 | 36 000 | 193 010 | 26,8 |
| | Porte-fen. | 3 000 | — | 13 000 | 20 000 | — | 12 000 | 48 000 | 6,8 |
| | Ferrure | 1 500 | 1 000 | 350 | 1 590 | 400 | 1 350 | 6 190 | 1,0 |
| Peinture | — | — | 4 000 | — | — | — | 4 000 | 0,6 | |
| Transport | 11 000 | 9 000 | 8 500 | 8 000 | 5 000 | 5 050 | 46 550 | 6,5 | |
| TOTAL | 70 500 | 100 000 | 74 360 | 107 690 | 67 400 | 99 900 | 519 850 | 72,2 | |
| Main- d'œuvre | Maçon murs .. | 30 000 | 24 000 | 8 000 | 16 000 | 17 000 | 9 000 | 104 000 | 14,0 |
| | Maçon crépi .. | 1 000 | — | 11 000 | — | — | — | 12 000 | 1,6 |
| | Charpentier ... | 16 000 | 10 000 | 8 000 | 10 000 | 8 000 | 5 000 | 57 500 | 8,0 |
| | Menuisier | 4 000 | — | — | — | — | — | 4 000 | 0,6 |
| Dons en nature | 4 000 | 1 450 | 3 800 | 7 000 | 3 700 | 2 500 | 22 450 | 3,1 | |
| TOTAL | 55 500 | 35 450 | 30 800 | 33 000 | 28 700 | 16 500 | 199 950 | 27,8 | |
| TOTAL GENERAL | 126 000 | 135 450 | 105 160 | 140 690 | 96 100 | 116 400 | 719 800 | 100 | |

**Maisons de type mixte : murs de banco dahoméen,
toiture végétale.**

| Numéro de plan | 154 | 153 | 111 | 96 | 107 | TOTAL | % |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Salaire maçon | 16 000 | 11 000 | 15 000 | 12 500 | 11 000 | 65 500 | 75,0 |
| Dons en nature : maçon ... | 1 000 | 550 | 625 | 450 | 800 | 3 425 | 3,8 |
| Dons en nature : pose du toit aide collective | 4 000 | 8 000 | 3 000 | 1 000 | 2 500 | 18 500 | 21,2 |
| TOTAL | 21 000 | 19 550 | 18 625 | 13 950 | 14 300 | 87 425 | 100 |

PLANS DE COURS ET PLANS DE CONSTRUCTIONS

LEGENDE

| | |
|-------|----------------------------|
| 39 | Numéro de case. |
| — | Mur de banco dahoméen. |
| — | Mur de banco sur armature. |
| | Palissade. |
| G | Grenier sur pilotis. |
| P | Poulailler. |
| D | Douçhière. |
| * F | Foyer. |
| ● A | Arbre. |
| SC | Aire de séchage à café. |
| CI | Claie de séchage. |
| SM | Séchoir à maïs. |

COUR E 6

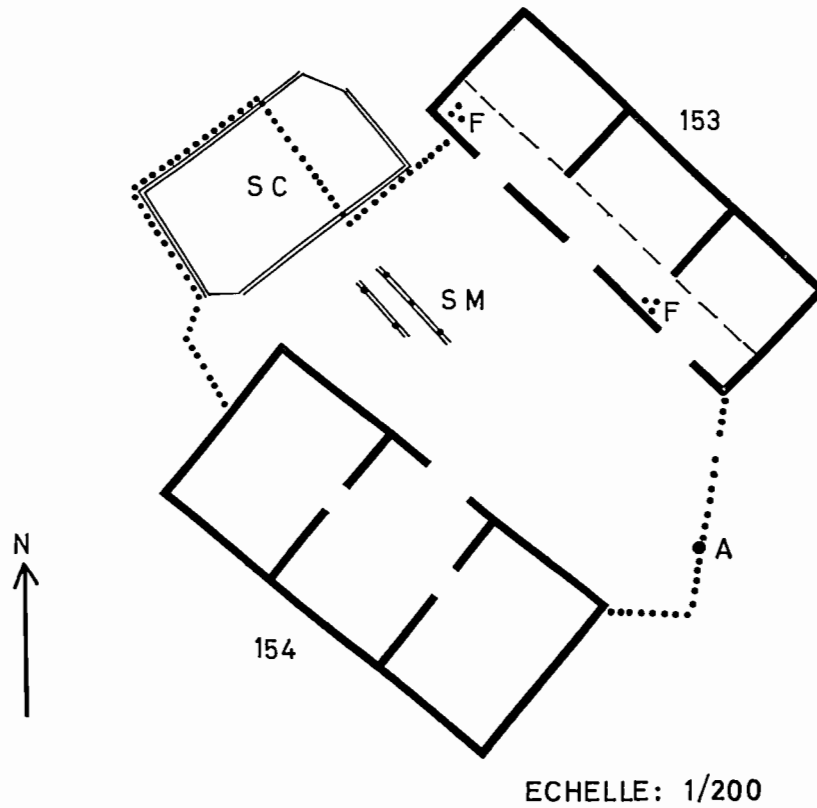
Cour fermée, simple, à deux bâtiments se faisant face
Deux maisons :

N° 153

Logement, cuisine.
Construction 1957.
3 pièces, 1 couloir latéral.
8 personnes.
2 foyers.

N° 154

Logement.
Construction 1959.
3 pièces.
3 personnes.



COUR C 2

Cour fermée, plan quadrangulaire serré. Sept maisons :

N° 9

Logement.
Construction 1963.
2 pièces.
1 personne.

N° 12

Logement.
Construction 1958.
1 pièce.
1 personne.

N° 10

Logement.
Construction 1963.
1 pièce.
1 personne.

N° 13

Logement.
Inachevée.
2 pièces.
Inoccupée.

N° 11

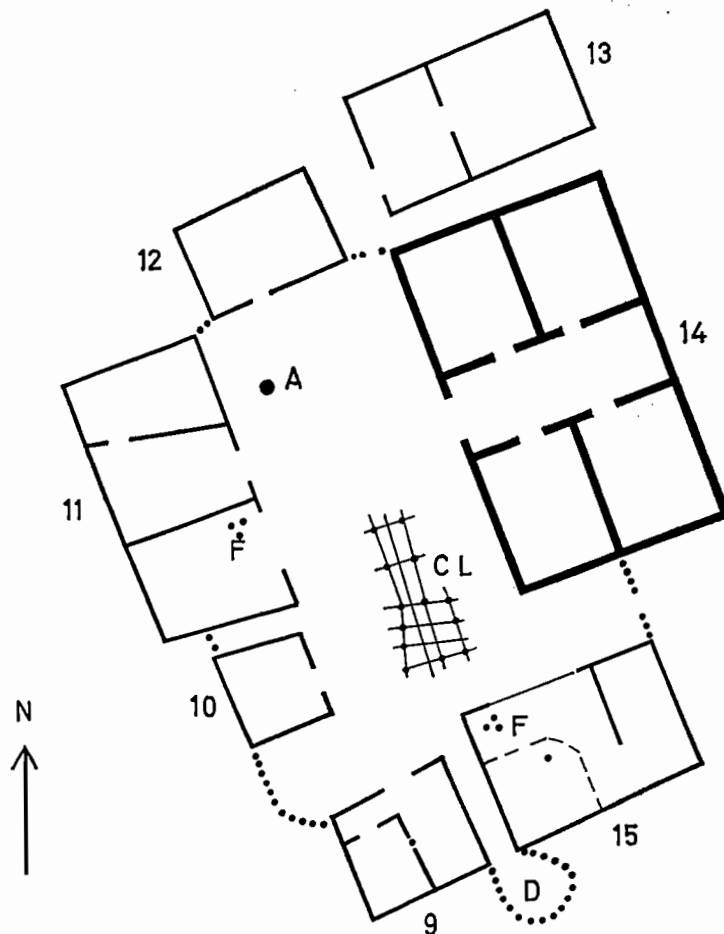
Logement.
Construction 1958.
3 pièces.
3 personnes.
1 foyer.

N° 14

Logement.
Construction 1959.
5 pièces.
Inoccupée (toiture en ré-
fection).

N° 15

Logement, cuisine.
Construction 1957.
2 pièces.
3 personnes.
1 foyer.



ECHELLE: 1/200

COUR D 1

Cour ouverte, plan allongé : deux alignements se faisant face. Huit maisons :

N° 107

Logement, cuisine.
Construction 1960.
3 pièces.
5 personnes.
1 foyer.

N° 109

Logement, cuisine.
Construction 1957.
3 pièces, 1 véranda.
Désaffectée.

N° 111

Logement, cuisine.
Construction 1960.
5 pièces, 1 couloir.
6 personnes.
2 foyers.

N° 113

Logement, cuisine.
Construction 1943.
6 pièces, 1 véranda.
Désaffectée.

N° 114

Logement.
Construction 1958.
2 pièces, 1 couloir.
4 personnes.

N° 115

Logement.
Construction 1961.
3 pièces.
3 personnes.

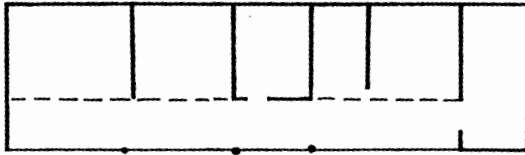
N° 116

Cuisine.
Construction 1962.
1 pièce.
1 foyer.

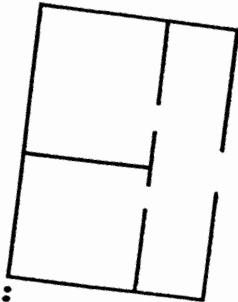
N° 117

Logement.
Construction 1958.
3 pièces.
13 personnes.

113

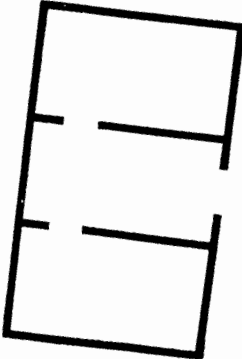


114



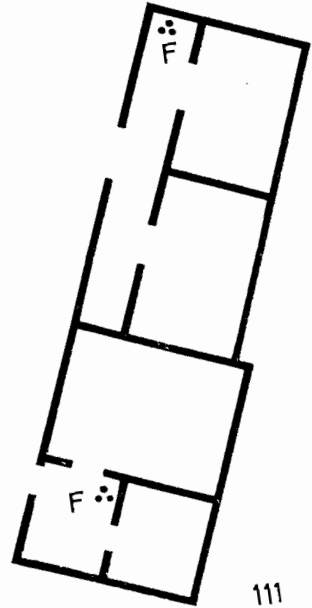
N

115



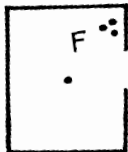
F

111

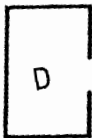
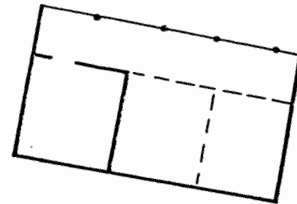


A

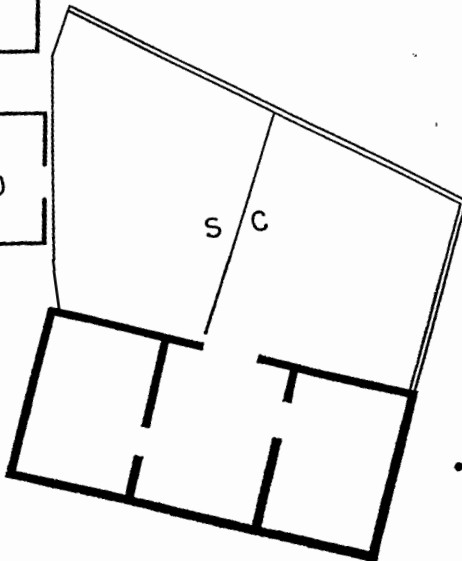
116



109



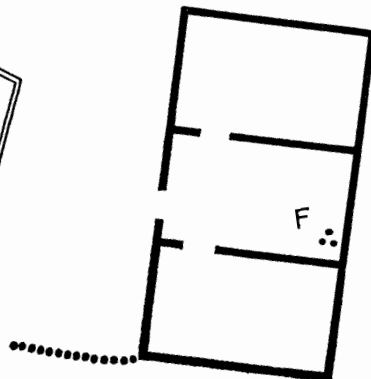
S C



F

107

ECHELLE: 1/200



117

COUR A 1

Grande cour fermée, plan annulaire avec constructions centrales. Douze maisons.

N° 83

Logement.
Construction 1958.
3 pièces.
7 personnes.

N° 84

Logement.
Construction 1958.
3 pièces.
4 personnes.

N° 85

Logement, cuisine.
Construction 1963.
3 pièces, 1 véranda.
Inoccupée.
1 foyer.

N° 86

Cuisine.
Construction 1961.
2 pièces.
2 foyers.

N° 87

Logement, cuisine.
Construction 1960.
2 pièces, 1 couloir.
1 personne.
2 foyers.

N° 88

Logement.
Construction 1961.
2 pièces, 1 couloir.
4 personnes.

N° 89

Logement.
Construction 1958.
5 pièces.
Inoccupée (en réparation).

N° 90

Logement.
Construction 1963.
3 pièces.
1 personne.

N° 91

Logement, cuisine.
Construction 1943.
3 pièces, 1 véranda.
8 personnes.
1 foyer.

N° 92

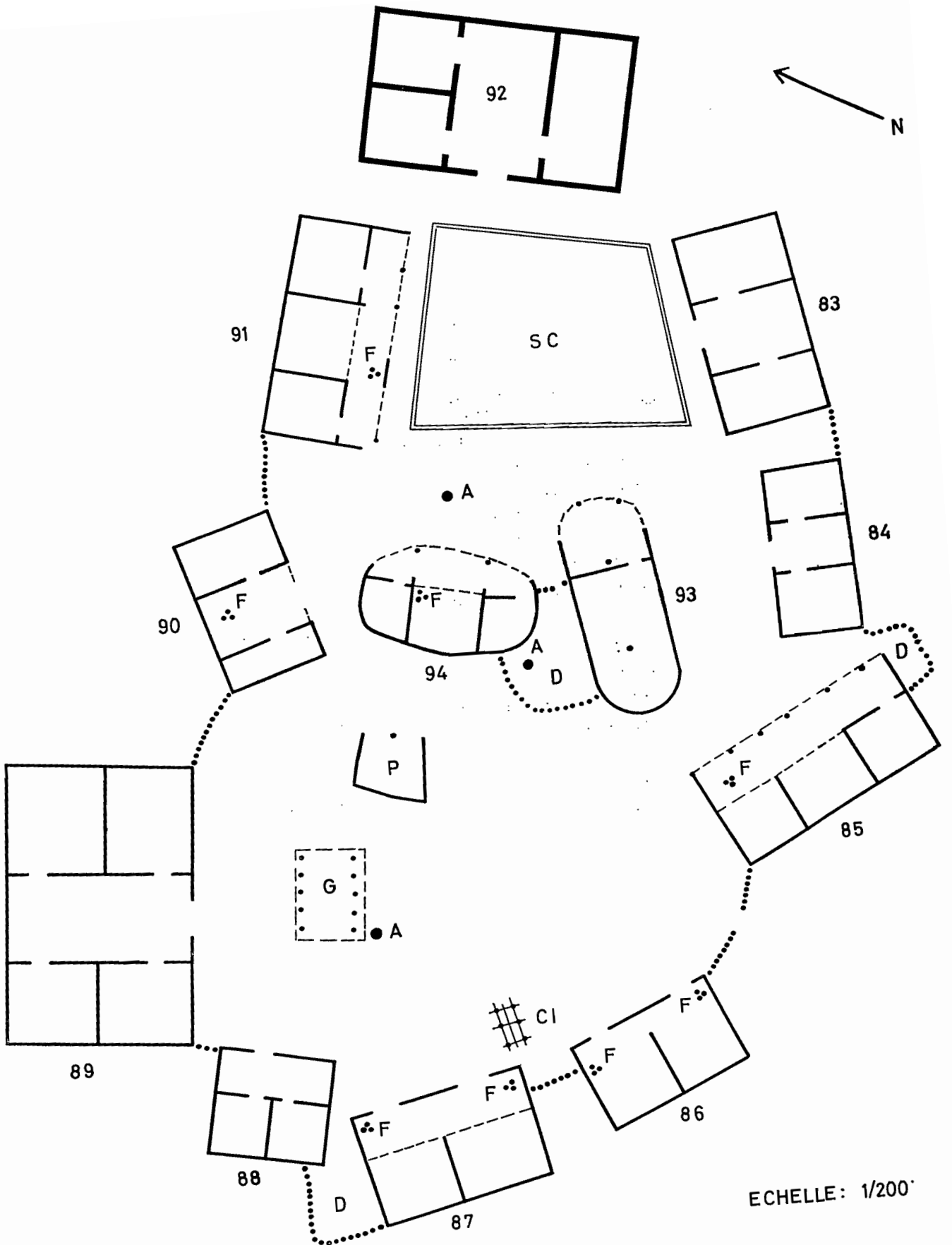
Logement.
Inachevée.
4 pièces.
Inoccupée.

N° 93

Logement.
Construction 1947.
1 pièce, 1 véranda.
2 personnes.

N° 94

Logement, cuisine.
Construction 1948.
3 pièces, 1 véranda.
Inoccupée.
1 foyer.



ECHELLE: 1/200'

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement N° 1

YASUA SUA « maison d'homme ». Plan allongé à extrémités arrondies. Type ancien.

N° 93 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 13 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (à deux pans arrondis aux extrémités).

Nombre de pièces (sauf véranda) 1

Porte (bois) 1

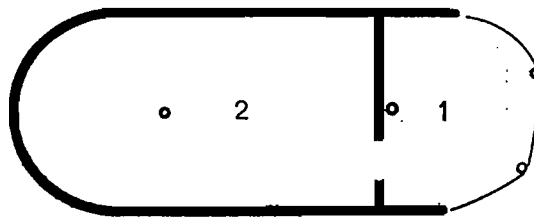
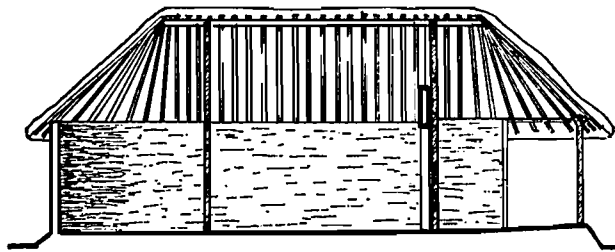
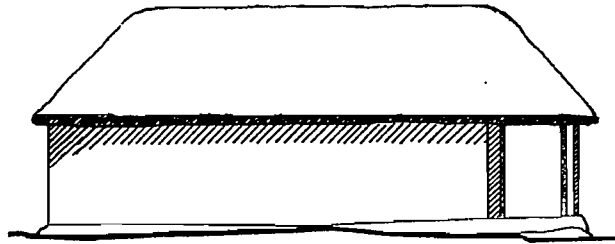
Fenêtre 0

Date de construction : 1947.

État : bon.

| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Véranda | |
| 2 | Chambre | 2 |

Lg 1.



Lg 2.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement N° 2

YASUA SUA de faibles dimensions. Logement type pour homme seul.

N° 36 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 15 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

Nombre de pièces 2

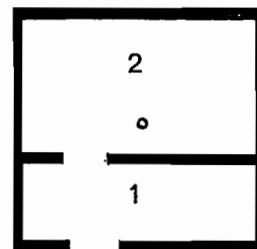
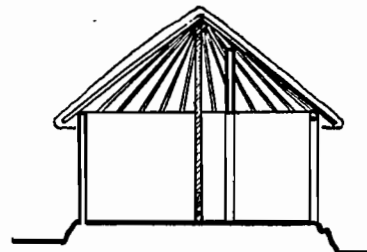
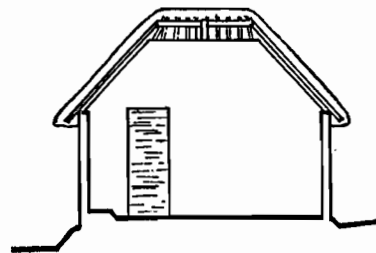
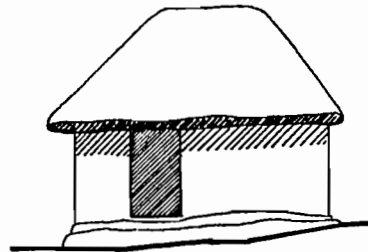
Porte extérieure (natte) 1

Porte intérieure (bois) 1

Fenêtre 0

Date de construction : 1955.

Etat : bon.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Couloir | |
| 2 | Chambre | 1 |

Lg 3.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement N° 3

YASUA SUA de grandes dimensions. L'ouverture partielle du mur de façade ménage une véranda.

N° 52 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 15 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

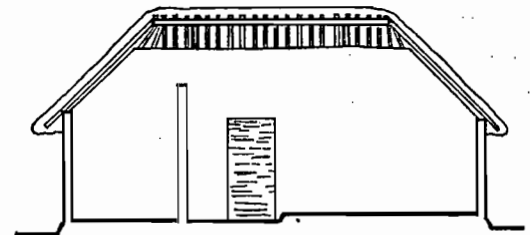
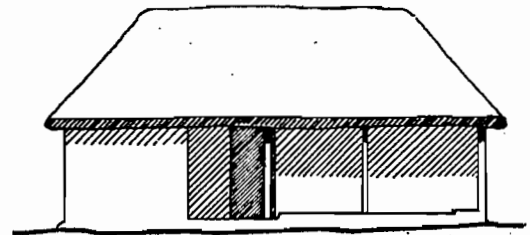
Nombre de pièces (sauf véranda) 2

Portes (nattes et bois) 2

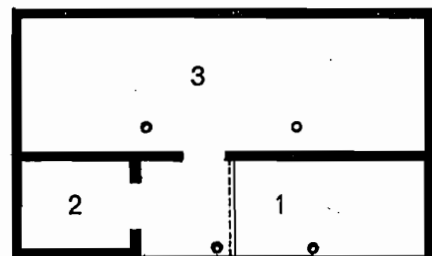
Fenêtre 0

Date de construction : 1953.

Etat : bon.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Véranda | |
| 2 | Magasin | |
| 3 | Chambre | 1 |



Lg C 1.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement-Cuisine N° 1

BLA SUA « maison de femme » de type ancien, plan arrondi.

N° 94 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 12 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (demi-sphérique aux extrémités).

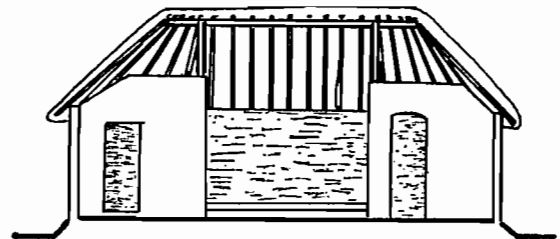
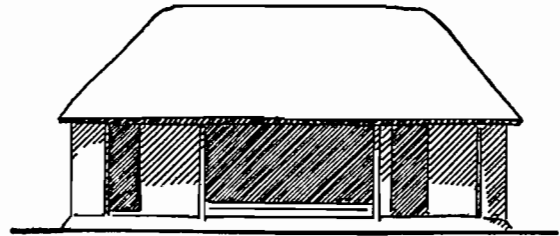
Nombre de pièces (sauf véranda) 3

Portes (rideau d'étoffe et bois) 2

Fenêtre 0

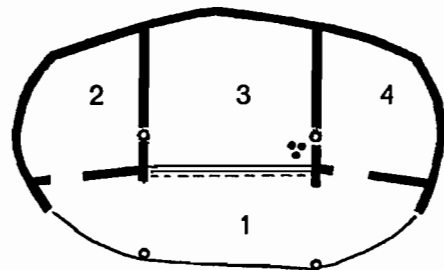
Date de construction : 1948.

Etat : médiocre.



| Numéro de la pièce | Destination |
|--------------------|-----------------|
| 1 | Véranda |
| 2 | Magasin |
| 3 | Cuisine-Magasin |
| 4 | Chambre |

Nombre de foyer : 1



Lg C 2.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement-Cuisine N° 2

BLA SUA à plan quadrangulaire: une seule pièce centrale, type le plus courant.

N° 38 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 15 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

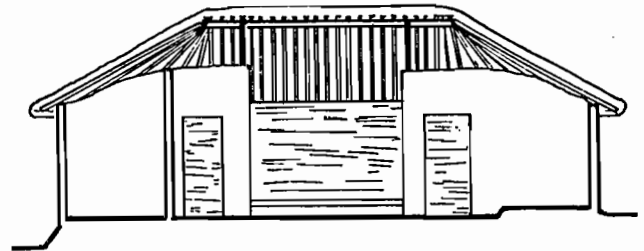
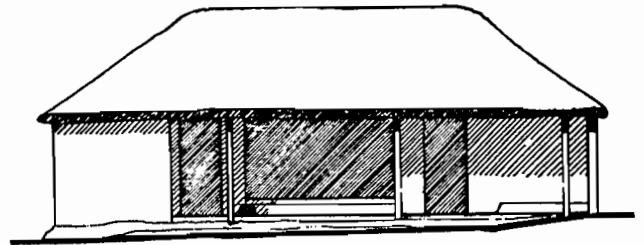
Nombre de pièces (sauf véranda) 4

Portes (rideau ou nattes) 3

Fenêtre 0

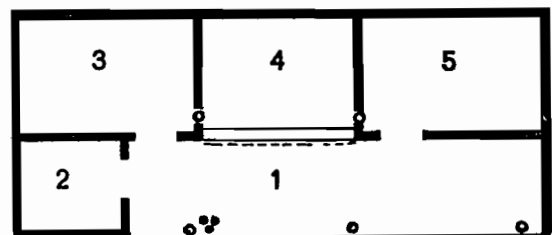
Date de construction : 1948.

Etat : bon.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-----------------|---------------------|
| 1 | Véranda | |
| 2 | Chambre | 2 |
| 3 | Chambre | 3 |
| 4 | Cuisine-Magasin | |
| 5 | Chambre | 6 |

Nombre de foyer : 1.



CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement-Cuisine N° 3

BLA SUA de grandes dimensions à deux pièces centrales.

N° 33 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 18 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

Nombre de pièces (sauf véranda) 4

Portes (nattes) 2

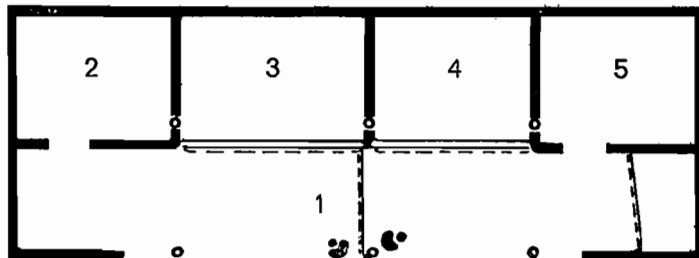
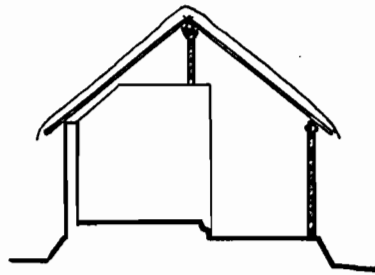
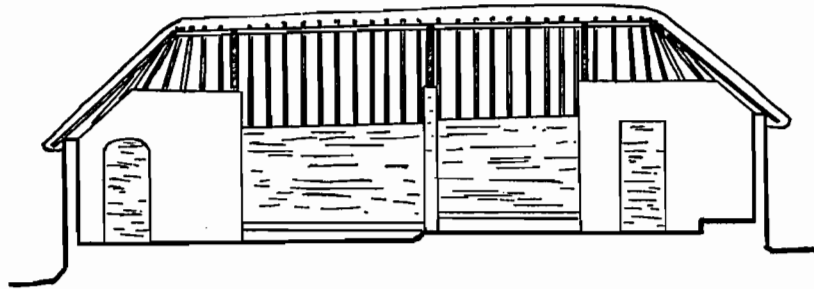
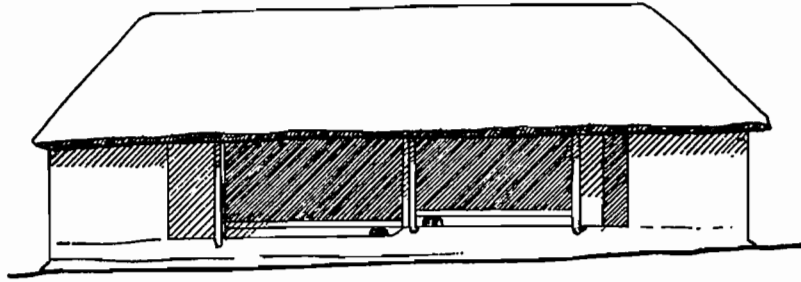
Fenêtre 0

Date de construction : 1958.

Etat : bon.

| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-----------------|---------------------|
| 1 | Véranda | |
| 2 | Chambre | 6 |
| 3 | Cuisine-Magasin | |
| 4 | Chambre | 3 |
| 5 | Chambre | 4 |

Lg C3.



CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Logement-Cuisine N° 4

BLA SUA de grandes dimensions type mixte : traditionnelle par sa conception et son plan ; moderne par la technique de construction des murs en banco dahoméen.

N° 96 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco dahoméen.

— Epaisseur : 20 cm.

— Revêtement : néant.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

Nombre de pièces (sauf couloir, véranda) 4

Porte intérieure (rideau) 1

Portes extérieures (claires) 4

Fenêtre 1

Date de construction : 1960.

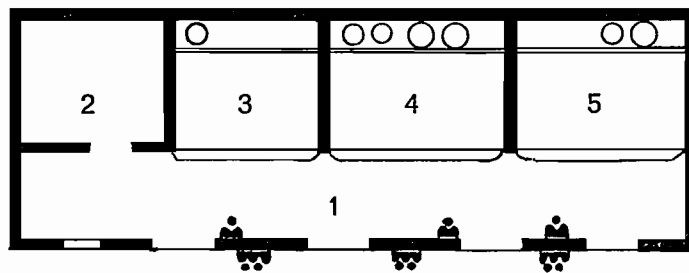
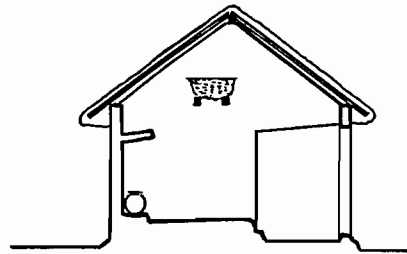
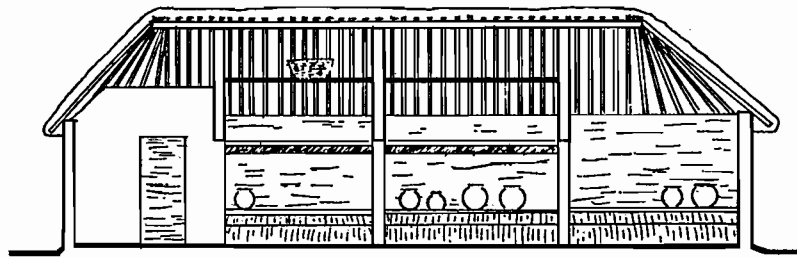
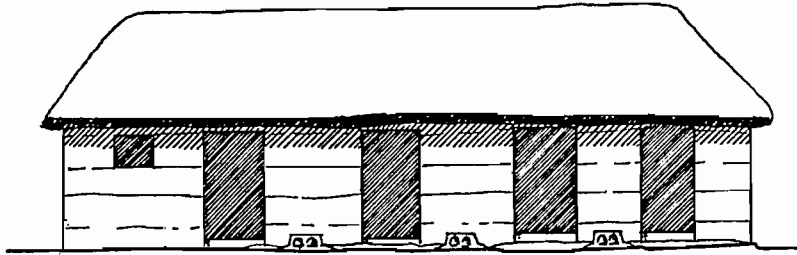
Etat : bon.

Coût : 17 950 F C.F.A.

| Numéro de la pièce | Destination |
|--------------------|-----------------|
| 1 | Couloir-Véranda |
| 2 | Magasin |
| 3 | Cuisine-Magasin |
| 4 | Cuisine-Magasin |
| 5 | Cuisine-Magasin |

Nombre de foyers : 6.

Lg C 4.



C 1.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Cuisine N° 1

SUA BA « petite maison », cuisine à une pièce et un seul pilier central, type le plus courant.

N° 116 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 15 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (4 pans).

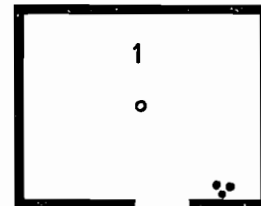
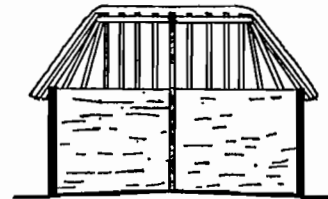
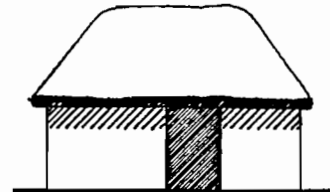
Nombre de pièces 1

Porte extérieure (claire) 1

Fenêtre 0

Date de construction : 1962.

Etat : bon.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Cuisine | 1 |

C 2.

CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Cuisine N° 2

SUA BA, pour deux femmes, type peu courant.

N° 132 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco sur armature.

— Epaisseur : 12 cm.

— Revêtement : local.

Charpente : bois local.

Toiture : herbes (2 pans).

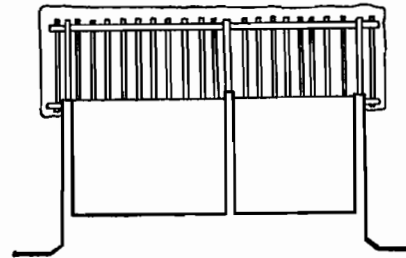
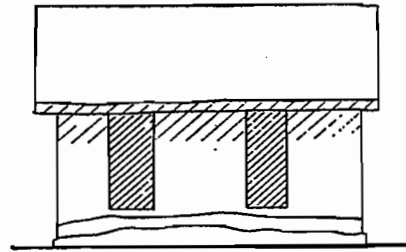
Nombre de pièces 2

Portes extérieures (natte) 2

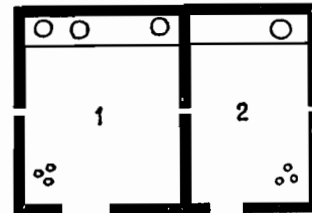
Fenêtre 0

Date de construction : 1959.

Etat : bon.



| Numéro de la pièce | Dédestination | Nombre de foyers |
|--------------------|---------------|------------------|
| 1 | Cuisine | 1 |
| 2 | Cuisine | 1 |



M Lg 1.

CONSTRUCTION MODERNE

Logement N° 1

Maison moderne de moyennes dimensions. Le plan est traditionnel avec le couloir de façade.

N° 114 du plan.

Sol : dalle cimentée.

Murs : briques crues.

— Epaisseur : 15 cm.

— Revêtement : néant.

Charpente : bois scié.

Toiture : tôle (4 pans).

Nombre de pièces 3

Porte extérieure (en bois avec persiennes) 1

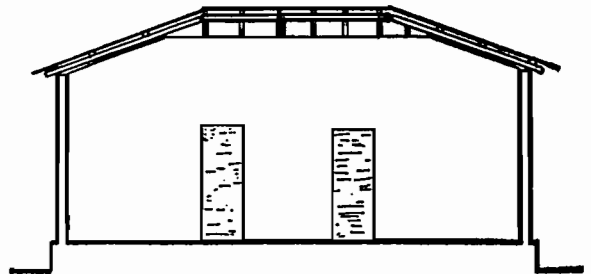
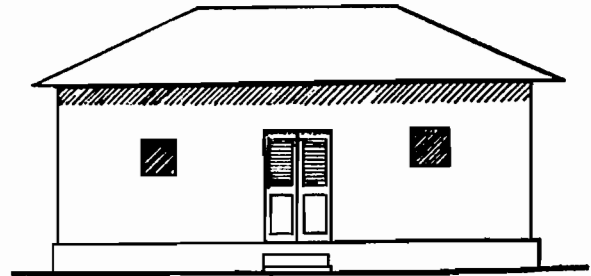
Portes intérieures (en bois plein) 2

Fenêtres (non fermées) 4

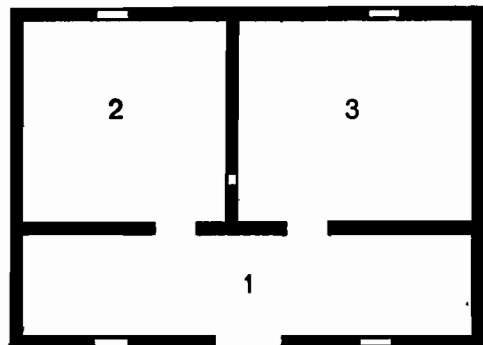
Date de construction : 1958.

Etat : bon.

Coût : 116 400 F C.F.A.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Couloir | |
| 2 | Chambre | 3 |
| 3 | Chambre | 2 |



M Lg 2.

CONSTRUCTION MODERNE

Logement N° 2

Maison moderne de moyennes dimensions. Deux pièces ouvrant sur un hall central.

N° 119 du plan.

Sol : dalle cimentée.

Murs : banco dahoméen.

— Epaisseur : 20 cm.

— Revêtements Intérieur et extérieur : ciment.

Charpente : bois scié.

Toiture : tôle (4 pans).

Nombre de pièces 3

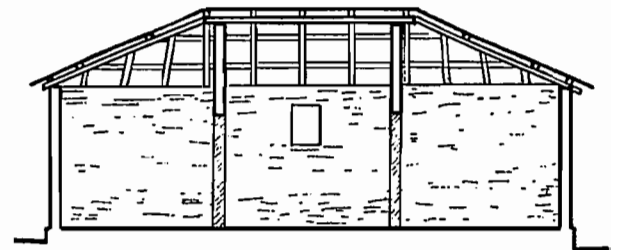
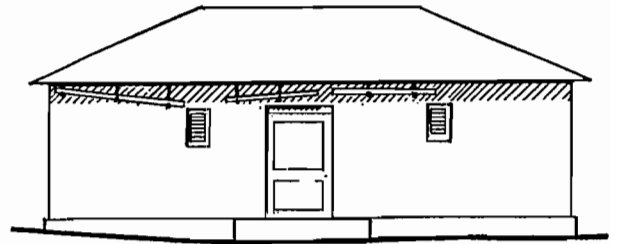
Portes extérieures (en bois) 2

Portes Intérieures (panneaux à persiennes) 3

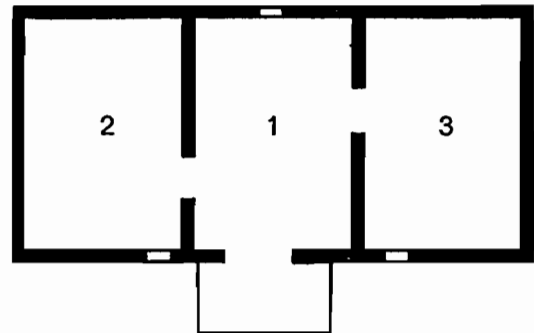
Date de construction : 1960.

Etat : très bon.

Coût : 105 160 F C.F.A.



| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Hall | |
| 2 | Chambre | 3 |
| 3 | Chambre | 2 |



CONSTRUCTION MODERNE

Logement N° 3

Maison de grandes dimensions incomplètement aménagée.

N° 1 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco dahoméen.

— Epaisseur : 25 cm.

— Revêtement : néant.

Charpente : bois scié.

Toiture : tôle (4 pans).

Nombre de pièces 5

Porte extérieure (claire) 1

Portes intérieures (nattes, rideaux) 4

Fenêtres (non fermées) 6

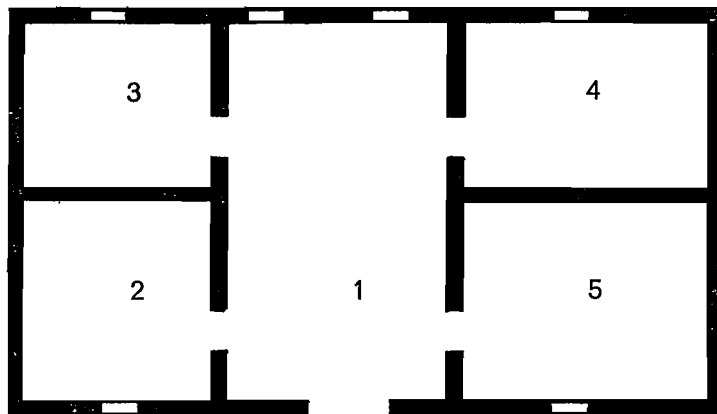
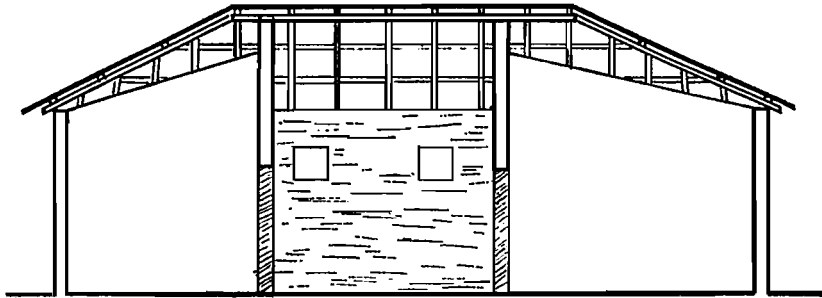
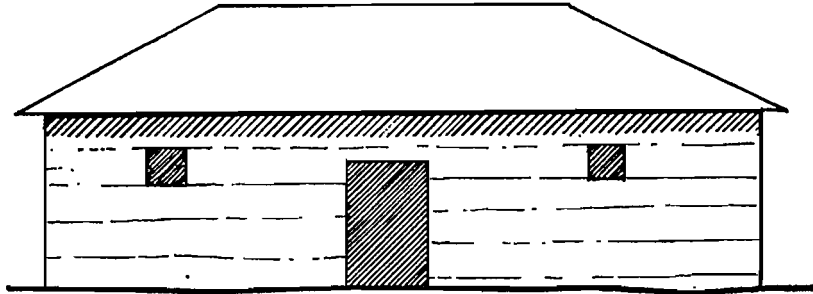
Date de construction : 1959.

Etat : médiocre.

Coût : 96 100 F C.F.A.

| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Hall | |
| 2 | Chambre | 4 |
| 3 | Chambre | 3 |
| 4 | Chambre | 4 |
| 5 | Chambre | 3 |

M Lg 3.



CONSTRUCTION MODERNE

Logement N° 4

Grande maison à plan très allongé, logement pour les femmes de deux familles polygamiques. Encore inoccupée.

N° 39 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco dahoméen.

— Epaisseur : 20 cm.

— Revêtement : néant.

Charpente : bois scié.

Toiture : tôle (4 pans).

Nombre de pièces 6

Portes extérieures (claires, nattes) 6

Fenêtre 0

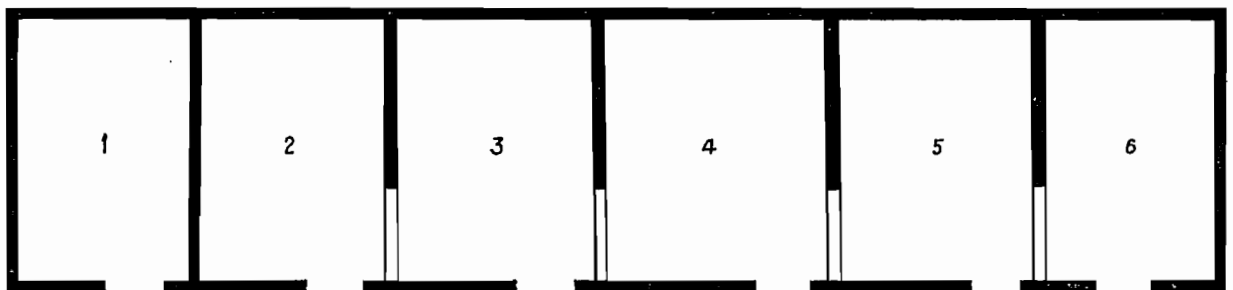
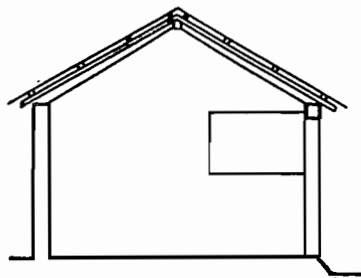
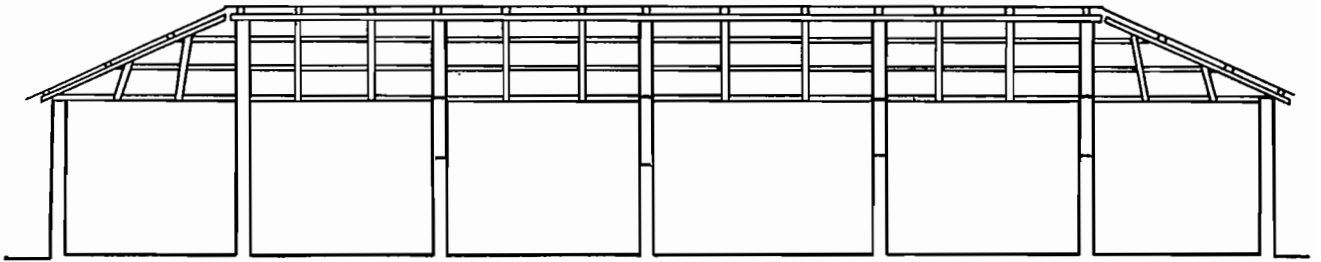
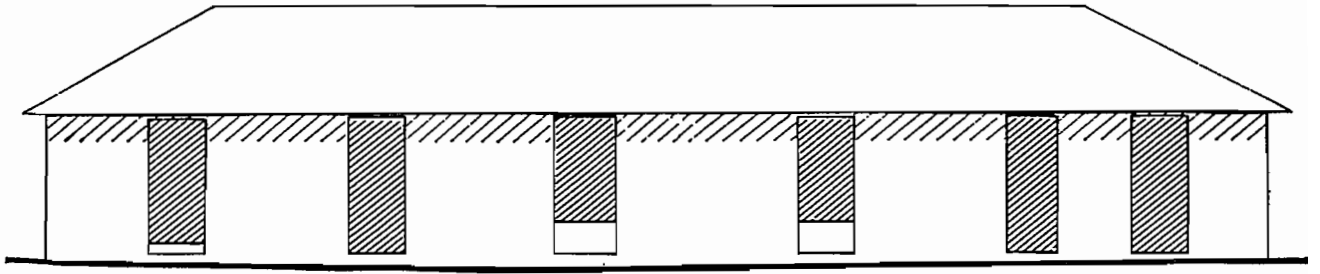
Date de construction : 1960.

Etat : médiocre.

Coût : 135 450 F C.F.A.

| Numéro de la pièce | Destination |
|--------------------|-------------|
| 1 | Chambre |
| 2 | Chambre |
| 3 | Chambre |
| 4 | Chambre |
| 5 | Chambre |
| 6 | Chambre |

M_Lg 4



CONSTRUCTION MODERNE

Logement N° 5

Deux maisons de largeur identique réunies sous un même toit. Logement d'une famille polygamique.

N° 5 du plan.

Sol : terre battue.

Murs : banco dahoméen.

— Epaisseur : 20 cm.

— Revêtement : néant.

Charpente : bois scié.

Toiture : tôle (4 pans).

Nombre de pièces 6

Portes extérieures (claires) 2

Portes intérieures (rideaux) 4

Fenêtres (non fermées) 4

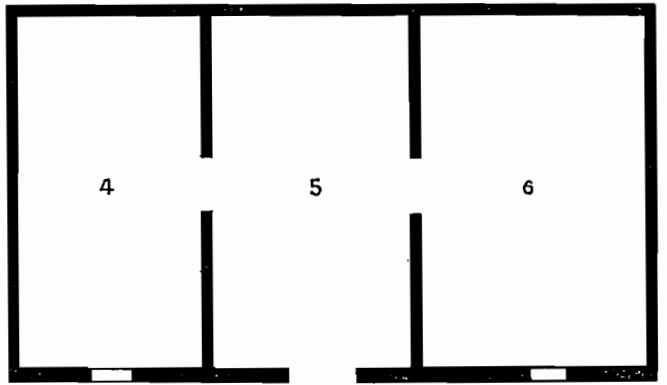
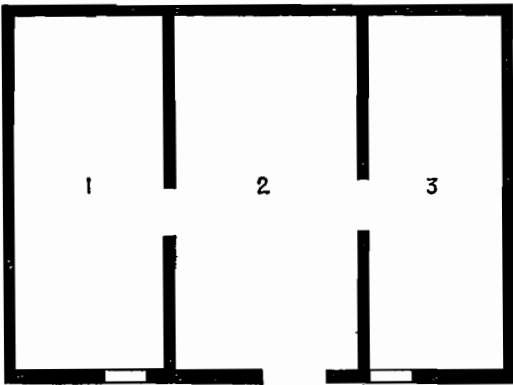
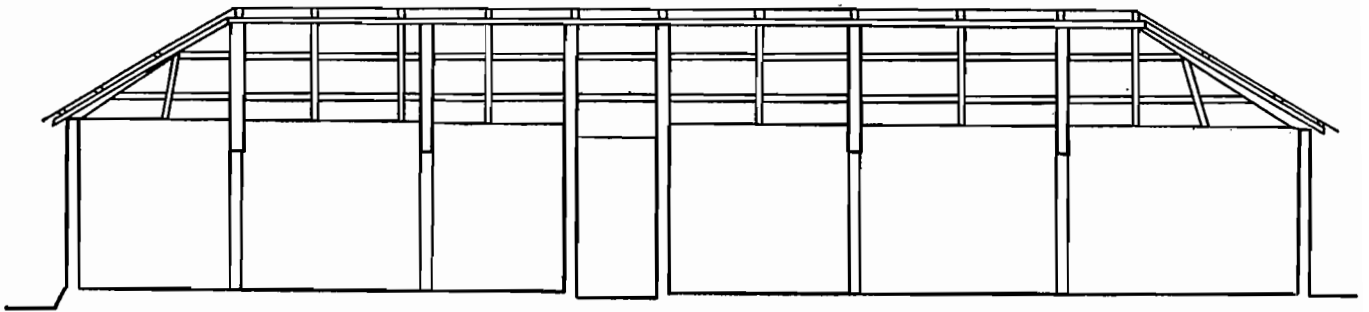
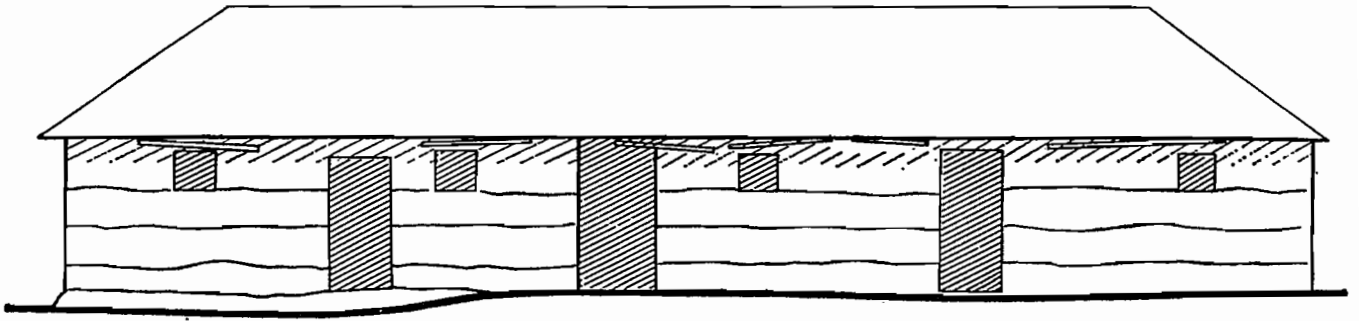
Date de construction : 1959.

Etat : bon.

Coût : 140 690 F C.F.A.

| Numéro de la pièce | Destination | Nombre de personnes |
|--------------------|-------------|---------------------|
| 1 | Chambre | 4 |
| 2 | Hall | |
| 3 | Chambre | 1 |
| 4 | Chambre | 3 |
| 5 | Chambre | 2 |
| 6 | Chambre | 3 |

M-Lg 5



VII

LES ACTIVITES DES HABITANTS DE KOUAKOUBROUKRO

LE CONCEPT TRADITIONNEL DU TEMPS — LES JOURS FERIES

Le concept occidental d'un temps précieux que l'on peut perdre ou gagner, diviser en tranches, est, jusqu'à présent, parfaitement étranger aux habitants de Kouakou-Broukro.

Leur vie quotidienne est étroitement réglée par le rythme des saisons qui se succèdent et par les mouvements du soleil et de la lune.

Les événements qui viennent rompre cette monotonie : naissances, mariages, morts de personnages importants, palabres, arrivées d'étrangers, etc., leur permettent de situer grossièrement leurs actions dans le temps. Ils savent également prévoir à l'aide de certains signes dans la nature, les changements de saisons et par là, le début de certaines activités agricoles.

Leur calendrier religieux, très chargé, leur fournit beaucoup plus de points de repère au cours de l'année, que dans la plupart des villages du nord.

1. LA DIVISION TRADITIONNELLE DU TEMPS.

L'année, Afoué, se divise en deux saisons : Wawa, la saison sèche ; Moungou, la saison des pluies. Chacune d'elles comprend sept cycles de trois semaines appelés Sra, ou Anan, qui correspondent à des mois lunaires.

Chaque semaine : Goua, a sept jours qui portent chacun un nom. Pour distinguer les différents moments d'une journée, on se réfère aux positions du soleil dans le ciel. On en distingue quatre principales : soleil levant, soleil de midi, soleil de 16 heures, soleil de 18 heures. Chacune a un nom particulier.

2. SIGNES DU CHANGEMENT DES SAISONS.

Quatre signes principaux permettent aux habitants de Kouakou-Broukro de prévoir quelque temps à l'avance, l'arrivée de la saison des pluies et de commencer les défrichages.

— Le vol de papillons Wawe, qui émigrent, chaque année, d'ouest en est au cours du mois de mars. On dit qu'ils s'en vont préparer leurs houes. Dans certaines régions lorsqu'ils sont en retard, on attend leur apparition avant de commencer les travaux.

— La place de la constellation de la Pléiade appelée « la poule et ses poussins », dans le ciel, par rapport à l'horizon.

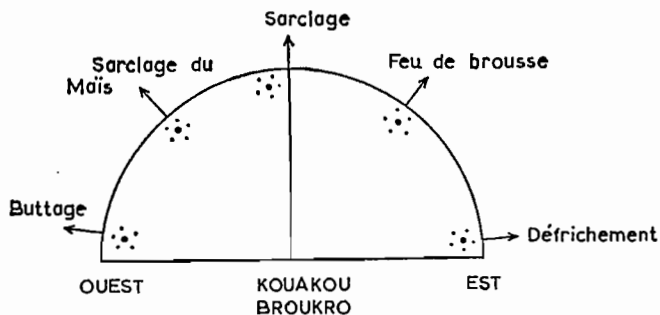
— La migration d'un petit insecte noir qui ressemble à une puce et infeste le village en mars et avril.

— La chute du kapok.

Le restant de l'année, des repères leur sont fournis en abondance par l'évolution des plantes cultivées

REPÈRE TRADITIONNEL

POSITION DE LA PLEIADE



3. CALENDRIER RELIGIEUX ET JOURS FERIES.

Anan Ya

Le dimanche qui suit l'apparition de la nouvelle lune, ouvre une semaine comportant quatre jours fériés. C'est le système dit Anan Ya. Ces jours sont les suivants :

- Dimanche, consacré aux génies de l'eau ;
- Lundi, consacré aux ancêtres ;
- Mercredi, consacré aux génies de la forêt ;
- Vendredi, consacré à la terre Assié.

Pendant ces quatre jours, les habitants peuvent vaquer à leurs occupations à l'intérieur du village. Ils consacrent une partie de leur temps à faire des sacrifices, à se reposer et à se distraire. Les femmes peuvent aller chercher de l'eau et des ignames nécessaires à l'alimentation. Les hommes peuvent aller retirer le bangui qui se trouve déjà dans la calebasse, mais personne ne peut ni défricher, ni faire des buttes et, en général, se consacrer à aucun travail important dans les champs.

La fête des ignames

Tous les ans, au cours du mois d'août, la récolte des premières ignames donne lieu à une fête qui est beaucoup plus solennelle à Kouakou-Broukro que dans le nord. Elle doit en principe coïncider avec une semaine Anan Ya. Pendant plusieurs jours, tous les habitants du village font des sacrifices aux différentes divinités et organisent des festivités au niveau de la cour.

Le mercredi

Quelle que soit la semaine, très peu de personnes travaillent dans les champs le mercredi, jour des génies de la forêt. Ils consentent cependant à faire une entorse à ce règlement pendant la période de pointe des travaux agricoles.

Presque chaque individu a un génie protecteur personnel qui lui interdit de travailler tel ou tel jour. Ceux qui ont le Kra ne travaillent pas, en général, le dimanche.

Deux des « lieux-dits » Adiakonfète et Okatiguié sont, d'après les croyances, habités par des génies puissants qui défendent à ceux qui y possèdent des champs de travailler un jour par semaine.

CONCLUSION

Le système d'Anan Ya était, semble-t-il, très répandu dans le Baoulé autrefois, surtout chez les Agba. Il n'est plus respecté actuellement que par les Guinan, les Gbara et certains groupes de l'Ouellé.

Le prédécesseur du chef actuel de Bengassou a aboli cette pratique qu'il jugeait peu conforme aux exigences de la vie moderne.

Un grand nombre de villages Agba ont suivi cet exemple. Le fait que Kouakou-Broukro soit resté très attaché à cette tradition peut être considéré comme un obstacle sérieux au développement dans la mesure où il réduit considérablement le nombre de jours disponibles pour le travail. Mais il ne faut pas non plus en exagérer l'importance.

Anan Ya a réussi à se maintenir à Kouakou-Broukro, parce que, actuellement encore, ses habitants parviennent à équilibrer leur emploi du temps.

Il est probable qu'ils l'abandonneront dès qu'ils en sentiront économiquement la nécessité.

L'EMPLOI DU TEMPS ET LES ACTIVITES DE TROIS FAMILLES

A — GENERALITES.

L'agriculture, principale activité des villageois de Koukou-Broukro, impose un rythme de travail particulier. Loin de bousculer la répartition entre les jours de travail et les jours de repos, il s'adapte à celle-ci, respectant même les interdits qui pèsent sur chaque champ. C'est à l'intérieur de la journée elle-même que s'opèrent les variations, elle sera tantôt agricole, tantôt consacrée aux loisirs, à l'artisanat, etc...

Nous nous proposons de suivre ces variations tout au long de l'année. Pour effectuer cette étude, nous avons noté chaque jour l'activité principale des membres de trois unités budgétaires, dont l'effectif est resté à peu près égal à 19. Réparti par classe d'âges, et par sexe, cet effectif se dilue en petits groupes de 1 à 5 personnes.

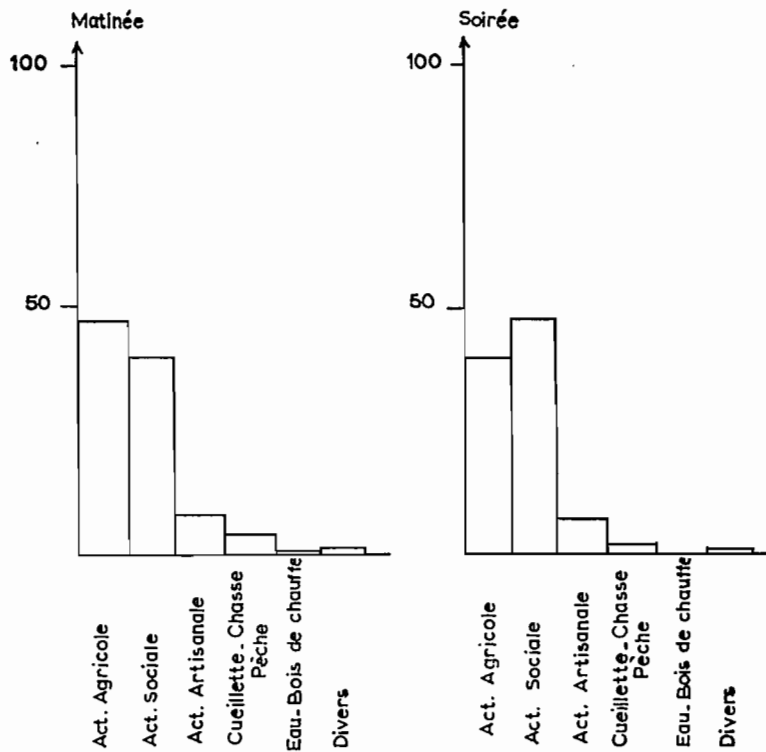
| Classe d'âges | Effectif moyen par cycle | |
|------------------|--------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes |
| 5 à 12 | 5,5 | 0 |
| 13 à 20 | 3 | 2 |
| 21 à 60 | 2,1 | 4 |
| 60 et plus | 1 | 1 |

Il s'ensuit que la valeur statistique des résultats quantitatifs ainsi obtenus est très faible. Nous pensons par contre que les renseignements qualitatifs ont une valeur d'ensemble.

| Activités | | CLASSES D'AGES | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|----------------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|---|---|---|---|
| | | HOMMES | | | | FEMMES | | | | | | | |
| | | 5 à 12 | 13 à 20 | 21 à 60 | 60 et + | 5 à 12 | 13 à 20 | 21 à 60 | 60 et + | | | | |
| | | Matin | Matin | Matin | Matin | Matin | Matin | Matin | Matin | | | | |
| | | Soir | Soir | Soir | Soir | Soir | Soir | Soir | Soir | | | | |
| Activité agricole | — | 320 | 686 | 200 | 779 | 442 | 394 | 217 | — | — | — | — | |
| | — | 260 | 590 | 174 | 643 | 364 | 333 | 181 | | | | | |
| Activité sociale | — | 337 | 601 | 149 | 1 043 | 376 | 187 | 108 | — | — | — | — | |
| | — | 408 | 717 | 180 | 1 286 | 569 | 345 | 164 | | | | | |
| Activité artisanale | — | 38 | 106 | 2 | 109 | 169 | 167 | 33 | — | — | — | — | |
| | — | 36 | 108 | 3 | 47 | 65 | 75 | 17 | | | | | |
| Cueillette, chasse, pêche ... | — | 11 | 39 | 4 | 30 | 8 | 3 | 1 | — | — | — | — | |
| | — | 5 | 23 | 1 | 7 | — | — | 1 | | | | | |
| Eau, bois de chauffe | — | — | 3 | 4 | 37 | 29 | 5 | 5 | — | — | — | — | |
| | — | — | 2 | 2 | 14 | 18 | 3 | 1 | | | | | |
| Divers | — | 22 | 21 | 5 | 18 | 68 | — | — | — | — | — | — | |
| | — | 19 | 16 | 4 | 19 | 76 | — | — | | | | | |
| TOTAL | — | 728 | 1 456 | 364 | 2 016 | 1 092 | 756 | 364 | — | — | — | — | |
| | — | 728 | 1 456 | 364 | 2 016 | 1 092 | 756 | 364 | | | | | |
| Pourcentage des différentes activités | Agricole | — | 43,96 | 47,13 | 54,96 | 38,67 | 40,50 | 52,14 | 59,63 | — | — | — | — |
| | | — | 35,72 | 40,54 | 47,82 | 31,90 | 33,33 | 44,06 | 49,74 | | | | |
| | Sociale | — | 46,30 | 41,28 | 40,95 | 51,73 | 34,44 | 24,73 | 29,67 | — | — | — | — |
| | | — | 56,06 | 49,25 | 49,46 | 63,80 | 52,13 | 45,63 | 45,05 | | | | |
| | Artisanale | — | 5,21 | 7,28 | 0,54 | 5,40 | 15,47 | 22,08 | 9,06 | — | — | — | — |
| | | — | 4,94 | 7,55 | 0,82 | 2,33 | 5,95 | 9,92 | 4,67 | | | | |
| | Cueillette, chasse, pêche | — | 1,51 | 2,67 | 1,09 | 1,48 | 0,73 | 0,39 | 0,27 | — | — | — | — |
| | | — | 0,68 | 1,57 | 0,27 | 0,34 | — | — | 0,27 | | | | |
| Eau, bois de chauffe | — | — | 0,20 | 1,09 | 1,83 | 2,65 | 0,66 | 1,37 | — | — | — | — | |
| | — | — | — | 0,54 | 0,69 | 1,64 | 0,39 | 0,27 | | | | | |
| Divers | — | 3,02 | 1,44 | 1,37 | 0,89 | 6,22 | — | — | — | — | — | — | |
| | — | 2,60 | 1,09 | 1,09 | 0,94 | 6,95 | — | — | | | | | |
| TOTAL | — | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | — | — | — | — | |
| | — | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | | | | | |

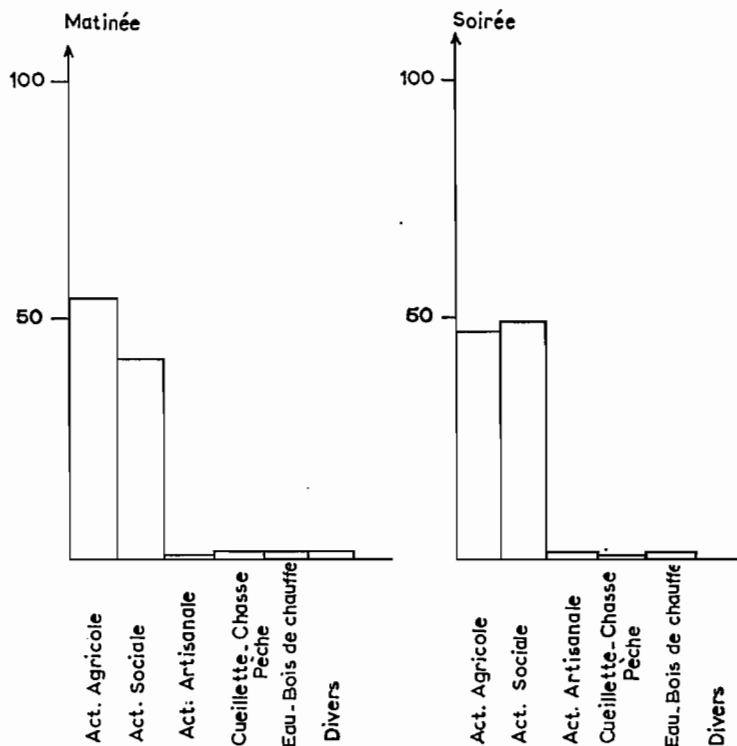
CLASSE D'AGES 21 à 60 ANS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 4



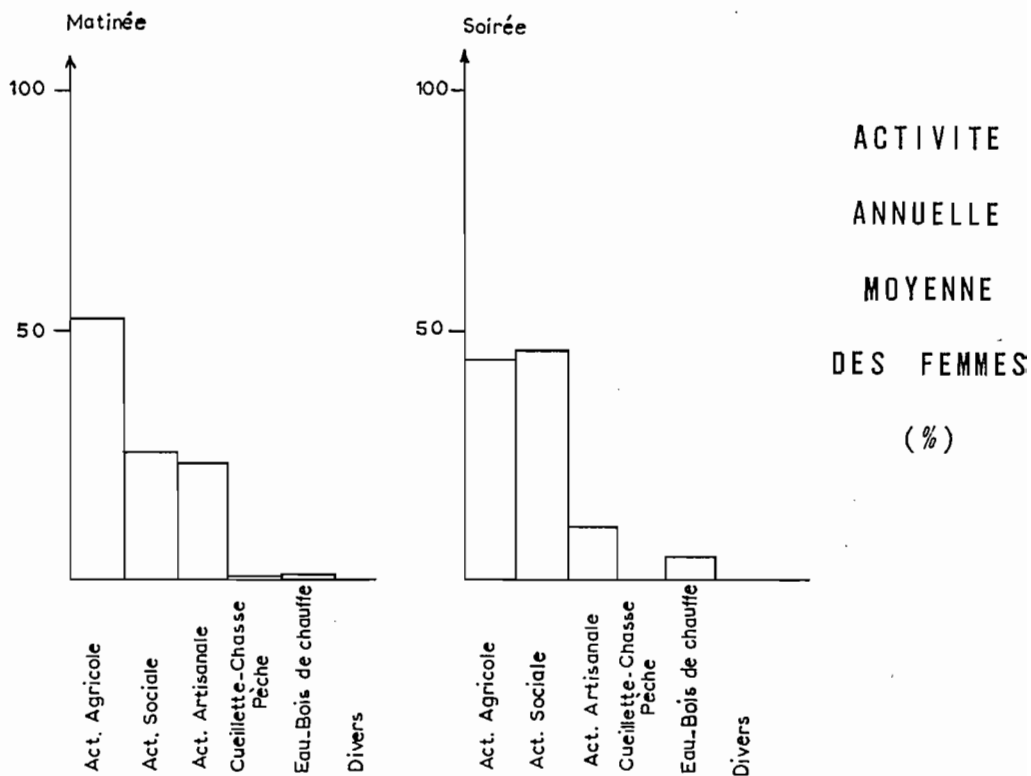
CLASSE D'AGES 60 ANS ET PLUS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 1



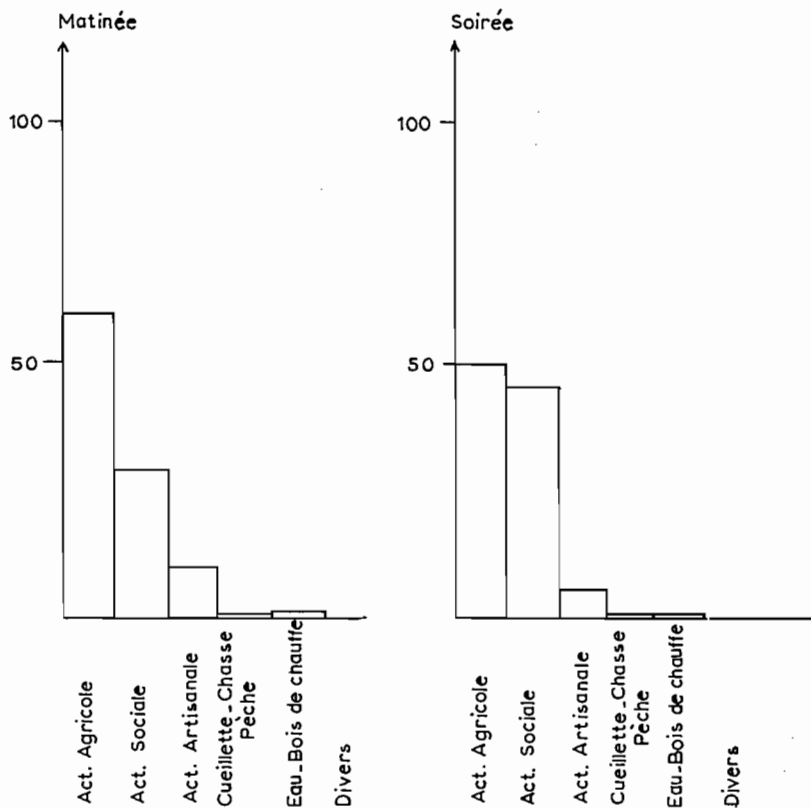
CLASSE D'AGES 21 à 60 ANS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 2



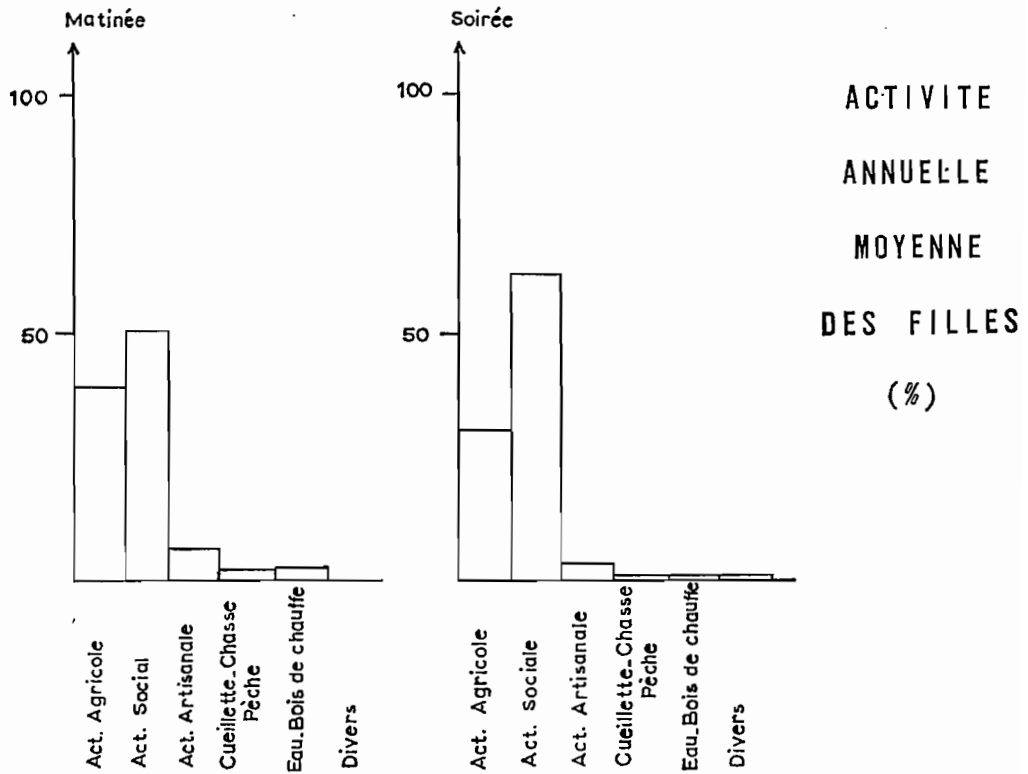
CLASSE D'AGES 60 ANS ET PLUS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 1



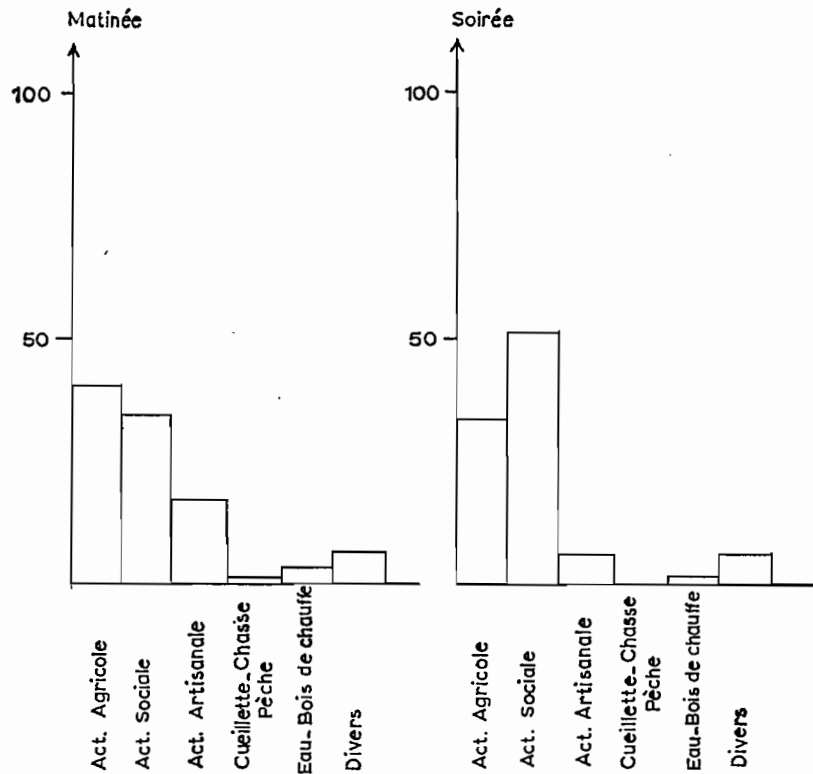
CLASSE D'AGES 5 à 12 ANS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 5,5



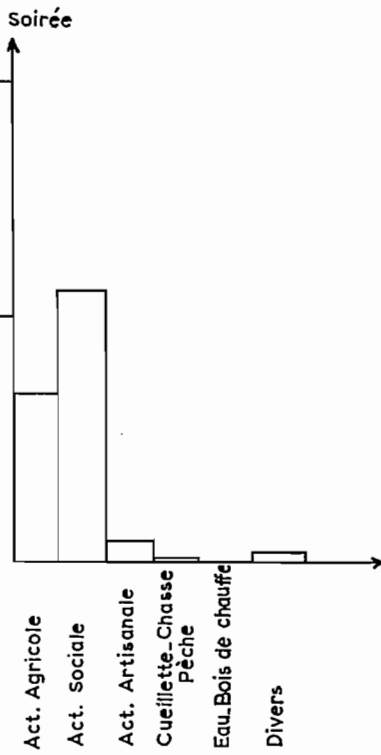
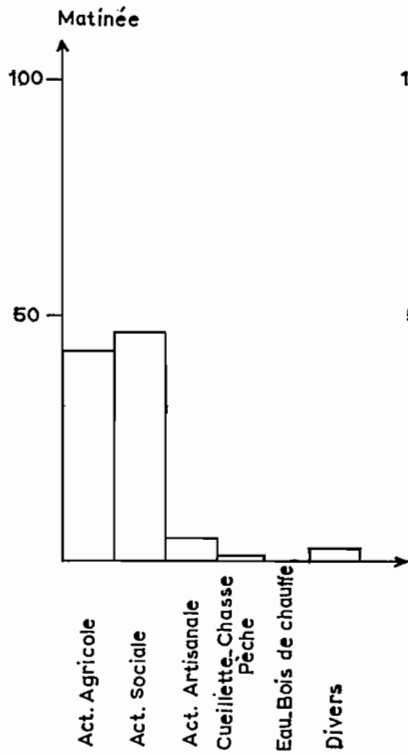
CLASSE D'AGES 13 à 20 ANS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 3

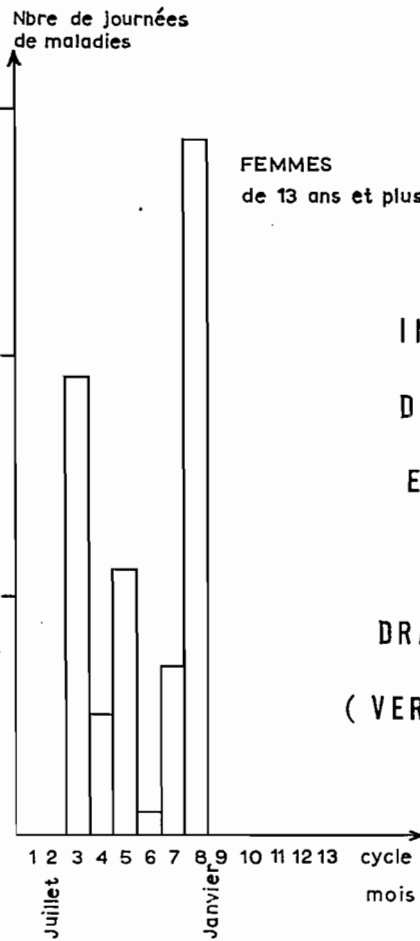
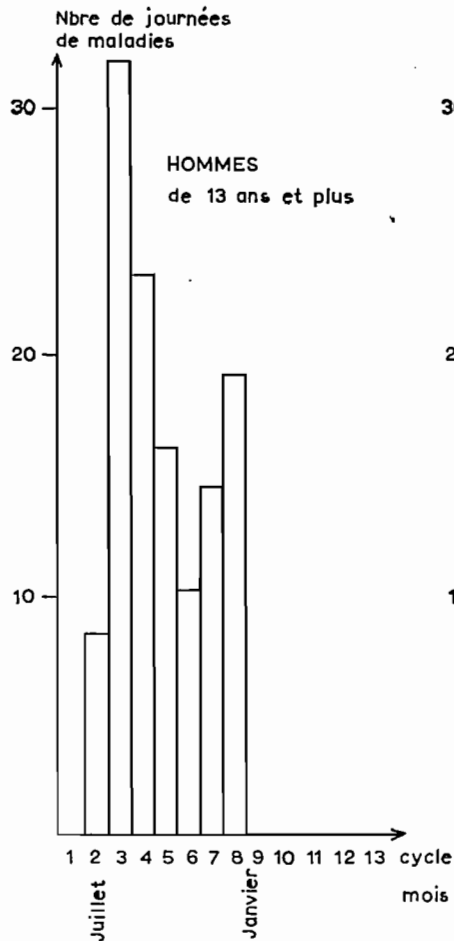


CLASSE D'AGES 13 A 20 ANS

EFFECTIF MOYEN/CYCLE = 2



ACTIVITE
ANNUELLE
MOYENNE
DES GARCONS
(%)



INACTIVITE
DES HOMMES
ET FEMMES
DUE A LA
DRACUNCULOSE
(VER DE GUINEE)

L'unité de temps choisie est la demi-journée. Le repas de 11 heures établit la limite entre matinée et soirée, tout au long de l'année. Dans les périodes de gros travaux, la matinée s'allonge en commençant plus tôt.

Les observations se sont succédées pendant 12 cycles de 4 semaines, débutant le 18 juin 1962, et se terminant le 20 mai 1963. Le 13^e cycle a été calculé comme la moyenne des deux cycles précédents. La période d'observation débute malheureusement après le départ des grands travaux de la campagne agricole.

Les différentes activités ont été regroupées selon les six rubriques suivantes : (1)

- 1° Activité agricole ;
- 2° Activité sociale ;
- 3° Activité artisanale ;
- 4° Cueillette - chasse - pêche ;
- 5° Eau - bois de chauffe ;
- 6° Divers. Prestations et services effectués à l'extérieur ou pour le compte d'étrangers au village. Activités non déclarées.

B — ANALYSE GLOBALE.

Le tableau page 121 groupe les observations. Elles sont réparties par sexe, par classe d'âges et type d'activité.

Globalement, il apparaît que cette population d'agriculteurs consacre moins de 50 % de son temps à l'agriculture.

Venant souvent à égalité avec elle, ou même prenant la première place, nous trouvons l'activité sociale. Elle obtient toujours un pourcentage plus élevé l'après-midi que le matin et il n'est jamais inférieur à 45 %. Le matin, par contre, cette proportion atteint des minima plus faibles, en particulier chez les femmes où nous observons des valeurs de 25 %.

L'activité artisanale tient la troisième place. Elle le doit aux différentes manipulations du coton : égrenage, cardage, filage, tissage. Celles-ci se partagent entre les deux sexes. La femme accomplit les trois premières nommées, l'homme la dernière.

Le poste « eau - bois de chauffe » est fortement minimisé par la technique même de l'enquête qui ne retient, rappelons-le, que l'activité principale de la demi-journée. Or, cette année, les pluies persistant pendant la saison sèche, les trous d'eau d'Abo Adjuassou n'ont tari que peu de temps : un mois pour ceux qui sont situés en amont, quelques jours pour le dernier en aval, obligeant les gens, selon leurs droits sur les points d'eau, à effectuer plus ou moins longtemps des voyages jusqu'au fleuve N'zi, qui coule à 10 kilomètres du village.

De même, le poste « cueillette - chasse - pêche » est faible. La pêche n'est pas pratiquée au village, ni la chasse car le gros gibier a disparu. Cette situation est fréquente en pays Baoulé, mais ordinairement la cueillette, celle du bangui en particulier, est abondante. Ici il n'en est rien. Le terroir porte peu de palmiers. Certains pensent que des abus anciens sont à l'origine de cette rareté qui serait actuellement entretenue par les villageois pratiquant des coupes trop précoces. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait effectuer des plantations que le sol supporterait très bien.

Si nous considérons deux jours de repos par semaine suffisants pour satisfaire les besoins des villageois, il apparaît que 73,6 % du temps devrait être consacré à des activités productives. Il n'en est rien pour les hommes :

- 60 % d'activité productive le matin ;
- 50 % d'activité productive l'après-midi.

Les femmes atteignent ces 73,6 % le matin, mais s'en écartent l'après-midi (55 %). Il est vrai que l'activité sociale de ces dernières comprend les travaux ménagers.

Cette ardeur modérée au travail trouve des excuses dans la maladie, en particulier une filariose, la dracunculose plus connue sous le nom de ver de Guinée.

Voici le relevé des journées de maladie :

| Maladie | Adultes et adolescents | Enfants |
|--------------------------|------------------------|---------|
| Ensemble des maladies .. | 414 | 259 |
| Dracunculose | 230 | 148 |

Le ver de Guinée y tient la première place, il est la cause de plus de 50 % des jours de maladie.

La dracunculose est une parasitose due à la filarie de Médine, qui se localise dans la peau et le derme. Le ver adulte vit dans le derme et à l'occasion d'un bain d'un membre infesté, laisse échapper les microfilaries qu'il contient dans l'eau. Elles sont absorbées par un petit crustacé : le cyclops. En buvant l'eau chargée de cyclops, l'homme absorbe la microfilarie. Les vers se développent et migrent vers la peau. En cours de route, après copulation dans le mésentère, le mâle meurt. La femme se développe et atteint 90 centimètres de long. La migration est « silencieuse ». Cependant au passage à certaines articulations, elle provoque des ankyloses et des douleurs. Elle se localise souvent aux membres inférieurs.

Une ptyctène apparaît alors. Elle s'ouvre et laisse apparaître au fond de l'ulcération l'extrémité du ver. Au contact de l'eau, les embryons s'échappent. S'il n'y a pas suppuration, le ver meurt en dix jours, son extraction est aisée. Mais souvent surviennent des complications. La plus fréquente est l'infection. Il se forme des abcès le long du trajet du ver. La rupture du ver libère les embryons, il se forme alors un vaste abcès aux décollements étendus.

Tous ces abcès produisent des délabrements qui déforment les membres, en paralysant partiellement le fonctionnement et entraînent une réduction de l'activité.

L'apparition des vers s'effectue principalement de juillet à fin janvier, c'est-à-dire pendant la saison pluvieuse, au moment opportun pour essayer d'introduire une culture supplémentaire.

La possibilité de récupérer immédiatement des journées de travail, la spécialisation des activités à l'intérieur de la journée elle-même, la plus grande activité de la femme, telles sont les trois notes saillantes de cette étude globale.

C — OBSERVATIONS MENSUELLES.

Pénétrant dans le détail des observations, nous userons de la répartition par sexe et par classe d'âges. Les graphiques pages 127 à 129 présentent l'ensemble de nos relevés.

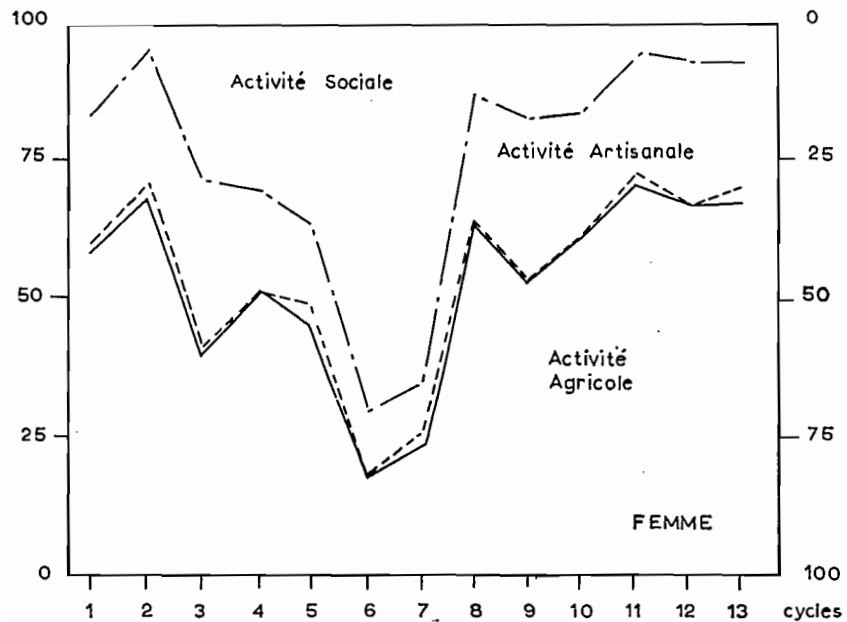
Nous étudierons plus spécialement le cas des adultes de 21 à 60 ans. Principaux agents moteurs de cette société, ils offrent un nombre de présents relativement élevé, ce qui favorise le caractère représentatif de leur échantillon. L'activité des enfants des 5 à 12 ans, dont il importe de connaître les périodes de participation aux travaux des champs, pour pouvoir mesurer les effets de la scolarisation, sera de même analysée.

L'activité des adolescents suit dans une large mesure les mêmes variations que celle de leurs parents, tout en

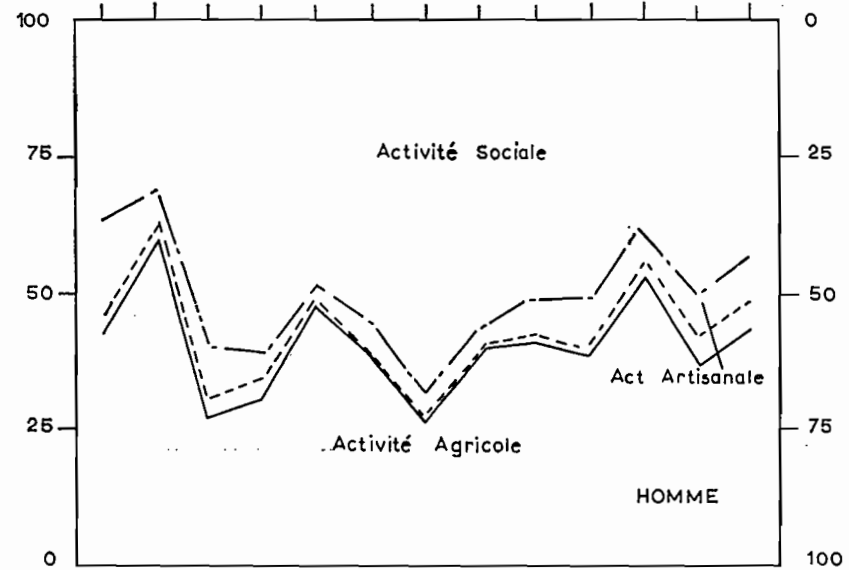
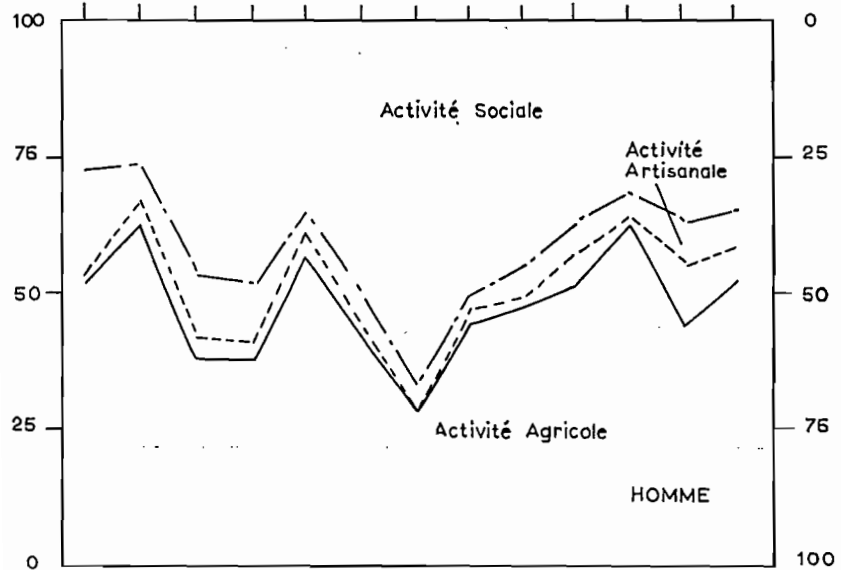
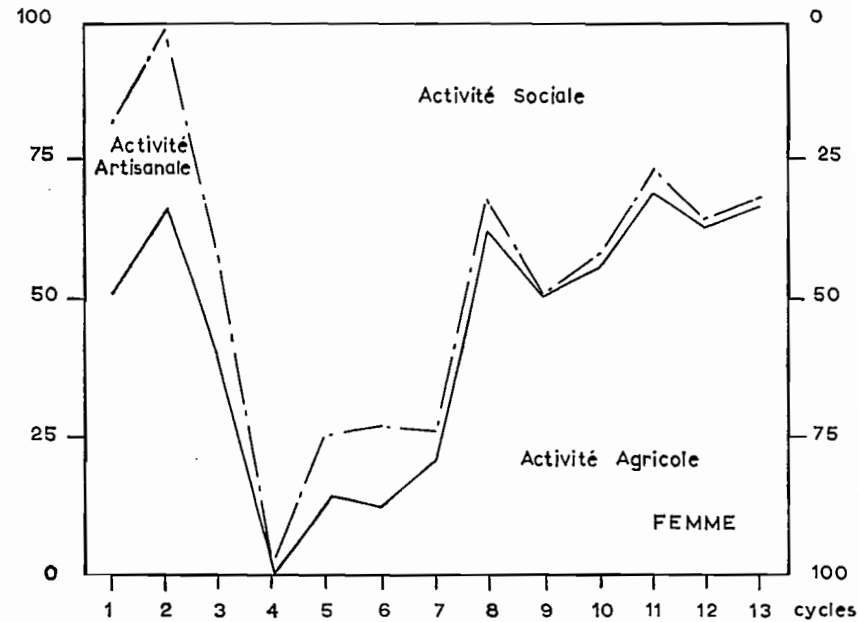
(1) Prendre détail des activités sur la monographie de Diamé-Iassou.

VARIATIONS SAISONNIERES - ACTIVITES DES ADULTES (21 à 60 ans)

MATINEE

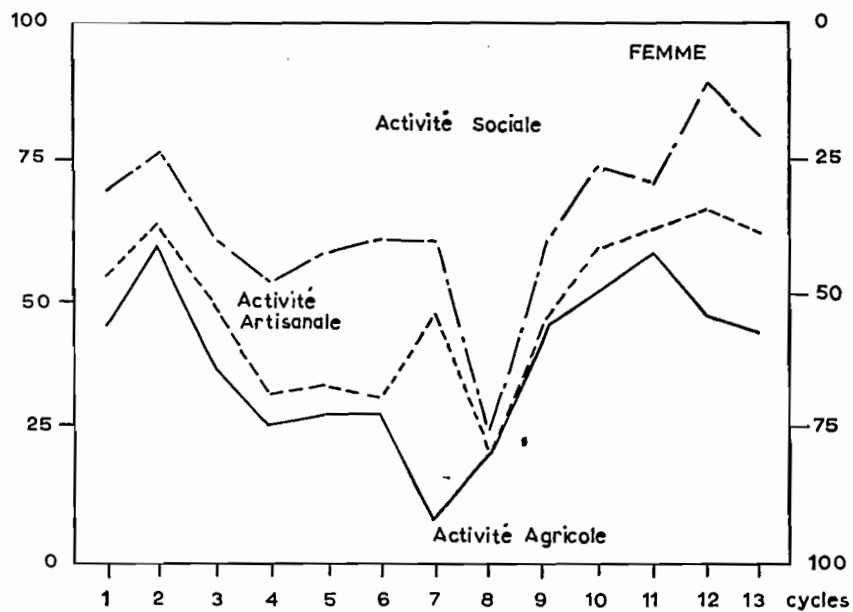


SOIREE

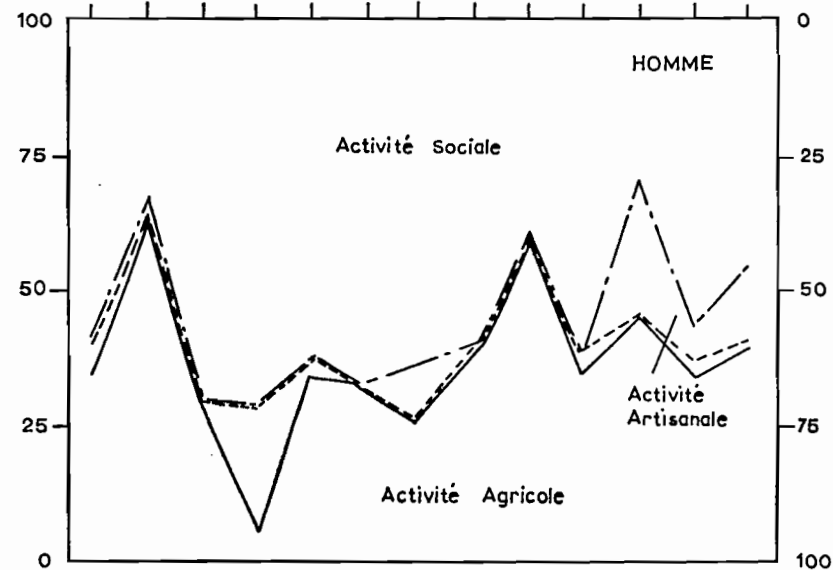
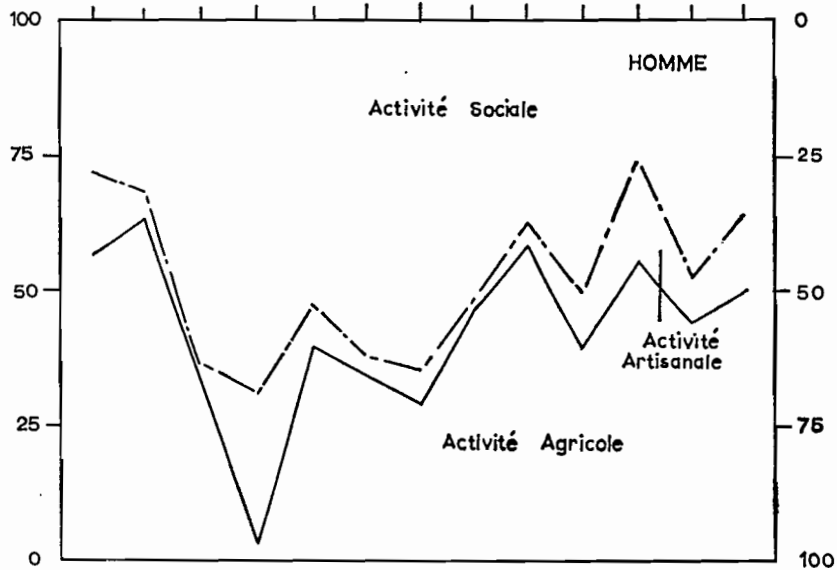
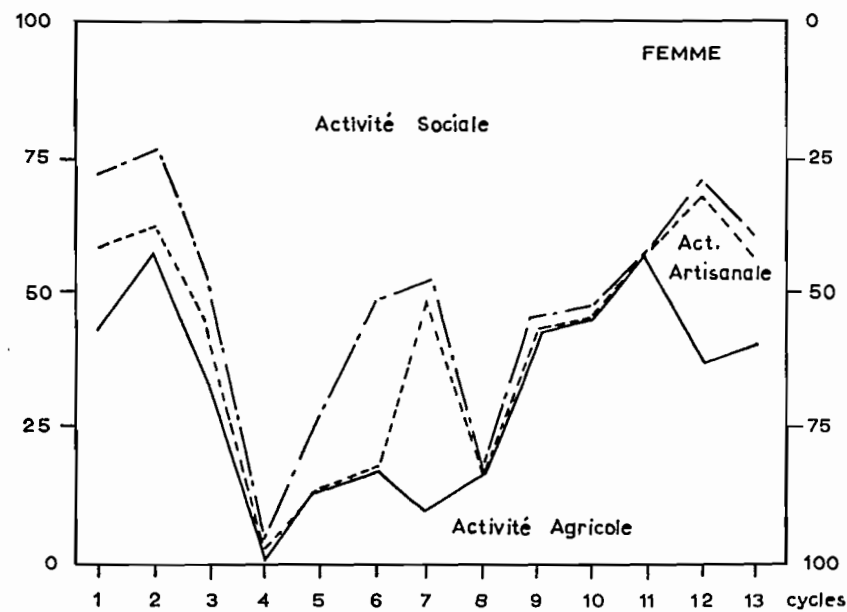


VARIATIONS SAISONNIERES - ACTIVITE DES JEUNES GENS (13 à 20 ans)

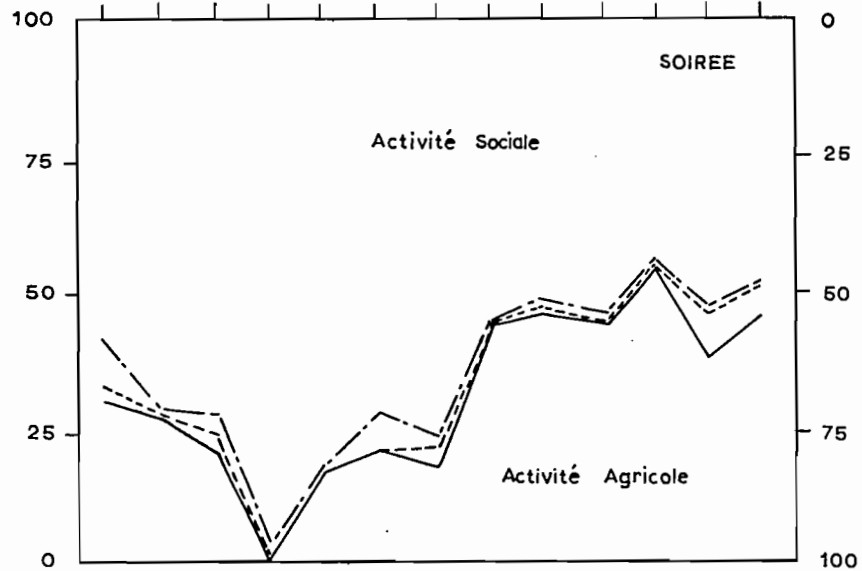
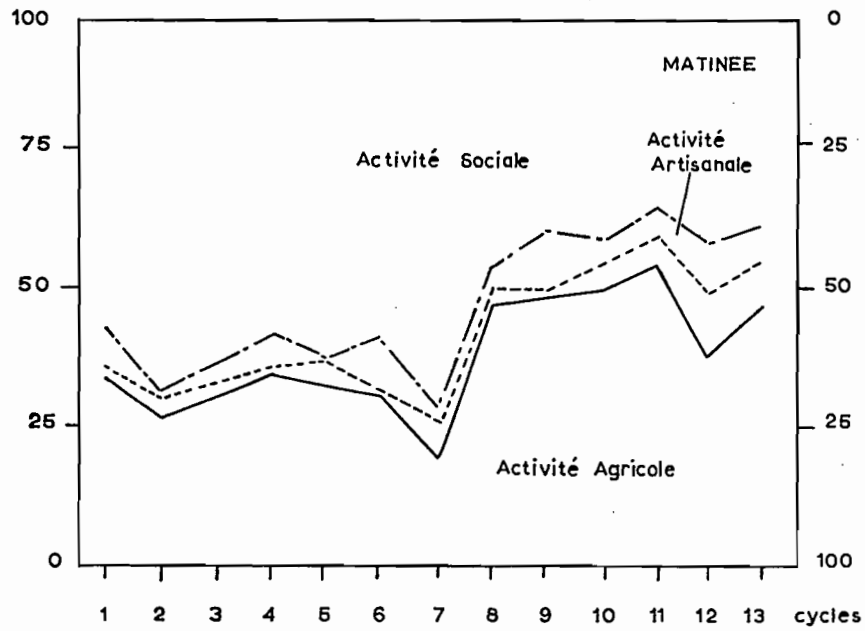
MATINEE



SOIREE



VARIATIONS SAISONNIERES - ACTIVITE DES FILLES (5 à 12 ans)



réservant une plus grande part de leur temps aux loisirs, dont ils continuent à bénéficier comme au temps de leur première enfance.

Quant aux deux personnes âgées de plus de 60 ans, rien ne distingue la répartition de leurs activités de celle des adultes.

1° Matinées. - Classe d'âge : 21 à 60 ans.

Les matinées, plus spécialement actives, représentent bien l'effort agricole.

a) Les femmes.

La courbe de l'activité des femmes se présente simplement. Longue chute à partir du mois de juillet jusqu'en novembre, puis reprise jusqu'en juillet.

Le maximum de départ correspond aux travaux de désherbage et sarclage des champs d'igname et d'arachide (1), de récolte du maïs, du piment et du manioc. Il s'étale sur juin et juillet.

La petite saison sèche marque une faible pause ; on poursuit les mêmes travaux, sur les mêmes champs. La récolte d'arachide intervient.

La reprise des pluies début septembre relance l'activité agricole. Elle atteint 50 % du total. On effectue la première récolte d'igname précoce, et celle de l'arachide, cependant que les travaux d'entretien des cultures se poursuivent faiblement. Elle se maintient en octobre, la récolte de café remplaçant celle d'igname.

Novembre marque le terme de la chute avec 16 % des matinées consacrées à l'agriculture, 71 % à l'activité sociale. L'entretien du champ de tabac et surtout les récoltes de café, d'igname, de condiments, occupent ces quelques matinées. Décembre connaît un calme semblable, le triage du café décortiqué fait son apparition.

En janvier, l'activité reprend : il s'agit de terminer la seconde récolte d'igname précoce et la récolte d'igname tardive. Le triage du café cesse presque totalement. Puis en février, les femmes préparent leur champ de maïs et poursuivent encore les récoltes de l'igname ; elles commencent aussi celle du manioc.

On les voit sur plusieurs chantiers, sur les nouveaux champs d'igname qu'elles nettoient, sur leurs champs d'arachide et de maïs qu'elles ensemencent et sarclent.

Dès lors, l'activité agricole reste élevée. Elle prend en avril, mai et juin 65 % de leur temps. Les travaux demeurent :

- Nettoyage du champ d'igname ;
- Semis de l'arachide et du maïs ;
- Entretien de ces deux cultures.

Puis les semis se multiplient courant mai : les condiments, le coton, etc., viennent prendre place au milieu des buttes d'igname et selon toute vraisemblance, se poursuivent pendant le 13^e cycle en faisant une part plus faible aux semis, plus grande aux travaux d'entretien.

b) Les hommes.

L'activité des hommes est plus régulière et moins soutenue que celle des femmes : 47 % contre 52 %. Elle oscille autour de cette moyenne. Son plus grand écart atteint 20 %.

Au début de l'enquête, les hommes sont actifs : 51 % de leurs matinées sont consacrées au débroussaillage des caféiers, au tuteurage des ignames précoces, puis leurs activités se portent sur le riz et la cueillette de la cola.

La fin août et le mois de septembre constituent un temps mort entre la période des grands travaux du sol et ceux de la cueillette. On continue le débroussaillage des caféiers et on commence à ramasser l'igname précoce dont on célèbre la fête quatre jours durant, du 23 au 26 août.

Vers le début octobre commencent les premières récoltes de café ; celle de l'igname se poursuit. Les caféiers sont toujours nettoyés. Le tabac est semé.

Puis la récolte de café se précipite, faisant des trois dernières semaines d'octobre une période de pointe : 56,25 %.

Novembre prélude au fléchissement de fin d'année ; la récolte de café commence à décroître, les travaux d'entretien des cultures sont délaissés.

Décembre marque le creux avec 27 %. A égalité viennent la récolte et le décortiquage du café. On ramasse les premières ignames de fin de saison.

Avec la période sèche commence la préparation de la nouvelle campagne agricole. Elle se marque par le débroussaillage des futurs champs d'igname, travail rendu pénible par l'intensité du recru forestier après 5 à 7 ans de jachère. C'est aussi le moment de terminer le triage et le décortiquage du café.

De janvier à mars, ces travaux de débroussaillage accaparent les paysans. Ils s'y adonnent un peu plus chaque mois, les complétant par des brûlages, des défrichages. Ils entreprennent aussi quelques billonnages dans les anciens champs d'ignames pour que les femmes sèment l'arachide. Les travaux de récolte disparaissent.

En avril, ces travaux préparatoires se terminent et la période de buttage commence ; les plants d'igname sont disposés dans les buttes.

Le travail atteint alors sa plus grande intensité : 60,7 %. Puis de nouveau il décline, les buttages se ralentissent, les premiers plants d'igname allongent sur le sol les jeunes pousses que l'on attache à des lianes fixées à des tuteurs.

Juin voit les buttages de l'igname s'arrêter ; les travaux d'entretien commencent.

2° Soirées. - Classe d'âge : 21 à 60 ans.

La qualité des occupations est semblable à celle du matin. Nous nous bornerons à analyser les variations des activités en les comparant à celles des matinées.

Ces variations présentent de grandes similitudes avec les précédents.

a) Les femmes.

Même courbe simple, plus heurtée que celle des matinées. En juillet, elles réservent aux activités sociales 1,78 % de leur temps ; en septembre 100 %.

En juillet, il convient de remarquer l'importance de l'activité artisanale : 32 %. Cette activité est dirigée exclusivement vers les différentes manipulations du coton. Elle permet aux femmes d'interrompre leur travail pour s'occuper du ménage.

Il serait donc plus réaliste de mêler activités artisanales et sociales. Quel que soit le juste dosage entre ces dernières, il demeure curieux d'assister à cette « flambée » d'égrenage et filage dans une période de gros travaux agricoles, et juste à la veille d'un repos complet.

Octobre, novembre, décembre se tiennent à des niveaux très bas, moins de 30 % pour l'agriculture et l'artisanat réunis.

Dès janvier, nous reprenons brutalement le rythme de juillet, et nous le conserverons pendant les sept premiers mois de l'année.

(1) Nous ne citerons que les principales cultures.

REPARTITION DE L'ACTIVITE AGRICOLE DES ADULTES

| DATE | Débroussaillage | Brûlage | Défrichage | Burttage | Semis | Desherbage Sarclage | Tuteurage | Récolte | Conditionnement au village | Aménagement | Elevage |
|--------------------------|-----------------|---------|------------|----------|--------|------------------------|-----------|----------|-------------------------------|-------------|---------|
| 18 Juin - 15 Juillet | beaucoup | | | | | un peu | | | un peu | | |
| 16 Juillet - 12 Aout | beaucoup | | | | | beaucoup | | | | | |
| 13 Aout - 9 Septembre | beaucoup | | | | | | | un peu | | | |
| 10 Septembre - 7 Octobre | beaucoup | | | | | | | beaucoup | | | |
| 8 Octobre - 4 Novembre | beaucoup | | | | | | | beaucoup | | | |
| 5 Novembre - 2 Décembre | beaucoup | | | | | | | beaucoup | | | |
| 3 Décembre - 30 Décembre | beaucoup | | | | | | | beaucoup | | un peu | |
| 31 Décembre - 27 Janvier | beaucoup | | | | | | | beaucoup | | un peu | |
| 28 Janvier - 24 Février | beaucoup | | | | | beaucoup | | un peu | | | |
| 25 Février - 24 Mars | | | un peu | | un peu | beaucoup | | | | | |
| 25 Mars - 21 Avril | | | un peu | un peu | un peu | | | | | | |
| 22 Avril - 20 Mai | | | un peu | un peu | un peu | | | | | un peu | |
| 21 Mai - 17 Juin | | | un peu | un peu | un peu | | | | | | |

Hommes { un peu ———
 { beaucoup ————
 Femmes { un peu - - - - -
 { beaucoup - - - - -

Dans l'ordre chronologique de leur apparition, nous avons :

— Récolte de l'igname tardive et précoce du second cycle ;

— Semis du maïs et de l'arachide,

puis :

— Préparation des champs d'igname ;

— Plantation de l'igname ;

— Entretien des cultures ;

— Premières récoltes.

b) Les hommes.

Les courbes des matinées et des soirées se ressemblent beaucoup. Elles présentent en faveur des matinées un écart de 5 à 10 % dans les périodes de pointe. Elles se rejoignent au mois de décembre pour franchir la période du sous-emploi.

Cette similitude et la constance de l'effort artisanal n'appelle aucun commentaire nouveau.

c) Les enfants.

Dans les trois unités budgétaires étudiées, ce sont des filles.

La courbe des matinées se caractérise par deux paliers qui correspondent chacun à un semestre.

Le premier palier que nous parcourons est celui du faible emploi. L'activité agricole représente 30 % du total. La maladie atteint son apogée : ver de Guinée et épidémie de rougeole. La palier se termine par la dépression de décembre : 20 %.

Le deuxième palier avoisine les 50 %. Dès janvier, il atteint presque cette valeur et elle se maintient jusqu'en avril, décline en mai, semble se renforcer en juin, mais ce dernier fait résulte de notre calcul du treizième cycle.

L'emploi du temps des après-midi varie comme celui des parents, mais avec des intensités différentes, plus faibles pour le travail, plus forte pour l'activité sociale qui comprend une active participation de ces petites filles aux travaux ménagers.

Au cours de ce semestre, 45 à 50 % du temps des enfants a été utilisé. Cela signifie que les petites filles accompagnent régulièrement leur mère aux champs, où elles rendent d'appréciables services : cueillette, portage, etc...

La maladie évincée, tout porte à croire que le premier semestre ressemblerait au second.

Nous abordons alors le problème de la scolarisation. Les congés de fin d'année correspondent à une période creuse, les congés de Pâques et le premier mois des « grandes vacances » à une période d'emploi soutenu, la fin des grandes vacances à une période de sous-emploi. L'harmonie souhaitable, congés en période de gros travaux pour pouvoir aider la famille n'existe pas. La scolarisation réduira la capacité de travail au village. Ceci est particulièrement vrai pour les garçons, dont nous avons pu apprécier l'appoint pendant le buttage, période que l'on considère classiquement comme le goulot d'étranglement de l'agriculture.

*
**

L'analyse des observations mensuelles fait apparaître la division du travail selon les sexes. Nous aurons l'occasion de la préciser ultérieurement.

Elle démontre la possibilité de fournir pendant le second cycle de culture une quantité de travail intéressante, prise dans chacun des deux sexes, ce qui permet de combiner les différentes actions agricoles.

Elle confirme le rôle néfaste du ver de Guinée.

D — ACTIVITE AGRICOLE.

Nous avons, à l'occasion, essayé de décrire les travaux agricoles qu'effectuaient les villageois. Les voici regroupés dans le schéma ci-contre, selon la convention suivante :

— Nombre de matinées ou d'après-midi d'une composante supérieure à 30 % du total. Activité agricole = beaucoup ;

— Nombre de matinées ou d'après-midi d'une composante inférieure à 30 % du total. Activité agricole = un peu ;

— Nombre de matinées ou d'après-midi d'une composante inférieure à 5 % du total. Activité agricole = 0.

Leur succession apparaît clairement. Deux postes sont restés vierges : l'élevage et l'aménagement foncier.

Pour l'ensemble du village, ces indications sont valables à quelques nuances près, et toutes les opérations effectuées le sont par les villageois.

E — LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE.

L'une des trois familles a engagé au cours de l'année, pour nettoyer sa plantation de café, l'effectif total de 59 manœuvres qui ont fourni 245 journées de travail (chiffre global), et ont reçu en tout la somme de 18 500 F.

Le salaire moyen journalier est donc de 75,50 F, donc inférieur au tarif officiel, qui est de 156 F.

Chacun a travaillé en moyenne 4,15 jours.

Pour défricher et faire les buttes d'ignames, cette famille a fait également appel à 29 personnes qui ont totalisé 48 jours de travail et ont reçu un salaire de 3 575 F. Deux seulement de ces manœuvres étaient des Mossi. Tous les autres étaient originaires de Kouakou-Broukro, ou des villages voisins.

On ne peut donc pas les considérer comme de la main-d'œuvre étrangère. D'un autre côté, le cas de cette famille est très exceptionnel : son chef était tombé gravement malade.

Dans l'ensemble, les habitants de Kouakou-Broukro font extrêmement rarement appel à des étrangers. Neuf seulement ont été recensés qui, depuis cinq ans, travaillent assez régulièrement dans le village.

L'un d'eux s'y est installé à demeure, s'y est marié et a reçu plusieurs terrains de son patron.

Bien que Kouakou-Broukro soit situé dans une région où l'immigration saisonnière de travailleurs agricoles est très importante, il ne semble pas y avoir recours fréquemment. Ceci s'explique par la taille en moyenne assez petite des plantations et il y a dans ce village, un rapport assez harmonieux entre le nombre des travailleurs disponibles dans chaque U.B. et la superficie de café qu'elle possède.

Les habitants de Kouakou-Broukro, sur le plan du travail, réussissent à se suffire à eux-mêmes. Ils n'ont pas eu l'idée comme ceux de Diamélassou (1) de réaliser un bénéfice important en faisant venir de la main-d'œuvre étrangère et en exportant des émigrants saisonniers.

F — L'ENTRAIDE.

La coopération existe à l'intérieur du village mais à un niveau relativement bas. Elle ne s'exerce qu'entre un petit nombre d'individus.

(1) Voir monographie de Diamélassou. Document 4.

VIII

L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

La physionomie agricole de Kouakou-Broukro ressemble largement à celle des villages Baoulé de savane. Deux spéculations nouvelles sont venues s'ajouter aux cultures traditionnelles : le café et le cacao.

L'économie agricole se caractérise par la pratique de la jachère et de l'association culturale, par l'utilisation quasi-exclusive de l'énergie humaine. Elle souffre de l'exiguïté du terroir et de la forte densité de la population.

Le cultivateur donne le plus grand de sa peine à la culture de l'igname, aliment de base.

MOYENS ET METHODES DE PRODUCTION

1° OUTILLAGE ET MATERIEL D'EXPLOITATION.

Le résultat du recensement exhaustif du matériel d'exploitation des trois familles est consigné dans le tableau ci-contre.

Le commentaire fait à l'occasion du village de Diamélassou, à propos de l'outillage individuel, s'applique ici. Seule la durée d'utilisation de la machette doit être modifiée.

en raison de l'importance du recrû forestier (au lieu de cinq années prendre deux années).

Kouakou-Broukro dispose d'un décortiqueur à café; il appartient à un habitant de Bengassou qui prend 5 F par kilo de café à décortiquer. Cette année, cet entrepreneur a gagné 100 000 F, desquels il faut déduire les frais de personnel (un employé) et de fonctionnement (essence, huile, réparations et amortissement). Une bascule et des aires de séchage de café assez nombreuses, qui servent de cour, constituent les investissements villageois.

| N° U.B. | Effectif | Femmes | | | | | | | | Hommes | | | | | | | | | | |
|----------|----------|--------|---------|--------|----------|------------|--------|---------|--------|---------------------|--------|---------|--------|------------|----------|------|--------|---------|--------|---------------------|
| | | Houes | | | | Corbeilles | | | | Houes | | | | Corbeilles | | | | | | |
| | | Grande | Moyenne | Petite | Machette | Vélo | Grande | Moyenne | Petite | Corbelle à arachide | Grande | Moyenne | Petite | Hache | Machette | Vélo | Grande | Moyenne | Petite | Corbelle à arachide |
| 2 | 8 | — | — | 3 | 3 | — | — | 1 | — | — | 3 | — | — | — | 3 | 1 | — | 4 | — | 1 |
| 3 | 7 | — | — | 1 | 1 | — | — | 2 | 1 | — | 1 | 1 | — | — | 2 | — | — | 3 | — | 2 |
| 16 | 10 | — | — | 2 | 3 | — | — | — | 1 | — | 3 | — | — | — | 2 | — | 2 | 5 | — | — |

2° METHODE CULTURALE TRADITIONNELLE.

Seule différence avec Diamélassou, nous trouvons ici du riz pluvial. Le riz de bas-fond est semé directement sur défrichement. Après la récolte le terrain est abandonné à la jachère.

Par contre, le riz de plateau entre dans la règle générale que nous avons exposé à propos de Diamélassou. Il vient en deuxième année de culture.

3° PLANTES CULTIVEES.

L'igname occupe la totalité du champ nouvellement défriché.

L'igname précoce (*Discorea cayennensis*) à tige ronde

et épineuse, généralement pourvue de tuteurs, qui donne deux récoltes, l'une en août et l'autre en décembre, est mise en place la première soit sur une partie du champ, soit sur la totalité du champ préparé à cet effet. Puis l'igname tardive (*Discorea alata*) à tige carrée, qui ne donne qu'une récolte en décembre, est plantée de mal à juin.

La variété la plus représentée est N'ziwa, puis nous trouvons N'za, N'gnian, Longbo, Soglan, Kpasadjio.

Entre les buttes d'ignames croissent quantité de produits secondaires, à des densités très variables, semés ou bouturés après l'igname ou vestiges d'un ancien champ.

Nous avons relevé les associations dans soixante champs d'igname de 1963 :

| Produits | Champs | Produits | Champs |
|--------------------------------------|--------|-----------------|--------|
| Igname tardive | 60 | N'droa | 42 |
| Igname précoce | 60 | Banancier | 24 |
| Maïs | 60 | Krenglé | 21 |
| Gombo | 59 | Ananas | 20 |
| Piment | 58 | Taro | 9 |
| Foué | 57 | N'viélé | 4 |
| Coton | 55 | Tabac | 4 |
| Tomate | 51 | Manguier | 3 |
| N'Gnian (variété demi-précoce) | 50 | Haricot | 2 |
| Loumin'gaté | 48 | Patate | 2 |
| Papayer | 44 | Manioc | 1 |
| | | Taro | 1 |

On peut considérer que la fréquence des dix premiers termes de la liste autre qu'igname tardive ou précoce est élevée. Cette fréquence indique seulement la présence ou l'absence de la plante. Il semble que les densités soient plus faibles que dans la zone de savane. Le palmier à huile si fréquent en d'autres lieux est rare; seuls quelques très jeunes arbres poussent çà et là; ils ont peu de chance de se développer, car les agoutis en sont friands.

Le manioc n'apparaît qu'une fois car il est bouturé en seconde année de culture.

Papayes, bananes, ananas et quelques mangues garnissent le plateau de fruits villageois. Orangers et citronniers sont totalement absents.

En seconde année, lorsque le champ est utilisé, nous retrouvons les conditions d'exploitation de Diamélassou, le

ouéré-ouéré en moins, et il n'est pas remplacé par des épices voisines (n'viélé, loumingaté).

Le caféier et le cacaoyer sont cultivés sur quelques hectares.

4° CALENDRIER AGRICOLE. REPERES TRADITIONNELS.

En fonction de la position de la constellation de la Pléiade s'organise le travail agricole.

Mais pratiquement c'est la quantité d'eau tombée qui conditionne le début des travaux de défrichement du sol. On trouvera d'autres informations dans la monographie de Diamélassou.

5° INDICE DE LA FERTILITE DES SOLS.

Se référer à la monographie de Diamélassou.

Remarque particulière :

Dans cette zone préforestière la végétation joue un rôle important. Elle fournit le renseignement suivant : pendant la saison sèche, les arbres qui présentent des feuilles vert foncé, indiquent un terrain de bonne qualité, en général profond et frais. Au contraire, ceux qui perdent leurs feuilles poussent sur des terrains médiocres, sableux, ou caillouteux, qui se dessèchent facilement.

6° TECHNIQUES CULTURALES.

A) Igname.

a) Défrichement - Débroussaillage.

La densité du recrû arbustif confère aux travaux de mise en valeur du sol leur caractère de défrichement. Le débroussaillage n'intéresse que quelques morceaux de savanes situés à proximité du village.

A cette nuance près, les travaux sont semblables à ceux de Diamélassou.

b) Buttage.

Nous avons mesuré 80 buttes de manière à évaluer le travail effectué :

- Prise de terre sur 4 cm de profondeur ;
- Buttes de 41 cm de hauteur, 60,5 cm de diamètre moyen, soit un volume de 119 dm³ en moyenne ;
- Nombre de buttes d'igname tardive à l'ha : 3 650 ;
- Nombre de buttes d'igname précoce à l'ha : 3 160.

Ces nombres sont très différents de ceux de Diamélassou. Ils résultent des comptages effectués dans les carrés de densité du village de Kouakou-Broukro, et de trois villages voisins.

Par ailleurs, nous avons mesuré huit fois à Kouakou-Broukro la distance séparant le premier et le cinquième sommet des buttes d'une rangée d'igname précoce et d'igname tardive.

| | Igname précoce | Igname tardive |
|---|----------------|----------------|
| Distance moyenne entre deux sommets consécutifs | 1,92 m | 1,82 m |
| Densité des buttes à l'hectare | 2 809 | 3 095 |

Ces valeurs confirment l'ordre de grandeur des résultats précédents. L'importance des systèmes racinaires du recrû forestier explique la faible profondeur de prise de terre et la faible densité des buttes.

L'importance de l'igname tardive étant très supérieure à celle de la précoce, nous prendrons pour densité des buttes à l'hectare la valeur de 3 600.

Elles représentent un volume de 428 m³ pour 400 m³ de sol en place remué. Le coefficient d'aération du sol est faible.

c) Mise en place.

Afin d'évaluer la quantité de semence utilisée, nous avons effectué une série de mesures sur les champs en cours de plantation : quinze échantillons de dix plants pour l'igname tardive et autant pour l'igname précoce, à raison d'un échantillon par parcelle et par exploitant on obtient, pour un plant en gramme (avec un intervalle de confiance à 95 %) :

- Igname tardive 336,6 g ± 0,38
- Igname précoce 324,0 g ± 0,41

Par butte, nous avons un plant ; le produit [densité des buttes X poids d'un plant] estime la quantité de semence nécessaire pour un hectare.

Poids de la semence par hectare :

- Igname tardive 1,228 t
- Igname précoce 1,023 t

Ces résultats sont inférieurs de moitié à ceux couramment admis pour la zone Baoulé.

d) Façons d'entretien et récolte.

Les tubercules de la première récolte d'igname sont entreposés dans un trou. Certains recouvrent de terre les tubercules, d'autres les protègent du contact avec le sol par une couche de feuilles.

B) Cultures associées à l'igname.

(cf. Diamélassou).

Notons que le manioc n'est pas bouturé dans l'igname mais l'année suivante. La liste des produits en association s'allonge : tomate, gbokouman, aflé, foué, loumi n'gaté, haricot, patate, taro.

C) Parcelles pures de cultures secondaires.

Le ouéré-ouéré, culture abondante dans la savane nord-ouest, n'existe pas ici et n'est pas remplacé par des produits similaires, n'viélé, loumingaté que nous avons signalé en association seulement.

D) Le riz.

Nous avons relevé une seule parcelle de riz ; il s'agit d'un riz pluvial, oryza sativa, variété locale appelée gbana dont quelques grains sont pigmentés de rouge et que l'on apprécie fortement.

Le champ se trouve en bordure du marigot qui traverse les terres du village. Il est partiellement inondé à la grande saison des pluies. L'humidité du lieu, jointe aux dépôts organiques consécutifs à dix ans de jachère, donne à son sol un aspect noirâtre.

Il a été défriché à la saison sèche puis débarassé de ses adventices, des graminées pour la plupart, à la fin de la première saison des pluies. Elles ont été fauchées à la machette, leurs racines disloquées par un léger binaqe. Le riz semé à la volée est recouvert par un léger houage. Les chaumes des graminées forment un paillage qui protège des pluies les jeunes pousses de riz ; on l'enlèvera un peu plus tard.

Un ou deux sarclages nettoient le champ ; la récolte survient en novembre-décembre ; depuis le semis il s'est écoulé 130 à 150 jours ce qui classe cette variété parmi les semi-tardives.

Les épis coupés sont réunis en bottes que l'on laisse sécher dans le champ, puis les femmes et les hommes les battent sur des nattes, laissant la paille, emportant le grain au village où il est stocké dans des greniers, gros cylindres de terre reposant sur des madriers. Les femmes le pilent au fur et à mesure des besoins.

E) Les plantations.

Le cacaoyer ne modifie en rien ce que nous avons dit pour Diamélassou ; sa présence n'a entraîné aucune amélioration des techniques.

Quelques remarques méritent d'être faites :

— La controverse à propos de l'utilité des plantes de couverture car certains craignent qu'elles n'aggravent la sécheresse. Cette année leur donne raison, semble-t-il, puisque la sécheresse localisée le long de ce val du Nzi dans la région de Bocanda a réduit la récolte sensiblement.

— L'usage des insecticides satisfait la défense des mains de l'exploitant contre les piqûres des fourmis rouges, mais non la défense de l'arbre contre les dégâts des insectes.

L'état des plantations est varié. De grands pans se présentent correctement vers Abo Adjnassou, Kokora Nianzé et vers Kongodia. Par contre, vers l'extrémité de Kongodia, les vallées profondes qui balafrent le terroir

mettent à nu des éboulis, des formations latéritiques sur lesquelles végètent mal les caféiers. La densité des arbres est irrégulière et les manquants ne sont presque jamais remplacés.

Les débroussaillages se terminent pendant la récolte et de nombreuses espèces se développent qui concurrencent le caféier au moment de la formation de ses fruits.

F) Le vin de palme.

Nous avons déjà mentionné la très faible densité des palmiers.

Détail folklorique, le bangui récolté le premier jour, Loflé, est donné aux femmes. Puis vient le bon bangui dit N'zanfoui que tout le monde consomme.

G) Le colatier.

Répertorié sous le nom de *Sterculia acuminata*, famille des sterculiacées, le colatier se rencontre principalement dans les cacaoyères. Les trois familles étudiées dans ce village en possèdent 35 ; sa multiplication s'opère de façon spontanée ou par enfouissage des noix à quelques centimètres de profondeur.

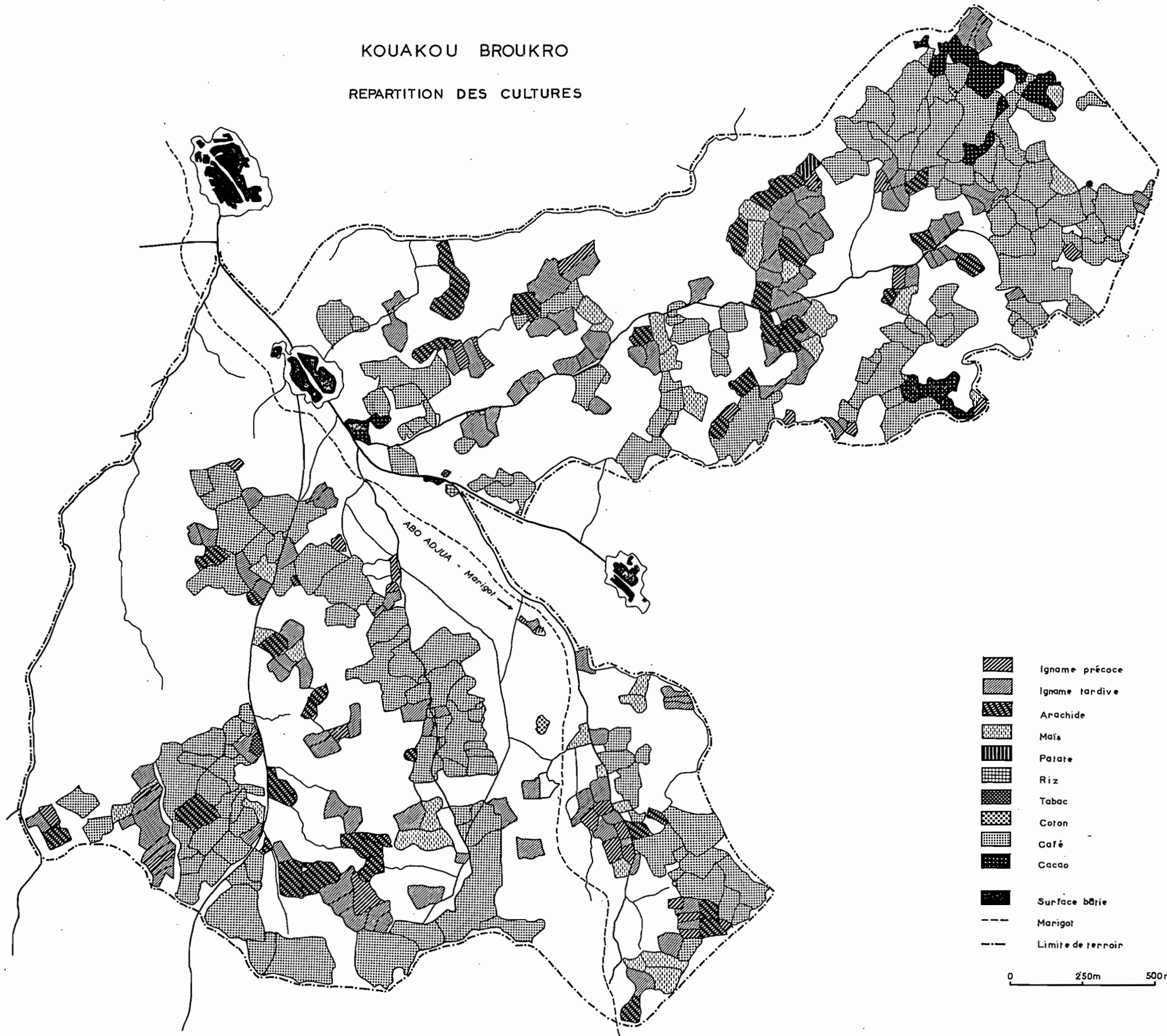
Il n'est l'objet d'aucun soin.

H) Utilisation des produits spontanés.

cf. Diamélassou.

KOUAKOU BROUKRO

REPARTITION DES CULTURES



0 250m 500m

STRUCTURE AGRAIRE.

Le terroir du village épouse la forme d'un croissant ; il s'étend sur 578 ha que nous répartissons ainsi

| | |
|--------------------------------------|----------|
| — Implantation du village | 0,7 ha |
| — Forêts, galeries forestières | 12,6 ha |
| — Savane plus ou moins arborée | 565,5 ha |

Les cultures vivrières se déplacent chaque année, parcourant lentement la savane, démantelant quelques lambeaux forestiers à l'occasion.

Plantations et cultures vivrières occupaient, en 1962, 241,5 ha soit 42 % de la surface utilisable.

Aucun étranger au village ne cultive sur le terroir et réciproquement aucun villageois ne possède de parcelles sur les terroirs voisins.

1^o LES PLANTATIONS.

Nous traiterons principalement des plantations de café qui sont les plus importantes par les superficies et les revenus qu'elles procurent. Nous ne nous intéressons qu'aux plantations en production.

a) Répartition selon l'âge.

Le schéma présente la répartition des parcelles de café en fonction de leur âge (page 140).

La première classe groupe les plantations vieilles de plus de 18 ans et qui continuent de fructifier. Beaucoup ont été abandonnées.

Les années 1945-1946 figurent pour de faibles superficies, puis nous abordons la période d'expansion caféière. Elle dure six ans et correspond à la période des hauts cours du café. Quatre-vingts pour cent des surfaces actuellement en production furent plantées à cette époque.

D'autres raisons ont concouru à stimuler les planteurs ; certaines, d'ordre administratif ont déjà été exposées (1).

Enfin la période de récession débute en 1953 et continuera très vraisemblablement encore quelques années : elle concorde avec l'abaissement des prix.

Nous n'avons relevé aucune jeune plantation en 1962.

D'autres informations nous sont fournies par le graphique (page 140), représentant la superficie moyenne des parcelles de café plantées chaque année.

A l'exception de 1946 où il ne fut fait qu'une seule plantation, ce qui rend très aléatoire tout jugement, on remarque que la superficie moyenne excédait 100 ares jusqu'en 1950, puis régressait à partir de 1951 se fixant fréquemment entre 50 et 90 ares.

Ceci traduit l'épuisement des terres propices au café. Tous les grands massifs forestiers sont utilisés et on commence à rechercher à leur lisière quelques fragments négligés, ou bien quelques boqueteaux. Enfin certaines plantations anciennes, retournées à la brousse, sont de

nouveau reconstituées ; ce sont elles qui figurent dans nos relevés pour des valeurs importantes en 1957.

Ainsi la récession de ces dernières années conjuguée des raisons économiques avec des raisons géographiques.

b) Répartition selon la superficie.

Nous avons réparti les parcelles en douze classes d'inégale amplitude :

| | |
|-------------------------|----------|
| — Les 4 premières | 25 ares |
| — Les 6 suivantes | 50 ares |
| — Les 2 dernières | 100 ares |

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous et le graphique page 140. La borne inférieure de la classe est incluse, la borne supérieure exclue.

| Classe (Unité : are) | Superficie de la classe | Nombre de parcelles |
|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| 0 - 25 | 426,8 | 28 |
| 25 - 50 | 1 094,8 | 28 |
| 50 - 75 | 1 783,8 | 28 |
| 75 - 100 | 1 478,4 | 17 |
| 100 - 150 | 2 338,8 | 18 |
| 150 - 200 | 2 527,6 | 15 |
| 200 - 250 | 920,6 | 4 |
| 250 - 300 | 1 886 | 7 |
| 300 - 350 | 605,8 | 2 |
| 350 - 400 | 0 | 0 |
| 400 - 500 | 0 | 0 |
| 500 - 600 | 1 034 | 2 |

La superficie de la parcelle moyenne des caféiers est de 94,4 ares. Le morcellement du terroir n'est pas excessif : 48 parcelles mesurent plus d'un hectare. Mais, il faut craindre que les nouvelles générations l'amplifient.

Le cacaoyer nécessite des sols particuliers. Rares sur le terroir, ils ont limité les superficies des parcelles à moins de 80 ares chacune, fréquemment 30 ares.

Quatre-vingt-seize pour cent des cacaoyers ont entre douze et quinze ans d'âge, le reste étant constitué de plantations plus récentes (huit ans).

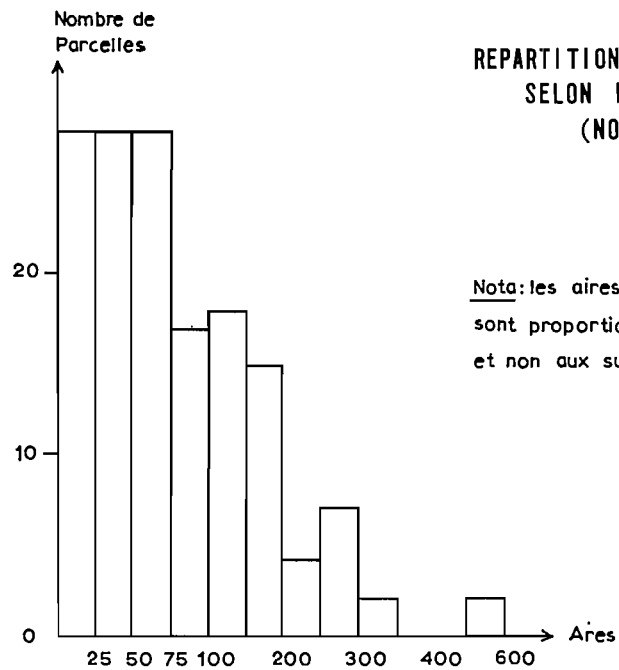
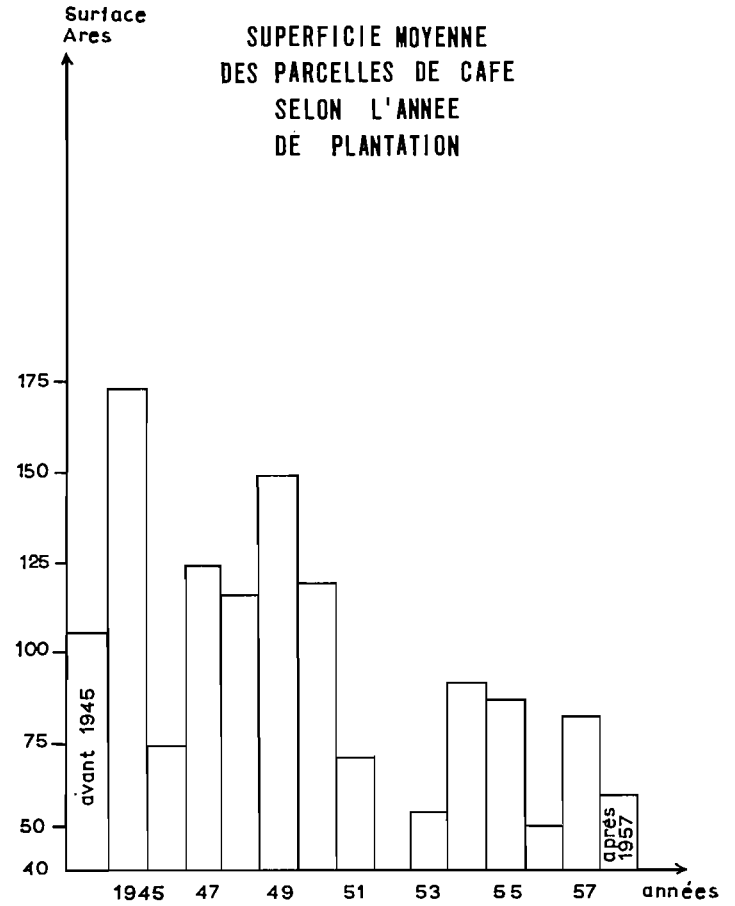
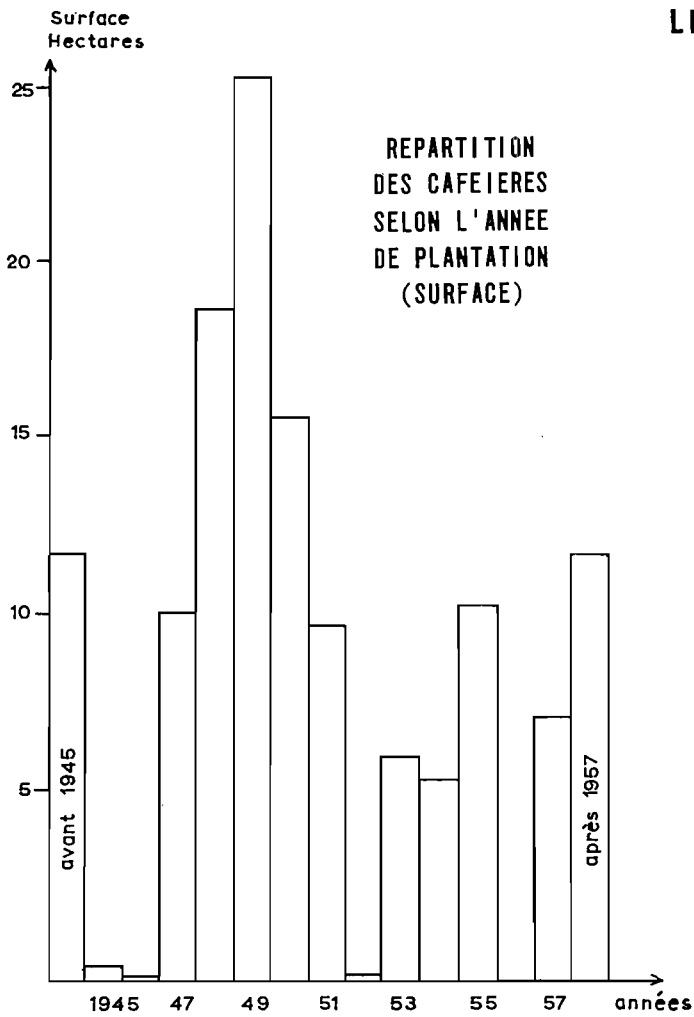
2^o LES CULTURES VIVRIERES.

Les cultures vivrières autres que l'igname se cultivent en seconde année sur l'emplacement d'un champ d'igname. Ainsi leur parcellaire est caractérisé par celui de l'igname. Nous avons choisi d'étudier celui-ci.

Nous nous sommes efforcés de séparer dans les champs d'igname, les parcelles d'igname précoce et d'igname tardive.

(1) Voir « Histoire de l'agriculture en zone Baoulé ». Document 2.

LE CAFE

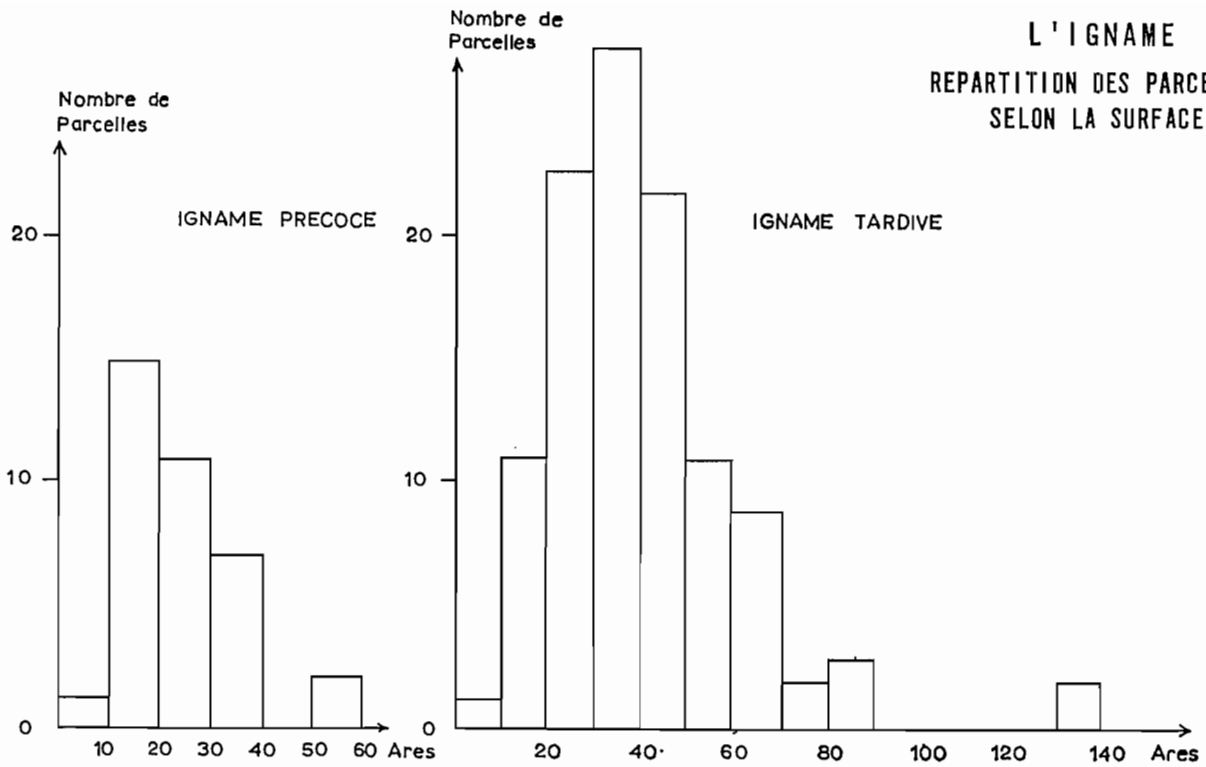


REPARTITION DES CAFEIERES SELON LA SURFACE (NOMBRES)

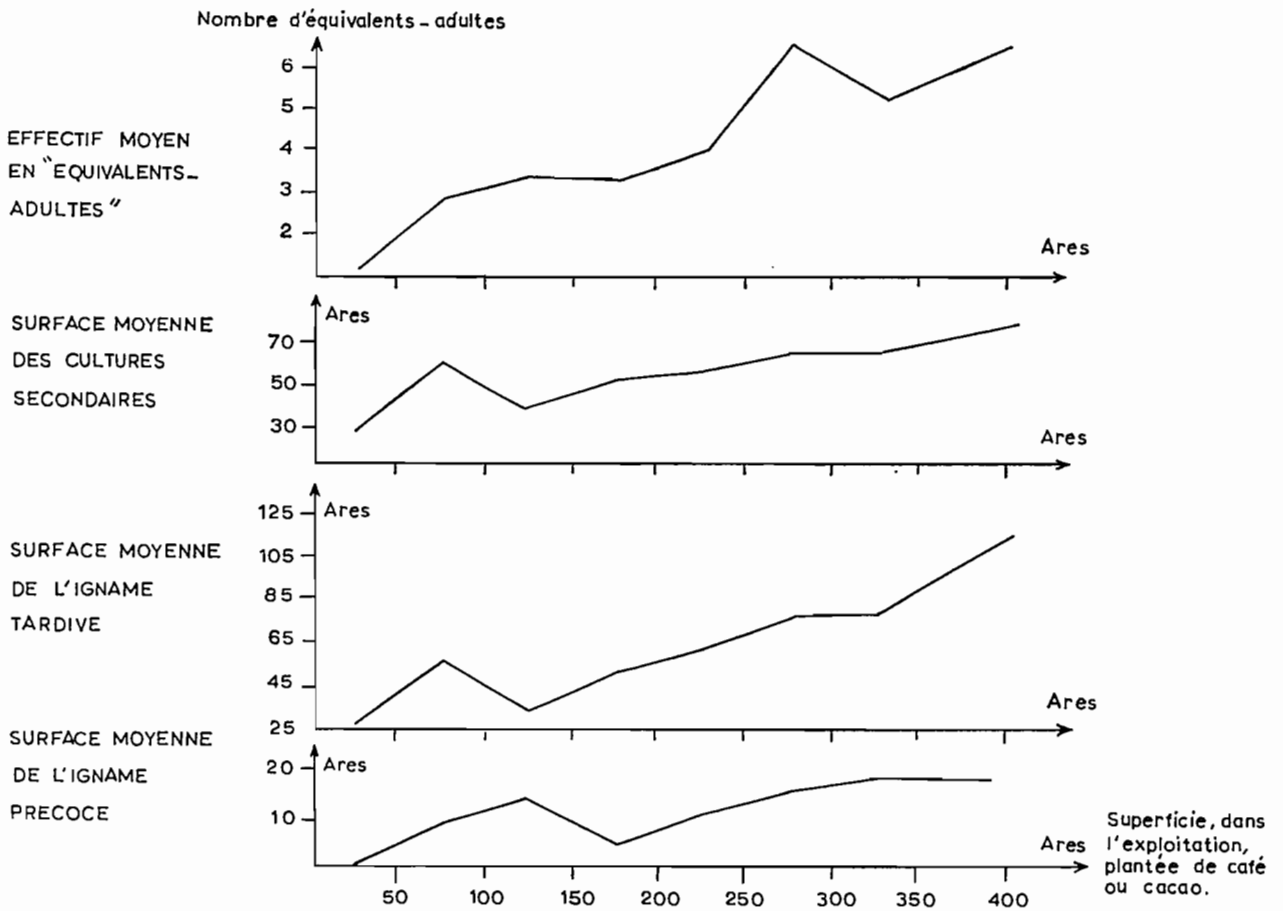
Nota: les aires sur le graphique sont proportionnelles aux nombres et non aux surfaces des parcelles.

L'IGNAME

REPARTITION DES PARCELLES SELON LA SURFACE



CARACTERISTIQUES MOYENNES DES EXPLOITATIONS RANGEES SELON LA SURFACE PLANTEE (CAFE - CACAO)



Le tableau ci-dessous et les graphiques page 141 regroupent les résultats. Les classes sont d'amplitude égale à dix ares, la borne inférieure est incluse, la borne supérieure est exclue.

| Classes (Unité : are) | Igneame précoce | | Igneame tardive | |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Superficie de la classe | Nombre de parcelles | Superficie de la classe | Nombre de parcelles |
| 0 - 10 .. | 4,4 | 1 | 18,6 | 2 |
| 10 - 20 .. | 225,8 | 15 | 231,4 | 13 |
| 20 - 30 .. | 267,2 | 11 | 571,6 | 23 |
| 30 - 40 .. | 238,4 | 7 | 959,6 | 28 |
| 40 - 50 .. | — | — | 976,8 | 22 |
| 50 - 60 .. | 114,6 | 2 | 596,8 | 11 |
| 60 - 70 .. | — | — | 598,2 | 9 |
| 70 - 80 .. | — | — | 152,8 | 2 |
| 80 - 90 .. | — | — | 261,8 | 3 |
| 90 - 100 .. | — | — | — | — |
| 100 - 110 .. | — | — | — | — |
| 110 - 120 .. | — | — | — | — |
| 120 - 130 .. | — | — | — | — |
| 130 - 140 .. | — | — | — | — |
| 140 - 150 .. | — | — | 260,4 | 2 |
| Total | 850,4 | 36 | 4 627,9 | 115 |

Superficie de la parcelle moyenne :

— Igname précoce 23,6 ares
— igname tardive 40,2 ares

La dispersion de la série des résultats est plus faible que pour les cultures arbustives. Le cultivateur cherchant seulement sa nourriture limite sa superficie à ses besoins. Il la divise fréquemment en plusieurs champs différents s'il est polygame de manière à pouvoir affecter un champ de seconde année à chacune de ses femmes. Enfin la division du terroir entre les différents Akpasoua et Aouro impose ces limites.

Cet éparpillement lui permet de placer ses champs dans différentes conditions d'humidité, de pente de sol, et de s'assurer lui-même contre les aléas climatiques.

Le système traditionnel de culture repose sur une jachère de quelques années, souvent six ans. Il implique d'importantes réserves de terre : six hectares en jachère pour un hectare cultivé. Aussi, compte tenu de l'exiguïté du terroir, de l'importance des plantations, de la pression démographique (D.K. = 100), et des facilités que procura le café en son temps, les cultures vivrières sont restreintes. Beaucoup ne possèdent qu'un champ d'igname tardive.

Nous retiendrons la technique d'appropriation des champs aux différentes femmes car elle nous semble dénoter un état d'esprit opposé à celui d'une organisation collective du travail.

3° REPARTITION DES EXPLOITATIONS.

Après ces considérations concernant quelques-uns des éléments de l'exploitation, nous allons essayer d'étudier leur répartition.

Nous les avons regroupées en fonction de la superficie en cacao et café, en huit classes d'inégale amplitude : six classes de cinquante ares, une classe d'un hectare et une dernière classe rassemblant toutes les classes de plus de quatre hectares. Nous avons retenu le café et le cacao pour deux raisons :

a) Le café et le cacao, cultures pérennes, déterminent de façon durable un ensemble de revenus et de servitudes et une certaine organisation du travail ;

b) Ces deux produits fournissent au villageois l'essentiel de ses revenus monétaires.

Dans chaque classe nous avons noté les superficies d'igname précoce, d'igname tardive et de cultures annuelles secondaires, l'effectif moyen d'une unité budgétaire de la classe, que nous avons calculé en fonction de la convention suivante :

— Un adulte homme ou femme 1 unité
— Un adolescent garçon ou fille 0,8 unité
— Un enfant garçon ou fille 0,5 unité

Nous remarquons une croissance simultanée des divers éléments dans leur ensemble.

Une anomalie semble toucher la classe de 0,5 à 1 ha. Elle consacre plus de terre à l'igname et aux cultures secondaires que sa voisine d'ordre supérieur tout en ayant un effectif moyen légèrement inférieur. Elle compte essentiellement des ménages jeunes avec des enfants et quelques adolescents. Sa pauvreté en café, cacao, lui interdit d'acheter de l'igname et elle s'efforce d'en cultiver suffisamment. Elle ne compte qu'un seul vendeur (un petit : soixante ignames dans l'année). Elle recherche dans les cultures secondaires un appoint alimentaire et aussi monétaire (les femmes en particulier).

L'igname précoce figure toujours pour des superficies très modestes, moins de vingt ares, ce qui signifie que quelques exploitations seulement dans chaque classe en possèdent.

Enfin la superficie des cultures secondaires apparaît toujours inférieure à celle plantée en ignames, ce qui confirme les indications que nous avons données à propos du système de culture, bien que le riz puisse faire exception et être cultivé en première année.

Quelques exploitations sont dans ce cas, leurs cultures secondaires couvrant une superficie supérieure à celle de l'igname.

La variation de l'importance des différentes cultures, l'harmonie entre les superficies et la taille de l'unité budgétaire, nivellent le revenu de chaque habitant. Cependant c'est parmi les grandes exploitations que nous trouvons les deux principaux vendeurs d'igname (environ trois tonnes). Il existe donc une certaine concentration de la richesse.

ELEVAGE

Le gros bétail ne figure plus parmi les animaux élevés au village ; seuls restent les ovins, les caprins, et les animaux de basse-cour : porcins, poules et poulets.

Voici la répartition du cheptel en fonction du sexe et de la classe d'âges du propriétaire.

| Classe d'âges | Elevage de Kouakou-Broukro | | | | | | | | Total Général |
|---------------|----------------------------|-------|---------|-------|--------|-------|---------|-------|---------------|
| | Hommes | | | | Femmes | | | | |
| | 13-20 | 21-60 | 61 et + | Total | 13-20 | 21-60 | 61 et + | Total | |
| Moutons | 6 | 87 | 32 | 125 | — | 16 | 8 | 24 | 149 |
| Chèvres | 5 | 59 | 24 | 88 | — | 27 | 14 | 41 | 129 |
| Poulets | 14 | 178 | 29 | 221 | 25 | 286 | 20 | 331 | 552 |
| Porcs | — | 18 | — | 18 | — | — | — | — | 18 |

Cette répartition est inégale entre les deux sexes ; les hommes possèdent 83,8 % des moutons, 68,2 % des chèvres, 100 % des porcins, et seulement 40 % des poules et poulets.

Le recensement du bétail confié à la garde des enfants de douze ans et moins n'a pas été effectué. Il s'agit uniquement de poulets dont le nombre est certainement faible.

A l'intérieur des deux sexes les personnes âgées : 61 ans et plus, possèdent individuellement plus que les autres.

Ce cheptel correspond à un capital estimable à :

| | Nombre | Prix unité | Valeur totale en F |
|---------------|--------|---------------|-----------------------|
| Moutons | 149 | 3 000 | 447 000 |
| Chèvres | 129 | 2 000 | 258 000 |
| Poulets | 552 | 300 | 196 700 |
| Porcs | 18 | 1 500 | 27 000 |

Valeur globale 928 700

soit par résident : 1 800 F environ.

Nous estimons que la répartition de ce cheptel suit la règle suivante : 10 % de mâles, 25 % d'antennais et 65 % de femelles.

De ce fait nous attendons environ une centaine de produits par an tant chez les ovins que les caprins. La mortalité en bas âge réduit le lot d'environ 20 % ; nous admettons : 85 ovins, 75 caprins.

Dans chacune des deux espèces nous tablons sur une répartition égale des deux sexes. Les mâles sont supprimés dès la première année et ils n'ont pas encore atteint leur complet développement ; leur poids est faible.

Nous admettons un rendement en viande de 50 % par rapport au poids vif qui, compte tenu de la remarque précédente, nous porte à chiffrer le poids de viande fourni par chacune des deux espèces de la manière suivante : un ovin, 15 kg ; un caprin, 10 kg.

Quant aux porcins, nous pensons qu'ils peuvent fournir vingt éléments d'un poids de 30 kg grasse-viande-peau compris.

Enfin la volaille incomplètement dénombrée est capable de livrer 500 « poulets » au poids net de 700 g par poulet.

En résumé, nous avons :

| | Poids net d'un élément en kg | Nombre d'éléments | Poids total de viande en kg |
|---|------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Ovins | 15 | 85 | 1 275 |
| Caprins | 10 | 75 | 750 |
| Porcins | 30 | 20 | 600 |
| Volaille | 0,7 | 500 | 350 |
| Poids total | | | 2 975 |
| Soit pour tout le village par jour : 8,72 kg. | | | |

Les œufs sont peu consommés conformément à la coutume et le poisson du N'zi, si fréquemment pêché au campement d'Amonkro sis à proximité du fleuve, est ignoré au village ; seul, le poisson séché y parvient. Enfin la viande de chasse complète la ration protéinique.

A) SOINS DONNES AUX ANIMAUX.

a) Poules.

Comme souvent dans le pays Baoulé, les villageois emportent dans des paniers aux formes diverses, circulaire, sabot, les volailles aux champs ; ils les y installent pour des périodes plus ou moins longues, défrichant souvent un petit coin circulaire à l'intérieur d'un fourré et viennent de temps à autre voir ce qu'il en advient. Quelques épluchures d'igname, de manioc, tiennent la volaille à cet endroit.

Quant à celles qui résident au village, elles reçoivent en plus des épluchures, les restes des repas, foutou principalement et quelques grains de maïs.

b) Ovins, caprins, porcins.

Le soir les animaux sont rentrés, attachés, nourris ; ils bénéficient d'une distribution d'épluchures d'igname, de quelques cossettes de manioc.

Mais ils n'ont pas de litière, et l'occasion de faire du fumier est négligée ; les excréments sont balayés hors des cours, lancés dans les herbes qui entourent le village.

Dans la journée, les bêtes vagabondent, cueillant çà et là leur nourriture. Des claies élevées autour d'une partie du champ, parfois même en travers du chemin, symbolisent l'effort dérisoire de ceux qui craignent de voir leurs cultures saccagées par les animaux. Les animaux égarés sont recherchés le lendemain.

L'art vétérinaire est totalement inconnu.

C) BAIL A CHEPTEL.

Les locations d'animaux sont rares puisque les espèces sont largement diffusées à travers toutes les unités budgétaires. Aussi faut-il attribuer une valeur formelle aux règles suivantes. Les baux ne concernent que des femelles.

a) Durée.

La durée du bail se confond avec celle de la vie de l'animal.

b) Responsabilité des parties.

Le preneur se doit de bien garder la bête ce qui finalement ne comporte qu'une obligation de fournir de manière régulière les produits auxquels le propriétaire a droit ou des explications sur la stérilité de la bête qui écartent l'idée du détournement des jeunes.

La responsabilité de la perte n'est jamais imputée à l'éleveur ; en conséquence la perte est supportée en totalité par le bailleur qui est même tenu d'offrir l'épaulé, la tête et les intestins dans le cas des ovins et caprins, l'aile dans le cas d'une poule.

Le preneur engage sa responsabilité s'il vend l'animal sans en faire part au bailleur. Il est alors tenu de réparer et d'adoucir la mauvaise humeur du propriétaire en offrant du bangui.

La responsabilité des dégâts causés par le bétail est endossée par le preneur et il est tenu de régler la totalité des dommages.

c) Rémunération.

La règle de partage est celle du tiercement : les deux premiers produits vont au bailleur, le troisième à l'éleveur — un produit mort-né est remplacé par le suivant — la règle est observée strictement.

Pour la volaille, le partage suit la même règle mais comme le nombre de poussins de chaque couvée n'est pas toujours divisible par trois, le propriétaire reçoit toujours plus que l'éleveur.

PRODUCTION AGRICOLE

Les techniques de récolte et de conditionnement des produits ont été exposées dans la monographie de Diamélassou.

Nous nous proposons d'essayer de chiffrer les ressources végétales, les ressources animales l'ayant été à propos du chapitre « Elevage ».

A) RESSOURCES VIVRIERES.

a) Superficies.

| | |
|-------------------------------|---------|
| — Igname tardive | 46,3 ha |
| — Igname précoce | 8,5 ha |
| Cultures secondaires : | |
| — Arachide | 22,5 ha |
| — Maïs | 14,7 ha |
| — Patate | 0,4 ha |
| — Riz | 0,14 ha |

b) Rendement

Les rendements sont estimés d'après les résultats relevés sur les carrés situés dans le village de Kouakou-Broukro, et dans quatre villages voisins où nous réunissons les meilleures conditions pour que sol, relief, climat, techniques soient identiques à ceux du village étudié.

— **Igname tardive** (résultat estimé d'après 28 carrés de densité) :

Rendement moyen 9 457 kg/ha

— **Igname précoce** :

Première récolte (résultat estimé d'après 12 carrés de densité) :

Rendement moyen 4 510 kg/ha

Deuxième récolte (résultat estimé d'après 10 carrés de densité) :

Rendement moyen 6 460 kg/ha

Les séries des résultats sont très dispersées contrairement à celles de Diamélassou. La forte irrégularité de la densité des buttes en est la raison principale, mais il faut se souvenir de la sécheresse qui a fortement pénalisé les champs situés sur des sols perméables et bien drainés.

— **Arachide** (sur 20 carrés de densité) :

Rendement moyen 926 kg/ha

— **Maïs** (sur 17 carrés de densité) :

Rendement moyen 1 130 kg/ha

Cette valeur ne s'applique qu'au maïs en culture pure.

— **Patate et riz** : le nombre des parcelles et des carrés de densité est trop faible pour autoriser un calcul.

c) Production :

— **Igname tardive** :

$$46,3 \times 9,457 = 437,8 \text{ t}$$

— **Igname précoce** :

Première récolte :

$$4,510 \times 8,5 = 38,3 \text{ t}$$

Deuxième récolte :

$$6,460 \times 8,5 = 54,9 \text{ t}$$

— **Arachide** :

$$0,926 \times 22,5 = 20,8 \text{ t}$$

— **Maïs** :

$$1,130 \times 14,7 = 16,6 \text{ t}$$

Ces valeurs constituent des estimations brutes. La production disponible pour les villageois résulte de la soustraction de celles-ci, de divers éléments que nous allons essayer de chiffrer.

— **Igname** :

Il convient de retrancher le poids du plant, la perte en conservation 10 % du poids brut initial.

| | Igname tardive | Igname précoce |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Production | 437,8 t | 93,2 t |
| Poids du plant . | 56,8 t | 8,7 t |
| Perte | 43,8 t | 5,5 t |
| Récolte disponible | 337,2 t | 79,0 t |

Nous n'appliquerons de perte que sur la seconde récolte d'igname précoce. Au total, le village dispose de 416,2 t soit par personne et par an d'environ 900 kg. Cette valeur est certainement beaucoup trop forte car les pertes selon toute vraisemblance sont sous-estimées. Leur estimation résulte d'observations effectuées en Station de recherche sur des tas de tubercules sains. Or les paysans blessent souvent les tubercules à l'arrachage et les blessures favorisant le développement des moisissures et pourritures, augmentent les pertes. D'autre part, nous négligeons les pertes sur la première récolte d'igname précoce parce que celle-ci est arrachée en début de campagne au fur et à mesure des besoins ; elles existent sur la partie conservée de début novembre à début janvier.

Nous estimons le rendement de l'igname précoce première récolte sur la base d'observations faites généralement en octobre, c'est-à-dire un mois et demi après les débuts de l'arrachage. A cette période les tubercules sont bien développés et leur poids maximum. Le rendement calculé correspond à un optima.

Ces 900 kg suffisent en fin de compte à peine à satisfaire l'auto-consommation villageoise. Ce fait se vérifie par la déclaration des villageois qui étaient nombreux à manger du manioc fin juin-début juillet et qui prévoyaient presque tous d'en manger pour assurer la soudure avec la première récolte d'igname précoce.

— **Arachide** :

Poids de la semence 2,5 t

Production disponible 18,3 t

— **Maïs** :

Poids de la semence 2 t

Production disponible 14,6 t

Rappelons que cette quantité ne représente qu'une fraction de la production du maïs, la deuxième d'une importance sensiblement égale provient des pieds de maïs associés à l'igname.

— **Manioc** :

Le manioc assure la soudure entre les ignames tardives et les premières ignames précoces. Il est généralement peu apprécié : c'est là un trait caractéristique des Baoulé. Il constitue une réserve alimentaire considérable. Un grand nombre des pieds bouturés dans le champ de seconde année n'est pas récolté en troisième année et végète au milieu de la jachère. Il est impossible d'en chiffrer l'importance.

B) RESSOURCES COMMERCIALES.

a) Superficie.

| | |
|-------------|----------|
| Café | 140,7 ha |
| Cacao | 7,6 ha |
| Tabac | 0,33 ha |
| Coton | 0,3 ha |

b) Rendement.

— Café :

Résultat estimé sur 25 carrés de densité dont 3 carrés sont restés sans production : 156 kg/ha.

Nous disposons également du relevé des ventes effectuées au village auprès des « traitants » de passage. Cette source d'information fait apparaître une moyenne de 142 kg/ha.

Ces deux estimations concordent de manière satisfaisante.

— Cacao :

L'année 1962, en déficit hygrométrique autour de Kouakou-Broukro, est normale dans la région de Toumodi. Or le cacao est rare dans la région de Kouakou-Broukro. Nous n'y avons pas trouvé suffisamment de résultats. Il nous faudrait choisir des villages éloignés pour pouvoir les exploiter. Mais les différences climatiques nous obligent à y renoncer, aussi nous contentons-nous d'estimer le rendement d'après l'enregistrement des ventes.

Nous obtenons : 41,9 kg/ha. Cette valeur est très faible, mais nous avons déjà insisté sur les mauvaises conditions locales ; à celles-ci, il faut ajouter la sécheresse de 1962 qui fut assez exceptionnelle.

— Tabac :

Une fraction seulement est commercialisée. Pas de possibilité d'estimer un rendement.

— Coton :

Il s'agit d'un champ de coton barbadense. Il n'a donné lieu à aucune observation. On admet une production de 100 à 200 kg/ha de coton-graine.

c) Production.

— Café :

| | |
|---|--------|
| Production calculée | 21,9 t |
| Production enregistrée à la vente | 20,0 t |

Les acheteurs se répartissent en deux groupes d'inégale importance :

— les indépendants : ils ont collecté 5 189 kg ; les Baoulé à raison de 103 kg par voyage, les Levantins, à raison de 490 kg ;

— les sociétés de commerce : montant de la collecte 14 511 kg, montant par voyage 426 kg (ces sociétés sont au nombre de cinq).

La quasi-totalité du produit est dirigé sur Dimbokro et sur Bongouanou.

A l'achat, nous observons l'absence de l'organisme officiel de collecte, le C.C.C.A., et le faible tonnage emporté par chaque acheteur.

Une organisation villageoise de vente en commun devrait permettre des ventes en gros (2,5 t à la fois). Rien ne semble devoir s'y opposer puisque les prix et mode de paiement sont les mêmes pour tous.

Cette organisation devrait profiter aux deux parties : en ce qui concerne les villageois, elle pourrait leur rapporter en plus au moins 25 000 F. Le produit des ventes s'élève à 1 520 260 F, soit environ 3 000 F par résident, 20 000 F par U.B., avec un prix moyen constaté du kilo de café de 75 97 F, soit en moyenne 1 F à 1,50 F au-dessous du prix offert pendant la campagne par le C.C.C.A.

Notons que le montant des ventes réalisées par les trois U.B. concorde avec celui que nous avons calculé ci-dessus : 22 275 F par U.B.

— Cacao :

Tonnage : 0,318 t ; valeur : 20 550 F ; prix moyen du kilo : 65 F.

Nous retrouvons les mêmes acheteurs et les mêmes problèmes.

— Tabac :

Achat effectué par la C.A.I.T.A., société privée qui vulgarise la production de tabac. Elle a suscité un certain mécontentement dans la population, en ne suivant pas de près l'effort de production. Les villageois ont l'impression d'une opération hasardeuse quant aux possibilités de vente ; cette ambiance est regrettable car le tabac peut constituer pour ce village une source de revenu élevé à l'hectare, ce qui s'harmonise avec l'exiguïté du terroir.

Poids de la récolte vendue : 45,7 kg.

Valeur : 2 285 F.

Prix unitaire du kilo : 50 F.

Ce prix unitaire correspond au tabac de la plus médiocre qualité. Un renforcement de l'encadrement devrait profiter aux villageois et à la C.A.I.T.A. dans la mesure où cette dernière recherche des tabacs de qualité.

— Colatier :

Les seuls renseignements que nous possédons concernent les trois U.B. de l'enquête générale. Elles possèdent 35 colatiers qui leur ont rapporté 10 680 F.

Après le café, le colatier constitue la deuxième source de revenu pour ces familles.

Revenu agricole :

| | |
|----------------------|--------|
| Café | 66 125 |
| Cola | 10 680 |
| Arachide coque | 1 535 |
| Cacao | 1 100 |

Nous pensons que cette situation est généralisable à l'ensemble des familles. Par rapport à Diamélassou, nous assistons à la substitution du bangui par la noix de cola.

— Coton :

Aucune estimation de la production ; ce coton est utilisé dans chaque famille, à la fabrication des vêtements traditionnels.

— Arachide :

A l'occasion du passage d'un traitant, les femmes vendent une partie de leur arachide ; il nous est impossible de chiffrer le montant de ces ventes. Indiquons que le prix au village d'une tonne d'arachide en coque est d'environ 15 à 20 000 F.

CONCLUSION

Le problème de Kouakou-Broukro trouve son originalité dans la nécessité de concilier une population nombreuse et en augmentation, avec un terroir restreint et un système de culture basée essentiellement sur la cueillette du café et du cacao. Il est aggravé par un approvisionnement en eau irrégulier qui provoque un mauvais état sanitaire : ver de Guinée.

Le café, principale source de revenu monétaire, est menacé par le vieillissement de plusieurs plantations et par l'abaissement des prix.

Il importe donc d'orienter les villageois vers de nouvelles spéculations.

IX

L'ECONOMIE VILLAGEOISE

Pour avoir une idée générale des grandes lignes de l'économie de Kouakou-Broukro, nous disposons de deux sources principales d'informations :

- l'enquête budgétaire menée sur trois familles ;
- l'évaluation globale de la production agricole du village.

BUDGET DE TROIS FAMILLES

Au cours de l'année 1962-1963, trois familles tirées au sort parmi les 76 Unités Budgétaires Élémentaires, ont été soumises pendant 48 semaines à une observation quotidienne. Les chiffres figurant dans cette étude portent sur neuf mois d'observation et ont été extrapolés à l'année entière. Elle portait sur leurs recettes, leurs dépenses et leur emploi du temps.

A première vue, il semble difficile de porter un jugement définitif sur l'économie du village à partir de ces chiffres, car l'échantillon soumis à l'analyse est beaucoup trop faible : 4 % du nombre total des U.B. et 5,5 % du nombre de personnes.

Cependant, nous avons déjà signalé à plusieurs reprises que les conditions matérielles de vie sont assez peu différenciées dans ce village. En particulier l'accroissement des surfaces cultivées en café, donc des revenus, est, dans l'ensemble, proportionnel au nombre de personnes à charge, de travailleurs disponibles.

Si nous comparons ce que représentent ces trois familles au reste de la population de Kouakou-Broukro, sur le plan :

- du nombre des personnes ;
- des superficies cultivées ;
- des signes extérieurs de richesse,

nous constatons qu'elles sont assez représentatives d'une réalité moyenne.

Ce qui frappe d'abord, c'est le niveau très bas des revenus par personne et par an : 77,3 dollars (1). Il n'est

que légèrement supérieur à celui des habitants de Diamélassou, qui est de 72 dollars.

Sensiblement dans les mêmes proportions qu'à Diamélassou, l'économie villageoise s'identifie presque intégralement à la traite du café. Elle est caractérisée par les fortes variations saisonnières des revenus.

Le secteur de l'économie de subsistance représente, à 2 % près, la même proportion du budget des villageois qu'à Diamélassou : 73,4 %.

Les conclusions, en ce qui concerne la structure du budget de Kouakou-Broukro, sont donc sensiblement les mêmes que celles de Diamélassou : la prédominance des produits de traite est cependant encore plus marquée.

Ceci est dû à la présence :

1. — D'un secteur de l'économie de traite qui fournit la presque totalité des ressources monétaires du budget familial.

2. — D'un secteur de l'économie monétaire qui intéresse la totalité de l'économie de traite et une faible proportion seulement des autres productions rurales (celle-ci est encore plus faible qu'à Diamélassou).

3. — Un secteur de l'économie de subsistance, étranger au circuit monétaire.

Le tableau page 149 donne les résultats globaux de l'enquête sur le budget des trois familles.

1° STRUCTURE DES DEPENSES.

| Dépenses. Moyenne des 3 familles | Troc Cadeaux offerts | Autoconsommation | | Total non monétaire | Total monétaire | Total général |
|--|----------------------------|------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|------------------|
| | | Alimentation | Artisan. B. chauff. | | | |
| Valeur C.F.A. | 1 690 | 84 933 | 18 833 | 105 456 73,4 % | 38 177 | 143 633 |

A) Opérations non monétaires.

L'autoconsommation des produits alimentaires, des produits artisanaux, du bois de chauffe, atteint la proportion de 73 % des dépenses totales.

a) Autoconsommation alimentaire.

Il s'agit surtout d'ignames et de céréales.

b) Autoconsommation artisanale.

Elle est sensiblement la même qu'à Diamélassou. Il y a trente tisserands dans le village, mais ils n'exercent ce métier que d'une façon sporadique.

c) Les cadeaux offerts en nature sont beaucoup moins importants qu'à Diamélassou.

B) Opérations monétaires.

Analyse des principaux postes de dépenses (voir tableau, page 151).

a) Alimentation.

Les chiffres qui y figurent montrent que les principales sources des dépenses alimentaires sont : les boissons alcoolisées et les poissons importés.

Les boissons se justifient plus qu'à Diamélassou, car le village manque de palmiers à huile.

En ce qui concerne les poissons frais, les villageois sont obligés de demander l'autorisation aux villages voisins, qui retiennent les deux tiers du produit de leur pêche.

b) Les textiles.

L'habillement absorbe une part considérable des dépenses des trois familles de Kouakou-Broukro.

(1) Dont 55 représentent la valeur de l'autoconsommation.

ENQUETE BUDGET
(neuf mois observés extrapolés à l'année)
(chiffres arrondis)

| | | DEPENSES | | | | | | | | | | | | | | | RECETTES | | | | | | | | | | Balance monétaire (R-D) (4) | | | | | |
|---------------|--------------------------------------|--------------|-------|----------|-------|-------------|--------|-----------------------|-------|-------------------|-----------|--------------------|--------|--------|----------------|-----------------------|---------------------------|---------|-------------------|---------|-------|-----------|-------------------|----------|--------|--------|-----------------------------------|----------------|----------------------------|---------|-------|------|
| | | MONÉTAIRES | | | | | | | | | | | | | | | MONÉTAIRES | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Alimentation | | Boissons | Tabac | Habillement | | Dépenses exploitation | | Entretien ménager | Transport | Achat pour revente | Divers | TOTAL | Non monétaires | Auto-consommation (3) | | TOTAL | Vente de produits | | | | Recettes commerce | Salaires | Divers | TOTAL | | Non monétaires | Auto-consom. | | | |
| | | Locale | Autre | | | Local | Autre | Matériel | M.O. | | | | | | | Aliment. (1) | Artisanat bois de chauffe | | Agricoles | Elevage | Pêche | Artisanat | | | | | | | Aliment. et Art. B. de ch. | | | |
| PAR FAMILLE | Famille | 10 100 | 1 230 | 4 350 | 570 | 1 490 | 11 500 | 3 300 | 1 700 | 3 200 | 3 190 | — | 14 400 | 55 030 | 2 200 | 78 700 | 12 725 | 148 655 | 40 600 | 280 | — | — | 6 180 | 6 170 | 180 | 53 410 | 3 720 | 91 425 | 148 555 | — | 100 | |
| | Famille | 4 150 | 450 | 3 940 | 240 | 770 | 3 000 | 410 | 1 180 | 1 000 | 4 250 | — | 11 410 | 30 800 | 1 520 | 62 300 | 18 400 | 113 020 | 19 110 | 400 | 32 | 2 460 | 300 | 2 990 | 1 000 | 26 292 | 2 500 | 80 700 | 109 492 | — | 3 528 | |
| | Famille | 6 620 | 780 | 2 220 | 220 | 1 030 | 4 300 | 730 | 2 330 | 960 | 1 650 | — | 7 860 | 28 730 | 1 350 | 113 800 | 25 375 | 169 255 | 32 100 | 27 | — | 600 | 1 600 | 5 600 | 380 | 40 307 | 1 070 | 139 175 | 180 552 | +11 297 | | |
| | Moyenne/famille en F.C.F.A. | 6 957 | 820 | 3 503 | 343 | 1 097 | 6 267 | 1 480 | 1 737 | 1 720 | 3 030 | — | 11 223 | 38 177 | 1 690 | 84 933 | 18 833 | 143 633 | 30 603 | 236 | 11 | 1 020 | 2 693 | 4 920 | 520 | 40 003 | 2 430 | 103 725 | 146 160 | + 2 527 | | |
| | Moyenne/famille en dollars (2) | | | | | | | | | | | | | 155,80 | 6,90 | 346,70 | 76,90 | 586,30 | | | | | | | | | | | | | | 10,3 |
| | % Monétaire | 18,1 | 2,6 | 9,2 | 0,9 | 2,9 | 16,3 | 3,9 | 4,5 | 4,5 | 7,9 | — | 29,2 | 100,0 | | | | | 76,6 | 0,5 | — | 2,7 | 6,7 | 12,2 | 1,3 | 100,0 | | | | | | |
| PAR PERSONNE | Famille | 1 420 | 255 | 600 | 79 | 260 | 1 600 | 458 | 236 | 444 | 445 | — | 2 000 | 7 797 | 305 | 10 900 | 1 760 | 20 762 | 5 650 | 39 | — | — | 855 | 852 | 25 | 7 421 | 515 | 12 660 | 20 596 | — | 166 | |
| | Famille | 730 | 79 | 690 | 42 | 136 | 528 | 72 | 207 | 176 | 490 | — | 2 000 | 5 150 | 267 | 10 900 | 3 230 | 19 547 | 3 350 | 7 | 5 | 432 | 53 | 523 | 176 | 4 546 | 440 | 14 130 | 19 116 | — | 431 | |
| | Famille | 640 | 75 | 212 | 21 | 96 | 415 | 70 | 223 | 92 | 158 | — | 753 | 2 755 | 130 | 10 900 | 2 440 | 16 225 | 3 080 | 2 | — | 57 | 154 | 540 | 36 | 3 869 | 103 | 13 340 | 17 312 | + 1 087 | | |
| | Moyenne/personne en F.C.F.A. | 912 | 134 | 491 | 46 | 161 | 831 | 196 | 218 | 233 | 357 | — | 1 553 | 5 132 | 229 | 10 900 | 2 428 | 18 689 | 3 948 | 3 | 1,4 | 160 | 347 | 626 | 77 | 5 162 | 346 | 13 114 | 18 622 | | | |
| | Moyenne/personne en dollars | | | | | | | | | | | | | 20,0 | 0,9 | 44,5 | 9,9 | 75,3 | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL % | | | | | | | | | | | | | 26,6 | | 1,2 | 59,0 | 13,2 | 100,0 | | | | | | | | 27,0 | 1,0 | 72,0 | 100,0 | | | |

(1) Estimation indirecte (prix marchés).
(2) 1 Dollar : 245 F.C.F.A.
(3) Habitat non compris.
(4) R : recettes. D : dépenses.

Elles s'exercent presque uniquement sur des produits d'importation. On constate donc un net abandon du tissage traditionnel.

c) Dépenses d'exploitation.

Elles ne représentent que 8,3 % des dépenses totales. L'accumulation des moyens de production est donc presque nulle dans la branche agricole à Kouakou-Broukro.

d) Les dépenses affectées aux articles ménagers représentent 6 % du total.

On doit remarquer l'énorme proportion des achats de produits importés : 72 %.

Seul, le savon fabriqué localement résiste à la concurrence.

e) Les dépenses diverses.

En les comparant à celles des familles de Diamélassou, on constate un très fort pourcentage de frais de médicaments européens.

Les habitants de Kouakou-Broukro semblent subir l'attraction de la thérapeutique européenne. Cette attitude date surtout des cinq dernières années.

f) On doit ajouter à ces budgets certaines dépenses qui, pour être occasionnelles, n'en sont pas moins très

importantes, et grèvent pendant plusieurs années le budget des ménages.

Il s'agit des dépenses concernant la dot, les funérailles et la fête des ignames. Les chiffres que nous fournissons sont très approximatifs : ils permettent seulement de se faire une idée de l'importance probable des dépenses qui échappent en grande partie à l'observation des enquêteurs.

La dot.

Nous avons déjà parlé de celle-ci dans le chapitre V. S'il fallait totaliser et estimer non seulement la valeur des prestations en espèces, mais aussi en nature sous forme de cadeaux, et de prestations de services, on trouverait certainement une somme à peine inférieure à 20 000 F.

Le montant de la dot s'amortit bien sûr au cours des années.

Les funérailles.

En moyenne, le coût des funérailles d'une personne adulte peut être estimé à 50 000 F, en boissons, nourritures, sacrifices divers.

La fête des ignames, qui a lieu chaque année, est l'occasion de dépenses importantes. On peut les chiffrer à 5 000 F environ par famille.

C) Répartition des dépenses monétaires suivant le lieu des dépenses (extrapolés à l'année).

| | Lieux | FAMILLES | | | |
|--------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | 1 | 2 | 3 | Total |
| Achats sur marchés | DIMBOKRO | 6 605 | 2 750 | 6 755 | 16 110 |
| | BENGASSOU | 1 755 | 1 840 | 580 | 4 175 |
| | KOFFIKRO | 225 | 1 130 | — | 1 355 |
| | AHOUSOUKRO | 240 | 135 | — | 375 |
| | DJOUMOUKRO | 3 505 | 160 | — | 3 665 |
| Total | | 12 330 | 6 015 | 7 335 | 25 680 |
| Colporteurs ... | | 9 170 | 3 150 | 5 735 | 18 055 |
| Dépenses dans le village | Dons offerts | 5 880 | 3 770 | 150 | 9 800 |
| | Cotisation | 955 | 375 | 760 | 2 090 |
| | Crédit | 165 | — | 350 | 515 |
| | Funérailles | — | 50 | 150 | 200 |
| | Divers | 15 305 | 9 190 | 6 830 | 31 325 |
| Total | | 22 305 | 13 385 | 8 240 | 43 930 |
| Dépenses dans autres villages | | 3 250 | 890 | 1 600 | 5 740 |
| Autres dépenses | | 7 975 | 7 360 | 5 820 | 21 155 |
| Total général .. | | 55 030 | 30 800 | 28 730 | 114 560 |

L'analyse de ce tableau comparé à celui de Diamélassou, montre la profonde différence existant entre les deux villages. La proportion des dépenses faites sur les marchés par les habitants de Kouakou-Broukro n'est que de 23 %. Toutes les autres dépenses sont réalisées dans le village ou dans un voisinage immédiat. Quarante pour cent des dépenses environ sont faites dans le village.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

(neuf mois observés)

TOTAL TROIS FAMILLES

| PRODUITS | Produits d'importa- tion | Produits nationaux | Produits locaux | Total | % par rapport aux dépenses totales | | | |
|--|--------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|---|---------------|---------------|---------------|
| Alimentation | | | | | | | | |
| Féculents | — | — | 3 025 | | | | | |
| Céréales | 50 | — | 3 230 | | | | | |
| Poisson | 1 900 | — | 6 260 | | | | | |
| Viande | — | — | 5 475 | | | | | |
| Condiments | — | — | 250 | | | | | |
| Légumes | — | — | 30 | | | | | |
| Fruits | — | — | 225 | | | | | |
| Boisson | 8 860 | 100 | 725 | | | | | |
| Sucre | 35 | — | — | | | | | |
| Sel | 850 | — | — | | | | | |
| Beurre Karité | — | — | 65 | | | | | |
| Beignets | — | — | 200 | | | | | |
| Pain | — | — | 480 | | | | | |
| Jus de citron | — | — | 45 | | | | | |
| Bonbons | 5 | — | — | | | | | |
| TOTAL et % par rapport aux dépenses alimentaires | 11 700 | 36,7 % | 100 | 0,3 % | 20 010 | 63 % | 31 810 | 30,0 % |
| Tabac | | | | | | | | |
| Tabac en poudre | — | — | 780 | | | | | |
| TOTAL | | | 780 | 100 % | 780 | 0,7 % | | |
| Habillement | | | | | | | | |
| Pagnes | 16 250 | — | — | | | | | |
| Réparations sandales | — | — | 775 | | | | | |
| Chaussures | — | — | 300 | | | | | |
| TOTAL | 16 250 | 81 % | — | 3 860 | 19 % | 21 010 | 19 % | |
| Dépenses d'exploitation | | | | | | | | |
| Machette | 1 175 | — | — | | | | | |
| Achat pièce vélo | 2 825 | — | — | | | | | |
| Main-d'œuvre | — | — | 4 800 | | | | | |
| Potasse | — | — | 35 | | | | | |
| Poudre insecticide | 200 | — | — | | | | | |
| Câble à piège | 25 | — | — | | | | | |
| TOTAL | 4 225 | 46,6 % | — | 4 835 | 53,4 % | 9 060 | 8,3 % | |
| Equipement ménager | | | | | | | | |
| Produits d'entretien | | | | | | | | |
| Lame rasoir | 5 | — | — | | | | | |
| Montre | 1 200 | — | — | | | | | |
| Pommade toilette | 200 | — | — | | | | | |
| Miroir | 50 | — | — | | | | | |
| Peigne | 50 | — | — | | | | | |
| Collier | 485 | — | — | | | | | |
| Poudre toilette | 50 | — | — | | | | | |
| Boucles d'oreilles | 125 | — | — | | | | | |
| Fil à cheveux | 5 | — | — | | | | | |

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

(neuf mois observés)

(suite)

| PRODUITS | Produits d'importation | | Produits nationaux | | Produits locaux | | Total | % par rapport aux dépenses totales |
|----------------------------|---------------------------|---------------|-----------------------|---------------|--------------------|---------------|----------------|---|
| Assiettes | 160 | | — | | — | | | |
| Cuvettes | 600 | | — | | — | | | |
| Cuillère | 30 | | — | | — | | | |
| Seau | 200 | | — | | — | | | |
| Canaris | — | | — | | 60 | | | |
| Allumettes | — | | 25 | | — | | | |
| Eponge | — | | — | | 20 | | | |
| Quenouilles | — | | — | | 10 | | | |
| Verre de lampe | 50 | | — | | — | | | |
| Savon | 10 | | 1 655 | | — | | | |
| Pétrole | 1 165 | | — | | — | | | |
| Pile torche | 110 | | — | | — | | | |
| Bleu de linge | 10 | | — | | — | | | |
| Lampe torche | 75 | | — | | — | | | |
| TOTAL | 4 580 | 72 % | 1 680 | 26,6 % | 90 | 1,6 % | 6 350 | 6 % |
| Dépenses diverses | | | | | | | | |
| Médicaments européens | 4 105 | | — | | — | | | |
| Médicaments indigènes | — | | — | | 335 | | | |
| Cigarettes | — | | 50 | | — | | | |
| Dons en argent | — | | — | | 9 800 | | | |
| Cotisations | — | | 2 090 | | — | | | |
| Cartes P.D.C.J. | — | | — | | — | | | |
| Transports | — | | — | | 8 400 | | | |
| Crédit | — | | — | | 515 | | | |
| Timbres | — | | 300 | | — | | | |
| Photos | — | | 600 | | — | | | |
| Paiement dettes | — | | — | | 4 000 | | | |
| Dépenses religieuses | — | | — | | 300 | | | |
| Dépenses scolaires | — | | 5 000 | | — | | | |
| TOTAL | 4 105 | 10,7 % | 11 040 | 28,7 % | 23 350 | 60,6 % | 38 495 | 36 % |
| TOTAL GENERAL | 40 860 | 38,3 % | 12 820 | 12,1 % | 52 925 | 49,6 % | 106 605 | 100 % |

2° STRUCTURE DES RECETTES.

Le caractère agricole de l'économie de Kouakou-Broukro est tout aussi marqué qu'à Diamélassou.

La vente des produits agricoles représente 77 % de la recette totale.

La différence entre ce pourcentage et celui de Diamélassou s'explique principalement par la proportion beaucoup plus grande des recettes perçues sous forme de salaires.

Il s'agit de travaux fournis et rétribués au sein du village. Cette rémunération qui rentre naturellement dans le chapitre de l'agriculture, représente 12 % des recettes.

Les ressources agricoles représentent donc en réalité 92 % du total.

La vente des produits de l'artisanat complètement déchu dans ce village, et des produits de l'élevage, est presque négligeable.

La vente des produits de traite : café, cacao, cola, représente à elle seule 78 605 F, soit 93 % des ressources agricoles. Celles-ci appartiennent exclusivement aux hommes. La vente des autres produits agricoles, 7 % du total, est affectée généralement aux femmes.

**

Ces chiffres soulignent à la fois le caractère extrêmement fragile de l'économie de Kouakou-Broukro et l'énorme disparité des revenus des hommes par rapport à ceux des femmes.

ANALYSE DES RECETTES MONETAIRES

(neuf mois observés)

TOTAL TROIS FAMILLES

| | | |
|------------------------------------|----------------|---------------|
| Vente produits agricoles | | |
| Café | 66 825 | |
| Cacao | 1 100 | |
| Cola | 10 680 | |
| Arachide coque | 1 535 | |
| Riz | 1 125 | |
| Manioc | 985 | |
| Maïs | 320 | |
| Bangui | 600 | |
| Tabac | 675 | |
| Fruits | 590 | |
| Ignames | 140 | |
| Coton | 75 | |
| Légumes | 80 | |
| | 84 730 | 76,5 % |
| Elevage, chasse, cueillette | | |
| Gibier | 10 | |
| Volailles | 650 | |
| Escargots | 30 | |
| | 690 | 0,6 % |
| Artisanat | | |
| Pagnes | 2 250 | |
| Masques | 550 | |
| | 2 800 | 2,5 % |
| Divers | | |
| Cadeau reçu | 6 230 | |
| Salaire reçu | 13 535 | |
| Crédit | 515 | |
| Consultations | 1 025 | |
| Revente de vin | 1 220 | |
| | 22 525 | 20,4 % |
| TOTAL GENERAL | 110 745 | 100 % |

LA PRODUCTION AGRICOLE DU VILLAGE

L'évaluation de la production agricole globale de Kouakou-Broukro a déjà été traitée dans le chapitre précédent. Nous nous contenterons ici d'en rappeler brièvement les points principaux.

1. — L'élevage constitue un capital qui a été estimé en gros à 928 700 F, soit en moyenne 1 800 F par résident.

2. — Le village dispose d'environ 416,2 tonnes d'ignames, soit 900 kg par personne et par an. Ils suffisent à peine à l'autoconsommation.

3. — Le tonnage des arachides peut être estimé à 18,3. Vendues au village, elles rapporteraient 36 000 F environ.

4. — Le maïs disponible se monte à 14,6 tonnes.

5. — D'importantes réserves de manioc existent, mais cette plante est assez peu appréciée pour la consommation.

6. — Les ressources commerciales.

Le produit de la vente du café a été estimé à 1 520 260 F, en tenant compte du tonnage et du prix au village.

Le cacao a pu produire la somme de 20 550 F.

Le tabac : 2 285 F.

Il n'a pas été possible de chiffrer, même approximativement la production du colatier.

L'ensemble de la vente des produits agricoles du village, au cours de l'année 1962-1963, peut être estimé entre 1 600 000 et 1 700 000 F. Cela donnerait un revenu moyen par personne et par an situé entre 3 500 et 4 000 F.

Ce chiffre correspond assez bien aux résultats de l'enquête effectuée sur les trois familles de Kouakou-Broukro.

LA VIE COMMERCIALE

Les habitants de Kouako-Broukro éprouvent beaucoup moins le besoin de se déplacer pour vendre ou acheter, que ceux de Diamélassou. La grande majorité des tractations commerciales se produit dans le village lui-même (voir localisation des dépenses).

Ceux qui se décident à aller en ville vont tous à Dimbokro. Bocanda, qui possède un marché, est situé à la même distance. Deux raisons principales expliquent cette préférence.

1. — La disparité des prix entre ces deux marchés.

TERMES DE L'ECHANGE

| | BOCANDA DIMBOKRO | |
|---------------------------------|------------------|-----|
| 1 ^{er} trimestre | 97 | 138 |
| 2 ^e trimestre | 96 | 127 |
| 3 ^e trimestre | 120 | 122 |
| 4 ^e trimestre | 88 | 126 |

Base 100 : région entière (prix marchés).

L'indice des prix du marché de Dimbokro, à tous les moments de l'année, est favorable aux producteurs.

2. — Les circuits des transporteurs.

Quatre-vingt-quatre pour cent des voitures qui passent par Kouakou-Broukro, empruntent l'itinéraire Dimbokro-Ahousoukro.

Le manque d'esprit d'initiative et de coopération des villageois fait qu'ils sont largement exploités par les nombreux intermédiaires qui se présentent dans le village : traitants, transporteurs et colporteurs.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les traitants offraient aux villageois un prix inférieur de 1 à 2 F par kilo au taux officiel du C.C.C.A.

Les passages de colporteurs sont très nombreux, en moyenne un par jour. Nous étudierons leur mouvement dans le chapitre suivant.

Les produits qu'ils offrent aux villageois sont les suivants :

| Produits | % |
|---|------|
| Vestimentaires : pagnes, vêtements usagés . | 37 % |
| Produits alimentaires variés | 5 % |
| Poisson séché | 26 % |
| Produits d'entretien | 16 % |
| Bijoux | 7 % |
| Parfums, poudres | 9 % |

On voit que les principaux produits sont les pagnes importés et les poissons séchés du Mali.

Treize pour cent seulement des colporteurs ont laissé de l'argent dans le village.

Pour 100 F dépensés, ils ont acheté :

- 55 F de cola ;
- 27 F de manioc ;
- 18 F d'arachide.

Le tableau suivant nous donne une idée des bénéfices qu'ils réalisent.

| | Prix Dimbokro | Prix colporteurs |
|---------------------|---------------|------------------|
| Vin C.D.B. | 100 | 100 |
| Bière Bracodi | 50 | 50 |
| Pétrole | 35 | 45 |
| Savon Héltos | 50 | 50 |
| Allumettes | 5 | 5 |
| Cigarettes | 40 | 50 |
| Sardines | 40 | 50 |
| Sucre | 60 | 75 |
| Poudre | 125 | 150 |
| Pagnes Fancy | 300 | 360 |
| Haches | 100 | 120 |

CONCLUSION

L'économie de Kouakou-Broukro est caractérisée à la fois par sa fragilité (prédominance de la traite) et par le revenu très bas qu'elle procure à la population (77 dollars), par sa fermeture au monde extérieur (le pourcentage élevé des tractations commerciales effectuées dans les villages) et par la faible différenciation qui existe en général entre les budgets des familles.

La densité très forte de la population (80 habitants au kilomètre carré) et les données sociologiques (nécessité qu'ont éprouvé les hommes âgés et les chefs de distribuer leurs terres) explique en grande partie cette répartition assez égalitaire des revenus dans l'ensemble.

La balance du budget individuel montre la difficulté qu'ont les habitants de Kouakou-Broukro à équilibrer les dépenses et les recettes.

L'épargne traditionnelle, sous la forme du trésor sacré des Aouro, existe encore, mais sa source est à peu près tarie.

Il nous a paru intéressant de savoir au moins qualitativement ce que les habitants comptent faire de leur argent, s'ils sont capables d'amasser un jour des surplus. Une enquête a été menée auprès de vingt Unités Budgétaires prises au hasard. Dans le questionnaire figuraient quinze possibilités d'investissements.

Le tableau suivant montre les résultats qui, dans une

certaine mesure, révèlent la mentalité actuelle des habitants de Kouakou-Broukro.

| INVESTISSEMENTS | % réponses affirmatives |
|--|-------------------------|
| 1. Construire une maison en dur et s'y établir | 5 % |
| 2. Construire une maison au village | 100 % |
| 3. Acheter des bœufs | 50 % |
| 4. Acheter des moutons ou cabris | 90 % |
| 5. Acheter des poulets | 90 % |
| 6. Acheter des boissons | 30 % |
| 7. Acheter de l'or fétiche | 70 % |
| 8. Acheter une bicyclette | 80 % |
| 9. Acheter une voiture 1 000 kg | 25 % |
| 10. Acheter une radio | 40 % |
| 11. Acheter un fusil | 80 % |
| 12. Payer les études des enfants | 60 % |
| 13. Acheter des beaux habits | 70 % |
| 14. Avoir une autre épouse | 50 % |

Les réponses indiquent une mentalité qui n'est pas aussi fermée au modernisme qu'on serait tenté de le croire : cinq personnes ont éprouvé le besoin d'acheter une voiture pour faire du commerce. Une personne a souhaité construire une maison pour la louer.

X

LE VILLAGE ET LE MONDE EXTERIEUR

Même un village comme Kouakou-Broukro, dont nous avons souligné à plusieurs reprises la tendance à se replier sur lui-même, ne peut être considéré comme une unité complètement isolée, surtout à l'heure actuelle.

Il est toujours dans une certaine mesure, dépendant de l'extérieur et en subit des influences diverses. En les énumérant, nous essayerons de déterminer les caractéristiques du monde dans lequel se situe Kouakou-Broukro.

Eléments du monde extérieur qui ont pu avoir une influence sur Kouakou-Broukro.

1. — VILLAGES DE LA REGION AVEC LESQUELS KOUAKOU-BROUKRO A LES RAPPORTS HISTORIQUES LES PLUS ETROITS.

Une communauté d'origine qui remonte à sept générations a contribué à créer des rapports assez étroits entre Kouakou-Broukro et quarante-trois villages de la région de Bocanda (voir chapitre II).

Ces liens ont été plus particulièrement entretenus avec une vingtaine d'entre eux grâce aux nombreux échanges matrimoniaux réalisés à chaque génération.

Les plus forts sont certainement ceux qui unissent Kouakou-Broukro aux huit autres villages Guinan. Ils ont réussi à maintenir entre eux une unité politique jusqu'à l'arrivée des Français, en dépit de la distance qui les sépare.

A partir de la période coloniale, Kouakou-Broukro a été forcé d'avoir des relations hiérarchiques avec Bengassou, qui est le chef-lieu du canton dont il fait partie. Il est placé dans une situation d'infériorité vis-à-vis de ce dernier.

2. — LES VILLAGES VOISINS.

Kouakou-Broukro fait partie d'un groupe de huit villages très proches les uns des autres. C'est normalement avec eux qu'il devrait avoir les relations les plus fréquentes, pour les différentes raisons que nous avons déjà analysées. Les rapports sont hostiles avec Tokpa Ndrékro (voir Régime foncier).

Des trois villages Guinan : Esui Koffikro, Ngasokro et Kpliya, ce dernier est certainement celui qui entretient le moins de relations suivies avec Kouakou-Broukro, car il en est le plus éloigné et aucune piste carrossable n'y conduit directement.

Bengassou est certainement celui qui est le plus souvent fréquenté par les habitants de Kouakou-Broukro, pour les raisons suivantes : proximité, situation sur le trajet des corvées d'eau, liens matrimoniaux, école, location d'une décortiqueuse, rapports hiérarchiques.

3. — LES UNIONS MATRIMONIALES.

Kouakou-Broukro est relié à quarante-deux localités par le jeu de ses alliances matrimoniales qui se sont réalisées au cours de cinq générations.

Parmi les villages Guinan, celui qui est le plus étroitement uni à Kouakou-Broukro est Ngasokro. Puis, viennent dans l'ordre décroissant :

- Aloko Kouakoukro ; — Sasaokro ;
- Esui Koffikro ; — Toumounou ;
- Kpliya ; — Amonkro.

Parmi les localités situées dans un rayon de quinze kilomètres, reliées à Kouakou-Broukro par des mariages, celle qui est unie le plus étroitement à Kouakou-Broukro est Boni Kouassikro. Ensuite viennent dans l'ordre :

- Adoukro ; — Bengassou ;
- Dila ; — Bohouré ;
- Mbebusou ; — Akpokro.
- Alokokro ;

Au-delà de ce cercle étroit, deux villages : Soungra et Ndayakro, sont ceux dans lesquels se sont contractés le plus de mariages.

4. — LA PARENTE RESIDANT A L'EXTERIEUR.

Elle représente un peu plus du tiers de la population actuelle de Kouakou-Broukro, et est dispersée dans quarante-deux localités.

PARENTE A L'EXTERIEUR

| Akpasoua | Localités | Nombre familles | Nombre de personnes | | | | |
|-------------|-----------|-----------------|---------------------|--------|--------|--------------|--------|
| | | | Personnes | Hommes | Femmes | Célibataires | |
| | | | | | | Garçons | Filles |
| I | 10 | 18 | 61 | 18 | 15 | 17 | 11 |
| II | 16 | 29 | 148 | 28 | 37 | 37 | 46 |
| III | 16 | 22 | 80 | 17 | 22 | 28 | 13 |
| Totaux | 42 | 69 | 290 | 63 | 76 | 80 | 71 |

Note. — En fait, le nombre des localités où se trouve dispersée la population de Kouakou-Broukro n'est que de 29, car plusieurs des villages renferment à la fois des parents des Akpasoua I - II et III.

Le chiffre de soixante-neuf familles peut être considéré comme un minimum. Il s'agit des relations les plus fréquentes et les plus étroites.

Soixante-treize pour cent des localités dans lesquelles se distribue la parenté, sont situées dans un rayon de soixante kilomètres, et la plus grande partie de la parenté vit dans le milieu rural. Quatorze familles seulement sur soixante-neuf habitent dans des villes : Abidjan, Bassam, Bocanda, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Mbahiakro et Port-Bouet sont les localités dans lesquelles sont éparpillées ces quelques familles.

La grande majorité se trouve à Abidjan.

Toutes ces personnes qui sont de près ou de loin apparentées à Kouakou-Broukro, et rendent visite à ce village, vivent à l'extérieur pour les motifs suivants :

MOTIFS ABSENCE

| Akpasoua | Marriage | Famille | Plantation | Autre motif |
|-------------------|----------|---------|------------|-------------|
| Akpasoua I | 12 | 28 | 12 | 9 |
| Akpasoua II | 35 | 84 | 24 | 6 |
| Akpasoua III | 21 | 39 | 16 | 4 |
| Totaux | 68 | 151 | 52 | 19 |

On voit que très peu de personnes ont quitté Kouakou-Broukro pour adopter des professions autres que celle d'agriculteur. Parmi les personnes qui vivent ainsi dans un milieu rural très proche de celui de leur origine, la plus grande partie se trouve à Amonkro (vingt familles). Ensuite viennent Ngasokro, Alokouakoukro, Tiassalé, Sasaokro, Alangbakro, Kpliya et Toumounou.

5. — LES MIGRATIONS.

a) Emigrants définitifs en milieu rural.

Les principaux pôles d'attraction pour ces émigrants ont été Amonkro puis Tiassalé, ensuite Yamoussoukro et les environs de Bassam.

b) Emigrants saisonniers.

Pendant la période coloniale, la plupart des hommes de plus de quarante ans ont participé à des mouvements migratoires saisonniers. Ils allaient travailler principalement dans les plantations des Agni de l'Indénie et du Moronou. Ce phénomène s'est raréfié depuis une quinzaine d'années.

Actuellement, nous n'avons trouvé qu'un seul jeune qui depuis deux ans ait fait régulièrement les « six mois » au village de Kimoukro (cinquante kilomètres environ).

c) Immigrants agricoles.

Nous avons trouvé cinq chefs d'unité budgétaire (personnes âgées) qui depuis cinq ans, ont fait irrégulièrement appel à de la main-d'œuvre étrangère. Neuf manœuvres ont été recensés de la sorte. Quatre étaient des Mossi, quatre étaient originaires du village Guinan de Sasaokro, et on les considérait comme des personnes de la famille. Un seul réside actuellement dans le village, où on lui a cédé du terrain pour faire ses plantations. Il a épousé une femme du village. Il venait du canton Kodé, des environs de Béoumi.

d) Emigrants en milieu urbain.

Parmi eux se trouvent cinq commis, trois chauffeurs, deux élèves, un tailleur, un boutiquier et six femmes qui se livrent à la prostitution.

Ils reviennent quelquefois au village pour y faire de courtes visites.

6. — LA SCOLARISATION.

Le degré de scolarisation est un indice important de l'ouverture et de la perméabilité d'un village au monde extérieur.

Sur ce chapitre, Kouakou-Broukro est extrêmement défavorisé. D'après l'enquête démographique de 1962, quinze pour cent seulement de la population sait parler ou écrire le Français.

| Connaissance | Etudes primaires | | |
|--------------------------|------------------|-------------|-----|
| | Nulle | Sait parler | |
| Sexe masculin .. | 189 | 25 | 28 |
| Sexe féminin ... | 261 | 19 | 8 |
| Ensemble des sexes | 450 | 44 | 36 |
| | 85 % | 8 % | 7 % |

Ces chiffres sont extrêmement optimistes. Pour notre part, nous n'avons pas trouvé dans le village une seule personne capable de parler couramment le Français, sinon un commis originaire de Kouakou-Broukro, qui réside habituellement à Abidjan.

Ces pourcentages s'expliquent par le fait qu'il y a cinq ans, les notables avaient eu la velléité de fonder une école. Ils dépensèrent la somme de 30 000 F pour faire construire un apatam à environ 500 mètres du village, sur le chemin de Ngasokro. Ils firent venir un moniteur formé par les Missions. Ce dernier séjourna un an et demi dans le village, mais ne s'y plut pas. Il s'en alla ailleurs et ne fut pas remplacé.

Pendant le bref exercice de sa profession, il commença à donner des rudiments de Français à un grand nombre de jeunes. Il n'en reste actuellement qu'un vocabulaire assez limité.

Au premier temps de la colonisation, les notables étaient fortement opposés à ce que leurs enfants aillent à l'école. Cette attitude s'explique par le refus de collaborer avec l'Administration coloniale.

Mais, depuis quelques années, ils se sont aperçus que la présence de personnes instruites était nécessaire pour sauvegarder les intérêts du village. Ils se sont donc réunis pour faire construire cette école provisoire, mais n'ont pas consenti jusqu'à présent à faire les gros sacrifices qui s'imposent lorsqu'un village veut garder longtemps chez lui un instituteur privé.

Une douzaine d'enfants sont actuellement à l'école. Très peu vont à Bengassou, pourtant situé seulement à quelques kilomètres.

Aucun ne va à Mbeboùsou, doté d'une école de six classes. Les enfants sont envoyés en général très loin de leur village : Ndokouassikro à environ soixante kilomètres, Dimbokro, Abidjan, Mbahiakro.

Les parents expliquent de la façon suivante leur préférence marquée pour les localités éloignées. Ils disent que ceux qui vont tout près travaillent beaucoup moins bien que ceux qui sont loin d'eux.

Parmi les hommes adultes, quatre hommes seulement parlent un Français très approximatif. Il s'agit d'un ancien militaire chef d'Aouro, d'un ancien commis à Grand Bassam et du représentant du P.D.C.I.

7. — MOBILITE DE LA POPULATION DE KOUAKOU-BROUKRO.

Les déplacements de trois familles.

La population de Kouakou-Broukro est beaucoup plus sédentaire que celle des environs de Bouaké. Une enquête a été menée sur les déplacements de courte durée des trois familles qui ont fait l'objet des enquêtes mentionnées précédemment.

Le tableau page 160, donne une idée de leur fréquence, des motifs et des lieux où s'effectuent principalement les déplacements.

Le nombre des déplacements enregistrés au cours d'une année, est très faible : 210. Ils ont été effectués par six hommes, trois femmes et trois petites filles.

Il faut tenir compte que vraisemblablement une grande partie des déplacements entre Esui Koffikro, Ngasokro et Kouakou-Broukro n'ont pas été enregistrés par les enquêteurs, car les villages étant très près l'un de l'autre, la durée de l'absence était trop faible pour être notée.

En ce qui concerne les motifs, on remarque la place importante prise par des visites à la famille, pour se rendre à des funérailles, et pour retrouver les amis... Proportionnellement, assez peu de déplacements ont été effectués pour des raisons économiques.

Les femmes se déplacent beaucoup moins que les hommes : 28 % contre 72 %.

Les principaux lieux où les personnes se sont rendues le plus fréquemment sont, en dehors de Esui Koffikro et de Ngasokro, Bocanda, 28 % ; Dimbokro, 13 % ; Bengassou, 11 %.

Principaux jours où se sont effectués les déplacements.

La majeure partie des mouvements des trois familles se sont produits le mercredi et le dimanche (23 et 26 %). Puis le vendredi et le samedi. Ils correspondent à des jours fériés.

MOYENS DE TRANSPORT.

- 45 % se sont faits à pied ;
- 29,4 % se sont faits à bicyclette ;
- 25,6 % se sont faits en voiture.

Il y a de nombreuses bicyclettes dans le village de Kouakou-Broukro (environ une trentaine). C'est un des rares signes de modernisme.

Une enquête complémentaire menée auprès de dix chefs d'unité budgétaire montre les principales localités qui sont fréquentées le plus souvent.

Parmi les villages, dans l'ordre :

- Ngasokro ;
- Bengassou ;
- Ahoussoukro ;
- Esui Koffikro ;
- Kpliya ;
- Boni Kouassikro ;
- Déoulébo.

Parmi les villes :

- Dimbokro ;
- Bocanda ;
- Bongouanou ;
- Abidjan ;
- Yamoussoukro ;
- Abengourou ;
- Rubino ;
- Daloa.

DEPLACEMENTS (3 FAMILLES)

| LIEUX | Motif | Famille | Achat | Ecole | Ami | Santé | Funérailles | Dem. administ. | Travail | TOTAUX | Pourcentage |
|-----------------------|-------|---------|-------|-------|-----|-------|-------------|----------------|---------|--------|-------------|
| DIMBOKRO | | 4 | 4 | 8 | 8 | 4 | — | — | — | 28 | 13 |
| NGASOKRO | | — | — | — | 4 | — | — | — | — | 4 | 2 |
| BENGASSOU | | 4 | 4 | 8 | — | — | 8 | — | — | 24 | 11 |
| BOCANDA | | 13 | 4 | — | 17 | — | 17 | 8 | — | 59 | 28 |
| ESUI KOFFIKRO | | 13 | — | 4 | 4 | — | 13 | — | 13 | 47 | 22 |
| KPLIYA | | — | 4 | — | — | — | — | — | — | 4 | 2 |
| ANOUMAMBO | | — | — | — | 4 | — | — | — | — | 4 | 2 |
| BOHOURE-AKPOKRO | | — | 8 | — | — | — | — | — | — | 8 | 4 |
| AHOUSSOUKRO | | 4 | — | — | — | — | — | — | — | 4 | 2 |
| KONGONOUA | | 4 | — | — | — | — | — | — | 4 | 8 | 4 |
| GBARA | | — | 8 | — | — | — | — | — | — | 8 | 4 |
| AMOUKRO | | 4 | — | — | — | — | — | — | 4 | 8 | 4 |
| KIMOUKRO | | — | — | — | — | — | — | — | 4 | 4 | 2 |
| TOTAUX | | 46 | 32 | 20 | 37 | 4 | 38 | 8 | 25 | 210 | |
| Pourcentage | | 22 | 15 | 10 | 18 | 2 | 18 | 4 | 11 | | 100 |

8. — LE COLPORTAGE.

Depuis plusieurs années, Kouakou-Broukro est régulièrement visité par de nombreux colporteurs. Son relatif éloignement par rapport aux villes et aux marchés, la mentalité de sa population assez sédentaire, en font un lieu de prédilection pour ces derniers.

Au cours de l'année, nous avons enregistré 334 passages de colporteurs, soit environ un en moyenne par jour.

On compte parmi eux :

- 38 % de Dioula musulmans ivoiriens ;
- 50 % appartenant à diverses ethnies originaires du Mali, de la Haute-Volta, du Niger et surtout du Ghana ;
- 12 % de Baoulé des villages voisins. Parmi eux, deux femmes d'Adoukro qui vendent des produits alimentaires.

Certains viennent depuis Bouaké. Ils parcourent la boucle principale qui comprend essentiellement : Ahousesoukro, Ngasokro, Kpliya, Kouakou-Broukro, Esui-Koffikro, Bengassou et Aloko-Kouakoukro.

Le tableau suivant montre les lieux de résidence des colporteurs.

COLPORTEURS

Nombre de passages dans une année : 334.

| LIEUX | Résidence | Venant de | Allant à |
|----------------------|------------|------------|------------|
| BOUAKE | 30 | ██████████ | ██████████ |
| AHOUSOUKRO | 47 | 108 | 85 |
| DIMBOKRO | 82 | 10 | ██████████ |
| BENGASSOU | 78 | 108 | 81 |
| BOCANDA | 43 | 10 | ██████████ |
| DAOUKRO | 16 | ██████████ | ██████████ |
| NDOUFOU GARE | 14 | ██████████ | ██████████ |
| DIDA MOESOU | 8 | 4 | 3 |
| BONGOUANOU | 4 | ██████████ | ██████████ |
| RAVIART | 4 | ██████████ | ██████████ |
| NDO KOUASSIKRO | 8 | ██████████ | ██████████ |
| NGASOKRO | ██████████ | 43 | 81 |
| NDRIKRO | ██████████ | 13 | ██████████ |
| MBEBOUSOU | ██████████ | 4 | ██████████ |
| ESUI KOFFIKRO | ██████████ | 16 | 68 |
| KPLIYA | ██████████ | 8 | ██████████ |
| ASEKRO | ██████████ | 10 | 13 |
| ALOKO KOUAKOUKRO . | — | ██████████ | 3 |
| 18 | 334 | 334 | 334 |

La très grande majorité d'entre eux résident à Bengassou, Dimbokro, puis Ahousesoukro et Bocanda.

Bengassou et Ahousesoukro constituent à la fois des bases de départ et des pôles d'attraction pour tous les colporteurs qui visitent la micro-région.

Les principaux jours de passage sont le mercredi, le dimanche, le lundi et le mardi. Les colporteurs s'adaptent aux habitudes des villageois car il s'agit, le mardi excepté, des jours fériés au cours desquels la population est présente au village.

- Lundi, 16 % ;
- Mardi, 16 % ;
- Mercredi, 27 % ;
- Jeudi, 5 % ;
- Vendredi, 8 % ;
- Samedi, 10 % ;
- Dimanche, 18 %.

Ils suivent également de très près les variations saisonnières des recettes. Le graphique montre que la courbe de passage arrive à son point culminant au moment de la traite (page 162).

9. — LES TRANSPORTEURS.

Depuis l'ouverture des pistes carrossables (une dizaine d'années), de nombreux véhicules passent par Kouakou-Broukro, chargeant et déchargeant des voyageurs et des marchandises.

Parmi les transporteurs se trouvent les traitants qui viennent acheter le café.

Les résultats de l'enquête donnent, pour cette année, le chiffre extrapolé de 229 passages, ce qui fait un véhicule par jour et demi environ.

Ils embarquent en moyenne une personne et demie et débarquent une personne.

Le trajet principal suivi est :

Dimbokro-Ahousesoukro-Esui Koffikro (ce dernier village étant le terminus) 84,5 %

Les autres trajets sont :

Kouakou-Broukro - Bocanda 3,5 %
 Daoukro-Diokro-Ananda 3,5 %
 Dimbokro-Tokro-Kimoukro 5 %
 Daoukro-Ahousesoukro-Kpliya 3,5 %

10. — LES VILLES VOISINES.

Dimbokro et Bocanda sont situées à peu près à la même distance de Kouakou-Broukro. Toutes les deux possèdent un marché, et sont des postes administratifs.

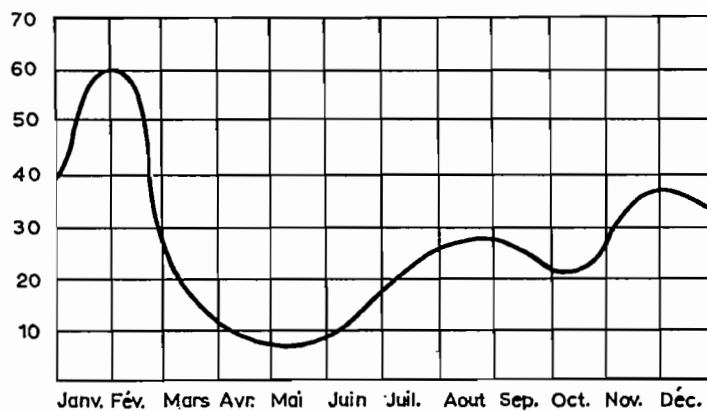
Il semble que les relations soient beaucoup plus étroites avec Dimbokro qu'avec Bocanda ; cela tient au trajet des transporteurs, à son importance, à son marché qui est plus avantageux pour les producteurs de la région que celui de Bocanda.

11. — LOCALITES AVEC LESQUELLES KOUAKOU-BROUKRO EST EN RAPPORT POLITIQUE, HIERARCHIQUE ET ADMINISTRATIF.

Lorsqu'un palabre ne peut être arrangé au sein du village, il est porté d'abord à la connaissance et l'arbitrage du chef d'Aloko Kouakoukro, puis à Bengassou, puis à Bocanda. Bengassou, chef-lieu de canton, est également le lieu d'origine du député, et Aloko Kouakoukro, d'un conseiller.

Bocanda, siège de la sous-préfecture et du tribunal de première instance, est une ville où les habitants de Kouakou-Broukro sont appelés à se rendre pour les démarches administratives.

COURBE DE FREQUENCE DE PASSAGES DES COLPORTEURS



Note. — Courbe ascendante à partir d'octobre. Apogée en janvier et février. Le nombre le plus élevé du passage des colporteurs coïncide avec la période de traite, date à laquelle les villageois ont de l'argent.

Le mois de mai, période la plus basse, coïncide avec la période des grands travaux champêtres. Les villageois sont presque tous aux champs.

12. — LES EUROPEENS.

Les Européens se sont surtout manifestés, jusqu'à présent, sous la forme redoutée de l'Administration.

Les missionnaires catholiques et protestants ne se sont pas hasardés à Kouakou-Broukro.

Les techniciens des services de l'agriculture, du C.C.C.A. n'ont pas eu de contacts étroits avec le village.

On nous a signalé un Européen qui est venu montrer aux habitants du village l'emplacement d'un puits. On a suivi ses conseils et il s'est trouvé à sec au cours de la même année.

Un représentant de la C.A.I.T.A. a fait de la propagande pour le tabac, mais n'est plus revenu.

13. — LA COTE D'IVOIRE.

Les liens qui rattachent Kouakou-Broukro à l'ensemble que constitue la Côte d'Ivoire, sont encore très ténus.

Les échos de la politique ne parviennent que très assourdis dans ce village, par le canal du représentant du R.D.A. et par les originaires qui habitent en ville. Mais ils ne viennent que rarement et n'effectuent que de courts séjours.

ANNEXE PEDOLOGIQUE

La répartition des sols sur le terroir de Kouakou-Broukro est assez simple. Comme dans toutes ces régions schisteuses, les sols de plateau sont très gravillonnaires, souvent cuirassés. Les versants présentent également des phénomènes de ferrugination intense ; ils sont de plus très érodés. Les bas-fonds qui s'allongent N.O.-S.E. en direction du Nzi sont occupés par des sols hydromorphes limono-sableux tout à fait classiques.

A — LES SOLS DE PLATEAUX.

Ce sont les sols du type K4 et K7. Ils représentent 42,1 % du terroir. Ils sont extrêmement gravillonnaires (jusqu'à 80 %) de 10 cm à 1 m et parfois davantage. Ils sont parfois cuirassés, une carapace actuelle reprenant des éléments de cuirasses anciennes. Ils sont sablo-argileux en surface, argileux à très argileux en profondeur (46 %). Les pourcentages de limon sont toujours élevés (10 à 20 % dans la partie supérieure). Le rapport limon/argile peut être très élevé en surface, de 0 à 50 cm : 0,6 à 0,87. Il diminue considérablement au niveau des argiles tachetées.

La somme des bases échangeables est assez forte en surface, de 7 à 13 méq %. Elle diminue en profondeur : 1 à 2 méq %. L'équilibre des divers éléments est correct, le taux de potasse est généralement bon en surface. Le phosphore a des valeurs normales. Le pH n'est que faiblement acide en surface (5,7 à 6,3). La matière organique est abondante et bien évoluée.

Tout ceci indique une fertilité assez bonne, même très bonne si l'on prend comme base les abaques de fertilité de Dabin. Malheureusement la densité des gravillons est un facteur limitant absolu pour de nombreuses cultures. Dans cette optique, les propriétés physiques qui sont bonnes en surface n'ont guère d'importance. L'indice général de structure est mauvais en profondeur, l'humidité édaphique est faible. Ces sols présentent donc un bilan chimique excellent dont l'influence est pratiquement effacée par un profil cultural très mauvais.

B — LES SOLS DE PENTE.

Les sols de pente s'intègrent dans une catena tout à fait classique dans ces régions schisteuses et forestières (ils couvrent 24,6 % du terroir). Ce sont des sols brun jaune ou jaunes, parfois brun rouge quand il y a accumulation de fer par lessivage oblique. Ils sont tous très gravillonnaires et de plus en plus sableux en surface de haut en bas du versant. Les éléments quartzeux sont très nombreux. Les phénomènes d'induration peuvent aller jusqu'au stade ultime en profondeur.

La texture est nettement moins argileuse que celle des sols de plateau (il faut atteindre près de deux mètres pour retrouver des valeurs comparables). Les taux de limon sont très élevés (jusqu'à 1,7 en bas de pente).

Dans l'ensemble, ces sols présentent d'excellentes caractéristiques physico-chimiques. La teneur en matière organique est très bonne, le rapport C/N est également très bon. Le pH est faiblement acide en surface, il l'est nettement plus en profondeur. Les teneurs en phosphore

sont moyennes à bonnes. Ces valeurs reportées sur l'abaque de Dabin indiquent une fertilité exceptionnelle.

La somme des bases échangeables est excellente en surface mais elle diminue très vite en profondeur. Elle est très étroitement liée à la richesse en matière organique et au lessivage oblique. C'est en effet le profil K2 qui donne les valeurs les plus élevées : 17,4 méq % pour la somme des bases échangeables, 0,54 pour la potasse.

Les caractéristiques physiques sont bonnes en général. En surface, la stabilité structurale est bonne, la résistance à l'engorgement très bonne. Les indices de ressuyage sont élevés. En profondeur ces valeurs ne sont que moyennes à médiocres. Notons toutefois que les sols de mi-pente semblent présenter de meilleurs indices de structure, en profondeur, que les sols de bas de pente.

C — LES SOLS HYDROMORPHES.

1° Les sols à hydromorphie temporaire de profondeur K1 (9,3 % de la superficie).

Ce sont des sols sablo-limoneux à sable fin présentant de bonnes caractéristiques chimiques. La fertilité de l'horizon de surface est même exceptionnelle : pH = 7,4 ; S = 23,1 méq % ; K = 1 méq %.

Ce sont par ailleurs des sols profonds et faciles à travailler. Les analyses physiques indiquent une stabilité structurale bonne en surface mais mauvaise en profondeur. L'indice de ressuyage est bon, l'humidité édaphique moyenne. L'indice général de structure est donc bon en surface, il est nettement plus faible en profondeur.

Ce sont de loin les meilleurs sols du terroir : Ils sont actuellement utilisés par les villageois pour les cultures vivrières ainsi que pour le coton et le tabac.

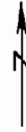
2° Les sols à hydromorphie permanente de profondeur K5.

Ce sont des sols sablo-limoneux à sable fin en surface. Ils sont plus argileux en profondeur et les sables grossiers sont plus sensibles.

En surface, les caractéristiques chimiques sont moins bonnes que celles que nous avons trouvées jusqu'à présent : pH = 6 ; S = 4,9 méq %. Mais il est important de noter que la somme des bases échangeables est nettement plus forte en profondeur (S = 7,25) et que le rapport Ca/Mg s'inverse (2,1 en surface, 0,46 à 1 m). Ceci est lié à la brusque augmentation d'argile. Nous avons sans doute dans ce bas-fond des nappes d'alluvions et de colluvions très différentes les unes des autres. De plus, les apports par la nappe phréatique ne doivent pas être étrangers à ces variations des teneurs en bases.

La résistance à l'engorgement est bonne dans l'ensemble du profil mais l'indice général de structure est médiocre en surface et mauvais en profondeur. Ce sont des sols qui peuvent être améliorés et mis en valeur. Ils couvrent 24 % du terroir.

KOUAKOUBROUKRO



*Sols brun-rouge de plateau
très gravillonnaire.*



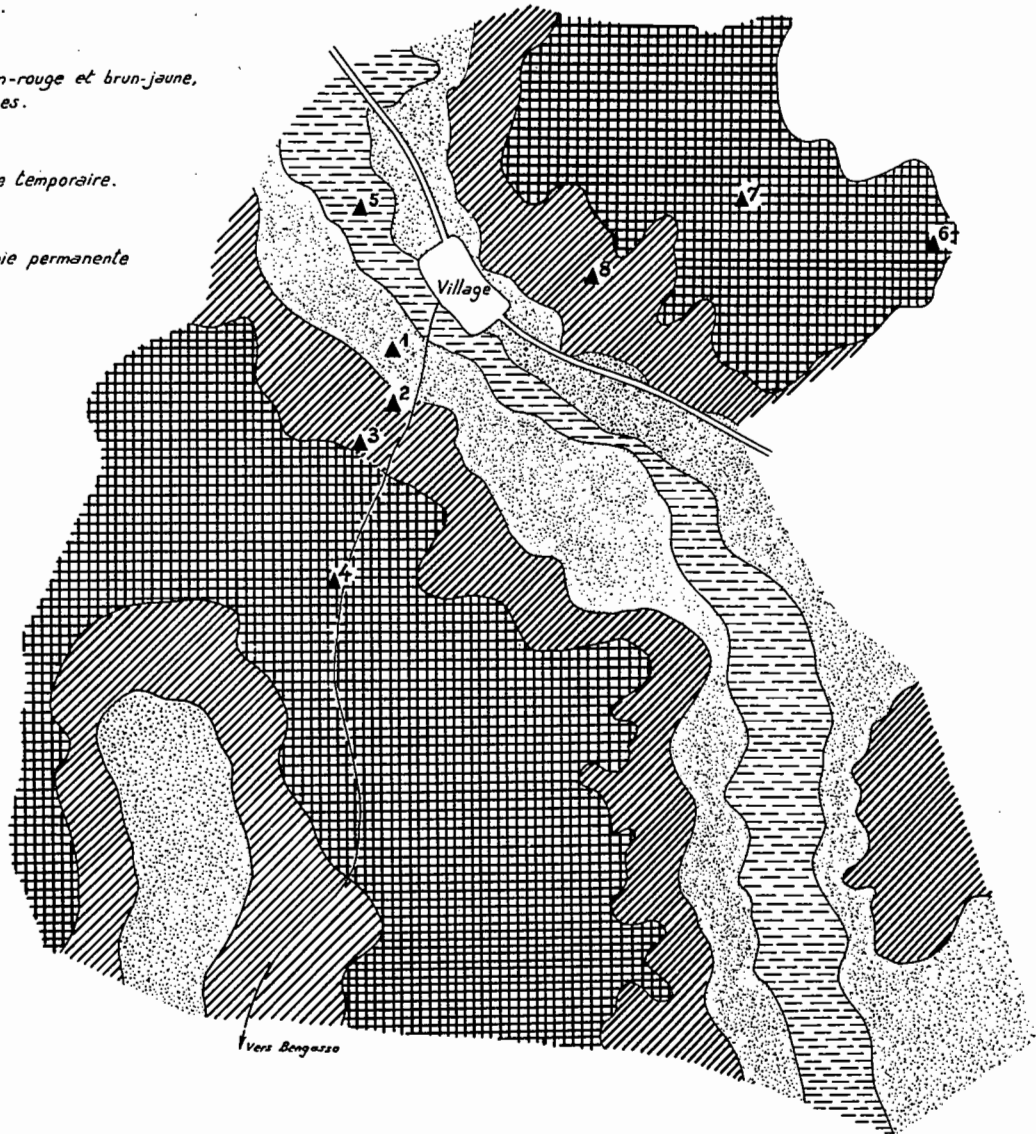
*Sols de pente, brun-rouge et brun-jaune,
très gravillonnaires.*



Sols à hydromorphie temporaire.



*Sols à hydromorphie permanente
de profondeur.*



PROFILS.

Profil n° K 4.

Topographie : plateau.

Végétation : forêt mésophile secondaire.

Surface : mince litière de feuilles.

0-5

Gris brun, sablo-argileux à sable fin, assez riche en matière organique, structure grumeleuse fine moyennement développée, porosité moyenne, cohésion faible. Nombreuses racines.

5-20

Brun rouge, très gravillonnaire, éléments ferrugineux et quartz (70 %), matrice argilo-sableuse, structure polyédrique grossière mal développée, cohésion faible, porosité faible. Peu de racines.

20-90

Brun rouge, très gravillonnaire, gravillons et quartz ferruginisés (1 à 5 cm). Matrice argileuse. Structure polyédrique grossière mal développée, cohésion moyenne, tendance à la compacité. Pas de racines.

90-120

Brun rouge. Très gravillonnaire au sommet, diminution assez rapide des éléments grossiers, passage à l'horizon d'argiles tachetées. Structure polyédrique moyenne, moyennement développée, cohésion moyenne, friable, porosité faible.

Sol brun rouge très gravillonnaire.

**

Profil n° K 7.

Topographie : plateau.

Forêt mésophile peu dégradée.

Surface : mince litière de feuilles.

0-10

Brun, sablo-argileux, structure grumeleuse moyenne, moyennement développée, cohérence faible, bonne porosité. Nombreux gravillons. Nombreuses racines.

10-80

Brun rouge, très gravillonnaire (plus de 70 %). Matrice argilo-sableuse, assez riche en limon. Structure polyédrique grossière mal développée. Cohérence moyenne. Porosité faible.

80-120

Très gravillonnaire, éléments ferrugineux et manganésifères. Induration générale dans la partie supérieure. Cohérence assez forte. Carapace.

> 120

Idem mais induration moins poussée. On doit retrouver très rapidement l'horizon d'argiles tachetées.

Sol brun rouge, très gravillonnaire, carapace vers 1 m.

**

Profil n° K 3.

Topographie : mi-pente, 7 %.

Forêt mésophile très dégradée.

0-10

Brun foncé, sablo-argileux riche en limon. Structure grumeleuse moyenne, moyennement développée, très friable. Porosité moyenne, très nombreuses petites racines.

10-30

Brun jaunâtre. Sablo-argileux, riche en limon. Structure nuciforme à polyédrique moyenne, peu développée. Légèrement gravillonnaire, porosité moyenne. Racines abondantes.

30-80

Brun rouge, argilo-sableux, structure polyédrique moyenne, bien développée, surfaces luisantes, gravillons abondants. Porosité de structure. Cohésion assez forte.

> 80

Carapace friable.

Sol brun rouge, très gravillonnaire en profondeur, avec carapace.

**

Profil n° K 8.

Mi-pente, 4 %.

Plantation de caféiers.

Surface : débris végétaux sur 2 cm.

0-30

Gris brun, sablo-argileux à sable fin, structure grumeleuse moyenne, bien développée, bonne cohésion, porosité élevée. Racines abondantes et bien réparties.

30-60

Brun, sablo-argileux, gravillons ferrugineux, nombreux quartz ferruginisés. Structure polyédrique grossière mal développée. Porosité moyenne. Cohésion moyenne à faible. Quelques racines.

60-120

Brun jaunâtre. Très gravillonnaire et quartzeux (de 75 à 80 %) matrice sablo-argileux avec limon. Sans structure. Porosité faible. Quelques racines tortueuses.

120-180

Brun rouge. Très gravillonnaire (70 %). Matrice très argileuse. Structure polyédrique grossière mal développée. Cohérence forte, porosité faible.

Sol brun jaune de pente, très gravillonnaire.

**

Profil n° K 2.

Topographie : bas de pente (5 %).

Forêt mésophile très dégradée.

Surface : mince litière végétale.

0-30

Brun jaune. Sablo-argileux à sable fin et limon. Riche en matière organique. En surface structure grumeleuse moyenne, moyennement développée, en dessous structure polyédrique moyenne faiblement développée. Passage progressif : porosité faible. Nombreuses racines.

30-100

Brun rouge, très gravillonnaire (plus de 70 % : éléments ferrugineux et nombreux quartz, 0 à 4 cm ferruginisés). Matrice sablo-limono-argileuse ; sans structure, porosité faible.

100-140

Brun rouge, tacheté ocre et rouille : carapace.

> 140

Beige avec taches rouges. Sablo-argileux à sable grossier, poches de sable avec structure particulière, dans l'ensemble sans structure. Quartz ferruginisés très abondants.

Sol brun rouge de bas de pente, très gravillonnaire. Probablement complexe.

**

Profil n° K 1.

Bas de pente, 2 %.

Forêt mésophile très dégradée, caféiers et cacaoyers, plantes vivrières.

0-10

Brun gris, sableux à sable fin. Structure grumeluse fine, bien développée, cohésion faible, porosité forte. Très nombreuses racines et radicales.

10-30

Brun gris, sableux à sable grossier, faiblement argileux. Structure nuciforme moyenne, moyennement développée. Cohésion faible. Porosité moyenne.

30-90

Jaunâtre. Sablo-argileux avec limons. Structure polyédrique moyenne, mal développée, un peu fondue. Taches brunes, ocre et beige clair. Porosité faible, une certaine compacité. Quelques quartz, pas de racine.

> 90

Très graveleux, quartz ferruginisés, brun rougeâtre. Matrice sablo-argileux à sables grossiers. Sans structure.

Sol de bas de pente à hydromorphie temporaire de profondeur.

Profil n° K 5.

Bas-fond.

Végétation de marais.

0-20

Gris. Sablo-limoneux à sable fin. Structure grumeluse fine en surface, polyédrique moyenne en profondeur. Cohérence faible, friable. Porosité moyenne.

20-50

Gris avec des taches brunes et rouges. Sableux faiblement argileux à sables grossiers. Quelques éléments de quartz. Structure polyédrique moyenne, faiblement développée, cohérence moyenne, porosité faible. Racines abondantes.

50-120

Gris, argilo-sableux avec limons. Structure prismatique moyenne à grossière, faiblement développée, tendance à la compacité. Cohérence moyenne. Porosité faible. Éléments de quartz nombreux (60 %) dans l'ensemble de l'horizon.

> 120

Gris jaunâtre, très humide.

Sol gris de bas-fond à hydromorphie permanente de profondeur, et temporaire d'ensemble.

FICHE ANALYTIQUE

Sols de plateau

| Numéro | K 41 | K 42 | K 43 | K 44 | K 71 | K 72 | K 73 | K 74 |
|---|-------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Profondeur | 0-5 | 5-20 | 20-90 | 90-120 | 0-10 | 10-80 | 80-120 | > 120 |
| Refus | 0 | 69,3 | 58 | 77 | 34,4 | 73 | 71 | 65 |
| Argile % | 21,8 | 26,3 | 45,5 | 46 | 17,5 | 39,8 | 41,3 | 21,8 |
| Limon % | 19 | 10,8 | 9,25 | 4,5 | 12 | 18,3 | 11,8 | 9 |
| Sable fin % | 44 | 28,1 | 17,54 | 15,8 | 33,2 | 15 | 13,9 | 17,4 |
| Sable grossier % | 12,3 | 34 | 22 | 25 | 34,6 | 27,9 | 29,1 | 47,6 |
| Matière organique | 4,5 | — | — | — | 3,23 | — | — | — |
| Carbone % | 2,61 | — | — | — | 1,88 | — | — | — |
| Azote % | 0,276 | — | — | — | 0,213 | — | — | — |
| C/N | 9,5 | — | — | — | 9 | — | — | — |
| pH | 6,3 | 5,3 | 4,9 | 4,7 | 5,7 | 4,8 | 4,9 | 5,0 |
| P ₂ O ₅ total | 0,714 | — | — | — | 0,79 | — | — | — |
| Bases échangeables m.e. % | | | | | | | | |
| CaO | 10,20 | 1,8 | 1,28 | 0,60 | 4,64 | 1,1 | 0,64 | 0,58 |
| MgO | 2,6 | 0,62 | 0,88 | 0,48 | 1,86 | 0,68 | 0,66 | 0,46 |
| K ₂ O | 0,48 | 0,13 | 0,08 | 0,04 | 0,41 | 0,12 | 0,05 | 0,04 |
| Na ₂ O | 0 | 0 | < 0,01 | 0 | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 |
| S | 13,28 | 2,55 | 2,24 | 1,12 | 6,91 | 1,9 | 1,35 | 1,39 |

FICHE ANALYTIQUE

Sols de pente

| Numéro | K 21 | K 22 | K 23 | K 31 | K 32 | K 33 | K 34 | K 81 | K 82 | K 83 | K 84 |
|--|-------|--------|---------|--------|-------|-------|------|--------|--------|--------|---------|
| | 0-30 | 30-100 | 100-140 | 0-10 | 10-30 | 30-80 | > 80 | 0-30 | 30-60 | 60-120 | 120-180 |
| Profondeur | 0-30 | 30-100 | 100-140 | 0-10 | 10-30 | 30-80 | > 80 | 0-30 | 30-60 | 60-120 | 120-180 |
| Refus | 0 | 72 | 68,6 | 0 | 12,5 | 45,4 | 60,0 | 0 | 16 | 81 | 72,2 |
| Argile % | 18,5 | 11,8 | 14,0 | 21,3 | 21,3 | 32,5 | 18,0 | 16,3 | 17,5 | 16,3 | 44,5 |
| Limon % | 23,3 | 20,0 | 10,8 | 20,3 | 18,0 | 14,8 | 8,3 | 21,0 | 17,8 | 18,8 | 16,25 |
| Sable fin % | 40,3 | 32,6 | 16,6 | 37,3 | 31,1 | 22,2 | 17,0 | 44 | 28,7 | 26,5 | 13,14 |
| Sable grossier % | 12,5 | 35,6 | 57,5 | 17,1 | 29,2 | 28,9 | 54,5 | 17,7 | 36,1 | 38,5 | 24,75 |
| Matière organique | 4,43 | — | — | 4,55 | — | — | — | 3,76 | — | — | — |
| Carbone % | 2,58 | — | — | 2,65 | — | — | — | 2,19 | — | — | — |
| Azote % | 0,288 | — | — | 0,295 | — | — | — | 0,21 | — | — | — |
| C/N | 9 | — | — | 9 | — | — | — | 10,4 | 5,9 | 5,1 | 5,0 |
| pH | 7,2 | 5,8 | 5,3 | 6,3 | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 6,3 | — | — | — |
| P ₂ O ₅ total % .. | 0,836 | — | — | 0,684 | — | — | — | 0,623 | — | — | — |
| Bases échangeabl m.e. % | | | | | | | | | | | |
| CaO | 13,56 | 0,84 | 0,96 | 5,86 | 0,98 | 0,76 | 0,52 | 6,04 | 1,1 | 0,86 | 0,82 |
| MgO | 3,32 | 0,60 | 0,84 | 2,48 | 0,40 | 0,40 | 0,32 | 2,72 | 1,22 | 0,44 | 0,58 |
| K ₂ O | 0,54 | 0,04 | 0,08 | 0,26 | 0,03 | 0,02 | 0,01 | 0,16 | 0,03 | 0,05 | 0,06 |
| Na ₂ O | < 0,1 | — | — | < 0,01 | 0 | 0 | 0 | < 0,01 | < 0,01 | 0 | < 0,01 |
| S | 17,45 | 1,48 | 1,88 | 8,6 | 1,41 | 1,18 | 0,85 | 8,92 | 2,35 | 1,35 | 1,46 |

FICHE ANALYTIQUE

Sols hydromorphes

| Numéro | Bas fond | | | Bas de pente | | |
|---|----------|--------|--------|--------------|--------|--------|
| | K 51 | K 52 | K 53 | K 11 | K 12 | K 13 |
| Profondeur | 0-20 | 20-50 | 50-120 | 0-10 | 10-30 | 30-90 |
| Refus | 5,3 | 11,4 | 64,0 | 0 | 0 | 12,9 |
| Argile % | 9,5 | 11,5 | 30,0 | 11,0 | 12,5 | 17,0 |
| Limon % | 18,8 | 13,8 | 19,75 | 16,8 | 22,0 | 19,8 |
| Sable fin % | 53,7 | 27,1 | 18,25 | 45,0 | 42,9 | 49,9 |
| Sable grossier % | 18,0 | 47,7 | 31,47 | 17,7 | 20,9 | 14,1 |
| Matière organique | 2,28 | — | — | 3,3 | — | — |
| Carbone % | 1,32 | — | — | 1,91 | — | — |
| Azote % | 0,121 | — | — | 0,21 | — | — |
| C/N | 10,9 | — | — | 9,1 | — | — |
| pH | 6,0 | 5,3 | 5,6 | 7,4 | 5,6 | 5,2 |
| P ₂ O ₅ total % | 0,486 | — | — | — | — | — |
| Bases échangeables m.e. % | | | | | | |
| CaO | 3,04 | 0,92 | 2,24 | 18,52 | 2,62 | 0,44 |
| MgO | 1,42 | 0,50 | 4,82 | 3,56 | 2,0 | 1,44 |
| K ₂ O | 0,41 | 0,04 | 0,19 | 1,0 | 0,05 | 0,02 |
| Na ₂ O | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 | < 0,01 |
| S | 4,87 | 1,46 | 7,25 | 23,08 | 4,68 | 1,9 |

RESULTATS DES ANALYSES PHYSIQUES — Village de KOUAKOU-BROUKRO

| Echantillon | I.S. | K cm/H | Log. 10 K | Log. 10 IS | S | Pm. | pF 3 % vol. | pF 4,2 % vol. | D.R. | D.A. | Pu | Eu | A | Pu. × Eu | Ind. Str. | Ind. H. | Ind. R |
|-------------|------|--------|-----------|------------|-------|------|----------------|------------------|------|------|-------|-------|------|----------|-----------|---------|--------|
| 11 | 0,41 | 3,03 | 1,481 | 0,613 | 69,36 | 58,1 | 16,16 | 8,06 | 2,6 | 1,09 | 50,01 | 8,1 | 41,9 | 20,12 | 1 400 | 0,29 | 62 |
| 12 | 4,0 | 1,07 | 1,029 | 2,072 | 35,90 | 49,6 | 13,36 | 4,73 | 2,6 | 1,31 | 44,87 | 8,03 | 36,2 | 19,52 | 700 | 0,54 | 37,2 |
| 13 | 2,63 | 1,07 | 1,029 | 1,420 | 46,82 | 50,4 | 16,74 | 6,80 | 2,7 | 1,34 | 43,57 | 9,94 | 33,7 | 20,80 | 970 | 0,44 | 34,7 |
| 21 | 0,23 | 4,49 | 1,652 | 0,362 | 26,98 | 61,9 | 17,94 | 9,28 | 2,6 | 0,99 | 52,64 | 8,66 | 44,0 | 21,35 | 1 640 | 0,28 | 72,7 |
| 22 | 2,6 | 0,93 | 0,969 | 1,145 | 50,22 | 49,3 | 15,60 | 5,94 | 2,8 | 1,42 | 43,34 | 9,66 | 33,7 | 20,44 | 1 020 | 0,40 | 32,6 |
| 23 | 3,11 | 1,50 | 1,176 | 1,492 | 48,54 | 54,3 | 19,67 | 12,18 | 2,8 | 1,28 | 42,10 | 7,49 | 34,6 | 17,75 | 860 | 0,36 | 40,7 |
| 31 | 0,14 | 6,72 | 1,827 | 0,146 | 84,10 | 60,0 | 16,35 | 9,73 | 2,6 | 1,04 | 49,97 | 6,62 | 43,6 | 18,19 | 1 530 | 0,22 | 79,6 |
| 32 | 2,65 | 2,6 | 1,415 | 1,423 | 54,40 | 52,6 | 19,52 | 9,11 | 2,7 | 1,28 | 43,48 | 10,41 | 33,1 | 21,27 | 1 160 | 0,39 | 46,8 |
| 33 | 2,39 | 4,05 | 1,608 | 1,378 | 59,10 | 58,2 | 20,74 | 12,90 | 2,8 | 1,17 | 45,31 | 7,84 | 37,5 | 18,85 | 1 120 | 0,32 | 60,3 |
| 41 | 0,41 | 6,85 | 1,836 | 0,613 | 76,46 | 60,0 | 17,84 | 9,69 | 2,7 | 1,04 | 50,31 | 8,15 | 42,2 | 20,25 | 1 550 | 0,26 | 77,5 |
| 42 | 1,9 | 3,1 | 1,491 | 1,279 | 58,42 | 53,6 | 14,78 | 9,93 | 2,8 | 1,30 | 43,65 | 4,85 | 38,8 | 14,55 | 850 | 0,25 | 57,8 |
| 43 | 1,86 | 3,34 | 1,524 | 1,269 | 59,24 | 48,2 | 17,79 | 14,60 | 2,8 | 1,45 | 33,61 | 3,19 | 30,4 | 10,34 | 610 | 0,17 | 46,3 |
| 51 | 0,53 | 4,27 | 1,630 | 0,724 | 70,48 | 51,5 | 14,26 | 8,71 | 2,6 | 1,26 | 43,82 | 5,65 | 37,1 | 15,56 | 1 100 | 0,22 | 60,5 |
| 52 | 1,65 | 6,4 | 1,806 | 1,217 | 65,76 | 51,5 | 9,41 | 6,31 | 2,6 | 1,26 | 44,22 | 3,10 | 42,1 | 11,88 | 780 | 0,18 | 76,0 |
| 53 | 2,1 | 2,5 | 1,398 | 1,322 | 57,84 | 53,2 | 20,37 | 12,86 | 2,8 | 1,31 | 40,32 | 7,51 | 32,8 | 17,41 | 1 000 | 0,30 | 45,8 |

KOUAKOU-BROUKRO

Terroir cartographié : 363 ha (fraction réduite du terroir réel). Roche-mère : schistes.

Végétation : forêt mésophile, plus ou moins dégradée. Extension des sols très gravillonnaires.

| Position topographique | Caractéristiques morphologiques | Surface ha | % | Profondeur (cm) | | Fertilité (chimique) | Utilisation actuelle | Possibilité de mise en valeur | Mécanisation |
|------------------------|--|------------|------|------------------|---------------------|-----------------------|---|--|-------------------------|
| | | | | Gravillon | Cuirasse | | | | |
| Plateau | Brun - rouge, très gravillonnaire, argileux en profondeur. | — | 42,1 | 5 à 10 (70 %) | — | Bonne à très bonne | Faible (culture arbustive) | Très réduite, culture discontinue, culture arbustive (trouaison). | Non |
| Pente | Brun - jaune, très gravillonnaire, sableux en surface. | — | 24,6 | 30 (45 %) | Parfois vers 80-100 | Très bonne en surface | Faible (culture arbustive) | Variable, culture semi - continue, culture arbustive (avec lutte anti-érosive) reboisement. | Rarement possible |
| Bas de pente | Ocre-jaune à jaune, sablo - limoneux, sablo - argileux. Hydromorphie temporaire de profondeur. | — | 9,3 | > 90 (15 à 20 %) | — | Très bonne en surface | Très importante (culture arbustive, cultures vivrières) | Culture semi-continue et continue, culture arbustive (palmier) | Possible |
| Bas-fond | Gris à gris beige, sablo-argileux. Hydromorphie permanente. | — | 24 | — | — | Bonne | Faible | Culture continue, culture arbustive dans les zones les moins humides, ailleurs rizière et forêt. | Difficile ou impossible |

